

JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉBATS PARLEMENTAIRES

SÉNAT

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1981-1982

COMPTE RENDU INTEGRAL — 41° SEANCE

Séance du Dimanche 6 Décembre 1981.

SOMMAIRE

PRÉSIDENTICE DE M. PIERRE-CHRISTIAN TAITTINGER

1. — Procès-verbal (p. 3708).
2. — Loi de finances pour 1982. — Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 3708).

Temps libre (p. 3708).

M. André Henry, ministre du temps libre; Mme Edwige Avice, ministre délégué auprès du ministre du temps libre, chargé de la jeunesse et des sports; MM. François Abadie, secrétaire d'Etat auprès du ministre du temps libre, chargé du tourisme; Stéphane Bonduel, rapporteur spécial de la commission des finances; Yves Durand, rapporteur spécial de la commission des finances (Tourisme); Mme Hélène Luc, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles (Loisir social, éducation populaire et activités de pleine nature); MM. Roland Ruet, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles (Jeunesse et sport); Paul Malassagne, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques (Tourisme).

Suspension et reprise de la séance.

PRÉSIDENTICE DE M. MAURICE SCHUMANN

MM. Michel Miroudot, Guy Schmaus, Bernard-Charles Hugo, Philippe Madrelle, Georges Mouly, Daniel Millaud, Bernard-Michel Hugo, Sosefo Makape Papilo, Jean Peyrafitte, René Tinant, Edmond Valcin, Marc Bœuf, le ministre du temps libre, Jean Francou, Germain Authié, le secrétaire d'Etat, Mme le ministre délégué.

Sur les crédits du titre III.

M. Louis Virapoullé.
Adoption des crédits.

★ (1 f.)

Sur les crédits du titre IV.

MM. Adolphe Chauvin, Michel Miroudot, vice-président de la commission des affaires culturelles; Edmond Valcin, Mme le ministre délégué, MM. le secrétaire d'Etat, le ministre du temps libre.

Adoption des crédits.

Crédits des titres V et VI. — Adoption.

Article additionnel (p. 3748).

Amendement n° 527 de M. Jean Francou. — MM. Jean Francou, Stéphane Bonduel, rapporteur spécial; Mme le ministre délégué, M. Jean Peyrafitte. — Retrait.

Suspension et reprise de la séance.

Urbanisme et logement (p. 3749).

MM. Roger Quilliot, ministre de l'urbanisme et du logement; Charles Beaupetit, rapporteur spécial de la commission des finances; Robert Laucournet, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques (Logement); Pierre Ceccaldi-Pavard, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques (Urbanisme); Louis Lazuech, Fernand Lefort, Amédée Bouquerel, Marcel Vidal, Pierre Ceccaldi-Pavard, Marc Bécam, André Rabineau.

Crédits des titres III, IV et V. — Adoption.

Sur les crédits du titre VI.

Amendement n° 526 de M. Fernand Lefort. — M. Fernand Lefort. — Retrait.

Adoption des crédits.

Crédits du titre VII — Adoption.

Articles 62 et 92. — Adoption (p. 3766).

Article additionnel (p. 3767).

Amendement n° 524 de M. Richard Pouille. — MM. Philippe de Bourgoing, le ministre. — Adoption de l'article.

Renvoi de la suite de la discussion.

3. — **Ordre du jour** (p. 3767).

PRESIDENCE DE M. PIERRE-CHRISTIAN TAITTINGER,
vice-président.

La séance est ouverte à dix heures.

M. le président. La séance est ouverte.

— 1 —

PROCES-VERBAL

M. le président. Le compte rendu analytique de la séance d'hier a été distribué.

Il n'y a pas d'observation?...

Le procès-verbal est adopté sous les réserves d'usage.

— 2 —

LOI DE FINANCES POUR 1982

Suite de la discussion d'un projet de loi.

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi de finances pour 1982, adopté par l'Assemblée nationale. (N° 57 et 58, 1981-1982.)

Deuxième partie (suite). — Moyens des services et dispositions spéciales.

Temps libre.

M. le président. Le Sénat va examiner les dispositions du projet de loi concernant le ministère du temps libre.

La parole est à M. le ministre.

M. André Henry, ministre du temps libre. Monsieur le président, mesdames, messieurs les sénateurs, avant de vous présenter les orientations de travail et les moyens budgétaires que le Gouvernement se propose d'assigner pour 1982 au ministère du temps libre, comment ne pas souligner la volonté politique nouvelle à laquelle répond la création de ce ministère, ainsi que le grand projet social dont il est porteur?

La volonté politique qui s'est largement exprimée le 10 mai 1981 vise à réaliser le changement concret des conditions de vie des travailleurs, l'amélioration de la qualité de vie de l'ensemble des Français. La décision prise par le Président de la République et le Premier ministre de créer le ministère du temps libre a traduit cette volonté en un instrument d'imagination et d'action placé au service de la réalisation du droit au loisir, que nous voulons faire reconnaître comme l'un des fondements de la « nouvelle citoyenneté » avec ces autres droits essentiels que sont les droits au travail, à l'éducation et à la santé.

C'est dire que le ministère du temps libre, expression de cette ardente volonté, est le porteur naturel d'un grand projet social, ambitieux parce qu'il répond aux aspirations profondes de notre peuple.

Le projet du temps libre est un projet ambitieux, à la mesure des espérances des Français, qui souhaitent conquérir la maîtrise de leur temps, ne plus vivre pour le travail mais par le travail et enrichir leur temps libre, que les mesures sociales en préparation vont élargir et diversifier; libérer le temps, permettre à chacun de vivre selon son rythme et ses goûts, voilà qui constitue, à mon sens, une grande ambition collective.

Il répond aux aspirations profondes de notre peuple: le temps libre, les loisirs et les activités de sport, de création, de divertissement des Français ne se décréteront pas de Paris. Le ministère du temps libre a pour mission première de valoriser l'initiative individuelle et collective, de faire émerger les virtualités trop longtemps étouffées à travers nos régions, nos départements et nos communes par une centralisation excessive. Car

s'il est un domaine où peut s'affirmer pleinement le droit à la différence et à l'originalité des régions, des collectivités locales, des associations et de chaque individu, n'est-ce pas celui du temps libéré?

La ligne directrice de notre action est donc la promotion du temps libre en harmonie avec chacun des rythmes fondamentaux de l'existence, quotidien, hebdomadaire et annuel, les vacances n'étant qu'une composante, et pour la période, aujourd'hui trop négligée, de la retraite. Ne nous cachons pas qu'il s'agit là d'une œuvre difficile, complexe et délicate, parce qu'elle touche aux réactions et aux choix intimes des individus.

Faire du temps libre un temps vivant, le temps privilégié de l'imagination, de la responsabilité et de la solidarité implique, en effet, une pédagogie de longue haleine, en fait une véritable préparation, voire éducation au temps libre pour que chacun puisse exercer la liberté de choisir.

Ce projet social, indissociable de l'ensemble de l'action économique définie par le Président de la République et mise en œuvre par le Gouvernement en vue de réduire les inégalités et de mieux répartir le travail tout en stimulant l'activité économique, sera appliqué selon cinq directions majeures.

Il nous faut d'abord rendre l'espoir à la jeunesse, dont il convient simultanément d'améliorer l'insertion sociale et économique, de favoriser l'information et la formation et de faciliter l'expression et la communication tant au niveau national, par l'encouragement des formes d'association spontanées et par le développement des lieux de rencontre, qu'au niveau international, par les échanges et la popularisation des grandes causes qui peuvent mobiliser son enthousiasme et sa générosité.

Nous avons à donner aussi un souffle nouveau à l'éducation populaire, élément fondamental de la « nouvelle citoyenneté », qui doit permettre à tous ceux qui en ont le goût et la capacité, quelle que soit leur origine, quelle que soit leur formation, de mieux connaître le fonctionnement de la cité pour y prendre une part plus active et plus responsable.

En troisième lieu, il nous revient d'encourager la pratique sportive, qui devrait occuper une place de choix parmi les activités de loisirs des Français dès leur plus jeune âge: le sport de masse est le creuset du sport d'élite; favoriser le premier est indispensable pour développer le second.

Notre quatrième direction de travail est l'engagement d'une véritable politique sociale des loisirs, fondée sur une large décentralisation de l'initiative. Les individus, les associations, toutes les collectivités de base doivent être mises en état de développer les loisirs de proximité qui formeront notamment la trame du temps libre quotidien et hebdomadaire: activités culturelles et distractives, sports et activités de randonnée et de découverte constituent autant d'occasions de rompre l'isolement que subissent un nombre croissant de citadins et de ruraux.

Le cinquième axe principal de notre action concerne l'effort nouveau dont bénéficiera l'activité touristique. Cet effort est nécessaire pour adapter et renforcer les conditions de travail des professionnels du tourisme, qui apportent emplois et devises à notre pays et à nos régions, et pour équilibrer notre politique en nous préoccupant plus directement de l'accès de tous aux vacances, par le développement du tourisme associatif.

Le projet de budget que j'ai l'honneur de vous présenter ce dimanche — devons-nous y voir un paradoxe plein d'humour du calendrier de vos travaux, s'agissant du ministère du temps libre? (*Sourires*) — traduit pour l'essentiel ces priorités. Il est un budget de transition et de rupture tout à la fois.

Budget de rupture puisque la régression des moyens en francs constants qui caractérisait le budget 1981 du précédent ministère de la jeunesse, des sports et des loisirs est délibérément inversée. Avec 2 323 millions de francs pour 1982, il correspond, à structure comparable, à un accroissement de 30,4 p. 100 de ses moyens, ainsi portés à près de 0,3 p. 100 du budget de l'Etat. Ces moyens demeurent encore, bien entendu, insuffisants, compte tenu des besoins existants et des retards dont nous mesurons aujourd'hui l'ampleur. Ils sont cependant déjà significatifs de notre volonté de redresser au plus vite cette situation, tout en valorisant les efforts qui seront entrepris, dans ce domaine tout particulièrement, par les différents partenaires de l'Etat.

Budget de rupture aussi, car il tend à assurer la démocratisation du loisir, le renouveau de la vie associative et le développement de l'éducation populaire peu à peu laissés pour compte par les précédents budgets.

Budget de transition, car il reflète les modifications de structures de ce ministère, qui ont dû être adaptées à ses missions nouvelles, et tire les conséquences financières du transfert de l'éducation physique et sportive au ministère de l'éducation

nationale. Malgré une préparation rapide de ce budget sur la base des lignes budgétaires anciennes, sa présentation a pu être modifiée pour traduire ces changements de structures et de compétences. Je mentionnerai en particulier la création d'une nouvelle direction, celle du loisir social, de l'éducation populaire et des activités de pleine nature.

Ainsi le projet de budget du ministère du temps libre comporte-t-il quatre sections : la section commune regroupant les moyens de l'administration centrale et des services extérieurs, dotée de 265 millions de francs contre 100 en 1981 ; la section loisir social, éducation populaire et activités de pleine nature, bénéficiant d'une dotation de 223 millions de francs, contre 151 pour le loisir social en 1981 ; la section jeunesse et sports, dotée de 1 169 millions de francs, qui vous sera présentée par Mme le ministre délégué ; la section tourisme, dotée de 209 millions de francs, qui vous sera présentée par M. le secrétaire d'Etat.

Je dois ajouter aux crédits de ces sections, d'une part, les crédits d'équipement portés à 457 millions de francs et, d'autre part, les crédits du fonds national pour le développement du sport, qui progresseront de 207 millions de francs en 1981 à 264 millions en 1982.

Les caractéristiques majeures de ce projet de budget sont donc cohérentes avec les priorités qui ont été fixées à l'action du ministère du temps libre : une progression remarquable des moyens budgétaires, de l'ordre de 30 p. 100 en 1982, permettant d'augurer favorablement du rattrapage qui devra se poursuivre durant plusieurs exercices ; une augmentation parallèle des aides aux associations, soit 30 p. 100 également ; des créations d'emplois nombreuses — 1 150 — et orientées, en priorité, vers l'animation et la vie associative.

Enfin, par sa structure même, à l'image de ce ministère, le budget du temps libre traite de façon cohérente un domaine enfin caractérisé par une vision globale. Cette cohérence me conduit à vous présenter les crédits de la section commune, ainsi que la nouvelle section marquant les priorités accordées aux loisirs sociaux et à l'éducation populaire.

A propos des crédits de la section commune, je précise que cette section, regroupant les crédits de l'administration centrale, des établissements nationaux et des services régionaux et départementaux du ministère, à l'exception des délégations régionales du tourisme, retrace, de façon complète, la fonction administrative du « temps libre ».

Le montant des crédits, qui peuvent difficilement être comparés à ceux de 1981 en raison de cet élargissement de la section commune, atteint 253 millions de francs de dépenses ordinaires, auxquels viennent s'ajouter 14 millions de francs d'autorisations de programme et 12 millions de francs de crédits de paiement.

Le doublement du montant des autorisations de programme pour 1982 sera consacré, en priorité, au relogement des directions régionales ou départementales, soit par rénovation, soit par acquisition, selon les opportunités les plus favorables, et à la réalisation d'un programme de remise en état des locaux les plus vétustes, afin d'assurer des conditions de travail décentes aux services.

Les crédits relatifs aux établissements du ministère du temps libre passeront de 201 millions de francs, en 1981, à 215 millions de francs en 1982.

L'augmentation des crédits d'entretien sera de 700 000 francs et celle des subventions aux établissements nationaux et régionaux de 800 000 francs.

Un effort considérable de réparation et de réadaptation des C. R. E. P. S., les centres régionaux d'éducation physique et sportive et d'éducation populaire, est indispensable : ces établissements, pour la plupart construits à la Libération pour les sportifs, doivent aujourd'hui faire face à l'accueil d'une clientèle plus variée et plus exigeante. Nous devons donc à la fois améliorer le confort et les facilités offerts à tous, respecter les exigences différentes des sportifs et des animateurs d'éducation populaire, qui ont leurs modes et leurs rythmes de vie propres. C'est une harmonisation des C. R. E. P. S. à l'échelon national tenant compte des perspectives de régionalisation que nous mettrons en œuvre.

La principale mesure nouvelle concerne cependant la création, à compter du 1^{er} janvier 1982, de trente emplois administratifs supplémentaires pour un montant de 1 400 000 francs. Mais je souhaite attirer votre attention tout particulièrement sur la situation des personnels du ministère du temps libre, notamment des personnels non titulaires.

En effet, la diversité des niveaux et des conditions des recrutements effectués depuis de nombreuses années, pour assumer des fonctions ou des missions souvent similaires, n'est

pas compatible avec la cohésion souhaitable dans ce nouveau ministère. C'est pourquoi j'ai décidé de procéder rapidement à la clarification et à la remise en ordre qui s'imposaient : une clarification, grâce à un inventaire détaillé de ces statuts disparates est en cours ; une remise en ordre, par une amélioration du régime statutaire des personnels concernés, et surtout par une concertation avec les organisations représentatives des personnels, en vue de proposer au ministre chargé de la fonction publique dès le premier semestre de l'année 1982 et, parallèlement, au ministre du budget, les dispositions susceptibles de répondre à cette exigence d'homogénéité tout en préservant les intérêts légitimes des diverses catégories de personnels concernés.

D'autre part, la nouvelle section du loisir social, de l'éducation populaire et des activités de pleine nature ouverte au budget de 1982 groupe la majeure partie des moyens mis à la disposition de la nouvelle direction de ce ministère.

Cette direction disposera, en effet, de crédits d'un montant total de 264,8 millions de francs. Ces crédits témoignent de la volonté du Gouvernement de donner sa pleine dimension à la politique sociale des loisirs en favorisant particulièrement l'accès à ceux-ci des catégories les plus défavorisées.

Ces moyens budgétaires accrus ont été affectés en priorité à la création directe d'emplois : c'est ainsi que 120 postes de conseillers techniques et pédagogiques ont été créés, de même que 425 emplois, réévalués de plus de 20 p. 100, qui seront gérés par le fonds de coopération de la jeunesse et de l'éducation populaire, le Fonjep.

Ils bénéficient en second lieu à l'élan nouveau promis à la vie associative : l'aide directe apportée aux associations augmente de plus de 30 p. 100, les subventions inscrites au titre IV s'accroissent de 48,7 p. 100 et les subventions aux associations de tourisme social progressent de plus de 152 p. 100, mais en partant, il est vrai, d'un niveau excessivement modeste, pour ne pas dire dérisoire !

Ces priorités nouvelles qui seront celles de la politique du temps libre seront déjà illustrées, en 1982, par la préparation et par la mise en œuvre de mesures et d'actions qui porteront témoignage de l'impulsion que le Gouvernement entend rendre à l'initiative des Français.

Je mentionnerai, à titre d'exemples, sept actions qui me semblent significatives pour l'année 1982 comme pour l'avenir à plus long terme.

Premièrement, le réaménagement du temps, pour introduire plus de souplesse dans chacun des rythmes qui marquent notre vie, depuis le développement des horaires souples dans les entreprises et les administrations jusqu'à une répartition plus harmonieuse des temps consacrés aux vacances au cours de l'année ; ces assouplissements ne peuvent être que le fait de la décentralisation et de la concertation les plus larges.

Deuxièmement, le projet de loi sur la vie associative, préparé sur la base de nombreuses consultations, intéressant vingt-cinq départements ministériels et de nombreux partenaires de l'Etat, sera soumis à la discussion parlementaire à l'automne prochain, après une vaste concertation nationale et régionale.

Troisièmement, la réflexion engagée sur les métiers de l'animation, ayant pour objectif de rechercher un statut cadre de nature à unifier et renforcer les garanties de carrière des animateurs, débouchera en 1982 sur un projet précis.

Quatrièmement, l'inventaire de l'équipement de la France concernant le loisir social devra déboucher sur des propositions de meilleure utilisation du patrimoine disponible, c'est-à-dire impliquant une utilisation continue des capacités, une banalisation accrue des hébergements, enfin une rénovation, une adaptation et une extension de ces équipements pour répondre à l'évolution prévisible des besoins que le développement des temps libres et la démocratisation de l'accès aux loisirs ne manqueront pas d'accroître.

Cinquièmement, la campagne qui va être lancée, sur le thème « Retrouver la France », avec le concours de M. le secrétaire d'Etat au tourisme, des régions et départements devrait inviter les Français, et aussi les étrangers, à mieux connaître notre pays, nos régions et leurs cultures, selon une répartition plus équilibrée des séjours dans l'espace et dans le temps : cette double condition doit contribuer à la fois à une mise en valeur des patrimoines et à une meilleure sauvegarde des paysages et, plus largement, à celles des milieux d'accueil.

Sixièmement, en complément des aides que j'ai mentionnées au bénéfice des associations de tourisme associatif, le Gouvernement a décidé la mise en place d'une aide personnalisée au profit des plus défavorisés, sous forme d'un « chèque-vacances », permettant l'accès progressif aux congés des différentes catégories de non-partants. Pour des motifs d'efficacité et de

rapidité, cette mesure importante et attendue fera l'objet de décisions prises dans le cadre des ordonnances en préparation.

Septièmement, notre perspective et celle de la jeunesse en particulier ne sauraient cependant se borner aux frontières de notre pays. C'est pourquoi nous développerons, dès cette année, les échanges internationaux sur le thème de l'éducation populaire et de la connaissance des peuples pour les jeunes, pour les adultes, pour les personnes du troisième âge, dans le cadre européen, au niveau des pays du bassin méditerranéen qui disposent avec nous d'attaches culturelles anciennes et profondes.

Cette politique d'échanges peut être comprise, c'est évident, comme un élément essentiel de lutte contre le racisme.

En conclusion, votre vote, mesdames et messieurs les sénateurs, sera significatif de votre volonté d'ouvrir des perspectives nouvelles à un secteur de la vie sociale qui n'a pas jusqu'alors bénéficié de moyens suffisants pour une réelle affirmation.

Votre vote témoignera de votre volonté d'élargir le champ des libertés et des droits des citoyens, en reconnaissant le droit aux loisirs, complément naturel du droit au travail, du droit à l'éducation, du droit à la santé et du droit d'expression.

Votre vote témoignera de votre volonté de répondre à une aspiration profonde de notre jeunesse et, au-delà, de tous ceux qui dans la nation ont eu trop longtemps le sentiment d'une appropriation des composantes de la qualité de la vie par une minorité.

Votre vote, enfin, exprimera votre détermination à faire de la justice sociale un objectif, et de la reconnaissance du droit au loisir un devoir d'Etat. (*Applaudissements sur les travées socialistes, communistes et de la gauche démocratique.*)

M. le président. La parole est à Mme le ministre délégué.

Mme Edwige Avice, ministre délégué auprès du ministre du temps libre, chargé de la jeunesse et des sports. Monsieur le président, mesdames et messieurs les sénateurs, je commence d'abord par vous remercier de bien vouloir nous entendre ce dimanche et j'interviens devant vous en fonction des attributions qui m'ont été confiées, afin de vous présenter le budget du ministère délégué à la jeunesse et au sport.

Sans qu'il soit besoin de détailler les attributions, ce ministère a été enrichi à plusieurs reprises par le Premier ministre au niveau de ses actions. Il définit et il applique la politique sportive dont il a la charge et il joue dans le domaine de la jeunesse, en plus de ses attributions classiques, un rôle interministériel important.

Son budget, qui n'est pas comparable aux budgets antérieurs dans la mesure où il recouvre une organisation administrative différente et ne comprend plus les personnels enseignants de l'éducation physique et sportive qui ont été transférés à l'éducation nationale, représente, comme il a été dit, 1 626 millions de francs. S'y ajoute le budget du fonds national pour le développement du sport, le F. N. D. S., soit 264 millions de francs. Au total, le budget du ministère délégué sera donc de 1 890 millions de francs.

Tout d'abord, mesdames, messieurs les sénateurs, je voudrais vous présenter brièvement nos objectifs.

Nous voulons créer un véritable ministère de la jeunesse et commencer dès le budget de 1982 à répondre à certains des problèmes urgents que les jeunes connaissent, en travaillant pour ce faire avec d'autres ministères.

Nous avons en outre pour objectif un développement harmonieux de la politique sportive qui permette l'articulation entre le sport de masse et le sport de haut niveau, ainsi que la nécessaire coordination de moyens actuellement dispersés.

Pour créer un véritable ministère de la jeunesse, il faut en premier lieu se souvenir que nous héritons d'une structure administrative qui a été jusqu'à maintenant presque entièrement tournée vers les sports et qui n'existait à l'égard des jeunes que par rapport à certaines questions d'information ou d'organisation des loisirs. C'est d'ailleurs ce que vos commissions ont, une fois encore, constaté cette année lorsqu'elles ont analysé la situation de 1981.

Notre objectif est réaliste. Pour nous, un ministère de la jeunesse n'a de raison d'être que s'il tient compte de la situation actuelle des jeunes, s'il cherche à peser sur certaines décisions, à coordonner les actions qui concernent actuellement vingt-trois ministères, et s'il participe pleinement, au-delà d'actions spécifiques concernant l'information et les loisirs qui lui incombent jusqu'à présent, à l'ensemble de l'action gouvernementale.

L'analyse de la situation actuelle nous montre que les jeunes, surtout les jeunes filles, sont particulièrement touchés par le chômage et par les phénomènes de déqualification. Ils sont

touchés également par la crise urbaine. Ce sont eux, surtout, qui ont été exclus des espaces publics par suite de la rareté des terrains de jeux dans les villes et dans les grands ensembles. Ils connaissent les phénomènes d'exclusion et de marginalisation, avec toutes leurs conséquences, qui nous interrogent.

Enfin, les temps non scolaires tendent à augmenter, ce qui pose en termes nouveaux la question des loisirs, en particulier des loisirs quotidiens.

Par rapport à cet état de fait, quelles vont être nos priorités ? Tout d'abord, bien sûr, la participation aux actions décidées par le Gouvernement pour lutter contre le chômage, la sous-formation, la déqualification qui touchent particulièrement les jeunes. Mon ministère, comme vous le savez, participe au lancement et à la gestion du programme interministériel d'emplois d'initiative locale qui apportera à beaucoup d'associations socio-éducatives ou sportives, aux collectivités locales, une possibilité d'accroître leurs activités, l'Etat assurant durant un an la couverture financière des emplois ainsi créés.

Mon ministère a largement apporté son concours à M. le professeur Schwartz pour l'élaboration de son rapport et il a été chargé par le Premier ministre de lancer et de coordonner la gestion du programme « jeunes volontaires » qui constitue l'une des idées du rapport. Je vous en donne quelques détails puisque nous avons beaucoup avancé et que l'annonce officielle en sera faite prochainement.

Il s'agit d'un programme qui concerne environ 10 000 jeunes de dix-huit à vingt-six ans, élaboré dans un cadre interministériel et destiné à permettre à ces jeunes de s'introduire dans des responsabilités d'adultes au travers de tâches d'intérêt général.

Ces tâches, décrivons-les : il s'agit de l'animation au sens large, pour les jeunes comme pour les personnes âgées, de travaux de restauration, de protection civile, de protection de l'environnement et du patrimoine naturel. Elles se dérouleront, elles aussi, dans le cadre de collectivités locales, d'associations sans but lucratif et de services publics.

Je donne quelques exemples. Il est tout à fait possible avec les contrats de « jeunes volontaires » de faire de l'animation de loisirs quotidiens pour les jeunes. Il est possible aussi, grâce à ces contrats, de faire sortir de chez elles des personnes âgées qui, autrement, n'iraient pas dans la ville, ne pourraient pas profiter de la vie en société. Il est également possible, avec ces contrats, dans des zones difficiles de forte concentration urbaine où les jeunes ont des difficultés d'animation, d'utiliser d'autres jeunes pour les encadrer, avec une formation qui leur serait donnée par des personnels compétents. Voilà quelques-unes de nos orientations. Ce programme est réellement un programme d'utilité publique.

J'ajoute que depuis quelques jours nous sommes également chargés de participer à l'élaboration de la réponse qui doit être donnée à cette catégorie particulière des jeunes de 16 à 18 ans qui ont trop tôt quitté l'école et qui, relevant pourtant prioritairement ou de l'éducation nationale ou de la formation professionnelle, sont placés sur des chemins où ils ne rencontrent pas ces deux institutions.

Nous mettrons en place, notamment avec les associations de jeunesse, des systèmes d'accueil prolongé afin de réorienter utilement ceux et celles qui ne savent que faire et qui refusent *a priori* les filières classiques et pourtant tellement indispensables pour s'installer dans l'existence.

En ce qui concerne les interventions plus habituelles du ministère, nous voulons développer un certain nombre d'objectifs. Je tiens particulièrement à souligner trois d'entre eux : premièrement, nous voulons développer l'esprit d'initiative des jeunes, leur information et la qualité de leurs loisirs.

Il faut effectivement développer l'esprit d'initiative et d'aventure des jeunes ou même le reconnaître car il existe. Dans ce but, les échanges internationaux vont être intensifiés et réorientés géographiquement. Nous chercherons à accroître ainsi les échanges avec le tiers monde et le quart monde. Il faut que les jeunes se rendent compte de ce qui existe dans les zones du monde les plus défavorisées.

Par ailleurs, comme nous gérons les programmes des offices bilatéraux québécois et allemand pour la jeunesse, nous avons maintenu leurs crédits, mais nous chercherons à orienter davantage leur activité vers les jeunes travailleurs et cette orientation est désormais acquise.

Des bourses supplémentaires seront accordées à des jeunes qui, individuellement ou en équipes, présenteront des projets révélant leurs capacités d'entreprendre et leur sens de la responsabilité. Il s'agit de 4 000 bourses « A. J. I. R. » — aventure, jeunesse, initiative, responsabilité — pour lesquelles 6 millions de francs de crédit sont réservés. Leur montant sera variable. Elles pourront permettre, tantôt aux jeunes de partir à l'étranger s'ils présentent un projet précis, tantôt de rester sur le

territoire national et de se livrer à une expérience utile, par exemple ouvrir une boutique pour les jeunes, cette expérience pouvant être relayée par d'autres, bien entendu. Nous ne doutons pas que cette formule ait un grand succès.

Il est également nécessaire d'améliorer l'information destinée aux jeunes. Nous héritons d'un réseau intéressant, celui des centres d'information jeunesse. Ce réseau sera complété tant au plan régional, par la création de quatre nouveaux centres, qu'au plan communal, par la création de bureaux d'information et la mise en place de bus itinérants.

Mais c'est surtout au plan de l'information diffusée que des réformes seront effectuées, partant de l'idée simple que les jeunes ont vu leurs problèmes s'accroître et qu'ils demandent une information diversifiée. Nous voulons, bien entendu, élargir les secteurs d'information à l'emploi, au droit au travail, à la contraception dans le cadre de la campagne nationale, et améliorer la qualité de l'information par un recours à une informatisation de la documentation des centres.

Enfin, après avoir examiné le bilan de la « semaine de la jeunesse » et constaté à la fois son coût et sa très grande centralisation, qui avait fait l'objet, à l'époque, de critiques, nous avons décidé de la remplacer par une campagne décentralisée d'information prenant appui sur les centres d'information existants de manière à assurer une bonne diffusion dans toute la France.

Troisième objectif : les loisirs des jeunes. Mon ministère cherchera à promouvoir des formules nouvelles et à améliorer les relations qui existent entre, par exemple, les grandes associations et les grandes organisations qui œuvrent depuis longtemps dans un tel domaine.

C'est pourquoi nous avons décidé de promouvoir les loisirs quotidiens. Ceux-ci posent clairement la question de la coordination entre une multiplicité d'acteurs et d'administrations. C'est pourquoi un programme « loisirs quotidiens », démarré expérimentalement dans vingt départements, devrait pouvoir être étendu en 1982. Ce programme concerne, outre mon département ministériel, le ministère de l'éducation nationale, la culture, l'agriculture et la solidarité. Il permettra d'aider les collectivités locales à mettre sur pied une animation du temps extra-scolaire.

Comme je vous le disais tout à l'heure, des contrats de jeunes volontaires pourront être attribués à cet effet.

En ce qui concerne les vacances, nos actions visent à permettre tout d'abord aux directeurs et animateurs de centres de vacances de perfectionner leur savoir-faire — nous avons inscrit une somme de 23 millions de francs à cet effet — à envisager des expériences d'animation particulièrement innovantes et favorisant l'intégration des handicapés dans la collectivité — il faut réellement que nous menions une politique à l'égard des handicapés de façon à supprimer toute ségrégation à leur égard et à permettre à ces enfants de prendre des vacances — à accélérer la rénovation du patrimoine des centres de vacances et auberges de jeunesse qui, je le rappelle, est très dégradé. Nous avons là une lourde tâche à accomplir. Il est malencontreux que ce patrimoine d'utilité publique n'ait pas été mieux entretenu. Nous nous trouvons donc actuellement dans l'obligation d'accélérer les programmes de rénovation.

Il nous faut aussi développer les « points d'accueil jeunes », formule neuve qui consiste à mettre en place des structures très légères, celles-ci étant parfois reliées à des centres d'hébergement collectif du type « auberge de jeunesse », afin de recevoir de très petits groupes, moyennant un tarif extrêmement modique. Les vacances itinérantes des jeunes, leurs randonnées s'en trouveront facilitées.

Par ailleurs, grâce à l'informatisation et au programme Antiope, seront améliorées les procédures d'information sur les places offertes dans les centres de vacances afin d'aboutir à un meilleur emploi des équipements.

Si je me suis attardée sur la politique de la jeunesse, si j'ai voulu faire la part un peu belle à nos jeunes, c'est à dessein, car le sport l'emporte généralement trop souvent dans nos assemblées lorsque nous examinons ce budget.

Les moyens consacrés à cet effort complémentaire se traduiront sur le plan financier par des interventions en termes aussi bien de fonctionnement que d'équipement.

Des aides accrues seront accordées au mouvement associatif ; elles augmenteront de plus de 40 p. 100, ce pourcentage ne comprenant pas, bien entendu, que des subventions.

Les interventions sur le budget d'équipement viseront à rénover le patrimoine du mouvement associatif, ce patrimoine d'utilité publique que les jeunes ont actuellement à leur disposition, à étendre le réseau des centres d'information et des « points d'accueil jeunes », à accroître les chantiers de jeunes.

Sur le plan des personnels, seront créés : 120 emplois nouveaux de conseiller technique et pédagogique — dorénavant, il y aura un conseiller pour la jeunesse par département, ce qui n'était pas le cas jusqu'à présent ; 325 postes « Fonjep » supplémentaires. Tous les postes seront réévalués de près de 20 p. 100. Les associations locales pourront bénéficier ainsi de ce système.

Ces personnels participeront à la mise en œuvre de l'action interministérielle menée en faveur de la jeunesse, notamment au renforcement des services extérieurs, afin d'assurer le suivi des contrats de jeunes volontaires.

Les efforts budgétaires se répartissent donc entre la poursuite et l'accélération d'actions et de relations avec des associations, des structures et des organisations existantes — rappelons que notre ministère est un ministère ouvert et qu'il pratique la concertation — et des actions très nouvelles menées au niveau du Gouvernement tout entier et qui auront, nous l'espérons, un grand développement à l'avenir.

Je voudrais maintenant vous présenter les objectifs de mon ministère en matière de politique du sport.

Vous en connaissez les grandes orientations. Notre intention est d'assurer le développement harmonieux du sport de haut niveau comme du sport de masse, sans les opposer l'un à l'autre de façon stérile, et de coordonner les multiples intervenants et les moyens actuellement dispersés.

La situation à laquelle nous sommes confrontés est un peu trop souvent marquée par l'improvisation en ce qui concerne le sport de haut niveau. En effet, comme nous l'avons dit, dans les compétitions internationales les athlètes français n'obtiennent pas les succès auxquels ils pourraient prétendre, souvent par défaut d'une organisation globale de leur préparation. Nous devons nous imposer ensemble cette discipline et mettre en œuvre cette préparation globale. Jusqu'à présent, des actions sporadiques ont trop souvent suppléé une politique à long terme pourtant nécessaire par rapport aux échéances des grandes compétitions.

Pour les athlètes, il est difficile de concilier un travail, des études et l'entraînement. L'avenir professionnel est mal assuré.

En ce qui concerne le sport de masse, l'apprentissage du sport comme la pratique sportive se heurtent, d'une part, à l'inadaptation des espaces urbains publics et, d'autre part, aux difficultés d'utilisation des équipements sportifs — localisation, nombre, heures d'ouverture, coût, manque de personnel d'animation parfois. Ils révèlent des ségrégations et des inégalités socio-économiques.

D'autre part, la France ne sait pas assez exploiter, sur le plan des exportations de matériels et d'équipements sportifs, les possibilités de ses entreprises.

Il y a donc là un certain nombre de domaines dans lesquels il nous faut trouver des solutions et une organisation meilleures.

Par rapport à cet état de fait, le transfert de l'éducation physique et sportive doit être l'occasion de mieux lier l'esprit et le corps, la culture et le sport et d'augmenter les moyens.

Qu'il s'agisse de sport de haut niveau ou de sport de masse, le ministre de la jeunesse et des sports a pour interlocuteurs privilégiés les fédérations sportives, associations et clubs et il compte développer cette constante concertation. Mais d'autres intervenants participent directement à la mise en œuvre d'une politique sportive : collectivités locales et services de divers ministères, avec lesquels il est désormais nécessaire d'établir une meilleure concertation.

J'aborderai tout d'abord la question de la préparation des athlètes aux grandes compétitions.

Cette préparation fera l'objet, avec les fédérations sportives, d'une véritable organisation. En 1982, seront jetés les jalons d'une politique à moyen terme. De quelle façon ? En jouant sur plusieurs tableaux.

Les sections « sports études », qui continuent de relever de la compétence de mon département, verront leurs moyens financiers accrus de plus de 36 p. 100 tandis que, simultanément, une réflexion sur leurs objectifs et leur fonctionnement sera menée. Il faut que nous parvenions, en effet, à une carte beaucoup plus cohérente.

Par ailleurs, j'ai chargé un athlète, Jean-Michel Bellot, de rechercher, pour les athlètes de haut niveau, qu'il connaît bien, le moyen de concilier les exigences de l'entraînement avec la scolarité et la vie professionnelle. Nous héritons d'un certain nombre de plans de carrières pour lesquels il nous faut d'ores et déjà prévoir une issue, un débouché professionnel. Il faut bien reconnaître que leur nombre n'est pas suffisant : un peu plus de 70 pour une population de plus de 50 millions d'habitants.

Il faut trouver un système qui ait une suite et qui prenne en charge davantage les talents que notre territoire recèle. C'est la raison pour laquelle nous avons décidé d'entreprendre, auprès d'un certain nombre d'entreprises publiques et privées, des négociations afin qu'elles offrent des débouchés aux athlètes.

Ces négociations, aussi bien avec les administrations qu'avec les entreprises publiques ou privées, sont menées parallèlement à un travail de réflexion avec l'éducation nationale. Comme vous le savez, nous avons d'ores et déjà signé un accord avec les P. T. T. Cet accord porte autant sur les athlètes déjà engagés dans la vie professionnelle au sein de cette administration que sur ceux qui pourraient être pris en compte à l'issue d'une carrière sportive. Nous sommes également en négociation très positive avec E. D. F. Nous avons obtenu de la S. N. I. A. S. un certain nombre de propositions ainsi que de l'institut français de gestion. Nous continuerons dans cette voie et nous pensons ainsi obtenir d'ici à quelques semaines une véritable bourse pour l'emploi des athlètes de haut niveau.

L'aide aux fédérations sportives — c'est un objectif important — qui stagnait depuis plusieurs années, a été notablement augmentée, si l'on prend en considération tant les subventions du chapitre qui concerne directement les fédérations que celles versées au titre du F. N. D. S.

Par souci de clarté, je signale que certaines indemnités, qui étaient inscrites jusqu'à maintenant au chapitre réservé aux fédérations, sont désormais budgétisées à part. Cela explique les différences de chiffres et minimise, dans la présentation, les dotations aux fédérations, alors qu'en fait ces dotations, j'y insiste, sont importantes.

Un programme de rattrapage du retard en équipements sportifs couverts dans les régions les plus déficitaires, en vue d'assurer notamment l'éducation physique et sportive à l'école, sera mis en œuvre. Il ne représentera pas moins de 25 millions de francs en autorisations de programme.

Notons par ailleurs les encouragements directs aux grandes compétitions.

Les subventions pour les Jeux olympiques et les grandes manifestations sportives que nous devons préparer seront augmentées de 20 p. 100.

Cinq grands stades de football seront rénovés et un sixième sera construit à Nantes. Ce programme sera étalé sur deux ans pour le rendre supportable budgétairement. Pour corriger à ce sujet un certain nombre d'inexactitudes qui ont pu être dites faute d'information, je précise qu'une seule reconstruction est prévue. Le reste du programme porte sur des améliorations techniques, sur des agrandissements et sur un certain nombre de questions d'intendance qui ne sont pas négligeables, par exemple l'éclairage et les systèmes de protection des joueurs contre l'enthousiasme parfois débordant des spectateurs. Il faut que, sur ces divers points, nos stades soient améliorés. Les programmes prévus concernant les six grands stades prévoient aussi l'exécution de travaux de ce type.

Enfin, en ce qui concerne les écoles nationales, des travaux de modernisation seront entrepris à l'I. N. S. E. P., à l'école nationale de voile. L'école nationale d'équitation verra, quant à elle, son extension achevée en 1982.

Une politique de haut niveau ne peut être menée que si toutes les dispositions sont prises pour permettre la pratique sportive du plus grand nombre. Celle-ci passe par des clubs, fédérations et associations, mais elle prend aussi appui sur l'école, la commune et l'entreprise.

Il faut souligner, pour tous ces niveaux d'intervention, l'aide de l'Etat aux clubs sportifs pour les déplacements ferroviaires et pour les équipements.

Nous poursuivrons les opérations « 1 000 terrains de grands jeux » et « 5 000 courts de tennis », qui feront par ailleurs l'objet d'une gestion plus déconcentrée. Ces opérations ainsi poursuivies profiteront aussi davantage aux municipalités, en particulier à leur population scolaire.

L'aide aux collectivités locales se manifeste, elle, par l'incitation à l'innovation et aux économies d'énergie, par des subventions d'équipement financées tant sur le budget du ministère que sur celui du F. N. D. S., et par l'examen des mesures destinées à favoriser le plein emploi des équipements.

En ce qui concerne la pratique sportive des scolaires, les efforts d'équipement — gymnases, salles couvertes dont j'ai parlé — seront accompagnés d'un soutien actif à toutes les expériences originales qui sont menées sur tout le territoire de concert avec le ministère de l'éducation nationale, les conseillers pédagogiques de circonscription, les fédérations sportives et les services du ministère de la jeunesse et des sports. Dans certaines

régions, par exemple, on a installé des mini-tennis à l'école primaire. Cette expérience connaît un grand succès.

Dans d'autres régions, grâce à l'action conjuguée des conseillers pédagogiques de circonscription, des services extérieurs du ministère et des maîtres, des enfants, malheureusement trop peu nombreux — je dois le dire, car je voudrais que cela se développe sur l'ensemble du territoire — ont un nombre d'heures de sport, dès l'école primaire, tout à fait important.

Ces expériences méritent réellement d'être encouragées. Il faut faire appel à l'innovation dans ce domaine. L'éducation nationale est actuellement le lieu où des expérimentations se développent dans un tel domaine.

Enfin, le sport en entreprise fera l'objet d'une attention toute particulière. Au-delà des aides accordées pour les équipements — ce qui a été le cas dans l'accord signé avec les P. T. T. — des initiatives seront menées avec d'autres ministères, tel le ministère de la fonction publique, pour que le temps du sport puisse être développé et la pratique sportive facilitée. Les fédérations qui se sont attachées au développement du sport en entreprise — le sport corporatif, comme on l'appelle — verront leur aide renforcée.

En ce qui concerne la jeunesse, je tiens à vous faire part des moyens qui seront nécessaires pour mener, en 1982, une telle politique.

Il est d'abord prévu de nouveaux moyens en matière d'animation sportive. Les crédits marquent une nette progression et feront l'objet d'une déconcentration très importante. Cette augmentation vise à corriger ce qui a été dénoncé jusqu'à présent, à savoir le désengagement de l'Etat.

Les relations internationales auront leur dotation augmentée de 1 800 000 francs, soit près de 25 p. 100.

Le reste des mesures nouvelles devrait permettre d'augmenter la subvention à certaines fédérations trop oubliées jusque-là, dont l'action peut être prépondérante pour la politique nouvelle suivie par le Gouvernement, offices municipaux des sports, sport dans le monde du travail, etc.

Dans le domaine du personnel, une double action permettra, d'une part, de participer efficacement à la solution du problème de l'emploi et, d'autre part, d'améliorer les situations.

Je voudrais, à ce titre, donner quelques indications.

D'abord seront signés soixante contrats de conseillers techniques et pédagogiques.

Ensuite est inscrite pour la première fois une somme de 1 425 000 francs destinée à assurer la formation initiale et continue des cadres techniques sportifs mis à la disposition des fédérations.

En outre sera régularisé, pour un montant de 8 300 000 francs, le régime indemnitaire des conseillers techniques et sportifs, qui recevaient jusque-là des compléments irréguliers par le canal des fédérations sportives. Cette mesure, qui était demandée depuis longtemps par les intéressés, prouve le désir du ministère de régler de façon satisfaisante le problème d'ensemble des cadres techniques.

Enfin, une mesure nouvelle de 3 millions de francs vise à obtenir l'amélioration de la rémunération des éducateurs sportifs.

Aux questions de fonctionnement, on oppose souvent celles qui concernent l'investissement.

Alors que le budget d'investissement avait régressé en 1981 par rapport à celui de 1980, cette année il enregistre une progression très importante, de plus de 30 p. 100, que l'on se rapporte au budget de l'Etat ou au fonds national du développement du sport. Seront financés sur deux ans, avec le concours d'autres ministères que celui de la jeunesse, des sports et des loisirs, outre l'opération dite « grands stades », un programme de gymnases. Les crédits d'équipement du F. N. D. S., qui sont très diversifiés, s'ajouteront à ce budget pour d'autres opérations, parfois pluriannuelles; ils sont, eux aussi, en augmentation de plus de 30 p. 100.

Pour conclure, mesdames, messieurs les sénateurs, je voudrais que vous perceviez la volonté que nous avons de mener une politique pour l'avenir.

Au-delà des moyens budgétaires dégagés pour la seule année 1982, nous avons l'intention de jeter les fondements d'une politique qui sache non seulement prévoir à moyen et à long terme, mais aussi coordonner de multiples intervenants et moyens.

Cette politique, j'ai essayé de vous le montrer, est basée sur la recherche de la coopération interministérielle. Elle est fondée sur une planification à long terme des actions, sur une volonté de déconcentration des moyens.

Mais je ne peux terminer cette présentation sans vous dire qu'au-delà du budget il faut que nous ayons à cœur les questions de personnels. Il importe surtout de prendre en considération les forces humaines sportives, de haut niveau ou amateur, qui feront peut-être demain le renom de notre pays ; des cadres techniques, des animateurs bénévoles, qui sont les chevilles ouvrières du mouvement associatif. Là aussi, les problèmes sont importants à résoudre pour leur permettre d'agir, demain, plus efficacement.

Je ne voudrais pas terminer mon intervention sans évoquer les personnels administratifs et techniques du ministère de la jeunesse et des sports et de ses services extérieurs, qui, dans des conditions très difficiles, œuvrent quotidiennement pour donner au sport et à la jeunesse une politique nouvelle et ambitieuse que notre pays attend. (*Applaudissements sur les travées socialistes et communistes.*)

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat.

M. François Abadie, secrétaire d'Etat auprès du ministre du temps libre, chargé du tourisme. Monsieur le président, mesdames, messieurs les sénateurs, depuis que le Président de la République m'a confié la responsabilité du secrétariat d'Etat chargé du tourisme, je me suis attaché à soutenir l'activité de ce secteur essentiel, dont le chiffre d'affaires représente 8,5 p. 100 du produit intérieur brut, de façon à créer des emplois et recueillir des devises nécessaires à notre économie ; plus même, à réorienter son activité dans l'espace pour mieux répartir l'activité touristique sur notre territoire. Ainsi des Français toujours plus nombreux profiteront de leurs vacances et, par là, soutiendront l'activité de cette branche.

Vous trouvez dans le projet de loi de finances qui est soumis à votre examen, la traduction de cette grande orientation, qui avait d'ailleurs été définie par François Mitterrand lors de sa campagne électorale.

Il est une orientation importante de la politique gouvernementale dont vous ne trouvez pas la traduction dans la loi de finances, c'est l'institution d'un chèque-vacance. Je crois utile de vous en dire quelques mots puisqu'il illustre la politique que le Gouvernement entend mener.

Il s'agit d'une aide à la personne librement négociée par les partenaires sociaux. Ces deux éléments sont importants.

La liberté de négociation montre que les vacances ne sont qu'un élément d'un ensemble beaucoup plus vaste dans lequel le temps libre est le complément du temps de travail ; il ne peut donc être conçu en ignorant celui-ci.

Il s'agit aussi d'une aide à la personne. Le Gouvernement veut aider les Français à partir plus nombreux en vacances, et donc à surmonter un des obstacles importants à ce départ : l'obstacle financier.

Mais il ne saurait être question d'orienter les Français à choisir tel ou tel type de vacances, bref, de décider à leur place la façon dont ils utilisent leur temps libre. Ce sont donc les bénéficiaires eux-mêmes qui décideront largement de l'utilisation de cette aide. Globalement, il est certain qu'elle profitera à l'ensemble du monde du tourisme dont le développement est si nécessaire à la santé de notre économie.

Pour soutenir l'activité touristique, je me suis attaché à prévoir des crédits suffisants pour développer l'investissement et disposer des moyens d'intervention permettant d'attirer en France des touristes étrangers plus nombreux. Pour soutenir l'investissement, nous avons obtenu le rétablissement des primes hôtelières, mais les crédits correspondants figurent au budget des charges communes.

Nous avons aussi tenu à développer de façon très importante les subventions aux villages de vacances. Les crédits qui vous sont proposés à ce titre sont quatre fois plus élevés que ceux de 1981, 60 500 000 francs contre 15 700 000 francs. De même les subventions au camping connaissent une progression de 27,7 p. 100.

Une croissance aussi forte des crédits est toutefois inhabituelle et certains pourraient craindre que nous n'éprouvions quelques difficultés à consommer les dotations ouvertes en 1982. Mais il faut savoir à quel point ce type d'action avait été négligé les années précédentes. D'après les dossiers déposés dans mes services, 60 millions de francs ne nous permettraient de subventionner qu'à un peu plus de 10 p. 100 les demandes d'ores et déjà déposées.

Bien sûr, il n'est pas question de délivrer les crédits à guichet ouvert et de prendre en compte toutes les demandes. Cependant, il faut que l'aide de l'Etat reste significative et que les vacanciers puissent profiter de ce type d'hébergement. Il convient, en effet, de rééquilibrer ce type de vacances par

rapport à des vacances plus traditionnelles sans, bien évidemment, pénaliser celles-ci, et elles ne le sont pas puisque la prime spéciale d'équipement hôtelier va être rétablie.

Pour le camping, je n'ai pas cru devoir demander une progression aussi forte des crédits. En effet, il est probable que la pénurie de plages n'est pas générale et qu'elle frappe les régions touristiques dans lesquelles on peut se demander s'il faut encore fortement développer le camping ou si la bonne politique à suivre n'est pas une meilleure information des campeurs, pour qu'ils sachent où il y a de la place et où ils pourront passer des vacances plus agréables.

A ce sujet, je peux vous indiquer que nous demandons au fonds interministériel pour la qualité de la vie de prévoir un crédit de 2 millions de francs pour reconduire, en 1982, l'opération « camping-informations ». Cette année, pour assurer un meilleur succès de cette action, nous agirons beaucoup plus en amont. Ainsi les campeurs seront-ils mieux informés sur leur lieu de résidence avant leur départ et pourront-ils mieux prévoir ce qu'il est possible de faire de façon agréable.

Il est probablement superflu de vous rappeler que ces crédits sont destinés non seulement aux associations, mais aussi aux collectivités locales qui mènent des actions similaires.

J'espère également réaliser une bonne coopération entre les collectivités locales et l'Etat, pour ce qui est des efforts de promotion, notamment de promotion à l'étranger. Les crédits que j'ai prévus pour la promotion sont accrus puisqu'ils s'élèvent à près de 37 millions de francs contre un peu plus de 27 millions de francs en 1981, soit une progression de plus de 33 p. 100.

Cela permettra notamment d'ouvrir ou de rouvrir deux bureaux à l'étranger : le premier à Stockholm, de façon à suivre plus précisément l'évolution de toute la clientèle scandinave, à l'attirer plus nombreuse dans notre pays, et je rappelle que ce bureau avait été hâtivement fermé voilà quelques années ; le second, en Amérique latine, probablement au Brésil, de façon à se placer d'ores et déjà sur ce marché d'avenir.

Ce moyen de diffusion des instruments de promotion générale élaboré par les collectivités locales, les associations de tourisme social ou les associations professionnelles, doit permettre de mieux rentabiliser l'effort très important déjà réalisé. Si, dans les pays lointains, le Japon par exemple, il est clair que le produit à promouvoir est la France dans son ensemble, et donc que l'Etat se trouve au premier rang, en revanche, dans les pays plus proches, notamment dans les pays européens, c'est par région que l'effort doit être fait, et nos bureaux à l'étranger doivent être à la disposition des collectivités locales pour apporter l'aide technique indispensable à la réussite des opérations de promotion ainsi que le support logistique nécessaire au déroulement de cette opération.

Si les crédits destinés aux bureaux du tourisme français à l'étranger sont en forte croissance, cela ne se fait pas au détriment des grandes associations qui œuvrent à la promotion de notre tourisme hors de nos frontières. Je vous rappelle qu'à l'heure actuelle deux associations nationales principales se sont fixé ce but : d'une part, l'A. F. A. T., l'association française d'action touristique ; d'autre part, le G. I. E., le groupement d'intérêt économique, Bienvenue-France. Les subventions qui leur sont destinées sont maintenues, pour ce qui est du G. I. E., conformément à l'accord pluriannuel qui le lie à l'Etat, mais elles augmentent de façon sensible pour l'A. F. A. T.

Je suis persuadé qu'il convient de réformer, ou pour le moins réorienter, l'action de ces deux associations, et je m'y emploie, mais je n'ai pas voulu aller trop vite en ce domaine puisqu'il est exclu que nous soyons absents des marchés étrangers, même pour une période de transition. Ces associations continueront donc leur action en 1982, en relation aussi étroite que possible avec nos bureaux à l'étranger. En effet, elles permettent d'associer les professionnels à l'effort de promotion, ce qui est indispensable.

Cet effort d'ensemble devra permettre d'attirer des touristes plus nombreux en provenance de l'étranger et donc d'améliorer à la fois notre balance commerciale et l'activité des entreprises dans le secteur du tourisme.

Sur le territoire national, nous nous attachons à réorienter l'activité de ce qui existe, de façon à permettre à plus de Français de partir en vacances.

L'information est un moyen important pour orienter et développer les flux touristiques. L'inégalité devant l'information est un frein important à des départs en vacances plus nombreux.

Le précédent gouvernement avait voulu faire de France Informations Loisirs un organisme gérant, de façon centralisée, la totalité de l'information touristique et la diffusant par les canaux traditionnels : syndicats d'initiative et offices de tourisme.

Nous avons dû réformer profondément cela. Tout d'abord, associer tous les intéressés — professionnels, collectivités locales, associations à vocation touristique — dans le conseil d'administration du nouvel organisme, de façon que, dans la conception d'une politique, on sache quel est l'avis de chacun.

De plus, l'objectif de la politique touristique doit être non pas la centralisation, mais la coordination de ce qui se fait. Le nouvel organisme devra donc définir un protocole de communications pour permettre aux banques de données informatiques de communiquer entre elles, mais ne devra pas se substituer à tous ceux qui, dès maintenant, font de l'information touristique. Enfin, la diffusion de ces informations ne pourra pas se faire unique par les canaux habituels, qui ne touchent qu'une minorité de Français.

Il faudrait aussi aller au-devant des touristes potentiels, pour leur montrer tout ce qui peut leur être offert.

Je suis persuadé qu'une meilleure circulation de l'information permettra tout à la fois aux Français de passer des vacances plus agréables et à ceux qui ont investi dans le tourisme de connaître une meilleure rentabilité des équipements réalisés.

Pour permettre aux plus modestes de partir en vacances, il faut aussi encourager ceux qui s'y sont attachés, alors que le précédent Gouvernement ne les connaissait même pas.

Il faut offrir des vacances correspondant aux goûts de chacun et les efforts d'animation développés par les associations et les collectivités locales doivent être encouragés. Les crédits destinés à cet effet, regroupés à l'article 20 du chapitre 44-01 de la section tourisme, sont multipliés par trois.

Ces efforts traduisent la volonté, non seulement de reconnaître et de développer l'action des associations en matière touristique, mais aussi d'orienter leurs activités dans un sens permettant une meilleure répartition des vacanciers sur le territoire national. Ainsi a-t-il été entendu que la majorité des crédits de ce chapitre seront destinés à des organismes développant leurs activités dans le grand Sud-Ouest afin que le tourisme devienne un élément important de l'activité économique de cette région, et surtout un moteur permettant d'y développer l'emploi.

Les associations avec lesquelles je suis conduit à travailler ne sont pas uniquement les grandes associations traditionnelles. Les subventions qui leur sont octroyées figurent plutôt dans la deuxième section — loisir social — du budget du temps libre.

Les crédits du chapitre 44-01 sont plus particulièrement destinés à soutenir des actions spécifiques. Je peux en donner une illustration : j'ai été conduit à signer avec la fédération thermale une convention prévoyant, en sa faveur, des subventions beaucoup plus importantes, ainsi que la création d'emplois d'animateurs thermaux. Je cherche, en effet, à offrir, parallèlement aux actes médicaux, un cadre agréable et une animation réussie, particulièrement propices à créer les conditions d'une amélioration rapide de la santé du patient.

Mais il faut aussi s'intéresser à l'aspect économique du thermalisme et, par exemple, être beaucoup plus agressif sur le marché étranger pour que les curistes des autres pays, très nombreux d'ailleurs, choisissent plus souvent une station française qui leur offre des services au moins comparables à ceux qu'ils peuvent trouver ailleurs.

J'entends développer ce type de coopération entre l'Etat, les professionnels et les collectivités locales, en m'appuyant sur tout ce qui entoure l'accueil, c'est-à-dire l'animation touristique et la promotion.

Cela peut expliquer pourquoi les crédits des services d'études et d'aménagement du territoire sont reconduits en francs constants : l'aménagement du territoire n'est pas une action extérieure, pensée par des services centraux, mais une prise en compte, par l'Etat, des projets des collectivités locales ou des professionnels, ainsi que des associations qui œuvrent sur le terrain.

L'action des services d'études et d'aménagement touristique sera réorientée, pour qu'ils soient beaucoup plus au service des collectivités locales en leur offrant leur savoir-faire, afin de les aider à concevoir puis à réaliser leurs projets touristiques.

De même, les comités régionaux du tourisme seront-ils réformés et un projet de loi vous sera-t-il prochainement proposé. Sans attendre cette réforme, il convient que les services du tourisme, dans les régions, soient soutenus pour que les élus, les associations, les professionnels et les interlocuteurs soient plus proches d'eux. Dès lors, je suis conduit à vous demander la création de dix emplois afin de développer les moyens des délégations régionales.

La réorientation et la dynamisation de l'action en faveur du tourisme ne sauraient, bien évidemment, se limiter aux partenaires de l'Etat. Il fallait également que ce dernier

modifie ses services eux-mêmes. J'ai déjà entrepris la réforme de la direction du tourisme pour la rendre beaucoup plus efficace et en faire l'interlocuteur de tous les partenaires de l'Etat.

La politique du précédent gouvernement, s'agissant de la structure de ces services, consistait, trop souvent, à créer une cellule *ad hoc*, chaque fois que surgissait une question. L'administration centrale donnait l'image d'un manteau d'arlequin, dans lequel il était difficile de retrouver la traduction d'une volonté positive.

Considérant que le tourisme est un et qu'il existe une complémentarité entre les actions menées, j'ai voulu opérer un regroupement. A titre d'exemple, le nombre de bureaux ou de départements de la direction passe de vingt-sept à sept. Ce regroupement permettra de conforter l'action de chaque bureau et de faire de la direction un interlocuteur apprécié tant des autres départements ministériels que de ses partenaires naturels.

En effet, on ne peut plus considérer le tourisme indépendamment du reste de l'activité nationale. C'est une structure trop importante pour qu'il soit permis de raisonner ainsi, et je peux illustrer cette affirmation par de nombreux exemples. L'effort de promotion touristique est forcément lié à l'effort de promotion des productions régionales et donc à l'effort général de l'exportation.

Attirer les touristes en France, c'est non seulement permettre aux activités touristiques de réaliser un chiffre d'affaires plus important, mais aussi faire connaître sur place nos produits. C'est également donner la possibilité aux touristes étrangers de rencontrer des Français et de tisser des liens qui seront forcément utiles dans d'autres domaines. C'est encore améliorer notre balance des paiements et placer la France dans une position plus forte et plus indépendante. C'est, enfin, faciliter la création d'emplois et donc concourir à la solution du principal problème auquel nous sommes tous confrontés. (*Applaudissements sur les travées socialistes, communistes et de la gauche démocratique.*)

M. le président. La parole est à M. Bonduel, rapporteur spécial.

M. Stéphane Bonduel, rapporteur spécial de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation (jeunesse et sports). Monsieur le ministre du temps libre, Mme le ministre délégué à la jeunesse et aux sports, vous venez de nous exposer les grandes lignes de la politique que vous entendez mener au niveau du département ministériel dont vous avez la responsabilité, et de nous indiquer l'articulation des actions que vous voulez conduire dans le cadre d'un programme politique global, et ce, d'une manière convergente et complémentaire.

Le temps libre, sa valorisation, son organisation constituent, certes, un problème de société, dans les pays d'économie avancée, aux progrès de la technologie qui font que, de plus en plus, la machine soulage et allège le travail de l'homme.

Cet aspect des choses, de caractère structurel, se trouve renforcé par l'évolution conjoncturelle de la situation et par la nécessité de réduire le temps de travail pour que le plus grand nombre ait un emploi.

Le budget que vous avez présenté aujourd'hui à notre examen ne peut être qu'une ébauche de la traduction concrète et partielle de cette orientation et de cette volonté ; chacun ici est, en effet, bien conscient que la durée et la continuité dans le temps sont un élément essentiel de la réalité d'une telle politique pour notre société de demain.

Dans cette première perspective d'un élargissement de la politique de la jeunesse et du temps libre, vous nous avez présenté un document budgétaire sur lequel le rapporteur spécial que je suis voudrait apporter, au nom de la commission des finances, les indications et les observations que celle-ci a émises et qui sont nécessaires à une bonne information du Sénat.

Le budget du ministère du temps libre se présente sous quatre sections : section commune ; section loisir social, éducation populaire, activités de pleine nature ; section jeunesse et sports ; section tourisme.

Le budget du tourisme faisant l'objet d'un rapport spécial, nous avons décidé, avec notre collègue M. Yves Durand, que seraient également traitées, à cette occasion, les actions de tourisme social relevant directement du temps libre.

Enfin, et pour compléter votre information, mes chers collègues, je me dois de vous rappeler le transfert à l'éducation nationale de l'éducation physique et sportive, ce qui représente, en fait, 24 454 emplois et 2,4 milliards de francs de crédits.

En vous priant de m'excuser de ce rappel — il me semble, cependant, qu'il était nécessaire pour resituer le budget du

temps libre dans son contexte véritable — je voudrais, mes chers collègues, porter à votre connaissance les informations suivantes.

L'évolution des crédits, d'une année sur l'autre, et déduction faite du transfert précédemment indiqué, est, en crédits de paiement, de plus 51,7 p. 100 pour les dépenses ordinaires et de plus 31,6 p. 100 pour les dépenses d'équipement.

En moyenne donc, et pour l'ensemble des crédits, l'augmentation est de 46 p. 100.

Quant aux autorisations de programme, elles croissent de 38,7 p. 100. C'est volontairement que je n'indique pas de chiffres, car vous les trouverez dans mon rapport écrit.

Il convient d'y ajouter les ressources du fonds national pour le développement du sport qui progresseront de 27,5 p. 100, passant de 207 millions à 264 millions de francs.

S'agissant de la répartition fonctionnelle, nous la constatons sans pouvoir faire de rapprochement avec 1981 en raison des modifications de structures intervenues et du fait que, lors de son audition, le ministre du temps libre a indiqué que les crédits d'équipement de la jeunesse et des sports feront l'objet d'une répartition ultérieure entre les sections.

C'est là, me semble-t-il, une pratique qui, du point de vue du principe même du contrôle parlementaire et budgétaire, est critiquable. Il s'agit, en fait, pour le Parlement de connaître l'affectation exacte de l'enveloppe de 457,4 millions de francs.

Nous souhaitons, monsieur le ministre, avoir à cet égard, sinon aujourd'hui, du moins au cours de l'exécution du budget, des informations plus précises. Le fascicule complémentaire qui nous est récemment parvenu ne nous les a pas fournies.

Mes chers collègues, les principales observations que, au nom de notre commission, je formulerai sur le budget sont les suivantes.

Pour ce qui est de la section commune, il faut noter le regroupement des services administratifs — administration centrale et services extérieurs. C'est dans un souci de rationalisation que ce regroupement a été opéré, constituant la logistique du nouveau ministère.

Mais il nous faut constater que l'effort budgétaire porte surtout sur l'administration centrale qui connaît une augmentation de 25 p. 100 de ses crédits, les moyens des services extérieurs ne croissant malheureusement que d'environ 3 p. 100. C'est un choix qui ne nous semble pas entièrement justifié, surtout quand on sait les difficultés des directions départementales au niveau des moyens de fonctionnement — madame le ministre, vous l'avez dit tout à l'heure — notamment pour les déplacements des animateurs et des conseillers sur le terrain, auprès des associations.

La nouvelle section « loisir social, éducation populaire et activités de pleine nature » voit ses moyens augmenter de 47,5 p. 100 par rapport à l'action correspondante de 1981. Vous en trouverez les détails dans mon rapport écrit.

Je voudrais faire une remarque importante. En ce qui concerne la participation à la rémunération des postes Fonjep, qui connaît, dans le budget 1982, une augmentation de 20 p. 100 par poste — ils passent à 37 000 francs — disons simplement que la charge restant aux associations demeure encore bien souvent insurmontable sans le relais, qui n'est pas toujours évident, des collectivités locales. Peut-être eût-il mieux valu doter un peu mieux ces postes et en créer moins, car je ne suis pas certain que tous pourront être effectivement ouverts dans les conditions actuelles. Nous sommes encore loin des 50 p. 100 par poste.

L'aide aux associations dans l'éducation populaire constitue un autre volet de l'action nouvelle. Des contrats de programme définissant des objectifs précis devront être conclus. C'est, à mon avis, une très bonne initiative que d'éviter le saupoudrage.

L'ensemble des mesures nouvelles de cette action représente 54,4 millions de francs auxquels s'ajoutent 74,9 millions transférés de la section « jeunesse et sports ». Il faudra être vigilant et rigoureux dans la gestion de ces fonds.

La section « jeunesse et sports » appelle les commentaires suivants. Elle représente, au plan de la répartition fonctionnelle des crédits tels qu'ils nous sont présentés, 70 p. 100 du budget total, en hausse de 193 millions de francs par rapport à la dotation initiale. Malheureusement, les incertitudes que je signale tout à l'heure quant à la répartition des crédits d'équipement ne permettent pas d'en apprécier la réalité exacte.

Disons cependant que, rompant avec une pratique traditionnelle qui privilégiait le sport, les actions en faveur de la jeunesse bénéficient de moyens en très nette augmentation. Des mesures nouvelles font, en effet, apparaître une hausse de plus de 40 p. 100 par rapport aux services votés. Ces moyens s'ajoutent, pour une bonne part, à ceux de la section « loisir social, éducation populaire » du temps libre.

Là non plus, je n'entrerai pas dans les détails et vous prie de vous reporter à mon rapport écrit. Je ferai simplement les mêmes observations que tout à l'heure sur les postes Fonjep et dirai que l'effort en faveur de l'implantation des centres d'information jeunesse devrait se concrétiser par une meilleure départementalisation.

J'ajouterai, enfin, que la prise en compte de certaines recommandations du rapport Schwartz sur la difficulté de l'insertion des jeunes dans la société, la création des missions locales d'animation pour prendre contact avec les jeunes exclus, la mise en place de programmes de jeunes volontaires, la mise en œuvre de bourses A. J. I. R., si elles constituent des actions tout à fait cohérentes et nécessaires, s'appréhendent mal dans le budget.

Le chapitre 43-20 traitant des interventions publiques en matière d'actions éducatives et culturelles, s'il comporte bien un article supplémentaire intitulé « action nouvelle en faveur de la jeunesse », ne se voit affecter, au titre de cet article, aucune dotation de crédits. Sans doute, j'imagine que d'autres chapitres peuvent pourvoir à ces financements, mais la commission des finances estime que son contrôle serait facilité si les dotations budgétaires correspondaient aux actions qu'elles doivent réellement financer.

Les actions en faveur du sport ne sont pas sacrifiées pour autant mais il est difficile d'apprécier l'évolution des crédits par suite des transferts à l'éducation nationale de dotations pour le sport optionnel en milieu scolaire et, en revanche, de l'abondement pour 1982 des dotations initiales par l'affectation de crédits provenant de l'action « sport scolaire et universitaire ».

La progression réelle, compte tenu de ces mouvements, est d'environ 15 p. 100, ce qui représente une très faible augmentation.

Pour le sport de haut niveau, il est prévu de mettre en œuvre un véritable système d'accueil de l'athlète car les plans de carrière que vous avez mentionnés tout à l'heure, madame le ministre et qui ont constitué un début de déblocage d'une situation difficile, n'ont pas répondu, loin s'en faut, à l'attente et aux besoins.

Il faut noter avec satisfaction les actions menées en ce sens.

Vous nous avez indiqué, madame le ministre, les protocoles d'accord avec les grandes administrations : P. T. T., ministère des armées, ministère de la santé. Il faudrait aussi les poursuivre avec les grandes entreprises.

Mais le sport de haut niveau ne se conçoit pas sans une base suffisante et les efforts doivent se porter d'une manière significative vers le sport de masse.

Dans cette perspective, les moyens budgétaires paraissent évoluer d'une manière intéressante, surtout par la création de postes supplémentaires de cadres techniques qu'il faudrait doter rapidement d'un statut tenant compte de leur mission et de leur sujétion.

Il faut aussi mettre définitivement au point la préparation du brevet d'Etat d'éducateur sportif. A cet égard, la ligne budgétaire « formation des cadres d'éducation physique », portée à plus de 2 millions de francs par rapport à la dotation initiale de 600 000 francs, est un progrès notable qui va dans le bon sens mais cela ne suffira sans doute pas à l'avenir.

Signalons, enfin, comme une action positive l'abondement des crédits pour les sections sport-études et l'amélioration des dotations pour les services d'animation sportive orientée vers une aide à la pratique du sport optionnel en milieu scolaire et extrascolaire, une animation vers la population et une assistance technique en milieu fédéral.

En revanche, pour éviter certains investissements peut-être superfétatoires, il faudrait veiller à ce que s'ouvrent plus largement encore les équipements sportifs existants, privés ou publics, selon des conventions à intervenir, pour en faire profiter le plus grand nombre.

Le fonds national pour le développement du sport fait apparaître une prévision de recettes pour 1982 de 264 millions de francs.

Je voudrais, mes chers collègues, analyser rapidement le fonctionnement de ce fonds.

Pour le sport de haut niveau, il faut savoir que, pour 1980 — pour 1981, il est difficile d'analyser complètement l'exercice car c'est avec finalement plus d'une année budgétaire de retard que nous avons les résultats — donc, pour 1980, le solde créditeur est de 3 millions de francs par rapport aux crédits ouverts et de 8 millions de francs par rapport aux recettes recouvrées.

Pour le sport de masse, on peut faire la même constatation : le solde créditeur s'élève à 86,4 millions de francs en crédits de paiement et 35,7 millions de francs en autorisations de pro-

gramme. Si l'on ajoute à cela l'excédent des recettes perçues par rapport aux crédits ouverts, soit 50 millions de francs environ, on voit bien que le fonctionnement de ce fonds ne saurait donner satisfaction en l'état.

Je sais bien que plusieurs explications peuvent être données : on constate la lenteur des procédures quant au financement des équipements ; certains crédits ont été réservés en 1980 alors que le paiement devait intervenir en 1981 ; certains dossiers n'ont pas pu avoir de suite parce que les données techniques n'étaient pas au point.

Je crois, personnellement, qu'une plus grande décentralisation des moyens et une véritable régionalisation d'une grande part de ce fonds devrait être la condition d'une utilisation plus rapide.

Par ailleurs, toujours pour les investissements, il serait préférable d'accroître les dotations aux collectivités locales dont les demandes d'équipement sont importantes et qui, par convention avec les clubs, les mettraient à la disposition de ceux-ci, mais également des autres utilisateurs.

C'est, me semble-t-il, rester dans l'esprit du fonds en apportant directement ou indirectement une aide aux clubs dont les moyens, en général, leur permettent mal de devenir des investisseurs, du moins dans l'état actuel de leur structure.

Pour 1982, on devrait assister à une accélération des subventions pour le sport de masse. C'est aussi une manière de mieux consommer les crédits.

Je m'interroge aussi au sujet des dépenses inscrites dans le compte d'affectation spéciale du Trésor pour 1982 au titre de ce fonds national pour le développement du sport. En effet, sur un total de recettes prévues de 264 millions de francs, la ventilation par chapitre de dépenses ne porte que sur 203 millions de francs. Quelle est la destination de la somme de 61 millions de francs inscrite en charge nette ? Cette question appelle une réponse à laquelle la commission des finances attache beaucoup de prix.

Malgré ces observations, nous restons persuadés que l'intérêt essentiel du fonds, qui permet une collaboration et parfois une confrontation entre toutes les parties intéressées au développement du sport, est une raison majeure de le maintenir en tant que tel.

Enfin, j'aborderai les équipements sportifs et socio-éducatifs. Le document budgétaire ne permet pas d'en dégager suffisamment la réalité puisque — je l'ai dit tout à l'heure — la répartition entre les sections n'est pas faite.

Il nous faut simplement constater que les investissements de l'Etat augmentent de 34 p. 100 en autorisations de programme et de 158 p. 100 en crédits de paiement. Les collectivités locales sont moins bien dotées puisque les aides progressent de 29 p. 100 en autorisations de programme et de 14 p. 100 en crédits de paiement. Il est vrai qu'il faut y ajouter les interventions du fonds national pour le développement du sport, mais je pense que les besoins en équipements dans nos départements ne justifiaient point ce relatif désengagement.

J'évoquerai néanmoins une expérience qui me paraît assez positive : il s'agit du concours de salles polyvalentes qui a été lancé voilà plus d'un an et dont votre rapporteur a pu voir l'exécution de certains modèles lors d'une visite récente. Cette initiative allait dans la bonne direction et, par des contrats signés avec les régions et les départements, il devrait être possible, grâce à ce programme, de multiplier ces équipements dont la demande est très importante. Je remercie à cette occasion le ministère d'avoir bien voulu inviter les rapporteurs à participer à cette action.

En revanche, une inquiétude se fait jour au sein de la commission au sujet du financement de l'opération des six grands stades destinés en principe à être le lieu où se déroulera le championnat d'Europe de football en 1984.

Vous avez déclaré, madame le ministre, que la participation de l'Etat dans cette réalisation s'élèvera à une somme d'environ 100 millions de francs, soit 40 p. 100 du coût total des travaux. Les aléas habituels qui s'attachent à de telles réalisations nous font penser que c'est, en définitive, une somme certainement supérieure qui devra y être consacrée.

Si le principe de l'opération ne saurait être remis en cause, car on en voit l'intérêt pour le renom sportif de notre pays — nous saluons à cette occasion le résultat obtenu dans le domaine du football par la brillante qualification de l'équipe de France pour la phase finale de la prochaine coupe du monde — il n'en est pas moins vrai qu'il nous faut nous interroger sur l'origine des financements de cette opération dans le budget de l'Etat.

Il apparaît d'évidence que, si ces sommes devaient être dégagées sur le budget d'équipement de 1982 de votre ministère,

cela reviendrait à assécher totalement les seules possibilités d'intervention des pouvoirs publics en matière d'investissements des collectivités locales.

Vous nous avez dit, madame le ministre, que telle n'était pas votre intention, je le crois, mais une information plus précise serait certainement intéressante pour nous.

Peut-être envisagez-vous d'y affecter tout ou partie de la réserve que pourrait constituer la somme inscrite au titre de la charge nette du fonds national pour le développement du sport que j'évoquais précédemment.

La commission des finances, comme l'ensemble du Sénat, aimerait recevoir quelques informations sur ce sujet.

Mes chers collègues, j'évoquerai brièvement, pour terminer, quelques modifications apportées par l'Assemblée nationale à ce budget qui a fait l'objet d'amendements du Gouvernement tendant à augmenter certains chapitres, en particulier pour la section « loisir social-éducation populaire », de 10 millions de francs au total, afin de permettre de développer les actions de formation d'animateurs sociaux, de recruter 160 animateurs supplémentaires Fonjep et d'accorder une aide exceptionnelle de l'Etat à certaines associations d'éducation populaire. Je crois que c'est aller dans le bon sens.

A la section « jeunesse et sports », 10 millions de francs sont prévus pour la création de douze emplois supplémentaires de conseillers techniques, pour accroître l'aide de l'Etat aux associations travaillant pour la promotion des loisirs éducatifs et pour augmenter l'aide de l'Etat aux associations sportives. Cela me semble également aller dans le bon sens. Créer des emplois est louable et nécessaire.

J'attire néanmoins votre attention, madame le ministre, monsieur le ministre, sur le fait que ces créations d'emplois doivent être forcément accompagnées de crédits de fonctionnement. De nouveau, je crains que, pour les directions départementales, la situation ne s'aggrave de ce point de vue au lieu de s'améliorer. Peut-être sur ce chapitre serez-vous à même, madame le ministre, monsieur le ministre, de faire un geste devant le Sénat.

Voici les analyses et observations que je voulais formuler sur le budget qui nous est présenté.

Vous comprendrez, mes chers collègues, qu'après les exposés qui nous ont été faits d'entrée de jeu par les ministres, mon rôle ne pouvait consister qu'à apporter quelques observations et à poser un certain nombre de questions auxquelles nous souhaitons, monsieur le ministre du temps libre, madame le ministre délégué à la jeunesse et aux sports, avoir si possible, au cours de cette séance, les réponses.

Mes chers collègues, la commission des finances, sous réserve des observations que j'ai formulées en son nom, vous propose, dans sa majorité, d'adopter les crédits des trois sections du ministère du temps libre que je viens d'analyser devant vous. (*Applaudissements sur les travées socialistes et communistes.*)

M. le président. La parole est à M. Yves Durand, rapporteur spécial.

M. Yves Durand, rapporteur spécial de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation (tourisme). Monsieur le président, madame le ministre, monsieur le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, mesdames, messieurs, notre collègue, M. Bonduel, vient de s'exprimer avec compétence sur l'importante section du budget du temps libre concernant les loisirs sociaux, la jeunesse et les sports. Il me reste, en ce dimanche il est vrai particulièrement consacré aux loisirs et aux sports, à vous demander de poursuivre le travail et à effectuer un parcours, si j'ose dire, parmi les chiffres du budget du tourisme. (*Sourires.*)

Nous ne voulons pas, monsieur le ministre, voir dans le choix de ce dimanche de détente, mais pour nous de travail, autre chose qu'une paradoxale coïncidence — vous l'avez soulignée vous-même — et non un mode d'utilisation du temps libre auquel, en tout état de cause, nous vous savons particulièrement attaché.

Comme à l'accoutumée, l'examen du budget de la section « tourisme » du ministère du temps libre doit être apprécié compte tenu de l'existence de crédits figurant dans d'autres fascicules budgétaires.

J'étudierai successivement ces deux catégories de dépenses avant de formuler des observations sur la politique suivie par le Gouvernement.

Les crédits de l'administration centrale et de l'inspection générale se trouvent inscrits à la section commune du budget du ministère du temps libre, comme cela a été souligné précédemment.

La section « tourisme » de ce ministère regroupe donc les moyens des délégations régionales, des commissions interministérielles et des bureaux à l'étranger, les crédits affectés à la promotion, aux encouragements et aux interventions, et enfin les dotations en capital accordées pour l'aménagement touristique et divers équipements.

Le budget de la section « tourisme » passe de 123,9 millions de francs en 1981 à 209,2 millions de francs en 1982, ce qui représente, d'un exercice à l'autre, une progression de 69 p. 100.

Cet accroissement est essentiellement dû aux dépenses en capital, dont le montant atteint, en crédits de paiement, 118,3 millions de francs en 1982, soit une augmentation de 115,9 p. 100 par rapport à 1981, et, en autorisations de programme, 123,5 millions de francs en 1982, soit une augmentation de 77,57 p. 100.

La progression annuelle des dépenses ordinaires, qui représentent en 1982 quelque 43 p. 100 du total, est de 31,5 p. 100.

Ces dépenses augmentent sous l'influence de trois causes.

D'abord, le renforcement des moyens des services.

Le budget prévoit la création de dix emplois dans les délégations régionales en métropole et la mise en place de moyens de fonctionnement correspondant tout à la fois à ces nouveaux postes et aux besoins nouveaux engendrés par les dix-neuf emplois créés dans le projet de loi de finances rectificative pour 1981.

Je rappelle que l'administration est représentée, à l'échelon régional, par vingt-deux délégations en métropole ; quinze délégués régionaux sont pris en charge sur les effectifs budgétaires du tourisme ; dans cinq délégations, ces fonctions sont assumées par des agents mis à disposition par d'autres ministères ; les deux dernières délégations se trouvent actuellement vacantes.

Les crédits des délégations régionales sont demandés au titre des « délégations régionales et commissions interministérielles ».

Dans ces conditions, la commission des finances constate, avec un certain étonnement, que la commission interministérielle d'aménagement touristique du littoral ne s'est pas réunie depuis 1970, que la commission interministérielle pour l'espace rural ne s'est pas réunie depuis 1973 et qu'une réelle incertitude préside aux destinées de celle de la montagne.

Mais il faut aussi évoquer l'ouverture de deux nouvelles représentations à l'étranger, qui provoquent une demande de création de dix emplois et, bien sûr, la mise en place des moyens de fonctionnement correspondants.

La deuxième cause d'augmentation est le développement des actions de promotion sur le marché français — 3,24 millions de francs en 1982, soit une progression de 18,25 p. 100 par rapport à 1981 — et sur les marchés étrangers — 7,13 millions de francs en 1982, soit une progression de 16,31 p. 100 par rapport à 1981.

La troisième cause d'augmentation est la majoration des crédits de subvention pour « le développement des actions d'intérêt touristique et la promotion du tourisme social » ; cette progression n'intéresse que les organismes à vocation touristique ; leur dotation représente près de 8 millions de francs en 1982, soit une progression de 190 p. 100 d'un exercice à l'autre. Cela a déjà été souligné, mais je tiens à marquer cet effort.

Néanmoins, il faut ajouter qu'il s'agit surtout d'actions prévues en faveur du plan grand Sud-Ouest.

En revanche, trois autres organismes ne bénéficient pas, me semble-t-il, de moyens accrus.

Vous avez développé ce point tout à l'heure, monsieur le secrétaire d'Etat ; aussi serai-je peut-être conduit à vous répéter ; c'est la conséquence de cette nouvelle procédure qui consiste à donner la parole, d'abord, aux ministres ou secrétaires d'Etat, ensuite, aux rapporteurs.

Trois organismes, ai-je dit, ne bénéficient pas de moyens accrus.

Il s'agit d'abord de l'association française d'action touristique — l'A. F. A. T. Celle-ci reçoit sans doute des crédits de subvention pour l'accueil et les congrès, précédemment inscrits au profit des « organismes à vocation touristique ». Mais il ne s'agit, en fait, que d'une mesure d'ordre. La croissance réelle de la dotation de l'A. F. A. T. n'est que de 5,06 p. 100 ; elle représente 2,1 millions de francs en 1982 compte tenu de ce transfert, qui porte sur 667 000 francs.

Il s'agit, ensuite, de France information loisirs, qui, avec une subvention de quelque 5 millions de francs, ne dispose, par rapport à l'an dernier, que de 3,27 p. 100 de moyens supplémentaires.

Enfin, les crédits alloués au groupement d'intérêt économique Bienvenue France demeurent stables, ce qui, à nos yeux, traduit une régression de 10 à 15 p. 100 en francs constants.

Monsieur le secrétaire d'Etat, tout à l'heure, vous avez déclaré vouloir poursuivre ces actions. Il n'en demeure pas moins que mes observations soulignent le cadre limité dans lequel, tout au moins pour cette année, elles pourront se manifester.

S'agissant des dépenses en capital, il convient de remarquer que les crédits de paiement progressent à un rythme beaucoup plus important — 115 p. 100 — que les autorisations de programme, qui ne progressent que de 77 p. 100.

Cette évolution signifie, toutes choses égales par ailleurs, que l'administration entend donner la priorité à la consommation des autorisations de programme antérieurement votées sur la passation de nouveaux marchés.

L'effort accompli demeure néanmoins considérable.

Les actions nouvelles intéressent surtout le développement des équipements sociaux de loisirs. Je relève ainsi les concours au financement de villages de vacances et autres hébergements polyvalents réalisés par des organismes sans but lucratif, tels que les associations et les collectivités locales, les concours apportés aux études préalables à ces investissements, les concours au financement des terrains de camping et de caravaning et aux parcs résidentiels de loisirs. Vous avez largement développé cet aspect du budget.

J'en viens maintenant aux crédits intéressant le tourisme et figurant dans d'autres fascicules budgétaires.

Le tableau récapitulatif de ces financements est reproduit à la page 232 du projet de budget pour 1982 et dans mon rapport écrit.

Il retrace les crédits inscrits à cinq dotations : prêts pour l'équipement hôtelier du fonds de développement économique et social ; aides pour l'équipement hôtelier du budget des charges communes ; dépenses de fonctionnement, et surtout d'équipement, des missions interministérielles d'aménagement touristique figurant au budget des services généraux du Premier ministre ; enfin, dépenses d'aménagement, d'accueil, d'animation et de loisirs du budget de l'agriculture. Ce tableau révèle que les mesures prises en faveur de l'équipement hôtelier enregistrent une très modeste augmentation — 12 p. 100 pour les prêts, 9 p. 100 pour les aides, en autorisations de programme et en crédits de paiement.

Il révèle également une diminution de 5,8 p. 100 des crédits de paiement des dépenses d'équipement des missions interministérielles d'aménagement touristique, qui contraste avec une progression de 15 p. 100 de leurs autorisations de programme.

Ce tableau marque un accroissement des crédits de paiement des dotations pour les aménagements d'accueil, d'animation et de loisirs de 38 p. 100, alors que les autorisations de programme enregistrent une réduction de 22 p. 100.

Enfin, on constate un faible recul des moyens — environ 5 p. 100 — tant en autorisations de programme qu'en crédits de paiement, accordés aux voies navigables et aux ports fluviaux en métropole.

Votre commission regrette que ce tableau récapitulatif présente certaines lacunes.

Ce document ignore notamment une très importante source de financement de dépenses : il s'agit de la dotation pour les communes touristiques — ancienne attribution du fonds d'action locale — versée en complément de la dotation globale de fonctionnement par le ministère de l'intérieur. Au cours de l'examen par la commission du projet de budget pour 1982 du tourisme, M. Jean-Pierre Fourcade a rappelé que son montant était de 584 millions de francs, ce qui représenterait près de trois fois le montant du budget de la section « tourisme » du ministère du temps libre.

Il faudra donc veiller à conférer un caractère exhaustif à ce document.

J'en viens maintenant aux principaux aspects de la politique du tourisme suivie par le Gouvernement.

Mais je voudrais, avant toute chose, poser deux questions à M. le ministre et à M. le secrétaire d'Etat.

Quelles ont été les conséquences économiques des mesures de taxation des hôtels qui ont été prises dans le « collectif » d'août 1981 ? Il est, en effet, nécessaire d'établir un bilan en termes d'emplois et de recettes en devises.

Ma deuxième question concerne le chèque-vacances, dont la presse a parlé lorsqu'elle a annoncé les ordonnances. Comme pour toutes mesures dont on ne peut nier la généreuse motivation, il importe d'examiner les conséquences de l'utilisation du chèque-vacances, tant sur les charges des entreprises, si elles étaient appelées à financer pour partie le projet, que sur les comptes de la sécurité sociale, voire ses incidences budgétaires, dont je ne trouve pas trace dans le présent budget.

Nous souhaitons avoir la traduction financière immédiate de cette mesure.

Ce système d'aide à la personne soulève plusieurs questions. Quels en seront les bénéficiaires ? Sous quelles conditions de ressources cette aide sera-t-elle attribuée ? Quel sera le rythme d'application de la réforme ? Quel en sera le coût ? Comment le financement du chèque-vacances sera-t-il assuré ?

Monsieur le secrétaire d'Etat, vous avez parlé dans votre exposé tout à l'heure de libres négociations entre partenaires. Vous avez aussi évoqué des obstacles financiers. Ces indications nous paraissent un peu vagues. Pourriez-vous être plus précis ?

Ces questions posées, j'en viens aux aspects de la politique du tourisme suivie par le Gouvernement. Nous avons retenu, concernant celle-ci, trois idées essentielles.

Tout d'abord, votre commission constate avec satisfaction que le Gouvernement entend accomplir un effort particulier pour développer le tourisme social. Cette volonté répond d'ailleurs à un souci constamment affirmé par votre commission, et nous en donnons bien volontiers acte au Gouvernement.

Au moment où, comme le révèle l'enquête sur les vacances des Français en 1980 réalisée par l'I.N.S.E.E., le taux des départs connaît une certaine stagnation, les mesures envisagées peuvent permettre de redresser la situation, grâce à une politique d'implantation d'hébergements et d'équipements de loisirs, qui doit contribuer à l'effort d'aménagement du territoire, notamment par le soutien à l'activité économique régionale.

Deuxième remarque : il paraît nécessaire de demander au Gouvernement quel sera l'avenir de France information loisirs, de l'A.F.A.T. et du G.I.E. Bienvenue France. Vous avez partiellement répondu à ces questions. Nous vous serions obligés de nous donner quelques éclaircissements supplémentaires.

La stabilisation des moyens qui sont accordés à ces organismes incite à s'interroger sur leur rôle futur.

Enfin, dernière remarque : il faut absolument améliorer — et, à nos yeux, c'est le plus important — la gestion budgétaire et comptable des crédits. Je me borne à vous renvoyer à ce sujet au développement important contenu dans mon rapport écrit.

En conclusion, votre commission formule trois observations.

Je ne reviens pas sur la nécessité de supprimer certaines pratiques comptables et sur la priorité reconnue au tourisme social, qui devrait permettre de rattraper les retards accumulés lors du VII^e Plan, dont je rappelle que les objectifs n'ont été réalisés qu'à 45 p. 100. Vous nous avez donné quelques explications tout à l'heure, mais notre observation reste justifiée.

Je souhaite évoquer le fait que les demandes de crédits d'équipement risquent d'excéder les possibilités réelles de consommation de l'administration.

Je dois rappeler que, pendant de nombreuses années, la gestion des crédits du tourisme a été critiquée, précisément parce que les dotations d'équipement n'étaient pas suffisamment dépensées en fin d'exercice. Or, le rythme de consommation des crédits de paiement a connu, en 1981, une brutale accélération.

Ainsi, au moment même où la situation redevient proche de la normale, de nouvelles dotations sont accordées, pour des montants considérables.

Vous avez, je le reconnais, monsieur le secrétaire d'Etat, également évoqué ce problème. Néanmoins, si vous pouviez nous apporter quelques précisions complémentaires, nous vous en serions obligés.

Votre commission estime, en tout état de cause, que l'importance des crédits en question justifie les corrections nécessaires selon le rythme d'exécution du budget.

Compte tenu de ces observations, votre commission vous propose d'adopter les crédits de la section « tourisme » du ministère du temps libre. (*Applaudissements.*)

M. le président. La parole est à Mme Luc, rapporteur pour avis.

Mme Hélène Luc, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles (loisir social, éducation populaire et activités de pleine nature). Mes chers collègues, votre rapporteur a noté deux nouveautés pour la discussion de ce budget.

La première est évidemment le fait que, pour la première fois, la commission des affaires culturelles a discuté le budget d'un ministère nouvellement créé.

La seconde est que, pour la première fois également depuis très longtemps, un rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles est membre du groupe communiste.

J'ajouterai une remarque, que vous avez vous-même faite tout à l'heure, monsieur le ministre : la discussion du budget du temps libre a lieu un dimanche et, qui plus est, a pour rapporteur une femme ; or, on sait que le problème du temps libre est encore plus aigu pour les femmes — n'est-ce pas, madame le ministre, n'est-ce pas, mesdames du personnel du Sénat ?

La création d'un grand ministère du temps libre a fait beaucoup parler. Ici et là, on a noté quelques traits ironiques.

En réalité, la création de cette structure à vocation interministérielle, dont le rôle consiste à impulser les actions, à coordonner les initiatives pour la promotion du loisir et de l'éducation permanente, correspond à une volonté politique.

Il s'agit de lier le temps conquis par les mesures sociales engagées par la majorité présidentielle à des objectifs de bien-être, de créativité, d'épanouissement humain, de démocratie et, par conséquent, de faire en sorte que la libération de temps disponible ne continue plus à être un objet de simple compensation d'exploitation commerciale.

Votre rapporteur insistera sur le fait que le but essentiel est de démocratiser le loisir en le rendant accessible au plus grand nombre.

A cela existent deux raisons principales.

En premier lieu, il y a, dans ce pays, une aspiration profonde au loisir, liée à une nouvelle manière de vivre correspondant à une nécessité objective du développement humain.

Aussi une société qui aspire à plus de justice dans la liberté doit-elle avoir une active politique de loisirs et d'éducation permanente.

En second lieu, facteur d'équilibre et d'épanouissement dans la vie des hommes, élément d'enrichissement de la vie en société, complément positif du travail social, le loisir, dans sa riche diversité, peut et doit être une contribution, qu'il ne faut pas sous-estimer, aux changements fondamentaux vers lesquels une politique sociale et culturelle authentique doit tendre pour ouvrir un monde où l'on puisse vivre autrement et ensemble.

La création du ministère du temps libre et sa nouvelle cohérence administrative constituent, il est vrai, une innovation à mon avis très heureuse.

Mais, surtout, elle peut être à la base d'une impulsion nouvelle et vigoureuse en faveur du loisir et en tant que moyen d'épanouissement humain et de l'éducation populaire, qui n'est pas — soulignons-le — le premier escalier à franchir avant d'aborder d'autres composantes de la culture.

Selon votre rapporteur, cela appelle la mise en œuvre d'une politique orientée délibérément vers la réduction des inégalités.

Les tableaux publiés en annexe de mon rapport écrit montrent des inégalités criantes quant à l'accès aux équipements de loisir et aux vacances. Ces statistiques, comme je l'ai précisé, sont extraites du rapport de la commission d'étude présidée par M. Jacques Blanc. Elles démontrent que l'héritage des anciens gouvernements est lourd.

L'inégalité existe, en effet, dans bien des domaines : dans la répartition du temps libre, dans l'accès aux équipements du loisir et dans les aspirations des Françaises et des Français à l'égard du loisir.

Il faut engager l'action contre les inégalités et les injustices. C'est une obligation nationale. Point n'est besoin pour ce faire d'envahir le domaine du loisir, car celui-ci implique naturellement le respect des goûts et des aspirations individuels et collectifs. Ce qui n'est pas, monsieur le ministre — vous l'avez clairement affirmé et je vous en remercie — l'intention du Gouvernement.

En revanche, offrir à tous les Français, dans le cadre d'une liberté accrue, la possibilité d'accéder aux loisirs et de se cultiver en permanence, suppose un encouragement, une aide substantielle aux initiatives de la vie associative et des collectivités locales, notamment celles des grands ensembles, où se trouve concentrée une population notamment juvénile, bien souvent démunie.

Cela suppose aussi que l'on accorde la priorité aux travailleurs et, par conséquent, aux moyens nécessaires à la promotion du loisir et de l'éducation populaire dans les entreprises mêmes.

La raison en est simple : intégrer le loisir dans la vie sociale et quotidienne, en réduire les inégalités, c'est avant tout mener une action plus près de l'existence vécue et c'est particulièrement vrai pour les exclus du « mieux vivre ».

Vous avez dit, monsieur le ministre, ce que recouvre votre ministère, sa philosophie et indiqué les axes majeurs de la

politique nouvelle que vous entendez mettre en œuvre et que vous préciserez vraisemblablement au cours du débat.

A propos du tourisme, nous avons pris connaissance hier du communiqué commun des ministres du temps libre et des transports, selon lequel cinq sujets ont été abordés.

Premièrement, les problèmes des tarifs et des billets de congés payés en général, en particulier pour le déplacement des associations, groupes et collectivités par chemin de fer.

Deuxièmement, les difficultés de l'aviation légère : des conclusions seront remises à ce sujet avant la fin du mois d'avril.

Troisièmement, le ministère du temps libre sera associé à l'opération « bison futé », ce qui, je crois, est une bonne chose.

Quatrièmement, le développement des expériences des trains de la découverte devant le succès du *Cévenol* et de l'*Alpazur*.

Cinquièmement, la recherche des moyens à développer pour promouvoir la vocation touristique des canaux et rivières. Cette recherche permettra sans aucun doute le développement du loisir social et je m'en réjouis.

Sans aucun doute, la création d'un ministère du temps libre doté d'une forte administration est une preuve de l'importance désormais accordée dans ce pays au loisir social et à l'éducation permanente.

Je n'évoquerai pourtant pas son organisation et ses missions, car j'ai noté l'essentiel dans mon rapport écrit. Je mentionnerai toutefois la mise en place sans doute effective, avant la fin de l'année 1981, d'un haut comité du loisir social, organe de concertation entre l'administration, les associations et les autres ministères.

Mais examinons brièvement la question des moyens.

Mon rapport écrit donne une analyse du budget de la section du loisir social, de l'éducation populaire et des activités de pleine nature, section particulièrement importante dans la mesure où elle constitue l'axe prioritaire du ministère, ce qui ne veut pas dire, bien sûr, que les autres ne sont pas importants ; je pense à la jeunesse et aux sports, ainsi qu'au tourisme.

Globalement, elle dispose de 223 millions, soit une progression de plus de 47 p. 100, et représente 9,6 p. 100 du budget du temps libre.

Les mesures nouvelles en matière de subventions aux activités de loisir social, de l'ordre de 54 400 000 francs, font ressortir une augmentation de près de 73 p. 100 et représentent 24,3 p. 100 de l'ensemble des crédits de la section.

Elles illustrent deux grandes priorités que le ministère a définies : d'une part, un accroissement des moyens que l'on ne peut qu'approuver dans le domaine de l'animation où 120 postes de conseiller technique et pédagogique sont créés ; d'autre part, un renforcement de l'aide à la vie associative par la promotion des activités de loisir, avec notamment le recrutement de 425 animateurs supplémentaires gérés par le Fonjep, qui s'ajoutent aux 350 du collectif de juillet 1981. Au total, le ministère disposera de 2 010 postes Fonjep contre 760 au 1^{er} janvier 1981. La revalorisation du poste Fonjep va être portée à 38 000 francs, soit une augmentation de 20 p. 100 par rapport à l'an dernier, contre 10 p. 100 en 1981, l'objectif du ministre étant d'atteindre rapidement 50 p. 100 du traitement moyen, ce qui — je dois le souligner — est très bien accueilli par toutes les associations intéressées.

Par ailleurs, le développement de l'aide apportée directement aux associations atteint 16 800 000 francs et consiste en subventions de fonctionnement.

Ces principales mesures nouvelles attestent de la volonté du Gouvernement d'aller vers les orientations et les priorités qu'il s'est fixées. Indiscutablement, elles sont positives.

J'évoquerai cependant, si vous le permettez, monsieur le ministre, quelques observations.

Dans ce budget, l'aide aux collectivités locales ne progresse que de 14 p. 100 et nous paraît donc insuffisante. Ce projet de budget n'étant qu'une première étape, nous attendons, monsieur le ministre, un effort budgétaire plus significatif, mais aussi des précisions sur la manière dont les collectivités locales seront associées à la mise en œuvre de vos orientations.

L'année 1982 sera marquée — on l'a noté — par un important recrutement d'animateurs, alors que les métiers de l'animation connaissent un développement considérable qui va se prolonger.

Il importe donc que l'étude d'un projet de statut des animateurs parvienne à harmoniser une situation caractérisée jusqu'à maintenant par l'incohérence et par un recrutement dérisoire parmi les jeunes travailleurs, ce qui devrait rapidement changer, et il importe également que la nature même de la profession d'animateur fasse l'objet d'une réflexion approfondie.

Il faudra également engager en 1982 une grande concertation sur le rôle de l'Etat et du mouvement associatif, sur la nature de leurs relations. Mon rapport souligne l'importance des principes d'autonomie et de pluralisme et indique les écueils à éviter.

En ce qui concerne les subventions et les postes, il est souhaitable qu'un terme soit mis au flou qui entoure les critères de répartition. En ce domaine, la transparence doit être la règle.

J'évoquerai pour conclure la question de l'information et de la consultation des associations.

Si l'information a une valeur éducative, c'est bien à propos des loisirs.

Aussi votre rapporteur émet-il le vœu que l'aide au mouvement associatif s'accompagne de dispositions susceptibles de favoriser ses actions d'information et, d'autre part, que, en se démocratisant, les structures d'information existantes contribuent au développement de la vie associative.

Pour l'élaboration de ce rapport, j'ai consulté dix-sept organisations sur le plan national et dans le Val-de-Marne, dont le C. N. A. J. E. P., qui regroupe toutes les associations de jeunesse et d'éducation populaire. Toutes ont exprimé leur satisfaction que les crédits pour le loisir social, l'éducation populaire et les activités de pleine nature aient augmenté très sensiblement et que la concertation soit entreprise à l'échelon du ministère, ce qui constitue un changement indiscutable. Elles ont, en même temps, remercié le Sénat de les avoir consultées. Elles ont aussi exprimé leur satisfaction que le ministre du temps libre ait annoncé la transparence des subventions.

De nombreux sujets ont été abordés, qu'il ne m'est pas possible, bien sûr, de développer aujourd'hui. J'en cite seulement quelques-uns : celui du prix des stages pour la formation des animateurs, celui de la qualité des animateurs et de leur nécessaire intégration dans la vie sociale et la place que pourrait prendre la formation des animateurs dans le cadre de la loi sur la formation professionnelle de 1971. Mais, là, il n'a pas été donné d'avis très précis ; la question a simplement été soulevée. Ces organisations ont également exprimé leur avis sur le statut social des animateurs et abordé d'autres problèmes encore, qui seront discutés lors de la concertation que vous organiserez sur ce sujet.

A été envisagée aussi la place du loisir populaire, notamment, dans les régions climatiques les plus favorisées ; je veux parler des régions de mer et de montagne essentiellement.

Enfin, le problème du calcul des subventions a été abordé. A ce sujet, il se dégage une volonté générale. Les subventions contractuelles ne doivent pas remplacer les subventions de fonctionnement.

La position du C. N. A. J. E. P. résume bien cette préoccupation.

Premièrement, il propose, l'attribution d'une subvention de fonctionnement à toutes les associations agréées par le secrétariat d'Etat à la jeunesse et aux sports pour maintenir et développer les activités qui touchent directement leurs adhérents, pour participer au financement de leurs structures, support indispensable de leurs projets éducatifs.

Deuxièmement, il propose la création de contrats de programme concernant les activités développées en direction de l'ensemble de la population et non pas des seuls adhérents et celles qui contribuent à la réalisation d'objectifs généraux dans le domaine éducatif, culturel et social. Ils peuvent être proposés par l'Etat ou par les associations. Une commission paritaire consultative pourrait examiner chaque contrat et son avis pourrait être rendu public. Le C. N. A. J. E. P. souhaite aussi que la concertation englobe l'élaboration des projets de budget. Cela peut aussi se concevoir.

Enfin, toutes les associations souhaitent être consultées sur le projet des associations après la concertation engagée avec tous les ministères intéressés.

En conclusion, monsieur le ministre, le rapporteur a pris acte avec intérêt de vos diverses déclarations visant à démocratiser le loisir et de votre volonté de concertation.

Le projet de budget dessine des choix politiques diamétralement opposés aux politiques antérieures et ses grandes composantes comportent de nombreux aspects positifs, qu'il s'agisse de la vie associative ou de la volonté de favoriser en priorité les travailleurs.

Certes, des insuffisances subsistent, mais ce premier budget ne pouvait tout régler.

Votre commission, mesdames, messieurs les sénateurs, a donné un avis favorable aux crédits du temps libre pour la section « loisir social, éducation populaire et activités de pleine nature ». Elle invite le Sénat à adopter le projet de budget

qui annonce par ses intentions positives l'amorce d'une nouvelle politique de loisirs et d'éducation populaire qui, je l'espère, fera date dans l'histoire de notre pays. (*Applaudissements sur les travées communistes et socialistes.*)

M. le président. La parole est à M. Ruet, rapporteur pour avis.

M. Roland Ruet, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles (jeunesse et sports). Monsieur le président, madame et messieurs les ministres, mes chers collègues, depuis longtemps, l'instance ministérielle chargée de la jeunesse et des sports est trop instable pour être suffisamment efficace.

Voici le dernier avatar de cette longue histoire : la jeunesse et les sports relèvent maintenant d'un nouveau ministère, celui du temps libre, qui entend incarner une idée, sans doute pas nouvelle, mais tout auréolée d'une espérance paradisiaque.

Ce ministère, qui n'a pour lui-même que des compétences peu nombreuses et imprécises, voudrait augmenter le nombre de ses attributions. Il a donc estimé que les « sports d'hiver » sont des « loisirs d'hiver » qui devraient lui revenir.

En outre, l'éducation nationale a pris sous sa tutelle les 24 454 professeurs d'éducation physique, le sport universitaire et le fonctionnement des unités de recherche.

Somme toute, madame, vos collègues vous ont dépouillée et vous n'avez, semble-t-il, pas protesté ! (*Mme le ministre délégué, chargée de la jeunesse et des sports, sourit.*)

Si on se souvient qu'avant les innovations d'aujourd'hui, la jeunesse et les sports ont été successivement rattachés à cinq ministères différents, dont celui de la guerre, force est de reconnaître que ces changements parfois étonnants révèlent une difficulté : faire admettre que les problèmes de la jeunesse et des sports sont assez spécifiques pour obtenir leur autonomie.

La solution actuelle risque d'aggraver cette difficulté, car vingt-trois ministères se trouvent concernés par les problèmes de la jeunesse, cependant que dix le sont par le sport. En particulier et *a priori*, le ministre du temps libre peut fort bien s'intéresser aux loisirs des écoliers, des étudiants et, par conséquent, aux sports que ces enfants et jeunes gens pratiquent pendant leurs moments de liberté.

Il aurait été préférable d'indiquer clairement que le ministère du temps libre ne se préoccupe que des adultes sans que le sport soit compris dans ses attributions.

Une politique cohérente ne peut être choisie et conduite que par un seul ministre pleinement compétent.

La crise à laquelle est confronté le monde des adultes frappe encore plus durement les jeunes pour plusieurs raisons : formation insuffisante ou inadaptée, manque d'expérience professionnelle, besoins pécuniaires, rejet des valeurs traditionnelles.

Ainsi, un jeune sur six cherche un emploi, cependant que deux chômeurs sur cinq ont moins de vingt-cinq ans. La situation est encore plus alarmante pour les jeunes filles, qui représentent 61 p. 100 des chômeurs, à égalité de diplômes et d'âge. Or, les pactes pour l'emploi, que le Gouvernement a reconduits après les avoir critiqués, n'ont que peu d'effets sur le chômage, dans la mesure où ils sont rarement renouvelés. Les jeunes devraient donc être les premiers à pouvoir bénéficier de la solidarité nationale.

Ce qu'ils contestent, ce n'est pas le travail en tant que tel, mais le travail comme valeur fondamentale de leur vie.

Jusqu'à présent, la plus grande partie du budget dont nous parlons était réservée aux activités sportives, puisqu'elles recevaient 80 p. 100 des crédits d'équipement et 60 p. 100 des crédits de fonctionnement. Un rééquilibrage vient d'être décidé en faveur de la jeunesse. Les crédits qui lui sont réservés, ainsi qu'aux activités socio-éducatives, s'élèveraient à 251 851 000 francs. En valeur absolue, et à cause des transferts qui ont été effectués au profit de l'éducation nationale, cette somme est inférieure à celle de 1981.

Pourtant, si l'on tient compte des valeurs relatives, on constate que l'accroissement de la dotation est important, puisqu'il atteint 40 p. 100.

L'information reste une priorité du Gouvernement, qui lui accorde 25 400 000 francs, dont 6 300 000 de mesures nouvelles, soit une augmentation de 33,60 p. 100 par rapport aux sommes de l'année précédente. Ce sont les dix-sept centres régionaux d'information et les deux centres de Paris qui bénéficieront de cette très nette et louable amélioration.

Les jeunes veulent obtenir des informations sur l'emploi, le logement, les activités culturelles et sportives, la santé, les loisirs, la formation professionnelle, les démarches administratives. C'est pourquoi le ministère a renforcé les moyens des centres existants, afin qu'ils puissent répondre d'une manière

globale à ces demandes en traitant tous les aspects d'une même question et devenir des sortes de « guichet unique ».

Afin de rejoindre les demandes exprimées, dont la nôtre, le ministère veut intervenir, afin que les programmes de la télévision soient mieux adaptés aux jeunes. Les médias ont tort de ne s'intéresser souvent qu'à des comportements marginaux. Cela ne signifie pas que certains problèmes doivent être ignorés. Celui de la délinquance juvénile est particulièrement important puisque 70 000 jeunes sont chaque année condamnés par un tribunal. Il faut dénoncer les causes de cette délinquance : l'ennui des cités-dortoirs, le chômage, le manque d'argent, le désir d'attirer l'attention sur soi.

Quant au fléau de la drogue, il ne sera pas atténué par des mesures prohibitives ou répressives, mais par une prévention qui doit trouver sa source dans l'information et l'éducation. Il faudrait surtout transformer les mentalités, supprimer la misère affective, l'isolement, l'insécurité de l'emploi, les cadences de travail qui ne laissent pas aux parents le temps de vivre avec leurs enfants.

Ouvrir l'école sur le monde extérieur, souhaiter l'éducation permanente pour donner à chacun le moyen de progresser, c'est bien, et nous ne pouvons qu'applaudir ces options ; pourtant, il s'agit de projets à long terme et la vie des jeunes reste provisoirement émiettée, éclatée entre l'école, la rue, l'entreprise, le logement. Or, si les jeunes ont aujourd'hui un très grand besoin d'autonomie, ils veulent être aussi accueillis et aidés.

Des efforts seront entrepris pour rétablir un programme en faveur des loisirs quotidiens sur les lieux de vie, et pour renouveler les centres de vacances.

Certaines inégalités entre les êtres humains peuvent susciter des jugements différents lorsqu'elles concernent les adultes ; mais, lorsqu'il s'agit des enfants, toute inégalité qui frappe les conditions essentielles de leur vie est véritablement insupportable. Les enfants qui ne bénéficient pas d'un séjour au bord de la mer ou dans un village de montagne, pendant les vacances, sont victimes d'une injustice, elle-même source d'inégalités ultérieures.

L'Etat doit donc réserver une sollicitude toute particulière aux centres de vacances. Leur fréquentation reste malheureusement stable d'une année à l'autre ; faut-il incriminer l'insuffisance des crédits, des installations ou des demandes ? Je ne sais.

La dotation prévue pour la formation des animateurs passerait de 26 912 000 francs à 23 062 000 francs, en raison d'un transfert effectué au profit de la direction du loisir social ; si l'on tient compte que 4 500 000 francs seraient affectés à ce chapitre, la progression serait d'environ 20 p. 100.

Par ailleurs, on peut noter avec satisfaction que 120 emplois de conseillers techniques et pédagogiques seraient créés et que le fonds de coopération de la jeunesse et de l'éducation populaire pourrait recruter 325 animateurs. Le taux d'un poste Fonjep progresserait de 20 p. 100. Espérons que cette appréciable augmentation se poursuivra jusqu'à ce qu'elle atteigne la moitié du traitement se poursuit jusqu'à ce qu'elle atteigne la moitié du traitement, puisque tel était l'objectif.

Le développement de la vie associative est l'une des priorités gouvernementales. Les jeunes veulent des lieux de rencontre et d'activités où ils puissent s'exprimer, organiser leurs propres formes de loisirs, pratiquer un sport, écouter leur musique, donner libre cours à leur besoin d'évasion, de liberté, de découvertes et de fêtes.

Tout cela pourrait être obtenu à condition que soient modifiés l'état d'esprit et le rôle des animateurs.

Les échanges internationaux favorisent une meilleure compréhension entre les jeunes. Ainsi, l'office franco-allemand recevrait 39 560 000 francs. L'an dernier, il a permis l'échange de 54 730 jeunes Français contre 56 151 jeunes venus d'outre-Rhin. L'office franco-québécois, qui organise avec succès des voyages d'études et d'information, obtiendra 1 459 000 francs de plus que l'an dernier.

Avant d'aborder l'examen de ce qui est prévu pour le sport, il me semble nécessaire de souligner encore une fois que rien ne se fera sans les jeunes. La politique du ministère ne sera efficace que si elle obtient leur accord. On veut qu'ils soient responsables. Commençons par leur reconnaître cette qualité en leur accordant une part dans toute décision qui peut les concerner.

La dotation réservée au sport et aux activités physiques de loisir augmente de quelque 30 p. 100 et cela ne représente que 0,61 p. 100 du budget général, exactement comme l'an dernier.

Nous sommes toujours loin de ce 1 p. 100 qui a été demandé avec tant d'insistance jusqu'à présent mais dont plus personne ne parle.

Les dépenses de personnels et de fonctionnement s'élevaient à 532 400 000 francs, au lieu de 371 200 000 francs l'année dernière, soit une augmentation de 43,42 p. 100. Les interventions publiques passeraient de 140 900 000 francs à 160 600 000 francs, ce qui représente une modeste augmentation de 13,76 p. 100. Ainsi, les crédits destinés aux fédérations et aux clubs progressent-ils de 115 300 000 francs à 129 millions de francs. La faiblesse de cet accroissement est d'autant plus injustifiée que les dépenses consenties par les départements et les communes en faveur du sport sont déjà trois fois supérieures à celles de l'Etat pour le fonctionnement et quatre fois plus importantes pour les équipements.

Certes, le fonds national pour le développement du sport recevra 264 millions de francs, au lieu de 207 l'an dernier. L'augmentation atteint donc 27,50 p. 100. Cette ressource extra-budgétaire provient surtout d'un prélèvement sur les enjeux du Loto et du P. M. U.

Or, vous auriez l'intention, madame le ministre, de budgétiser cette ressource. Vous commettriez ainsi une erreur inadmissible car la somme recueillie serait alors noyée dans l'ensemble du budget, au lieu d'être réservée aux associations et aux clubs.

M. Michel Miroudot. Très bien !

M. Roland Ruet, rapporteur pour avis. En outre, le ministre du temps libre a curieusement déclaré : « Le fonds national pour le développement du sport est alimenté par un prélèvement capitaliste sur le revenu des travailleurs. » Une telle appréciation m'a surpris car, un prélèvement ne pouvant être qu'obligatoire, je voudrais bien qu'on m'expliquât comment les enjeux du Loto et du P. M. U. sont soumis à cette contrainte.

J'ajoute, madame le ministre, que vous avez demandé et obtenu, bien sûr, 28 millions de francs à ce fonds national pour payer des études et pour réparer les C. R. E. P. S. de Nancy et de Houlgate. Vous pourriez me répondre que vos prédécesseurs avaient fait de même pour les C. R. E. P. S. de Dinard, Wattignies et Boulouris. Sans doute, mais vous avez transformé un mauvais exemple en mauvaise habitude. (*Murmures sur les travées socialistes et communistes.*) Vous me rassureriez si vous pouviez dire aujourd'hui que les ressources du fonds national pour le développement du sport ne seront pas budgétisées et qu'elles resteront totalement réservées aux associations sportives, comme mes collègues l'ont voulu en acceptant l'amendement que je leur ai proposé, voilà bientôt trois ans, et qui a instauré un important prélèvement sur les enjeux du Loto.

Comment parler du sport sans évoquer ses regrettables interférences avec la publicité ? Le sport de haut niveau a — nous dit-on — un aspect incitatif. Certes, mais à côté de cet avantage, il présente un inconvénient : celui de servir trop souvent des intérêts commerciaux. Faisons donc en sorte que le sport de haut niveau demeure à l'écart des tentations pécuniaires et réservons avec rigueur les subsides de l'Etat aux seuls sports que pratiquent les amateurs. En France, il y a dix millions de licenciés répartis dans 135 000 clubs. Ces chiffres prouvent une progression indéniable de la pratique sportive, sans nous faire oublier que nous sommes encore loin de pouvoir rivaliser avec nos voisins.

Le brevet d'aptitude physique, qui peut être obtenu par des jeunes dont l'âge demeure compris entre huit et treize ans, permet d'éviter des activités nocives à la croissance de l'enfant. Il favorise également le choix du sport qui correspond le mieux aux aptitudes décelées. Deux cent mille enfants ont subi les épreuves de ce brevet. Or, devant l'hostilité de certains enseignants, le ministère de la jeunesse et des sports envisage de mettre un terme à cette expérience. Ce serait dommage.

Si le sport optionnel ne reçoit, hélas, pas tout le soutien qu'il mérite, les classes à option sportive, qui offrent aux enfants du premier cycle la possibilité de s'entraîner dans une association ou un club, sont de plus en plus fréquentées. Souhaitons que le ministère collabore avec les fédérations intéressées pour accroître le nombre de ces classes.

Les dotations pour les sections « sport-études » passeraient de 3 825 000 francs à 5 285 000 francs, d'où une louable augmentation de 36,16 p. 100.

Bref, le projet de budget qui nous est présenté suscite plusieurs satisfactions, la principale venant d'un net accroissement des crédits prévus pour la jeunesse ; il convient encore de souligner avec plaisir le recrutement de 325 animateurs.

Mais les activités sportives ne seront, hélas, pas aussi bien loties. Ainsi, le montant des interventions publiques en faveur du sport, si l'on excepte les Jeux olympiques et les grandes manifestations, augmentera moins que le coût de la vie. Aucune politique nouvelle n'est amorcée. En outre, une menace inoppo-

rtune pèse sur le fonds national, qui a été créé pour venir en aide aux associations sportives, ces sacrifiées du moment.

C'est donc sans enthousiasme, et même avec des réserves, que votre commission des affaires culturelles vous suggère, mes chers collègues, d'adopter le budget que madame le ministre chargé de la jeunesse et des sports soumet à l'approbation du Sénat. (*Applaudissements sur les travées de l'U. R. E. I., du R. P. R. et de l'U. C. D. P.*)

M. le président. La parole est à M. Malassagne, rapporteur pour avis.

M. Paul Malassagne, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques et du Plan (tourisme). Monsieur le président, madame et messieurs les ministres, mes chers collègues, permettez-moi à mon tour, avant d'aborder mon propos, de relever que la discussion du projet de budget du ministère du temps libre intervient un dimanche. Vous conviendrez, monsieur le ministre, que ce fait assez insolite et inhabituel devait être souligné. Mais l'organisation du travail parlementaire a ses raisons que le tourisme et loisirs ne sauraient connaître !

L'examen des crédits du tourisme devant être l'occasion d'une réflexion d'ensemble sur les objectifs et l'évolution de la politique touristique française, mon intervention, par-delà l'aspect proprement budgétaire du tourisme tel qu'il nous est présenté, sera plutôt une réflexion d'ensemble sur le devenir des activités touristiques et sur la définition de la politique du tourisme pour les prochaines années. En effet, ce serait par trop restreindre la réflexion que de la limiter au seul projet de budget qui nous est soumis, tout d'abord parce qu'il ne peut être exactement significatif d'un changement d'orientation, qui se profile, certes, mais qui ne nous paraît pas encore très bien défini, mais surtout parce que le tourisme et les loisirs ayant par essence un caractère interministériel, il implique que la réflexion porte sur l'attitude globale du Gouvernement en la matière. Des décisions prises par certains autres de vos collègues peuvent avoir de bien plus profondes répercussions sur les loisirs des Français et sur le secteur économique du tourisme que la seule intervention du secrétaire d'Etat au tourisme ou même du ministre du temps libre !

Vos objectifs ont été précisés, que ce soit par vous, monsieur le ministre, ou par vous, monsieur le secrétaire d'Etat. Je les rappellerai dans leurs grandes lignes pour dire qu'ils sont effectivement essentiels et qu'il y a déjà quelques années qu'en tant que rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques et du Plan, je demande qu'ils ne restent pas à l'état de philosophie, mais passent bien dans la réalité.

D'abord, le droit aux vacances, qui doit se matérialiser par la création d'un chèque-vacances, parallèlement au maintien de l'aide à la pierre, était déjà une recommandation du rapport de M. Jacques Blanc. Si nous en avons soutenu le principe dans plusieurs de nos rapports, il est indispensable qu'en soient précisées la mise en œuvre et les conséquences, et ce d'autant plus que le Gouvernement vient de décider de l'instituer dans le cadre du « train » de mesures à caractère social prises par voie d'ordonnances.

Alors, pour ce qui est de ce chèque-vacances, monsieur le ministre, quelles seront les limites financières et de revenus qui seront retenues ?

Laisseriez-vous les salariés libres d'utiliser leurs chèques-vacances à leur guise, ou bien les obligerait-on à les dépenser dans des organismes de tourisme social ?

Avez-vous prévu des « garde-fous » afin d'éviter que seuls les salariés des grandes entreprises ayant déjà une politique sociale dynamique soient les grands bénéficiaires de ce chèque-vacances au détriment des autres catégories les moins favorisées ?

Quelle serait la situation des salariés des entreprises familiales et du secteur agricole ? A cet égard, doit-on le limiter aux seuls salariés ?

Enfin, quel sera l'organisme gérant et distributeur de ce chèque-vacances ? Le confieriez-vous — comme vous l'avez envisagé, je crois — à une banque coopérative déjà existante ?

J'en viens — deuxième point — à la conquête des marchés extérieurs. Ce deuxième objectif que vous avez défini nous a toujours semblé essentiel pour une activité qui commence, depuis quelques années seulement, à être reconnue comme un secteur économique et exportateur à part entière. Cette conquête, en permettant l'apport accru de devises, nous permettra d'autant plus une réelle politique sociale. A ce propos, il conviendrait de tirer toutes les conséquences de la capacité exportatrice du tourisme, notamment en matière

de T. V. A. Je suis heureux de savoir que vous partagez cet avis, monsieur le secrétaire d'Etat, et que vous vous êtes même engagé à intervenir auprès de votre collègue du budget.

Votre troisième objectif concerne l'emploi et la formation, dont le soutien et la promotion sont essentiels dans un secteur dynamique et fortement créateur d'emplois.

A cet égard, comptez-vous, à côté du très fort développement du nombre et de la formation des animateurs, soutenir la formation de personnels de haut niveau, personnels dont le tourisme national a un si grand besoin ?

Enfin, votre dernier objectif est celui de l'aménagement rationnel du territoire, qui est d'ailleurs une des composantes de l'activité touristique et qui demande, nous en sommes d'accord avec vous, à être toujours mieux défini.

Sur ces objectifs, vous le voyez, monsieur le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, vous trouverez un accord quasi-unanime... comme cela a toujours été le cas à la commission des affaires économiques et du Plan.

Malheureusement, sur les moyens que vous comptez mettre en œuvre et sur les réformes de structures que vous avez déjà engagées, notamment au niveau de l'administration centrale, nous restons perplexes ! Mais peut-être ces débats nous permettront-ils d'y voir plus clair ?

En ce qui concerne la réforme des structures ministérielles et de l'administration chargée du tourisme, nous regrettons que n'ait pas été retenue la nécessité de la création d'un grand ministère du tourisme et des loisirs. Sur ce point, une unanimité s'était déjà dégagée, tant à l'Assemblée nationale qu'au sein de notre Haute Assemblée, et cela chaque année, par la voix des différents rapporteurs du projet de budget du tourisme, y compris de ceux qui, socialistes ou communistes, se retrouvent aujourd'hui dans la majorité gouvernementale.

Il a été choisi, malgré ce désir unanime, d'en revenir au secrétariat d'Etat pour le tourisme. Nous le déplorons une fois de plus. En fait du regroupement recherché, nous ne trouvons qu'une dispersion des moyens.

C'est un retour en arrière, qui est d'autant plus néfaste qu'il se combine avec le retrait, au sein même de votre secrétariat d'Etat, de larges secteurs de compétences, en particulier celles relatives au tourisme social et à ses équipements et aussi au tourisme associatif. En effet, ces secteurs fondamentaux pour le tourisme, puisque objectifs prioritaires de votre politique et depuis longtemps jugés tels, notamment par notre commission, relèvent désormais d'une direction, la « direction du loisir social, de l'éducation populaire et des activités de pleine nature », dépendant, elle, du ministère du temps libre et sur laquelle le secrétariat d'Etat au tourisme n'a aucune autorité ! De plus, le tourisme des jeunes relève de la compétence du ministre délégué à la jeunesse et aux sports. Avouez que le traitement chirurgical appliqué au tourisme le prive de l'usage de trois de ses membres locomoteurs sur quatre !

Cette situation est mal ressentie. Ainsi, le journal *Le Monde* indiquait voilà quelque temps qu'une « césure semble se dessiner entre le temps libre, les associations, la culture, d'une part, le tourisme, le secteur commercial, la détente, de l'autre ».

Alors, entre l'activité plus que débordante de votre collègue du budget concernant le secteur touristique, sur laquelle je reviendrai tout à l'heure, et la compétence de la direction du loisir social, je crains que le secrétariat d'Etat ne soit plus qu'une « coquille un peu vide », ou que tout au moins ses décisions n'apparaissent bien faibles eu égard à l'impact des décisions d'autres membres du Gouvernement. Il semble que la marque et la direction qui seront données à ce secteur d'activités ne viendront malheureusement pas de vous, monsieur le secrétaire d'Etat.

Dans le cadre de la réforme des structures, je voudrais également aborder celle qui est relative au statut des comités régionaux de tourisme. Il en a été beaucoup question à l'Assemblée nationale.

Il est indiscutable qu'elle est nécessaire et même indispensable ; personne ne le conteste. Mon passé de résistant me permet de vous dire qu'il serait bon de cesser de faire de ce symbole une pratique de gouvernement et d'utiliser comme justification de cette réforme le fait qu'elle soit une création du gouvernement de Vichy. Il existe suffisamment de bonnes raisons pour engager cette réforme sans aller chercher de telles justifications, ce d'autant plus que ces comités régionaux de tourisme ont tout de même, par leur activité, été un des piliers du développement touristique français ; des gouvernements de gauche leur ont rendu hommage, les ont défendus et toujours maintenus !

Cela posé, il serait bon que nous soient précisées quelles sont les grandes orientations que vous donnerez à cette réforme du statut des comités régionaux de tourisme. Je tiens à attirer votre attention sur la nécessité qu'une réelle concertation existe avec les personnes qualifiées et concernées.

Est-il envisagé un regroupement de tous les services relevant du ministère du temps libre, au sein d'une même représentation régionale ? Ne craignez-vous pas, si tel était le cas, que cela n'occulte les spécificités de chacun de ces secteurs, en particulier celles du tourisme ?

L'exécutif sera-t-il suffisamment libre par rapport au pouvoir régional ?

Enfin, quel sera le rôle des institutions existant au niveau départemental, notamment en ce qui concerne les comités départementaux de tourisme ? Entendez-vous, monsieur le ministre, remettre en cause la convention avec la fédération nationale des offices et comités départementaux de tourisme signée ici même, au Sénat, en 1980 ? Telles sont les questions pour lesquelles nous aimerions avoir des réponses.

Le problème de la réforme du statut des comités régionaux de tourisme m'amène tout naturellement à poser celui plus global de l'application de la décentralisation au secteur du tourisme.

A cet égard, il semble bien que cette activité ait déjà « fait de la décentralisation sans le savoir », tel M. Jourdain faisant de la prose.

En effet, il faut rappeler que si depuis plus de quarante ans le tourisme et les loisirs ont pu connaître un tel développement, ce n'est pas grâce à l'intervention de l'Etat, dont le budget a toujours été un budget de misère, mais bien du fait des différentes collectivités territoriales, en particulier des collectivités locales, véritable support de la vie touristique en France, aidées par quantités de personnes le plus souvent bénévoles et travaillant sur le terrain, au sein de structures de base telles que les offices de tourisme, les syndicats d'initiative, les comités départementaux et les comités régionaux de tourisme.

De la même manière, si le tourisme a pu infiltrer le milieu agricole, qui, malheureusement, ne le pratiquait guère, c'est bien grâce à la prise en charge par les agriculteurs eux-mêmes de l'organisation et de l'adaptation de ce type de loisir à leur profession.

Il fallait le redire : le tourisme ne s'est pas développé grâce à la manne bienfaitrice de l'Etat, mais bien par le travail des gens de terrain, y compris de tous les professionnels.

Aussi convient-il de prendre garde de ne pas, sous prétexte de changement, mettre en jeu ce potentiel pour le remplacer par une sorte de technocratie et de fonctionnarisation des animateurs, qui seuls, malgré leur compétence, détiendraient le savoir en matière de loisirs face à l'ensemble de la population qu'il conviendrait d'éduquer et de canaliser.

J'attire votre attention sur le fait que le tourisme et les loisirs constituent le terrain privilégié de l'exercice de la liberté par l'individu. Ceux qui risqueraient de l'oublier pourraient un jour prochain se le voir reprocher par leurs propres amis.

La dimension individuelle du tourisme est essentielle ; elle doit le demeurer.

En dehors de ces problèmes de structures, votre projet de budget correspond-il aux exigences de la situation ?

En particulier, permettra-t-il d'atteindre deux des objectifs fixés par « feu le VIII^e Plan », à savoir le doublement du solde positif de la balance des paiements à l'horizon de 1985, la création annuelle de 150 000 lits en camping-caravaning et de 15 000 en villages de vacances pendant cinq années, et, enfin, le développement du tourisme rural ?

Mon collègue et ami Yves Durand ayant excellemment présenté, comme à son habitude, les aspects financiers de votre projet de budget et mon rapport analysant en détail les données chiffrées, je n'y reviendrai pas, si ce n'est pour rappeler les plus significatifs.

A cet égard, je me réjouis de la forte progression des crédits de la section tourisme du ministère du temps libre. L'augmentation est de 68 p. 100. Nous nous en félicitons.

Qu'il me soit permis cependant tout en me réjouissant de cette progression importante, de rappeler que le montant de ce budget du tourisme ne représente toujours que 0,02 p. 100 du budget national, alors que l'ensemble des dépenses touristiques en France est estimé à plus de 210 milliards de francs.

Sans vouloir faire de redites, le tourisme apparaît donc toujours comme une activité « qui ne coûte pas cher à l'Etat, mais qui peut lui rapporter gros », si je puis m'exprimer ainsi, en paraphrasant une formule publicitaire bien connue.

J'ai noté, en ce qui concerne la promotion, que F.I.L. voit changer son intitulé, ce qui est certainement un premier pas vers sa disparition. J'attends d'autres précisions à ce sujet, monsieur le secrétaire d'Etat.

Il faut noter que les crédits pour les actions d'intérêt touristique du chapitre 44-01 connaissent une progression de 58 p. 100. Ces crédits concernent les associations de tourisme culturel et social, les comités régionaux de tourisme, les syndicats d'initiative, mais quelle en sera la répartition ? Je pose la question.

S'agissant de dépenses en capital, les dotations pour l'aménagement touristique de la montagne, du littoral et de l'espace rural sont en augmentation sensible. Elles étaient indispensables et attendues depuis si longtemps.

A cet égard, et dans le cadre de la décentralisation, ne conviendrait-il pas que les moyens du ministère décroissent au bénéfice des régions concernées, en tenant compte de leurs handicaps naturels et aussi de l'importance de leurs moyens financiers ?

Le chapitre 66-01 relatif aux villages de vacances et au camping caravanning connaît une très forte augmentation : les autorisations de programme augmentant de 151,7 p. 100 et les crédits de paiement de 276,7 p. 100. Cela est en relation avec votre volonté de développer une certaine forme de tourisme, sur laquelle il convient de vous mettre en garde. Ne transformez pas, monsieur le ministre, les villages de vacances en « colonies de vacances pour adultes ». L'encadrement, même par des animateurs qualifiés, s'il devient trop important, sera rapidement insupportable et risquera de faire croire qu'il s'agit d'un « tourisme au rabais » ! C'est une expérience de trente ans de politique du tourisme sur le terrain qui me permet de vous tenir ces propos.

J'aurais aimé vous donner très rapidement les grandes caractéristiques de la saison touristique 1980-1981, comme il était de tradition de le faire au cours de ce rapport. Je m'en tiendrai simplement aux grandes lignes qui me permettront de voir si la politique du secrétaire d'Etat, que je viens d'analyser, et celle du ministère du temps libre et de l'ensemble du Gouvernement est bien la réponse adéquate à l'attente du monde touristique.

La saison touristique 1980 est marquée par la stagnation. C'est une saison qualifiée de « mi-figue, mi-raisin ».

Malheureusement, l'euphorie des années passées n'est plus qu'un souvenir. Le taux de départ des Français en vacances progresse peu, passant de 56 p. 100, en 1980, à 56,2 p. 100, en 1981. La durée des séjours se réduit au bénéfice de leurs nombres.

Le moyen de transport le plus utilisé par les Français restant en France demeure l'automobile. Le lieu de destination privilégié reste la mer. Nous le déplorons et nous pensons que vous aurez à cœur, monsieur le secrétaire d'Etat, de songer à l'espace rural.

Concernant les étrangers venant en France, leur dépense globale sur notre territoire a atteint 34 milliards de francs en 1980 contre 29 milliards en 1979. Il faut trouver dans ce bilan la juste récompense des efforts d'accueil et de publicité faits depuis quelques années.

Pour 1981, la plupart des professionnels considèrent que les résultats ont été moyens, même si août et septembre ont été bons. On a enregistré, tout au plus, une baisse d'environ 1 p. 100 de la fréquentation touristique.

Ces différents résultats sont significatifs d'une certaine évolution et d'une crise qui touche les professionnels du tourisme.

Or, paradoxalement madame, messieurs les ministres, vous leur répondez par des charges nouvelles, alors que vous apportez une aide importante à ce que j'appellerai, un peu à regret, le paracommercialisme.

Les récentes mesures fiscales, qui ne relèvent pas de vos départements ministériels — mais solidarité gouvernementale oblige ! — vont avoir des effets particulièrement négatifs pour l'ensemble des activités touristiques. Ainsi en est-il des entreprises de congrès, du secteur de l'hôtellerie, de la restauration, des agences de voyages et des transporteurs, si vous n'y prenez garde.

Comment pourraient-elles à la fois réduire les horaires de travail et prendre en charge des frais généraux supplémentaires quand les prix qu'elles pratiquent sont bloqués ?

La majoration de la T. V. A. sur les grands hôtels, la taxation de 30 p. 100 des frais généraux des entreprises, l'imposition des navires de plaisance, l'application à l'industrie hôtelière du nouvel impôt sur la fortune et, partant, la taxation de l'outil de travail, vont-elles relancer l'activité touristique et provoquer

la création d'emplois alors même que le contrôle et le blocage des prix ont été rétablis ? On peut en douter.

Le 10 mai, le changement, pour les prestataires de services, c'était avant tout, me semble-t-il, l'abandon de douze années de blocage des prix.

Ces mesures sont-elles cohérentes avec la volonté du ministre responsable du tourisme de développer les capacités d'hébergement, comme il l'a montré, en prenant des mesures telles que celles qui sont relatives à l'élargissement du champ d'application de la prime spéciale d'équipement hôtelier affecté désormais prioritairement au secteur rural, aux stations thermales et à la montagne ? A cet égard, on attend toujours la sortie du décret d'application.

Le risque est grand que, face à ces incohérences, les professions touristiques ne créent plus d'emplois ou ne soient contraintes d'en supprimer.

Vous avez déclaré, monsieur le ministre, à propos de la majoration de la T. V. A. que « si cette mesure sociale était répercutée sous la forme de licenciements, ce serait une mauvaise action contre les travailleurs du tourisme ». Raisonnablement, pourra-t-on les en rendre responsables ? Pensez-vous que l'objectif d'une entreprise soit de limiter son expansion ? Bien sûr que non !

Avant de terminer, je voudrais dire un mot de l'étalement des vacances. Les précédentes initiatives se sont, en particulier pour la saison touristique qui vient de s'écouler, soldées par un échec. Or, ce n'est pas l'idée même d'un découpage qui est à la base de cet échec ; c'est l'absence de concertation entre les différents pôles de décisions.

Mais nous sommes confiants parce que nous ne doutons pas que vous serez, monsieur le ministre, un interlocuteur privilégié, notamment des organisations syndicales de l'éducation nationale. (Sourires.)

En conclusion, je rappellerai une phrase du secrétaire général de l'organisation de coopération et de développement économiques — O. C. D. E. — lors de la présentation du rapport annuel sur le tourisme, en septembre dernier. Il réaffirmait : « Les méthodes adoptées pour atteindre les objectifs sociaux ne doivent surtout pas nuire au système économique qui engendre ces moyens ».

Or, monsieur le ministre, lors d'une conférence de presse, en juin dernier, vous avez dit : « La politique que nous conduisons cherchera à empêcher la récupération de ce temps libéré par les maîtres de l'argent ».

Si, intellectuellement, l'idée est séduisante, ne croyez-vous pas qu'en réalité elle s'applique assez mal au secteur du tourisme et des loisirs où, bénévoles, secteur associatif, collectivités publiques et professionnelles ont chacun leur rôle à jouer et où il ne convient pas d'opérer des classements selon lesquels il y aurait, d'un côté, les « méchants », ceux qui font des profits, et de l'autre, ceux qui sont qualifiés de « bons » !

N'oublions pas que le tourisme constitue l'un des secteurs les plus dynamiques de l'économie française et que la richesse créée par ces activités et les professionnels du tourisme peut et doit permettre de mener une réelle politique sociale des loisirs.

Croyez-moi, le tourisme social ne se développera pas sur les cendres du tourisme dit professionnel.

Ne créez pas d'opposition entre ces deux termes et parlez plutôt d'une politique sociale du tourisme que nous serons prêts à défendre avec vous, monsieur le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat au tourisme.

En conclusion, vu les nombreuses questions et réserves que j'ai eu l'honneur de vous exposer, monsieur le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, questions et réserves qui ont fait l'objet des débats en commission et dans l'attente de réponses que j'espère objectives et apaisantes, je ne peux, comme la commission des affaires économiques et du Plan me l'a indiqué, que m'en remettre à la sagesse du Sénat pour se prononcer sur le projet de budget du tourisme pour 1982. (Applaudissements sur les travées du R. P. R., de l'U. R. E. I. et de l'U. C. D. P.)

M. le président. Le Sénat vaudra sans doute interrompre maintenant ses travaux pour les reprendre à quinze heures. (Assentiment.)

La séance est suspendue.

(La séance, suspendue à douze heures quarante, est reprise à quinze heures cinq, sous la présidence de M. Maurice Schumann.)

PRESIDENCE DE M. MAURICE SCHUMANN,

vice-président.

M. le président. La séance est reprise.

Nous poursuivons l'examen des dispositions du projet de loi de finances pour 1982 concernant le ministère du temps libre.

J'indique au Sénat que, compte tenu de l'organisation du débat décidée le 18 novembre 1981 par la conférence des présidents, les temps de parole dont disposent les groupes pour cette discussion sont les suivants :

Groupe de l'union centriste des démocrates de progrès, 34 minutes ;

Groupe socialiste, 34 minutes ;

Groupe de l'union des républicains et des indépendants, 29 minutes ;

Groupe du rassemblement pour la République, 27 minutes ;

Groupe de la gauche démocratique, 26 minutes ;

Groupe communiste, 21 minutes.

La parole est à M. Miroudot.

M. Michel Miroudot. Monsieur le président, madame et monsieur le ministre, mes chers collègues, j'interviendrai rapidement au cours de ce débat pour vous faire part de certaines inquiétudes qui concernent plus particulièrement les politiques menées dans les domaines de la jeunesse et des sports ainsi que du tourisme.

L'action en direction de la jeunesse a toujours été délicate. Il convient de proposer, d'aider, d'encourager sans jamais imposer ou contraindre.

Certains ont suffisamment ironisé, monsieur le ministre, sur l'appellation de votre ministère du temps libre pour qu'il ne me soit pas besoin de dire aujourd'hui : « Gardons-nous de mettre la jeunesse sous tutelle ; ne gérons pas le sport de façon bureaucratique ; n'en venons pas à organiser le temps libre de chacun ! »

Ma première inquiétude concerne la répartition des crédits attribués à la jeunesse et aux sports.

Les dépenses en direction de certaines associations et mouvements de jeunesse progressent, en effet, sensiblement plus que celles qui sont consacrées au développement de la pratique sportive et, notamment, au sport de haut niveau. Cela a déjà été dit ce matin. Il y aurait sans doute malice à voir là une façon de privilégier des secteurs où certaines formations politiques ont, depuis de longues années, grâce au militantisme et — il faut bien le dire — au dévouement de leurs responsables aux différents niveaux locaux, parfaitement su « occuper » le terrain ; toujours est-il que même certains élus communistes, dans plusieurs départements et à l'Assemblée nationale, s'en sont plaints.

Je ne sais si ce sont des arrière-pensées de cette nature qui auraient poussé Mme le ministre de la jeunesse et des sports à déclarer — mais est-ce bien vrai ? — qu'elle serait prête à faire des objecteurs de conscience des animateurs socio-culturels, sans doute pour quelques foyers ou maisons des jeunes et de la culture !

Si tel était le cas, il s'agirait d'un fait très grave, car il traduirait un état d'esprit politique qui pourrait conduire, un jour, les responsables de ce pays à penser qu'il est bien utile d'avoir les moyens de « catéchiser » la jeunesse dans le sens qui leur convient, à plus forte raison si ces mêmes responsables venaient à perdre, à cette époque-là, leur crédibilité !

Il appartient au ministre de la jeunesse d'être particulièrement vigilant pour que, dans les aides accordées aux différents mouvements de jeunesse, le pluralisme reste scrupuleusement sauvegardé. Chacun connaît, hélas ! certaines « républiques révolutionnaires et démocratiques » où le mouvement de la jeunesse du même nom, unique comme le parti aîné, regroupe en son sein tous les jeunes du pays à partir de l'âge de quatre ans !

M. Guy Schmaus. De deux ans ! (*Sourires.*)

M. Michel Miroudot. Vous avez raison ! C'est encore mieux !

Je veux bien croire que la France a définitivement « tourné le dos » à toute forme d'intolérance, mais le souci du pluralisme s'impose chaque jour, car la jeunesse apparaît souvent, pour les idéologues et pour certains militants, comme une proie bien facile. Les propos de certains hommes politiques ou la teneur de certains congrès nous conduisent parfois à nous poser des questions. Dans ce domaine, madame le ministre, nous comptons sur votre vigilance.

En matière de sport, nous devons regretter que le sport de haut niveau semble quelque peu sacrifié dans le projet de budget que vous nous présentez. La progression des dépenses en sa faveur reste, en effet, limitée. Et pourtant, plus que

jamais, nous avons besoin de développer les moyens de préparation et de perfectionnement des sportifs de haut niveau.

A ce sujet, il convient de dire que l'inquiétude est d'autant plus grande que, désormais, la rupture va être totalement consommée entre le sport pratiqué par l'adolescent à l'école et celui auquel il pourrait s'adonner comme amateur, avec passion et entraînement, pour peut-être devenir, un jour, un champion.

Cette rupture entre le sport scolaire et le sport civil, due au rattachement de l'éducation physique et sportive au ministère de l'éducation nationale, nous la croyons préjudiciable. Elle réduira les possibilités d'ouverture du monde sportif scolaire sur l'extérieur ; la nouvelle position administrative des professeurs d'éducation physique les isolera peu à peu de la pratique sportive civile, alors que, jusque-là, ils avaient dans les établissements scolaires une image un peu différente, extérieure et, par là même, attrayante.

Pour les élèves, en effet, si la tutelle de l'école se fait plus lourde encore sur leur expérience sportive d'adolescent, il y a fort à parier que le sport leur apparaîtra vite, comme le cadre scolaire lui-même, par trop contraignant.

Si beaucoup de jeunes élèves « subissent » l'école alors qu'ils pourraient la désirer, prenons garde de ne pas conférer au sport le caractère de ce qui est imposé. Le sport, qui doit permettre à chacun de libérer son corps et son esprit, ne peut devenir, au lieu d'un besoin, une obligation ; c'est le temps libre qu'on souhaite ardemment, mais qui perd ainsi sa valeur s'il est planifié.

Avant de conclure, permettez-moi, madame et messieurs les ministres, de dire quelques mots du tourisme. Cette industrie, majeure pour notre pays — elle devrait l'être de plus en plus — est capitale pour notre économie par les emplois qu'elle crée et les devises qu'elle rapporte. Aujourd'hui, ne faut-il pas craindre que le tourisme se trouve peu à peu sacrifié ?

Des charges nouvelles pèsent déjà — ou pèseront prochainement — sur l'industrie hôtelière, comme la majoration de la T. V. A. sur les grands hôtels ; nos rapporteurs l'ont évoquée ce matin. Dans la concurrence internationale, ceux-ci, qui réalisent les deux tiers de leur chiffre d'affaires avec une clientèle étrangère, seront considérablement handicapés.

Une autre mesure — je veux parler de la taxation de 30 p. 100 des frais généraux des sociétés — aura des répercussions sans précédent sur la restauration, les agences de voyage et l'ensemble des industries de congrès. En effet, 52 p. 100 des prestations servies dans les restaurants seront passibles de cette taxation. Si l'on analyse les catégories d'établissement qui seront concernées, on s'aperçoit que 76 000 restaurants représentent un chiffre d'affaires de 38 milliards de francs. Les entreprises vont être conduites à diminuer leurs frais de réception, et peut-être à les réduire dans les mêmes proportions, c'est-à-dire de 30 p. 100.

Par ailleurs, les comptes du tourisme permettent de vérifier que la plus-value dont bénéficie l'Etat, depuis l'instauration de la T. V. A. sur la restauration, lui permet d'encaisser chaque mois des sommes tout à fait confortables. Dois-je rappeler qu'en Allemagne fédérale les entreprises peuvent déduire la T. V. A. sur les déjeuners et ne sont pas taxées d'un quelconque impôt sur les frais généraux ?

En France, la gastronomie était, jusqu'à présent, l'un des plus beaux fleurons de l'industrie du tourisme — et même de notre pays — auquel elle apportait chaque année une quantité appréciable de devises. La restauration française va se trouver ainsi, à la suite des décisions gouvernementales, lourdement pénalisée.

Des conséquences désastreuses dans le secteur de l'emploi ne tarderaient pas à se faire sentir : si 76 000 établissements réduisent simplement de deux personnes leurs effectifs, cela fera 150 000 chômeurs en puissance. Beau résultat pour un Gouvernement dont la préoccupation affichée — elle est la nôtre aussi — est de réduire le chômage ! Il est vrai qu'un candidat à la présidence de la République avait déclaré au printemps : « La France n'atteindra pas deux millions de chômeurs, je m'y engage ». Depuis, hélas ! la réalité a cruellement démontré la valeur de cette affirmation...

Mme Hélène Luc, rapporteur pour avis. Je crois que l'ancienne majorité y est pour quelque chose !

M. Michel Miroudot. Je vous vois très bien venir avec « l'héritage », mais l'héritage financier que nous avons laissé, vous n'en parlez jamais !

M. le président. Madame le rapporteur, vous aurez sûrement l'occasion de reprendre la parole au cours de ce débat !

M. Bernard-Michel Hugo. C'est un sacré héritage !

M. Paul d'Ornano. On attend le vôtre !

M. le président. Veuillez poursuivre, monsieur Miroudot. Vous seul avez la parole.

M. Michel Miroudot. Pour en terminer sur l'industrie hôtelière, je voudrais dire que le nouvel impôt sur la fortune et la taxation prévue — en dépit de toutes les promesses électorales — de l'outil de travail la frapperont particulièrement, car il s'agit d'une industrie qui nécessite des investissements très lourds.

Pour les établissements saisonniers, en particulier, la rentabilité n'est pas toujours très élevée. Enfin, le rétablissement récent du contrôle des prix va encore alourdir ses charges. Quelques jours, en effet, après que M. le Président de la République se fut engagé à maintenir la liberté, M. le ministre de l'économie a pris un arrêté qui bloque l'ensemble des prestations de l'industrie hôtelière. Il est vrai que nous n'en sommes pas à la première incohérence près ou au premier volte-face dans les décisions gouvernementales !

Les agents de voyages, eux-mêmes, ont attiré en vain l'attention du Gouvernement sur la nécessité de faire marche arrière à propos de l'ensemble des mesures annoncées, rappelant que le tourisme français faisait vivre 1 500 000 personnes et créait chaque année 30 000 emplois.

Le président du syndicat parisien des restaurateurs de métier disait lui-même : « Il faut remonter à 1936 pour trouver une situation aussi grave dans notre profession. Six grands noms connus de la restauration parisienne ont déjà pris des contacts pour aller exercer leur art à l'étranger, et ce n'est qu'un début. Quant à nous, nous ne prendrons plus d'apprentis dans nos cuisines, parce que nous ne nous sentons pas le droit de former de futurs chômeurs ».

A ce propos, le journaliste Michel Piot rapportait voilà quelques jours, dans un grand quotidien national, que M. le secrétaire d'Etat au tourisme fut contraint de répondre récemment à ses anciens collègues hôteliers et restaurateurs qui le pressaient de questions après l'annonce de certaines dispositions : « Ces mesures qui vous frappent, je les ais apprises, comme vous, ce matin par la radio en me rasant. » Cela est-il bien exact, monsieur le secrétaire d'Etat ? Si cela l'était, on croirait rêver !

Je conclurai en parlant de l'aménagement du temps. Non seulement le Gouvernement a renoncé à tout nouvel effort d'étalement des vacances, mais il s'est même précipité en arrière. Exceptés les départs de février, les dates uniques sont rétablies pour les vacances scolaires de l'année. Voilà un bel exemple de décentralisation.

Enfin, dans un même ordre d'idées, il est à craindre — ce sujet a déjà été évoqué ce matin — que les projets de « loisir social » n'enlèvent toutes prérogatives d'initiatives aux comités départementaux du tourisme, pour lesquels les conseils généraux avaient pourtant fait jusqu'ici de larges efforts. Là encore, vers quelle décentralisation veut-on nous conduire ? Ma réflexion est identique en ce qui concerne l'avenir des comités régionaux de tourisme, comme l'a très bien dit notre rapporteur, M. Malassagne.

Voilà, madame le ministre, monsieur le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, les inquiétudes que je voulais soulever ici, sans passion, au moment où vous venez nous présenter votre projet de budget. Le Gouvernement se défierait-il de cette industrie de liberté qu'est le tourisme ?

Cet acharnement à vouloir favoriser l'hébergement et la restauration assurés par les municipalités, les administrations et les associations au détriment des établissements privés ne laisse-t-il pas présager le pire ?

Au-delà de la situation catastrophique qui s'annonce pour demain et que redoutent la plupart des professionnels du tourisme, je me pose une question grave : ira-t-on un jour vers le remplacement du tourisme local par un tourisme d'Etat et, plus généralement, d'un temps libre personnel par un temps libre collectif ?

Ce sont des craintes, madame le ministre, monsieur le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, que vous me reconnaîtrez le droit de continuer à exprimer publiquement, et sur lesquelles je vous interroge. (*Applaudissements sur les travées de l'U. R. E. I., du R. P. R. et de l'U. C. D. P.*)

M. le président. La parole est à M. Schmaus.

M. Guy Schmaus. Monsieur le président, madame le ministre, monsieur le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, nous qui n'avons cessé de dénoncer le sort réservé au mouvement associatif par le pouvoir précédent, nous ne pou-

vons que nous féliciter de l'augmentation des crédits qui lui sont consentis pour 1982.

C'est là un signe indiscutable, une reconnaissance du rôle éminent et original qu'il joue et est appelé à jouer désormais pour favoriser les loisirs populaires et réduire les inégalités.

Les moyens par lesquels le Gouvernement peut aider le mouvement associatif sont multiples tant en subventions qu'en postes créés.

La répartition des aides doit non seulement être empreinte du souci d'équité, mais également répondre aux besoins des plus défavorisés et inciter les travailleurs à accéder aux responsabilités.

D'où la nécessité d'accorder la priorité aux grands ensembles et de corriger les déséquilibres qui ont résulté de l'esprit partisan avec lequel la droite a réparti l'aide aux associations.

Je soulignerai, par ailleurs, que la démocratisation des loisirs dépend aussi du plein emploi des équipements, de l'étalement des vacances et du large développement à l'école primaire des classes de neige, de mer, de montagne et de campagne.

Enfin, j'insisterai sur l'effort considérable qu'il convient d'entreprendre pour permettre aux salariés, notamment aux travailleurs manuels, de prendre la place qui leur revient dans la vie associative, place qui leur a été jusqu'à présent refusée.

En ce qui concerne le sport, le Président de la République et le Premier ministre ont bien dit que la France du changement devait être une France sportive. Le 12 septembre, à Lille, en votre présence, madame le ministre, M. Pierre Mauroy déclarait : « La France ne peut pas se contenter des seconds rôles. Il est essentiel qu'il y ait une grande politique pour permettre à nos athlètes d'être au premier rang », en soulignant la nécessité du sport de masse qui permet — je cite encore — « à nos compatriotes la pratique sportive de leur choix, quels qu'en soient la forme, le cadre et le calendrier ».

Nous souscrivons d'autant plus à ces propos, qu'ils rejoignent nos prises de position et nos propositions formulées de longue date. Les actions que nous avons menées et les réalisations des municipalités communistes en sont le témoignage.

Mesurant l'ampleur nouvelle prise par les activités physiques et sportives ces dernières années, nous avons actualisé nos propositions, voilà à peine plus d'un an, en définissant une « grande politique nationale pour le sport ». Le sport est, en effet, devenu un phénomène social majeur.

L'aspiration à sa pratique s'élargit, se diversifie et cette évolution se poursuivra. Les raisons en sont profondes. Toutes les transformations de la société française, qu'elles touchent aux conditions de vie et de travail, à l'urbanisation, au progrès scientifique et technique, à l'émancipation de la femme, etc. accroissent la nécessité individuelle et sociale des activités physiques et sportives.

Encore faut-il noter combien la politique d'austérité et de régression sociale du régime précédent freinait l'expression des besoins. Mais aujourd'hui, heureusement, la situation est tout autre.

Certes, l'héritage est lourd : désengagement financier de l'Etat, autoritarisme, étatisation, ségrégation sociale. En prendre le contre-pied est, par conséquent, indispensable. Cela peut se résumer en trois idées : démocratisation, concertation, moyens nouveaux.

Vous avez des atouts pour aller dans ce sens, vous ne partez pas de rien. La pression des besoins, les luttes, l'engagement des collectivités locales, l'action du mouvement associatif ont contraint le pouvoir de la droite à des reculs et à des adaptations. Je pense, en particulier, à l'action contre le « plan Soisson » à l'école, à celle du comité pour le doublement du budget, à celle des syndicats dans les entreprises, à beaucoup d'autres encore. Le parti communiste a été partie prenante dans tous ces combats.

Aujourd'hui, nous plaçons au premier plan de la nouvelle politique l'accès à la pratique de ceux qui en sont le plus privés et qui sont en même temps les plus défavorisés. C'est pourquoi nous avons mis en avant deux priorités : l'école primaire et l'entreprise.

L'éducation physique et sportive à l'école dépend désormais de l'éducation nationale. Nous nous en félicitons — j'ai eu l'occasion de le dire hier — et nous avons apprécié positivement les créations de postes d'enseignants d'éducation physique et sportive.

Il reste à résoudre le problème de l'école primaire. Nos ambitions sont grandes : une heure d'activité journalière et l'apprentissage systématique de la natation. La réalisation de

ces objectifs vous concerne aussi dans la mesure où vous conservez la maîtrise des équipements.

Vous avez indiqué récemment, madame le ministre, que le sport à l'entreprise est « l'une des préoccupations qui vous tient à cœur » et, ce matin, vous avez également évoqué ce sujet.

Vous ne sauriez mieux nous rencontrer sur ce point, nous qui, depuis si longtemps, agissons pour que le sport force les portes des usines et des bureaux.

Votre action propre pour le développement et la démocratisation du sport rejoint au demeurant l'ensemble de la politique de relance industrielle et de progrès social du Gouvernement de la gauche.

En effet, la récession économique et le chômage détruisent les bases mêmes du sport à l'entreprise. L'insuffisance des salaires et des protections sociales, la durée du travail, l'éloignement du domicile et l'inadaptation des transports sont autant d'obstacles à la pratique. Enfin, s'agissant des O.S. et des plus exploités, l'organisation même de la production, la parcellisation des tâches, la pénibilité et la déqualification du travail leur ôtent toute disponibilité pour les activités sportives et culturelles.

Il faut donc agir sur l'ensemble de ces aspects. Le sport ne saurait être une compensation ; au contraire, il constitue l'un des éléments de l'épanouissement des travailleurs eux-mêmes, à côté d'un travail plus court, moins dur, plus responsable, mieux rémunéré et entraînant des exigences de qualification, de culture et d'équilibre général. C'est tout cela qui constitue « la nouvelle citoyenneté dans l'entreprise ».

Rendre effectifs le droit et la possibilité pour chacune et chacun de pratiquer une activité physique de son choix et de participer à sa gestion suppose des réformes profondes.

Elles devront être discutées avec les travailleurs et leurs organisations syndicales représentatives, et vous ne l'avez pas encore fait. Elles devront être imposées au patronat, car celui-ci ne veut entendre parler de sport que s'il peut en tirer profit. Bien entendu, les secteurs public et nationalisé, administratif et industriel devront donner l'exemple.

Vous avez pris des premiers contacts. Aux P.T.T., un accord a été signé. C'est positif, mais ce n'est qu'un tout début, vous l'avez d'ailleurs souligné ce matin. Il faut des mesures de portée générale, telles que des aménagements ou des allègements d'horaires, des facilités offertes aux travailleurs d'exercer les responsabilités de dirigeants ou d'entraîneurs et de suivre des stages de formation et de perfectionnement, des dispositions spéciales pour les apprentis et les jeunes travailleurs, une place faite au sport dans les formations professionnelles et continues, des garanties pour les athlètes de haut niveau, une obligation de construire des équipements au sein ou à proximité immédiate des entreprises.

Ces dispositions relèvent, on en conviendra, d'un ensemble de textes législatifs et réglementaires.

Nous poursuivons, pour notre part, une réflexion déjà avancée et nous déposerons bientôt des propositions qui prendront la forme d'une ou de plusieurs propositions de loi.

Assurer le développement du sport à l'entreprise, c'est donner aux travailleurs un droit nouveau et nécessaire. C'est en retour donner au sport une nouvelle dimension, faire en sorte qu'il réponde mieux aux besoins humains d'aujourd'hui.

C'est dire combien, madame le ministre, nous y sommes profondément attachés !

Quant au mouvement sportif, c'est aujourd'hui, en France, 130 000 clubs qui réunissent 10 millions de licenciés, c'est 600 000 hommes et femmes militants du sport, animateurs, techniciens, dirigeants, arbitres, c'est encore des millions de pratiquants occasionnels.

Beaucoup d'entre eux se débattent dans les difficultés et souhaitent que cela change. Songez, par exemple, que 5 100 associations sportives seulement ont été aidées sur les crédits budgétaires déconcentrés et environ autant — ce sont souvent les mêmes — sur des crédits extrabudgétaires !

Doubler la ligne budgétaire « aide au mouvement sportif » est un objectif dont la réalisation est urgente. Je fais remarquer à M. Ruet que, contrairement à ce qu'il a dit ce matin, nous ne sommes pas muets à ce sujet.

Des mesures concrètes reconnaissant le rôle social des bénévoles ne sauraient, attendre elles non plus.

S'agissant des athlètes de haut niveau, il faut en finir avec les conceptions mesquines, utilitaristes et de rentabilité immédiate.

Un véritable statut créant les conditions de l'épanouissement sportif, de l'insertion et du devenir social de l'athlète, avant et après la carrière sportive proprement dite, doit être mis au point avec tous les intéressés : ministères, mouvement sportif dont les champions eux-mêmes, élus, syndicats, patronat.

Ainsi pourront être efficacement coordonnés les moyens ; ainsi pourra être établi un cahier des charges pour l'école, l'université, les administrations, les entreprises.

Placer la France dans le peloton de tête des nations sportives, c'est aussi développer la recherche universitaire sur le sport, la médecine sportive, c'est encore assurer la formation de cadres appuyée sur cette recherche, c'est enfin donner aux cadres sportifs un statut et des garanties à la hauteur de leurs responsabilités.

J'en viens aux équipements. Depuis 1975, dernière année du système de la loi de programme, les crédits de paiement ont diminué de plus de moitié. Or cette loi de programme n'avait pris en considération que le quart des besoins bruts et, cependant, elle n'a pas été réalisée dans sa totalité.

Il faut mentionner aussi la nécessité de prévoir, outre la construction, le fonctionnement de certains équipements onéreux — tels que les piscines — pour lesquels l'Etat se doit de payer à son coût réel l'utilisation scolaire.

Malgré l'augmentation de vos dotations, la présentation sous forme de « budget de programmes » montre qu'il sera construit, en 1982, moins de gymnases et de piscines qu'en 1980 et 1981.

C'est donc un secteur où se justifient, à nos yeux, une augmentation progressive vers le doublement des crédits, en francs constants, ainsi que l'élaboration d'une loi de programme pluriannuelle.

Ne vaut-il pas mieux innover, en obligeant les promoteurs et le patronat à construire des équipements légers au sein ou à proximité des ensembles d'habitations et des entreprises ?

Au terme de mon propos, monsieur le ministre, je voudrais vous faire part d'une expérience récente.

Le 23 novembre dernier, j'ai présenté, au nom du groupe communiste du conseil régional d'Ile-de-France, devant quatre-vingts dirigeants sportifs de la région parisienne nos propositions concernant la nécessité pour l'Ile-de-France de devenir un carrefour des grandes compétitions internationales et, pourquoi pas ?, la terre d'accueil des jeux Olympiques de 1982 ou de 1996, à l'occasion du centenaire de l'initiative lancée par Pierre de Coubertin.

J'ai pu mesurer l'intérêt suscité par nos propositions, l'attente et l'espérance des sportifs, leur recherche du dialogue sans exclusive, quel que soit leur niveau de responsabilité.

J'ai pu mesurer aussi — j'y insiste — combien la connaissance du point de vue des sportifs nous est profitable, à nous, élus.

C'est pourquoi je renouvelle le souhait que la concertation soit une pratique constante de votre politique.

Au plan national, nous pensons que la création d'un conseil supérieur des activités physiques et sportives associant toutes les parties intéressées — ministères, mouvements sportifs, élus, syndicats, mouvements de jeunesse, associations familiales, de consommateurs, de locataires, etc. — est indispensable à l'élaboration d'une grande politique sportive.

Au plan de la région, du département, de la commune — les offices municipaux des sports sont, à ce niveau, de précieux outils — des conseils doivent également être mis en place.

Vous imaginez qu'au regard des objectifs que j'ai esquissés votre budget apparaît comme un budget de transition. Il marque de premiers progrès, mais il porte encore les traces de l'héritage. Nous le voterons, en souhaitant que, progressivement, la grande politique sportive dont notre pays a besoin, devienne la réalité concrète des toutes prochaines années. (*Applaudissements sur les traverses communistes, socialistes et de la gauche démocratique.*)

M. le président. La parole est à M. Bernard-Charles Hugo.

M. Bernard-Charles Hugo. Madame le ministre, je commencerai mon intervention en vous faisant part du doute qui m'a saisi lorsque j'ai parcouru les chiffres du budget de votre ministère et pris connaissance des objectifs que vous vous êtes donnés.

Lorsque l'on relit les textes réglementaires qui déterminent les attributions de votre ministère, on se persuade que les compétences qui vous sont reconnues s'étendent effectivement à la jeunesse et aux sports.

En revanche, lorsque l'on étudie votre projet de budget, on a l'impression que vous n'êtes plus que le ministre de la jeunesse

et que vous avez perdu vos attributions sur le sport. De fait, les crédits, les moyens et les ambitions vont tous aux activités de jeunesse ; le sport devient le parent pauvre, le mal-aimé de vos services.

Certes, je me réjouis de l'excellent sort qui est fait aux activités de jeunesse, mais je déplore que ce soit le sport qui en pâtisse.

Et comme je conçois mon rôle de parlementaire comme devant blâmer pour ce qui va mal avant de féliciter pour ce qui va bien, j'examinerai par priorité le secteur « sport » du budget de votre ministère.

J'ai relevé quatre motifs de critiquer le projet de budget que vous nous soumettez : votre ministère souffre encore du démantèlement dont il a été victime ; le sport en est le parent pauvre ; vous n'avez pas de grand dessein en matière de sport ; votre politique sportive est critiquable.

En premier lieu, votre ministère souffre encore de l'éclatement dont il a été victime lors de la formation de ce Gouvernement : les activités et les crédits correspondants de l'ancien ministère de la jeunesse et des sports ont été, à dessein ou non, dispersés entre trois ministères, celui de l'éducation nationale, celui du temps libre et le vôtre.

Ainsi l'éducation physique et sportive, qui représentait plus de 60 p. 100 des dépenses du ministère de la jeunesse et des sports, est-elle rattachée au ministère de l'éducation nationale.

Je sais que c'est une ancienne revendication des personnels enseignant l'éducation physique et sportive dans les collèges et les lycées, et nous comprenons fort bien la grande ambition du ministère de l'éducation nationale.

Au lieu de faire éclater l'ancien ministère de la jeunesse et des sports, il aurait fallu renforcer l'organisation de votre ministère afin de lui donner une nouvelle impulsion.

Mais le Gouvernement a préféré multiplier les cabinets, superposer ou juxtaposer les structures. Il en découle inévitablement de la confusion, des difficultés et des conflits de compétence que l'on sent bien déjà.

Ainsi, cette dispersion laisse de côté un nombre important de structures ou de personnes qui contribuent pour une large part au développement du sport scolaire, mais qui demeurent attachées à votre département. C'est notamment le cas des services de la programmation et de la réalisation des équipements ; c'est également le cas des services de l'animation sportive. Ces deux catégories de services concernent le sport scolaire, mais ils ne sont pas rattachés au ministère de l'éducation nationale.

N'est-ce pas paradoxal, alors que l'on s'est plaint pendant longtemps, et à juste titre, que l'on construisait des établissements scolaires sans installations sportives, que les moyens — puisque ces attributions relèvent de votre département ministériel — ne vous aient pas été donnés pour satisfaire ces besoins ? Combien y a-t-il, madame le ministre, d'établissements de toutes tailles qui attendent encore leurs installations sportives ?

M. Raymond Espagnac. Ce n'est pas nouveau !

M. Bernard-Charles Hugo. Alors que l'on pouvait espérer une politique plus ambitieuse, votre budget marque, en ce qui concerne les sports, une régression, et le rapporteur de la commission des affaires culturelles l'a fort justement souligné ce matin.

Pour le département que je représente, l'Ardèche, les crédits d'Etat de catégorie III diminuent de près de la moitié en 1982 par rapport à 1981.

Faudra-t-il attendre des années avant que Aubenas, deuxième ville et première agglomération du département, ait son stade ? Pourtant, la municipalité a fait des efforts puisqu'elle vient de dégager un million de francs sans subvention. D'ailleurs, Aubenas n'est pas la seule ville dans ce cas : Annonay connaît les mêmes problèmes.

Les collectivités locales font donc un effort immense.

Vous voulez, avez-vous dit ce matin, madame le ministre, « une meilleure concertation » avec les collectivités. Ce n'est pas suffisant.

Les collectivités locales, dans toutes leurs composantes, les scolaires — et je sais de quoi je parle, car j'en ai 6 700 dans ma ville — les associations, les clubs, attendent une attention plus grande et surtout une participation financière plus substantielle de votre ministère.

Croyez bien, madame le ministre, que cet éclatement des services chargés de concevoir et de gérer le sport en France est extrêmement regrettable et nuit profondément à la conception

d'une grande politique du sport, politique qui a, en tout état de cause, peu de chance de jamais voir le jour, étant donné le peu de cas que vous semblez faire du sport.

Le sport est, en effet, le parent pauvre ou le mal aimé de votre ministère.

De fait, vous n'avez pas de grande dessein en matière de sport et votre politique sportive est éminemment critiquable.

Quels sont vos objectifs en matière de sport ?

J'ai cru en déceler trois, que je me plais à rappeler devant notre assemblée.

Premièrement, vous voulez jouer un rôle moteur d'incitation et de coordination dans toutes les actions destinées à la jeunesse, qu'elles relèvent de votre compétence propre ou de celle d'autres ministères.

Deuxièmement, vous désirez répondre à la demande croissante de loisirs sous des formes aussi bien socio-éducatives que sportives.

Troisièmement, vous voulez ouvrir le monde extérieur aux jeunes et aux sportifs.

Tout cela est fort beau et fort bien, madame le ministre. Mais pensez-vous qu'un tel programme permette à l'équipe de France, aux prochains jeux Olympiques, de remporter vingt médailles d'or ou de disputer les premières places aux Russes ou aux Américains ?

Votre programme, madame le ministre, est on ne peut plus vague. Vous seriez bien en peine de déterminer avec précision votre politique sportive et les objectifs que vous lui assignez, pour une raison simple, qui est que vous n'avez pas de politique sportive. (*Protestations sur les travées socialistes.*)

Vous n'annoncez, en effet, que des mesures ponctuelles — la construction du stade de Nantes, des subventions pour les jeux Olympiques, des grandes manifestations sportives, l'extension de l'école d'équitation ou le paiement des déplacements ferroviaires pour les clubs. Mais savez-vous que, dans certains départements, il n'y a pas de chemin de fer, pas de transport de voyageurs ? Il vous faudra donc prévoir des indemnités kilométriques !

M. Bernard Parmantier. A qui la faute ? Voilà l'héritage ! Merci de ce rappel !

M. Bernard-Charles Hugo. Toutes ces décisions révèlent d'excellentes intentions, mais ne constituent pas une politique sportive.

Vous avez dit que votre intention était d'assurer le développement harmonieux du sport de haut niveau comme du sport de masse ; vous voulez développer la concertation avec les clubs, les fédérations, les ministères, bref, avec tout le monde. Là encore, ce sont de très bonnes intentions pour lesquelles vous devez être louée, mais ça ne va pas plus loin.

Et puis, il y a des silences qui sont troublants.

Le parti socialiste a, de tous temps, été opposé au fonds national pour le développement du sport. Maintenant que vous êtes au pouvoir, nous aimerions que vous nous disiez quel sort vous allez lui réserver.

Il en va de même pour les centres d'animation sportive : dans le passé, vous n'en vouliez pas, vous y étiez hostiles. Or, vous augmentez leurs crédits de 30 p. 100 pour l'année prochaine. Nous ne comprenons plus très bien.

En terminant, madame le ministre, je voudrais vous poser une ultime question.

Vous — et quand je dis « vous », cela signifie le parti socialiste, le Gouvernement — pouvez être favorables ou opposés au sport, c'est-à-dire à la politique sportive qui favorise le sport de très haut niveau ? Mais il y a un fait que nul ne conteste : les nations qui gagnent les rencontres sportives internationales sont toujours les mêmes, et ce sont celles où le sport, qu'il soit de masse ou de compétition, est encouragé, favorisé à tous les niveaux. Vous savez fort bien que, quelle que soit votre politique, vous serez jugée sur les résultats en compétition.

J'en viens à ma question : pouvez-vous annoncer au Sénat les dispositions que vous comptez prendre afin que la France se hisse aux tous premiers rangs des nations sportives ?

Je peux vous assurer que j'ai cherché la réponse à ma question dans votre programme et que je ne l'y ai pas trouvée.

C'est pour cette raison que le groupe R. P. R. n'adoptera pas un projet de budget où le sport est délaissé et oublié. (*Applaudissements sur les travées de l'U. C. D. P. et du R. P. R. — Bravo ! Bravo ! ironique sur les travées socialistes.*)

M. le président. La parole est à M. Madrelle.

M. Philippe Madrelle. Monsieur le président, madame le ministre, monsieur le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, la création d'un ministère du temps libre correspond à la volonté politique du Gouvernement de rassembler en un ensemble cohérent, afin de les appréhender d'une façon globale et efficace, les problèmes relatifs au loisir social, au tourisme, à l'éducation populaire, aux activités de pleine nature, à la jeunesse et aux sports. Le champ immense occupé par le ministère du temps libre évoque la grande tradition illustrée par les lois de 1936, dont l'initiateur fut Léo Lagrange.

Cette profonde modification de structures a entraîné la présentation du budget en quatre sections, qui permettent d'identifier les moyens attribués à chacune des grandes missions de ce nouveau ministère.

Je m'attacherai plus particulièrement à l'examen du budget de la section « jeunesse et sports », pour laquelle les crédits de paiement s'élèvent à 1 626 millions de francs, contre 1 391,9 millions en 1981, soit une augmentation de 16,81 p. 100.

Représentant 69 p. 100 de l'ensemble du budget du temps libre, le budget de la jeunesse et des sports progresse de 24,8 p. 100 par rapport aux services votés en 1981.

Nous ne pouvons que nous réjouir du transfert, ou plutôt du rattachement, de l'ensemble des moyens afférents à l'éducation physique et sportive au ministère de l'éducation nationale, qui rencontre l'agrément de tous les intéressés — et cela me paraît décisif, n'en déplaise au thuriféraire de l'ancien régime que j'ai entendu tout à l'heure ! (*Très bien ! Applaudissements sur les travées socialistes.*)

Mes chers collègues, il ne faut pas oublier l'héritage laissé par le régime défunt, qui n'a toujours accordé qu'un budget de misère à la jeunesse et aux sports.

La lecture du budget pour 1982 est à l'image de l'ambition de son ministère, qui veut, d'une part, jouer un rôle moteur d'incitation et de coordination dans toutes les actions destinées à la jeunesse et, d'autre part, contribuer au développement d'une politique sportive nationale.

« Une société qui a perdu la confiance de sa jeunesse est une société sans avenir ». Cette déclaration de François Mitterrand illustre parfaitement les priorités déterminées par le Gouvernement et, notamment, les actions décidées en faveur de la jeunesse, cette jeunesse sans laquelle, rappelons-le, le changement de société, la victoire du 10 mai n'auraient pu être possibles.

On ne peut que vous louer, madame le ministre, de tenter de répondre à l'immense attente qui est celle des jeunes de notre pays, ces jeunes qui ont été trop souvent les laissés-pour-compte de notre société.

L'augmentation de 41,3 p. 100 des crédits relatifs aux actions en faveur des activités socio-éducatives de la jeunesse témoigne, on ne peut plus clairement, de la volonté du Gouvernement de créer enfin une véritable politique de la jeunesse, définie dans la concertation entre les différents ministères, les collectivités locales, les associations de jeunes.

C'est ainsi que l'aide à la promotion des activités et des loisirs éducatifs représente 67,2 p. 100 des crédits en faveur de la jeunesse. Le projet de budget prévoit la création de 120 postes de conseillers techniques et pédagogiques et 325 postes gérés par le fonds de coopération de la jeunesse et de l'éducation populaire.

La création de ces emplois dans le secteur associatif encouragera, à coup sûr, le rayonnement des associations et valorisera l'ensemble des organismes d'accueil.

Favoriser ainsi les initiatives du mouvement associatif, c'est lutter contre les inégalités de toute nature et faciliter des rencontres entre le jeune salarié et le jeune étudiant.

La poursuite de l'entreprise de rénovation des centres de vacances doit permettre conjointement d'accueillir un plus grand nombre de jeunes et de rénover les activités pratiquées. Le prodigieux effort d'information entrepris par votre ministère mérite d'être souligné.

Les centres d'information connaissent un grand succès auprès des jeunes et je pense qu'ils ont à accomplir une mission régionale très importante en favorisant et facilitant l'accès de tous les jeunes à l'information. Dix-neuf centres de ce type sont actuellement ouverts au public et nous souhaiterions que ces établissements puissent servir de lien entre le milieu urbain et le milieu rural. A cet effet, l'idée de bus itinérant me paraît intéressante et correspond à ce souci d'apporter l'information à l'ensemble des jeunes.

L'augmentation des sommes consacrées à l'office franco-allemand et à l'office franco-québécois permet de prévoir une intensification des échanges internationaux. C'est avec beau-

coup de satisfaction que nous remarquons votre volonté d'orienter ces échanges vers de nouveaux pays, notamment avec les jeunes du tiers monde. Faciliter les rencontres entre les jeunes de toutes nations, n'est-ce pas, mes chers collègues, engager l'avenir en vue d'une compréhension plus généreuse, plus tolérante de nos relations internationales ?

Madame le ministre, par cette priorité accordée aux activités de jeunesse dans ce projet de budget, non seulement vous exprimez votre souci de répondre à l'immense espoir qu'a fait naître notre victoire du 10 mai dernier pour des millions de jeunes, mais vous participez très massivement à l'un des objectifs essentiels du Gouvernement : la lutte pour l'emploi.

Il est incontestable que les projets et les efforts budgétaires attachés au sport marque une rupture avec le budget des années précédentes. Bien que vous n'ayez pas de baguette magique comme Merlin l'enchanteur, ni de poudre de perlimpinpin, pour la première fois depuis de longues années, notre pays voit aujourd'hui, six mois après votre arrivée au Gouvernement, madame le ministre, les fondements porteurs d'espoir d'une politique sportive. (*Applaudissements sur les travées socialistes et communistes.*)

En augmentation de 13,7 p. 100, les interventions de l'Etat en faveur du sport se répartissent, d'une part, en crédits ministériels et, d'autre part, en crédits provenant du fonds national pour le développement des sports.

Ce projet de budget tente de répondre à la forte demande qui se fait de plus en plus pressante dans ce domaine. Nous savons, madame le ministre, que votre tâche a été particulièrement difficile, pour tenter de redonner son sens intégral à la formule « sport pour tous », formule tant et tant dévoyée par le pouvoir précédent qui lui avait attribué une signification très restrictive.

Vous voulez, je le sais, madame le ministre, que chaque citoyen puisse accéder à la pratique sportive, mais le développement du sport de masse suppose la mise en place d'une politique efficace d'équipements. Cela n'est pas si facile de rattraper des retards accumulés depuis tant d'années en ce domaine.

Toutefois, en matière d'équipements, il faut noter l'évolution des crédits de paiement en augmentation de 15,8 p. 100. Mais ces crédits ne concernent que les installations appartenant à l'Etat. C'est ainsi que l'institut national du temps libre, l'école nationale d'équitation, de voile, de ski et d'alpinisme, comme vous le savez, ont été modernisés.

Mes chers collègues, les demandes de subventions des collectivités locales ne cessent de s'accroître. Les efforts du Gouvernement — les subventions augmentent de 29 p. 100 en autorisations de programme et de 14 p. 100 en crédits de paiement — doivent permettre la construction de gymnases et de salles couvertes, ainsi que la rénovation de certains équipements.

Malgré les efforts gigantesques des collectivités locales, de très nombreux équipements collectifs font aujourd'hui encore cruellement défaut et je crains fort que l'augmentation de 40 p. 100 des crédits d'investissement ne soit quelque peu insuffisante pour répondre aux immenses besoins d'équipements de nos communes.

En outre, les installations déjà existantes connaissent de nombreuses difficultés de fonctionnement dues à des carences de gestion.

Les incitations aux économies d'énergie, les mesures destinées à favoriser le plein emploi ainsi qu'une meilleure utilisation des équipements sportifs coordonnés avec une participation des clubs et des associations devraient favoriser le développement du sport de masse pour le plus grand nombre. D'ailleurs, le sport de compétition ne peut trouver sa véritable dimension que s'il s'appuie sur une masse importante de pratiquants du sport.

L'élaboration d'une carte sportive recensant l'ensemble des équipements sportifs par département et par région permettrait aux collectivités locales d'adapter ces équipements aux besoins locaux. Permettez-moi de vous demander, madame le ministre, d'intensifier votre action en faveur des petits équipements, ce qui n'empêche pas d'approfondir le programme de construction et de rénovation de grands stades de football en vue de la candidature de la France aux championnats d'Europe de 1984.

Madame le ministre, ce qui me semble particulièrement important et qui n'apparaît pas forcément à la lecture de votre budget, ce sont les modalités d'attribution des crédits et des subventions accordées aux collectivités.

Il ne faut pas oublier la participation importante du fonds national pour le développement du sport, qui attribue des subventions de fonctionnement tant aux collectivités locales qu'aux associations sportives et aux services d'animation sportive.

Outre le développement d'une politique du sport de masse, votre projet de budget définit également une politique de sport de haut niveau. Nous ne pouvons que nous réjouir de constater l'ébauche d'un statut social de l'athlète prenant en charge le grave problème de sa réinsertion sociale.

L'intensification des négociations menées entre les administrations, notamment les P. T. T., et les entreprises devrait permettre de concilier les rythmes d'entraînement avec une vie professionnelle normale. La forte progression des dotations des sections de sport étudie bien le souhait de votre ministère de donner à notre pays les moyens de se hisser dans les premiers rangs lors des compétitions internationales.

En conclusion, on peut dire que ce projet de budget présente des aspects très positifs. Nous approuvons les objectifs poursuivis, les moyens mis en œuvre et nous ne pouvons que vous soutenir dans la poursuite de ces lignes directrices.

Vous avez compris, madame le ministre, qu'on a trop longtemps sous-estimé dans ce pays l'importance du rôle que joue le sport. Le groupe socialiste du Sénat, en vous apportant son soutien total et le plus actif, partage avec vous cette belle pensée de Jean Giraudoux : « Là où passe le sport, fût-ce à travers les houillères, pousse le gazon dru de la nation. » (*Applaudissements sur les travées socialistes et communistes et de la gauche démocratique.*)

M. le président. La parole est à M. Mouly.

M. Georges Mouly. Monsieur le président, madame, monsieur les ministres, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, est-il encore besoin d'insister, en cet instant, sur le poids économique du tourisme, secteur qui serait le quatrième employeur direct de France, le premier créateur d'emplois, record appréciable à l'époque où nous vivons, qui est pourvoyeur d'autant de devises que l'industrie aéronautique, générateur d'un chiffre d'affaires égal à ceux de l'agriculture et de la pêche maritime, toutes précisions de première importance que l'on connaît ici, sans aucun doute, mais dont il faut qu'un nombre de plus en plus grand de nos compatriotes, notamment des responsables élus politiques locaux ou membres de compagnies consulaires se persuadent, afin de consentir sur place les efforts nécessaires, et de demander unanimement que la politique du Gouvernement s'organise et se dynamise à la mesure de ce qui doit être une ambition nationale, ambition d'autant plus fondée qu'en période de stagnation générale du pouvoir d'achat la situation géographique de la France est un atout.

« Chaque gouvernement », écriviez-vous, monsieur le secrétaire d'Etat, « s'ingénie à redonner à ses citoyens le goût de son pays et à démontrer aux étrangers l'intérêt qu'ils ont à découvrir de nouveaux horizons. Nous devons porter l'action à l'extérieur, nous avons le devoir de contre-attaquer ».

De fait, le budget pour 1982 est, à mon avis, plus qu'un budget défensif. Il prévoit le renforcement des délégations régionales, l'ouverture de nouveaux bureaux à l'étranger, l'accroissement des crédits d'intervention favorisant le développement des actions d'intérêt touristique, etc.

C'est un budget plus que défensif, mais le secrétariat d'Etat au tourisme — je me plais à en souligner la réapparition — devrait être, doit être le moteur et l'instrument fort d'une telle politique. Or, l'est-il ? Voyez avant tout dans mon propos l'interrogation d'un élu, de surcroît président d'un comité départemental de tourisme ; voyez avant tout le souhait ardent que ne soit pas perdue la chance qui est la nôtre de faire de la France un pays touristique de premier ordre.

Alors qu'il faut, pour ce faire, une réelle indépendance et un pouvoir réel à l'instrument de cette politique, force est de constater — je serai moins sévère que M. Malassagne — que les apparences du moins ne vont pas dans ce sens.

L'analyse des compétences respectives du ministère du temps libre et du secrétariat d'Etat au tourisme, le transfert à la section commune des frais d'études générales de la section « tourisme », et je pourrais citer d'autres exemples... — autant de mesures, autant de décisions qui ont fait dire que le secrétariat d'Etat n'était que l'« appendice » du ministère du temps libre.

Je veux croire, quant à moi, qu'il s'agit simplement d'une « composante » qui peut avoir suffisamment d'autonomie afin d'être l'indispensable fédérateur ou « plaque tournante » pour l'utilisation des crédits alloués au tourisme et provenant d'autres ministères et pour le succès d'une entreprise qui ne saurait, il est vrai, être autre que multiforme.

Le secrétariat d'Etat au tourisme a donc un rôle pilote. Telle est ma première réflexion, ma première interrogation. Mais il a un rôle pilote dans une action relayée, vécue, suscitée,

organisée sur le terrain par les syndicats d'initiative, les comités régionaux et les comités départementaux du tourisme.

Est-il besoin de se faire ici l'écho de l'émoi manifesté à propos de la place et du rôle des comités départementaux, en particulier lors de la récente assemblée générale de la fédération des comités départementaux du tourisme ?

Je veux croire, et j'en suis d'ailleurs persuadé, qu'à l'heure de la décentralisation les conseils généraux, loin d'être si peu que ce soit dessaisis de leur pouvoir en matière de politique touristique, se verront aidés de quelque façon, car — avouons-le — ils en ont bien besoin.

Il convient donc, me semble-t-il, que chaque échelon trouve sa place dans une architecture d'ensemble. Ainsi — ce ne veut être qu'un exemple — si l'information et la promotion doivent être élaborées au niveau d'une région — c'est la bonne dimension — dans certaines circonstances, vous l'avez rappelé ce matin, monsieur le secrétaire d'Etat, la commercialisation trouve sa place au niveau départemental. D'où la création de nombreux services « loisirs-accueil » départementaux.

Il est des régions encore — c'est le cas de mon Limousin — où, simultanément au schéma régional de développement du tourisme, s'élaborent des schémas départementaux, et j'avoue que le tout paraît fort bien s'articuler.

Comme nous le rappelions hier soir lors du débat sur le budget de l'éducation nationale, d'autres secteurs, d'autres administrations ont connu, durant les lustres et les décennies écoulés, trop de réformes successives au total préjudiciables pour que, aujourd'hui, ne soit pas respectée et renforcée une structure qui a déjà fait ses preuves sur le terrain en matière de tourisme.

C'est dans ce contexte que, selon moi, le tourisme peut être réellement un outil au service de l'aménagement du territoire et, par conséquent, un moyen de redistribution — c'est important ! — des revenus entre les régions.

Il convient de souligner l'effort que traduit votre budget en faveur du tourisme social. Je me plais à le souligner, mais je me permets un souhait seulement : que le soutien au tourisme associatif ne porte pas atteinte à la nécessaire et viscérale dimension individuelle du tourisme.

Quoi qu'il en soit, tourisme social et tourisme commercial sont complémentaires ; je dirai même que le succès de celui-ci permet l'extension de celui-là : le tourisme est une activité indivisible. Je ne sais si, comme on a pu le lire, 3 200 emplois seraient remis en cause par la taxation à 30 p. 100 des frais généraux, par l'augmentation du taux de la T. V. A. aux hôtels quatre étoiles et de luxe, par le blocage des prix, etc., mais ce sont là en tout cas, avouez-le, des mesures préjudiciables à notre pays redevenu, en 1979 je crois, le premier pays organisateur de congrès au monde.

Je voudrais insister, monsieur le secrétaire d'Etat, sur le tourisme en milieu rural. Il est bien vrai qu'en milieu rural, dans les campagnes trop souvent défavorisées et en zones de montagne, le tourisme apporte un complément substantiel de ressources permettant de mieux vivre au pays. Il ne s'agit certes que d'un complément : gîtes ruraux, chambres d'hôtel, tables d'hôte, aires naturelles de camping, camping à la ferme, fermes-auberges, autant d'éléments du plus grand intérêt dont il faut absolument assurer le développement.

De ce point de vue, l'extension du bénéfice de l'aide à l'aménagement des gîtes aux agriculteurs pluriactifs ainsi qu'aux commerçants et artisans est une bonne mesure. La survie de nos campagnes est au prix de tels efforts qu'il faut poursuivre, que dis-je, qu'il faut amplifier.

Ajoutons à cela qu'une telle politique participe de façon remarquable au maintien en état ou à la restauration du patrimoine bâti, qu'elle rompt l'isolement des ruraux en favorisant le retour aux sources des citoyens. J'ai pu constater personnellement, comme d'autres sans doute, que s'instauraient et se nouaient, par ce biais, des contacts humains d'une richesse qu'il faut souligner.

J'ai pris intérêt, par ailleurs, aux nouvelles orientations telles que les loisirs en proximité de fins de semaine ou des petites vacances.

Des initiatives locales sont également prises, qu'il conviendrait de soutenir et d'aider financièrement car, vous le savez, les organismes locaux sont pauvres. Ainsi, pour ne citer que ce que je connais le mieux, il a été édité un dépliant de qualité « Vacances à la ferme » — c'est important en milieu rural — mais l'impression coûte cher, comme coûte cher l'expédition sans tarif préférentiel de tels documents.

Ainsi encore la demande assez originale de création, par un établissement scolaire de l'enseignement technique, d'un centre

de promotion du tourisme rural — je vous saisisrai de ce dossier, monsieur le secrétaire d'Etat — dont le but est d'organiser, de façon définitive, une action conduite de façon expérimentale depuis deux ou trois ans et de façon extrêmement heureuse. Je m'explique : il s'agit de stages à l'adresse des propriétaires ruraux désireux d'aménager des gîtes, stages où l'on enseigne les techniques de l'accueil à la ferme, des notions de gestion, de diététique, etc.

Une autorisation de création est nécessaire ; il faudra vraisemblablement envisager des crédits de fonctionnement. Avouez qu'il serait dommage que l'imagination et la volonté de répondre ainsi aux besoins sur le terrain soient freinées, voire anéanties.

De même, il ne sera jamais assez fait en faveur de la petite hôtellerie de campagne. J'ai noté que la prime allait être rétablie.

On pourrait encore s'interroger et poser beaucoup d'autres questions concernant l'aménagement et le tourisme en zone rurale. Mais, en résumé, seule une politique en faveur de ce tourisme rural — du tourisme vert — fera que la France ne sera pas ce pays « sillonné de chemins de passage qui devient, peu à peu, un désert touristique ».

En conclusion, favoriser le tourisme social, rapporter au pays le maximum de devises, compléter l'aménagement du territoire, tels sont vos objectifs. C'est là une politique ambitieuse que nous nous devons d'encourager.

Un secrétariat d'Etat au tourisme digne de ce nom, avec un pouvoir réel, une organisation bien structurée et décentralisée sur le territoire, un effort particulier pour les zones rurales, tels sont, entre autres sans doute, mais essentiels à mes yeux, les moyens d'y parvenir.

Sur la voie de cette réussite — en tout cas de ce que nous voulons comme tel — et souhaitant m'adresser ici au responsable du tourisme, monsieur le secrétaire d'Etat, je vous apporte — et je ne suis pas le seul au groupe de la gauche démocratique — mon soutien. (*Applaudissements sur les travées communistes, socialistes et de la gauche démocratique, ainsi que sur les travées du R.P.R.*)

M. le président. La parole est à M. Millaud.

M. Daniel Millaud. Vice-président du groupe d'étude du Sénat sur les problèmes du tourisme et des loisirs, je voudrais, monsieur le président, madame, messieurs les ministres, mes chers collègues, avant de vous présenter mes observations sur la politique induite par les budgets du temps libre et du tourisme, vous prier de bien vouloir excuser Pierre Vallon, notre président, qui est retenu par ses obligations hors de Paris. Nos préoccupations étant très voisines, il a bien voulu m'associer aux grandes lignes de cette intervention.

Je voudrais également dire à nos collègues rapporteurs du budget du tourisme tout l'intérêt que j'ai retiré de la lecture de leurs rapports et combien j'ai apprécié la qualité de leurs exposés.

Monsieur le secrétaire d'Etat, je ne partage pas entièrement votre optimisme sur le tourisme et je vais avoir l'occasion de vous dire mon sentiment et mes préoccupations lors de mon intervention.

En effet, l'an dernier, nous nous sommes inquiétés du sort fait au tourisme social, de son abandon, de l'absence d'une politique cohérente. Je constate donc avec satisfaction qu'il est devenu aujourd'hui une priorité.

Ne retenant que cet élément positif, je dirai que l'objectif est généreux et qu'il atteste la volonté du nouveau Gouvernement d'amener aux loisirs un plus grand nombre de Français, et surtout les plus défavorisés. Toutefois, cette priorité donnée, pour l'ensemble du temps libre, au tourisme social semble être engagée au détriment du secteur professionnel.

J'ai toujours souhaité que puissent se développer deux sortes de tourisme : celui qui apporte à chaque citoyen le moyen de profiter collectivement des loisirs et celui qui permet le voyage d'agrément ou le voyage d'affaires.

Privilégier ainsi la vision associative des loisirs tout en prenant parallèlement des mesures sévères de taxation du secteur professionnel conduit à ruiner les objectifs de ceux qui doivent répondre à la satisfaction des besoins individuels et aux impératifs économiques du moment.

Je voudrais tout d'abord examiner avec vous un certain nombre d'aspects de la politique du tourisme social.

Le développement du tourisme social devrait contribuer à augmenter la fréquentation touristique en milieu rural. C'est pourquoi la création de nouveaux villages de vacances doit être soutenue et menée dans une perspective d'aménagement du ter-

ritoire, de réanimation de l'emploi et de la vie locale. De même, des solutions devraient être recherchées pour favoriser une utilisation sur toute l'année de ces équipements. Mais cette extension du parc de villages-vacances n'aurait pas dû limiter l'action du Gouvernement en matière d'hébergement de plein air.

Il est du reste curieux que le Gouvernement n'ait pas tenu compte des propositions du rapport Fenech, qui appelle un effort financier de l'Etat important pour faciliter le développement de l'offre dans ce domaine et atténuer les effets de la sur-fréquentation du littoral pendant la saison estivale.

L'instauration prochaine du chèque-vacances, réclamé à plusieurs reprises ces dernières années par le groupe d'étude du Sénat, devrait pouvoir être réalisée au printemps 1982.

Le chèque-vacances sera un outil de réduction des inégalités sociales, mais il est évident que les bénéficiaires ne se recruteront pas forcément parmi les catégories les plus défavorisées, celles qui travaillent dans les entreprises de moins de 500 employés et les salariés agricoles, par exemple. En effet, dans les secteurs en pleine expansion et dans les entreprises nationalisées, les employés bénéficient déjà d'avantages financiers octroyés par leur comité d'entreprise pour partir en vacances. En plus de lits réservés, ces personnels bénéficient de réductions pouvant atteindre 40 p. 100 du prix du séjour de vacances.

Or, le chèque-vacances devrait être avant tout un avantage social pour les plus défavorisés. Il apparaît nécessaire de moduler le montant de cette contribution des employeurs selon la composition de la famille des salariés, d'en étendre également le bénéfice à l'ensemble des secteurs privé et public et d'étudier les moyens d'octroyer le chèque-vacances aux chômeurs et aux retraités. Le chèque-vacances ne sera une création originale que s'il permet à chaque Français, quels que soient le dynamisme et la prospérité de son entreprise, de bénéficier pleinement de son temps de loisirs.

Je voudrais maintenant aborder le deuxième aspect de mon intervention, celui de la politique du secrétariat d'Etat en matière de tourisme professionnel.

L'acharnement, la démesure que montrent les pouvoirs publics dans la volonté d'étouffer le secteur du tourisme commercial m'apparaissent comme une véritable aberration.

J'ai l'impression, en outre, que l'on veut enlever à la direction du tourisme un certain nombre de ses prérogatives au profit du temps libre.

Pourtant, créant 30 000 emplois par an, faisant travailler 1 500 000 personnes, le tourisme est l'un des secteurs les plus dynamiques et indispensables de l'économie française puisqu'il rapporte 34 milliards de francs de devises par an.

Il est aussi, aujourd'hui, l'un des plus menacés par quatre mesures qui ont été prises depuis l'arrivée du nouveau gouvernement : premièrement, l'impôt sur l'outil de travail qui va grever lourdement l'industrie hôtelière et la restauration ; deuxièmement, l'augmentation de la T. V. A. sur les hôtels quatre étoiles et de luxe qui pénalise une activité exportatrice et, par voie de conséquence, va encourager l'hôtellerie étrangère ; troisièmement, le blocage des prix qui touche des professions dont le prix de revient ne cesse d'augmenter ; enfin, quatrièmement, la taxation des frais généraux qui va directement à l'encontre des objectifs assignés au tourisme : améliorer notre balance des paiements, servir l'aménagement du territoire, promouvoir l'emploi et assurer le droit aux vacances de nos concitoyens.

Le caractère pernicieux de ces mesures va se traduire pour les entreprises du tourisme par une lourde pénalisation de leur dynamisme commercial, de leur effort à l'exportation, de leur innovation technologique et ruiner la création d'emplois.

On peut s'interroger devant l'accumulation aveugle, si je puis dire, de telles mesures pour savoir s'il existe encore une politique au niveau national du tourisme commercial alors que, parallèlement, votre gouvernement prône la reconquête du marché intérieur.

On peut s'interroger aussi sur le net recul du rôle de la direction du tourisme et de certains organismes de promotion au profit du temps libre, alors que l'effort de la France en faveur de la promotion du tourisme est modeste par rapport à nombre de pays étrangers. Vous souriez, monsieur le ministre. Mais il est exact que cet effort est modeste par rapport à des pays comme le Canada ou la République fédérale d'Allemagne.

M. le président. Il n'est pas défendu de sourire, monsieur Millaud.

M. Daniel Millaud. Je le sais bien, monsieur le président. D'ailleurs, nous sommes en vacances aujourd'hui. (*Sourires.*)

Cette modestie est confirmée par le recul de l'influence du groupement d'intérêt économique « Bienvenue-France » et le remplacement de « France-information-loisirs » par une agence nationale pour l'information touristique, au profit presque exclusif d'organismes à vocation sociale. Cette défaveur du tourisme commercial est confirmée par le transfert du chapitre 34-13 — Etudes générales de la section Tourisme — vers la section commune. En même temps, il se trouve que le ministère du temps libre donne aux directions départementales et régionales du temps libre des attributions qui relevaient de la compétence des comités départementaux du tourisme.

Cet ensemble de transferts me semble nuire au bon fonctionnement de ce secteur et va supprimer un grand nombre de moyens d'une politique promotionnelle du tourisme français vers l'étranger.

Il ne s'agit là que de quelques exemples pour montrer que le rôle du tourisme est réduit pour conforter celui du ministère du temps libre.

Je voudrais également attirer l'attention du secrétaire d'Etat au tourisme sur un point auquel j'attache, personnellement, une importance particulière. Il m'apparaît que les plans triennaux concernant le tourisme dans les départements d'outre-mer ne semblent pas soulever l'enthousiasme de la direction du tourisme. Il n'y aurait pas adhésion à la politique contractuelle avec les départements, à la politique d'aménagement et se pose, par exemple, le problème du financement des plages et des ports de plaisance.

Il semblerait, en revanche, que le problème du tourisme dans les territoires d'outre-mer retiennent l'attention du ministère. Il est donc souhaitable que cet intérêt continue à s'exprimer non seulement par l'assistance technique, mais encore par la promotion en Europe et à l'étranger.

Le véritable problème dans ces terres lointaines est de concilier les liaisons aériennes internationales avec la capacité hôtelière à mettre en place.

C'est pourquoi les déductions fiscales prévues en métropole pour des investissements hôteliers lourds à réaliser outre-mer ne correspondent pas toujours aux besoins de territoires à l'insularité dispersée.

Il serait donc souhaitable que s'établisse, à ce sujet, une concertation entre le secrétaire d'Etat aux départements et territoires d'outre-mer, les ministères des finances et du budget et le secrétariat d'Etat au tourisme.

Avant de conclure, je voudrais aborder le problème de l'organisation touristique au lendemain du projet de décentralisation présenté par le nouveau gouvernement.

Je souhaite que cette organisation décentralisée du tourisme puisse s'établir pour assurer une promotion efficace du produit « France » à l'étranger et faire bénéficier l'ensemble des régions, même les plus défavorisées, des retombées d'une politique de pénétration des marchés étrangers.

Je pense qu'à terme il conviendra d'étudier, comme l'ont fait nos voisins allemands, la création d'un office national du tourisme français.

Ma conclusion est tout empreinte d'inquiétude puisqu'il m'apparaît que l'on met en place une politique qui oppose les loisirs au tourisme, une politique qui sacrifie un secteur à l'autre.

Je souhaite que l'on puisse prendre date avec tous ceux qui se sentent concernés par ce problème pour dire combien la situation du tourisme commercial est préoccupante et combien il serait dommageable que l'on n'infléchisse pas cette politique pour préserver la place qui est celle de la France en matière de tourisme et de congrès d'affaires.

Je souhaite également que toutes les professions, par leurs organismes représentatifs, mènent des enquêtes dans chacun des secteurs pour étudier les résultats des diverses mesures qui viennent d'être prises, aussi bien en matière de taxe sur la valeur ajoutée que de blocage des prix et de taxation sur les frais généraux.

Le résultat de ces enquêtes pourrait être regroupé au sein de notre groupe d'étude afin que nous puissions, dès le printemps prochain, faire un bilan avec vos ministères, avec le ministère du budget sur l'ensemble de ces mesures fiscales que nous sommes nombreux ici à juger hâtives, démesurées et contraires à la politique de résorption du chômage menée par l'actuel gouvernement. (*Applaudissements sur les travées de l'U. C. D. P., du R. P. R. et de l'U. R. E. I.*)

M. le président. La parole est à M. Bernard-Michel Hugo.

M. Bernard-Michel Hugo. Monsieur le président, madame et messieurs les ministres, mes chers collègues, j'interviendrai sur deux points : le tourisme et le loisir social.

S'il est un domaine particulièrement marqué par l'héritage de la politique passée, c'est bien celui du tourisme et je comprends mal le procès fait tout à l'heure par mon collègue M. Malassagne au nouveau gouvernement...

M. Guy Schmaus. Procès d'intention !

M. Bernard-Michel Hugo. Le tourisme social a été délibérément sacrifié par le pouvoir giscardien, au profit du tourisme de luxe. Le résultat est là : aujourd'hui, selon l'I. N. S. E. E., un Français sur deux ne part pas en vacances. Au cours des dernières années, la durée des séjours et la longueur des trajets ont eu tendance à diminuer ; 90 p. 100 des ouvriers ne partent pas aux sports d'hiver.

Les objectifs du VII^e Plan en matière de tourisme social ont été réalisés à 45 p. 100 seulement.

Dans le même temps, le tourisme commercial a progressé avec, en particulier, la promotion à l'étranger du tourisme de luxe.

Il convient donc de mettre en œuvre une nouvelle politique du tourisme qui place le tourisme social comme l'élément déterminant et prioritaire de l'aménagement touristique du territoire, s'inscrivant dans l'intérêt national, contre l'utilisation des deniers publics pour des opérations spéculatives.

Les comités départementaux du tourisme devraient pouvoir nous aider dans ce sens.

Le projet de budget pour 1982 traduit la volonté gouvernementale de redresser une situation catastrophique.

Les dépenses de fonctionnement augmentent de 31,5 p. 100 et les autorisations de programme de 77 p. 100.

La plus grande part de l'augmentation sera consacrée à la promotion à l'étranger du tourisme.

J'aurais préféré, cependant, un effort plus significatif en faveur de la promotion du tourisme social. Je souhaite d'ailleurs qu'une part importante des subventions inscrites au chapitre 44-01 y soient consacrées.

Certaines associations de tourisme social — je pense en particulier à Tourisme et Travail — ont été victimes d'une véritable discrimination de la part de vos prédécesseurs, monsieur le ministre, et il faudrait mettre en place un véritable plan de rattrapage en subventions.

En ce qui concerne l'équipement en faveur du tourisme social, les autorisations de programme progressent de 151 p. 100 et les crédits de paiement de 276 p. 100. Il s'agit donc d'un redressement appréciable, surtout pour les aides aux villages de vacances.

Mais l'augmentation des crédits reste modeste au regard des besoins, tant le retard est grand.

Les autorisations de programme pour les équipements de camping augmentent de 27,7 p. 100, ce qui les place au niveau de 1980. Elles ne permettront de réaliser qu'une dizaine de milliers de places.

Pourtant, malgré le nombre élevé de travailleurs qui ne partent pas, on a pu constater l'insuffisance des équipements. Sans doute, une information préliminaire sera-t-elle la bienvenue, mais, cela étant, il existe seulement 1 800 000 places pour 8 millions de campeurs : chaque année, des milliers d'entre eux s'entassent dans des camps surpeuplés ou sur des terrains sauvages, en infraction avec les réglementations d'hygiène et de sécurité. Le rapport Blanc préconisait la création de 150 000 places annuelles. On est donc loin du compte et l'on continue de réserver sa place d'une année sur l'autre, ce qui est, à mon avis, un paradoxe et un obstacle à la découverte de notre pays.

Il faut en finir aussi avec la ségrégation sociale et géographique qui fait des zones littorales, en particulier du littoral méditerranéen, un espace réservé au tourisme commercial, de luxe et à sa clientèle étrangère. Par exemple, on a refusé l'implantation d'un centre populaire à Villefranche-sur-Mer.

Il faut soustraire à la spéculation les secteurs non encore urbanisés et aménager les espaces naturels avec le souci de les préserver.

Vous avez annoncé, monsieur le ministre, l'instauration d'un chèque-vacances dans les prochains mois, qui sera le résultat d'une négociation entre les partenaires sociaux. Je me félicite de cette décision, qui favorisera le départ en vacances de milliers de travailleurs, mais je souhaite que les entreprises participent au financement de ce chèque-vacances.

Je souhaite également que le taux de réduction du billet de congés payés S. N. C. F. soit porté de 30 à 50 p. 100. Il faudrait également envisager un deuxième billet annuel de congés payés pour favoriser le développement des vacances de neige. Ces avantages pourraient être étendus aux vacanciers qui prennent

leur voiture, sous forme de bons d'essence à tarif réduit. Enfin, je souhaite que les péages autoroutiers soient supprimés sur le trajet des vacances.

Toutes ces mesures, avec l'augmentation des salaires et des prestations sociales, avec la diminution du temps de travail, permettront, dans les prochaines années, à une grande majorité de Français de partir en vacances.

Mais on a peu parlé de l'étalement des vacances et j'aimerais savoir où en sont les projets gouvernementaux dans ce domaine. Les animateurs de centres de vacances, entre autres, sont soucieux.

Monsieur le ministre, j'attire votre attention sur deux problèmes qui me tiennent à cœur. Caravanier depuis des années, j'ai rencontré la profession à plusieurs reprises. Celle-ci connaît aujourd'hui de graves difficultés : les immatriculations diminuent, les importations progressent. M. Malassagne en fait d'ailleurs état dans son rapport, que j'ai lu attentivement. De nombreuses petites et moyennes entreprises, au savoir-faire pourtant reconnu par tous, sont menacées.

Je souhaiterais que vous m'indiquiez les mesures concrètes que vous comptez prendre pour sauver l'industrie de la caravane.

J'ai découvert aussi le tourisme fluvial avec ma caravane, sur une barge. Nous avons parlé, monsieur le ministre, du temps libre voilà un instant. Eh bien, ces vacances m'ont permis de m'intéresser aux difficultés que rencontrent les professionnels du tourisme fluvial. Les sociétés étrangères, qui tiennent 70 p. 100 du marché, bénéficient d'avantages importants par rapport à nos sociétés.

Il faudrait encourager le développement de cette forme de tourisme, qui peut permettre de redécouvrir certaines régions défavorisées sur le plan touristique et de rendre vie à certaines de nos voies navigables.

Peu semble fait dans ce budget à ce sujet. Je vous entretiendrai plus longuement de ce problème à l'occasion de la question orale que je vous ai posée pour connaître notamment la suite que vous comptez donner au rapport Cambo.

J'évoquerai très brièvement le loisir social, puisque je manque de temps et que Mme Hélène Luc en a déjà longuement traité.

Les années 1936, puis 1946 ont marqué une période d'essor considérable des loisirs populaires.

Le mouvement associatif, qui s'est développé à cette époque, a été l'objet d'attaques nombreuses au cours des dernières années, du point de vue des subventions que de la formation des animateurs.

Les crédits pour le mouvement associatif ont augmenté en l'occurrence de 37 p. 100. Je n'insisterai pas, car le problème de leur répartition a été posé par mon collègue M. Guy Schmaus. Il faut aider les municipalités qui font souvent des efforts considérables pour développer le loisir social : 14 p. 100 d'augmentation de crédits me paraissent peu en rapport avec nos préoccupations, surtout dans les villes où les concentrations de travailleurs et de travailleurs immigrés sont importantes.

Il faut alléger certaines charges et contraintes qui pèsent sur les associations. Je suis d'ailleurs intervenu auprès de votre collègue du budget pour que les contrôleurs des impôts, qui assaillent actuellement les associations, ne considèrent plus, par exemple, les repas de l'encadrement des centres de vacances comme des avantages sociaux. Mais, pour l'instant, des redressements fiscaux, sur cette base notamment, sont en cours, ce qui va accentuer les difficultés financières de ces associations que je pourrais citer.

Il faut enfin engager avec les associations une large concertation sur la politique du loisir social, concertation qui pourrait se concrétiser dans la préparation du prochain budget, comme le souhaitent les associations elles-mêmes.

Je vous fais confiance pour qu'il en soit ainsi, mais pouvez-vous me préciser comment va pouvoir se dérouler cette concertation ?

Ainsi — je conclus — les crédits du tourisme pour 1982, notamment ceux du tourisme social, connaissent une forte augmentation. Un effort significatif est fait en direction du tourisme social, même si les besoins sont loin d'être couverts.

Des concertations s'amorcent avec le mouvement associatif. Une volonté de mener une politique cohérente en matière de temps libre se dégage. C'est donc un budget qui va dans la bonne direction et les sénateurs communistes le voteront. *(Applaudissements sur les travées communistes et socialistes.)*

M. le président. La parole est à M. Papilio.

M. Sosefo Makape Papilio. Je suppose, madame le ministre, qu'en tant qu'élue parisienne vous n'avez pas eu l'occasion de

connaître les problèmes qui se posent à notre territoire de Wallis-et-Futuna. Aussi je me permets de vous en faire une rapide description.

Cette description ne sera ni longue, ni fastidieuse, car elle se trouve tout entière contenue dans cette affirmation : nous ne possédons aucune ressource propre apte à financer une activité quelconque de la vie moderne.

Il va de soi que ce n'est pas la pêche ou la culture, qui sont juste suffisantes pour subvenir à nos besoins, qui pourraient nous permettre de participer au financement d'un programme scolaire ou de la construction d'un quai portuaire.

Nous sommes totalement dépendants de l'aide que peut nous apporter la métropole.

Je me plais d'ailleurs à souligner devant cette Haute Assemblée que cette aide ne nous a jamais fait défaut : nous poursuivons un important programme scolaire, nous sommes en train de mettre sur pied une structure d'exportation d'objets artisanaux, etc.

En revanche, faute de crédits, nous n'avons jamais pu mener à bien une véritable politique sportive. Les crédits nous étant alloués avec énormément de parcimonie, nous n'avons pu réaliser que quelques actions ponctuelles. Mais il n'a jamais été possible de bâtir, avec le ministère compétent, une politique de promotion du sport ou d'élaborer un programme de construction d'équipements sportifs.

Notre assemblée territoriale a formulé un certain nombre de vœux ; une mission a été déléguée à Paris en 1977 pour présenter ses vœux au ministre des sports. Mais nous n'avons jamais reçu l'écho que nous attendions des pouvoirs publics.

Nous ne voulons pas devoir réclamer chaque année les crédits nécessaires pour assurer le fonctionnement régulier du service des sports. Il nous paraît nécessaire d'élaborer, en concertation avec le ministère de la jeunesse et des sports, un programme de développement et de promotion du sport ainsi que de recenser nos besoins en équipements sportifs.

Si vous n'avez jamais eu l'occasion de venir à Wallis, madame le ministre, je vais vous décrire l'état de notre équipement sportif afin que vous puissiez mieux évaluer la réalité de nos besoins en ce domaine.

Nous ne possédons qu'un seul terrain de jeu de dimension réglementaire, c'est-à-dire où l'on puisse réellement pratiquer un sport. Bien entendu, cet unique terrain ne dispose pas d'éclairage, ce qui fait qu'il devient inutilisable dès la nuit tombée. Ce terrain ne comporte pas non plus la moindre tribune, ce qui signifie, lors des grandes compétitions, que les spectateurs invités et personnalités, restent debout pendant toute la durée de la partie. Les plus prévoyants, ou les moins endurants, apportent un tabouret avec eux. Je vous donne ces détails pour ajouter une note floklorique.

Mais une telle situation implique des conséquences beaucoup plus sérieuses : en 1983, les jeux du Pacifique se dérouleront aux îles Samoa, situées à 400 kilomètres environ de chez nous. Ce serait certainement une excellente chose que nous puissions accueillir la prochaine réunion des Jeux du Pacifique. Mais tant que nous disposerons d'un équipement sportif aussi inexistant que celui de Wallis actuellement, cette suggestion restera du domaine du rêve.

Et cependant, madame le ministre, lorsque vous regardez les résultats des compétitions sportives du plus haut niveau, en France ou dans le Pacifique, vous y lisez très fréquemment le nom de champions wallisiens et futuniens. Et ces résultats si brillants sont obtenus malgré, si je puis dire, le peu de bonne volonté dont font preuve les pouvoirs publics pour nous doter de moyens d'entraînement décentes.

J'espère, madame le ministre, que vous aurez entendu nos doléances et que vous ne tarderez pas à nous consulter pour que nous déterminions ensemble les équipements qui nous font encore cruellement défaut.

Ainsi pourra s'épanouir cette pépinière de champions que sont les îles de Wallis et Futuna. *(Applaudissements sur les travées du R. P. R., de l'U. R. E. I. et de l'U. C. D. P.)*

M. le président. La parole est à M. Peyrafitte.

M. Jean Peyrafitte. Monsieur le président, madame le ministre, messieurs les ministres, mes chers collègues, c'est un plaisir tout particulier, pour le maire d'une commune thermale et touristique pyrénéenne, de s'adresser pour la première fois à un ministre du tourisme pyrénéen.

Je tiens, ici, à vous dire combien j'apprécie, ainsi que nombre de nos collègues, la manière avec laquelle vous avez abordé l'examen des problèmes touristiques, et le dialogue que vous avez eu avec les professionnels, notamment du thermalisme.

Sans doute ces professionnels sont-ils confrontés aux rudes réalités que leur impose la solidarité des mesures décidées par le Gouvernement. Je ne vous cacherai pas que beaucoup d'entre nous se sont inquiétés et sont inquiets de la taxation imposée aux hôtels quatre étoiles, du blocage des tarifs des hôtels et restaurants, même si l'on doit reconnaître que certains ne se sont pas comportés en véritables professionnels, ce qui ne peut permettre tout de même de confondre les bons et les mauvais dans les décisions à prendre.

Le projet de taxation de 30 p. 100 des frais de réception, congrès, séminaires, etc., n'est pas de votre fait, monsieur le ministre, et nous avons déposé un amendement pour que cette taxation soit au moins modulée ; nous vous demandons, monsieur le ministre, de défendre notre initiative auprès de vos collègues des finances.

On peut donc craindre que la profession hôtelière, dont je parle en connaissance de cause pour l'avoir exercée jusqu'à l'an passé, mes enfants tentant aujourd'hui de conserver l'outil de travail, ne soit encore plus difficile à exercer et à rentabiliser à l'avenir, notamment l'hôtellerie saisonnière en pleine déperdition depuis des années. Si j'ai tenu à rappeler, au préalable, ces éléments d'inquiétude dont je ne veux pas faire mystère, c'est que je sais que vous-même, monsieur le ministre, vous vous êtes employé, de votre mieux, à faire assouplir certaines décisions, connaissant mieux que quiconque en tant que maire de la grande cité de Lourdes, les problèmes inhérents à la profession hôtelière.

En 1980, la publication du compte national du tourisme a démontré la part que tient le tourisme dans l'économie nationale ; elle n'est pas, à notre avis, assez bien reflétée dans le budget pour 1982, d'autant que cette part devrait être encore accrue par le développement de la politique d'aménagement du temps libre dont M. le ministre entend s'occuper activement.

Également, il paraîtrait souhaitable, monsieur le ministre, que vous fassiez obtenir aux régions la maîtrise de leur développement.

Pour cela, il convient, à titre de première mesure, de réformer d'urgence la procédure des trop fameuses U.T.N. « Unités touristiques nouvelles », organismes créés ces dernières années, sans doute pour paralyser les projets et décourager les maires des communes, notamment ceux des massifs montagneux. La quasi-totalité des maires, à quelque tendance politique qu'ils appartiennent, font le procès des U. T. N., inventées par un ministre qui, ce jour-là, devait se trouver en bien mauvaise forme, c'est le moins qu'on puisse dire.

Monsieur le ministre, il faudrait faire bénéficier des chèques-vacances la petite hôtellerie traditionnelle et je reste également persuadé que les étrangers devraient être exemptés de la T. V. A. sur l'hôtellerie et la restauration.

Il ne faut pas oublier que l'industrie française du tourisme — car il s'agit bien d'une industrie — est l'une des plus pourvoyeuses de devises avec 34 600 millions de francs, plus que le secteur d'équipement automobile — 30 milliards — et autant que le secteur agricole. Il paraît, enfin, indispensable, si l'on désire réaliser une véritable et solide politique de tourisme digne de la France, que tous les différents enjeux soient étudiés avec tous les partenaires concernés et analysés avec l'ensemble des autres ministères, notamment du budget et des finances ; que des évaluations, voire des simulations soient faites avant que des décisions soient prises, ce qui permettrait d'éviter des contresens, souvent commis de bonne foi, faute de données réelles précises et dans l'espoir de rentrées fiscales paraissant alléchantes, mais qui se détruisent par ailleurs, parce qu'elles risquent de porter un sérieux coup aux exploitations hôtelières et touristiques et, par conséquent, à l'emploi.

Mais à côté de ces points faibles, je tiens, monsieur le ministre, à souligner les points forts de votre budget : l'accroissement de votre budget est significatif, puisqu'il est de 77 p. 100 en autorisations de programme et de 115 p. 100 en crédits de paiement. Les dépenses ordinaires augmentent en moyenne de 31,5 p. 100.

Certes, chacun d'entre nous sait que le budget est inévitablement insuffisant lorsque l'on connaît l'importance des tâches à accomplir. Mais personne ne pourra nier l'effort qui est accompli car de telles augmentations profiteront à tous les secteurs du tourisme, notamment au secteur social auquel, bien évidemment, nous sommes attachés.

Un effort important est fait, monsieur le ministre, pour la création de nouveaux bureaux à l'étranger. Nous vous en félicitons car la politique pratiquée en ce domaine par vos prédécesseurs s'est révélée véritablement catastrophique. Oui, il est grand temps de redresser l'erreur qui a été commise dans le

passé en diminuant le nombre de certaines représentations à l'étranger alors qu'il eut fallu les accroître.

La plupart des bureaux qui fonctionnent à l'étranger doivent être restructurés et dotés de nouveaux moyens financiers. Il faut que nos représentants français cessent d'être simplement des distributeurs de dépliants ; ils doivent devenir opérationnels et agressifs dans le domaine de la prospection commerciale en mettant en valeur, par diverses animations, nos grands atouts touristiques : sites, culture, gastronomie, vins, etc.

Vous avez obtenu, monsieur le ministre, d'importants avantages en matière de crédit, et ce malgré les difficultés de l'époque. Le temps me manque ici pour en parler en détail. Je dirai simplement que c'est une excellente chose pour les professionnels du tourisme de pouvoir obtenir des prêts à des taux de 8,50 p. 100 ou 9,50 p. 100 sur douze ans et, dans certains cas, jusqu'à vingt ans pour des créations, des restructurations ou des modernisations fondamentales.

Vous avez aussi entendu l'appel des professionnels du tourisme qui réclamaient, depuis deux ou trois ans, que le mois de juillet ne soit plus amputé de quelques jours, les statistiques économiques ayant démontré que les quinze premiers jours de juillet étaient catastrophiques, notamment pour les hôtels et loueurs en meublés. Fort heureusement, le ministre de l'éducation nationale a approuvé la décision. Je souhaite que vous obteniez de lui, également, que les vacances d'hiver soient fixées, une fois pour toutes, en plein accord avec les représentants de l'enseignement et du tourisme.

Pour les régions de l'Ouest, du grand Sud-Ouest et de Paris, que je connais mieux que les autres et qui constituent l'essentiel de la fréquentation hivernale dans les Pyrénées, il paraît indispensable que le calendrier des vacances soit établi en fonction du regroupement suivant des académies : Paris avec Poitiers ; Nantes avec Toulouse ; Bordeaux avec Rennes et Montpellier.

Vous vous êtes soucié, monsieur le ministre, dès votre installation à votre poste, du grave problème qui concerne la sauvegarde du patrimoine hôtelier. Vous devez en être félicité, car il faut tenter de maîtriser l'hémorragie de fermeture des hôtels, notamment dans les stations thermales, climatiques et balnéaires.

Pour cela, vous avez constitué un groupe de travail, en accord avec les responsables de la caisse d'équipement des petites et moyennes entreprises, qui est chargé d'étudier et de proposer des mesures en imaginant des mécanismes nouveaux tendant à faciliter la transmission des entreprises hôtelières familiales, en reconsidérant, par exemple, le mode d'application des droits de succession, mais aussi en innovant des moyens permettant d'adoucir financièrement le rachat des affaires par des jeunes.

Je voudrais également, monsieur le ministre, en qualité de maire de la première station thermique saisonnière française, première par le nombre de ses curistes, vous exprimer ici notre grande reconnaissance pour votre action dans le domaine du thermalisme.

Vous savez ce que représente le thermalisme en potentiel économique dans l'activité touristique : c'est sans doute, en 1981, plus de 2 milliards et demi de francs et plus de 60 000 emplois. C'est un secteur qui ne connaît pas de chômage et qui ne demande qu'à se développer. Il a cet avantage, de surcroît, de fixer dans leur région des hommes et des femmes qui trouvent dans la saison thermique et sur place un salaire complémentaire.

La progression du nombre de curistes est régulière, mais elle peut s'accroître si beaucoup de facteurs se trouvent réunis. Le Conseil de l'Europe, en 1972, a émis le vœu que le thermalisme soit mis à la portée de tous les habitants des pays de la Communauté.

Les professionnels vous savent gré d'avoir confirmé le maintien des conclusions que la mission « thermalisme » avait fait adopter le 25 février dernier par vos prédécesseurs.

C'était le fruit d'une longue, d'une très longue attente des professionnels. Leur cri, qui était un cri de désespoir, n'a pas attendu pendant longtemps les oreilles de nos gouvernants.

Il a fallu attendre la fin du dernier septennat — et pour cause — pour qu'enfin ceux qui nous gouvernaient se décident à agir et répondent à l'essentiel des souhaits exprimés par les professionnels et de nombreux élus appartenant à toutes les tendances politiques.

Trop tard sans doute pour faire réouvrir notamment les hôtels fermés entre temps, mais assez tôt malgré tout pour que l'action de la fédération nationale thermique et climatique française, présidée avec compétence et talent par le docteur Guy Ebrard, également président de la fédération internationale du thermalisme, ait rendu courage à chacun par sa ténacité, son opiniâtreté et la connaissance technique des problèmes.

Mais vous ne vous êtes pas contenté, vous, de promettre des crédits et de donner des espoirs. Vous avez tenu, chiffre financé pour chiffre promis, ligne par ligne, ce que la mission nous avait laissé espérer. Je vous en exprime notre profonde gratitude.

Qui mieux est, vous en avez accordé plus qu'il n'en était prévu.

La convention signée avec notre fédération va permettre à trente communes thermales de voir la formation professionnelle d'un animateur, qu'elles choisiront, payée par l'Etat.

Vous avez accordé un crédit de 2 500 000 francs en trois tranches, sur trois années, qui viendront s'ajouter aux crédits réunis par les professionnels et surtout à ceux des maires des stations thermales.

Merci, monsieur le ministre, de votre suggestion de faire une campagne d'affichage avec le concours des 800 points « Total », d'éditer des documents en français et en langues étrangères et d'opérer la sélection de quelques grandes stations thermales de type international qui pourront être présentées à l'étranger.

Telles sont les actions immédiates qui, dès votre installation, ont été les vôtres, consacrées par un dialogue permanent avec les professionnels, dans le cadre de la commission de concertation instaurée avec la fédération thermale et l'application de la convention qui nous lie.

Mais, vous le savez, nous sommes très dépendants de la santé ; le thermalisme, qui a tout à gagner d'un environnement touristique et d'un cadre privilégié où l'équipement et l'animation jouent un rôle essentiel, reste d'abord médical.

C'est pourquoi nous vous savons gré d'avoir apporté une subvention pour le financement d'une étude statistique qui confirmera que les cures diminuent la consommation de médicaments mais aussi l'absentéisme.

Nous comptons donc sur vous, monsieur le ministre, pour la poursuite de cette action, pour un soutien continu aux communes thermales, qui ont été si souvent délaissées dans le passé, pour le soutien que vous nous apporterez, auprès de Mme le ministre de la solidarité nationale et de M. le ministre de la santé.

Soyez assurés, madame et messieurs les ministres, de notre concours pour vous aider dans votre lourde tâche. (*Applaudissements sur les travées socialistes, communistes et de la gauche démocratique.*)

M. le président. La parole est à M. Tinant.

M. René Tinant. Monsieur le président, je vais vous combler d'aise : j'en ai pour moins de trois minutes ! Je voudrais seulement renouveler, pour qu'elle figure au *Journal officiel* de nos débats, une question que j'avais posée en commission des affaires culturelles à M. le ministre du temps libre, question à laquelle il avait répondu d'une manière qui m'avait paru assez satisfaisante.

Lors des précédentes discussions budgétaires, je suis intervenu à plusieurs reprises en faveur d'une aide à apporter aux joueurs d'échecs. Mais, m'adressant tantôt au ministre de l'éducation nationale, tantôt au ministre de la culture, tantôt au ministre de la jeunesse et des sports, chacun se renvoyait la balle et, finalement, je ne savais pas qui acceptait de prendre cette responsabilité.

Monsieur le ministre du temps libre, je pense que cette question ne se pose plus aujourd'hui, car le sujet est bien de votre ressort. Aussi, après le match entre deux Soviétiques, Karpov et le dissident Korchnoi, dont la presse a parlé pendant deux mois et qui a tenu en haleine un grand nombre de personnes pendant plusieurs semaines, et au moment où la France figure au bas du tableau puisqu'elle n'a pratiquement pas de champion d'échecs de classe mondiale, je voudrais savoir ce que vous pensez pour le développement de cette discipline. J'estime que le ministère de l'éducation nationale devrait, de son côté, agir sur le plan scolaire. J'attends votre réponse, monsieur le ministre, et je vous remercie à l'avance.

M. le président. La parole est à M. Valcin.

M. Edmond Valcin. Monsieur le président, madame, messieurs les ministres, mes chers collègues, je vais vous parler dans quelques instants du budget du temps libre ; pour ce faire, le temps dont je vais disposer sera, non pas libre, mais extrêmement réglementé. (*Sourires.*) Je vais cependant essayer de faire passer le plus possible de messages.

Le 22 octobre 1980, lors d'une précédente intervention — déjà sur le budget du tourisme — j'ai eu l'occasion de dire que la France s'éveillait au tourisme, mais qu'elle obtenait des résultats

qui la situaient, à tous égards, parmi les nations les mieux placées dans cette activité.

Cette appréciation me semble toujours aussi pertinente car, en dépit de la crise économique mondiale que connaissent les nations industrialisées et qui réduit nécessairement les moyens et les ambitions des touristes, il apparaît que la volonté d'évasion de ces derniers est demeurée toujours aussi forte et l'importance du tourisme toujours aussi prépondérante.

C'est sans doute aussi l'avis du Gouvernement qui, dans la création d'un grand ministère du temps libre, inclut, à côté du loisir social, de la jeunesse et des sports, une section tourisme placée sous l'autorité d'un secrétaire d'Etat.

Cette plus juste appréciation de l'importance du tourisme vous a conduit, monsieur le ministre, à nous soumettre un projet de budget qui fait apparaître une très forte augmentation par rapport aux précédents. Il s'élève, en effet, à 209 956 734 francs, alors qu'en 1981 il n'était que de 123 936 296 francs. Cette différence de 86 020 438 francs traduit une augmentation de 68 p. 100 qui permettra de créer une vingtaine d'emplois, d'accroître les actions d'intérêt touristique et surtout de contribuer au développement des villages-vacances, des hébergements polyvalents, des terrains de camping et des parcs résidentiels de loisirs consacrés au tourisme social.

Malgré cet important accroissement, le projet de budget du tourisme ne représente que 0,02 p. 100 des dépenses de l'Etat, alors que les dépenses touristiques nationales s'élèvent à 220 milliards de francs et correspondent à 8,5 p. 100 du produit intérieur brut.

Si le tourisme est parmi les plus gros employeurs de France — 30 000 créations par an, 1 500 000 employés directs et indirects — si avec son chiffre d'affaires de 220 milliards il est le deuxième producteur, après le bâtiment, mais avant l'industrie automobile, s'il est de surcroît le meilleur pourvoyeur de devises, alors il est normal que le budget qui le concerne soit un budget important. Allant plus loin, je pense que le tourisme constitue un secteur essentiel de l'économie nationale qui mérite d'avoir son ministère et de ne plus être l'appendice du temps libre.

Si le tourisme a pu être quelque peu épargné par la crise, alors que tant d'autres secteurs ont terriblement souffert, son chiffre d'affaires a augmenté de 40 milliards pendant ces deux dernières années. On peut se demander ce qu'il représenterait dans et pour une France débarrassée de son chômage, de son inflation et qui offrirait à un coût abordable une vie de qualité. Oui, à côté du tourisme social, qui est une nécessité interne, il faut aussi penser au tourisme commercial pour lui donner plus de moyens, une autre ambition et plus de rentabilité nationale.

C'est pourquoi il faudra, dès que cela sera possible, doubler, monsieur le ministre, le projet de budget que vous nous soumettez aujourd'hui. Vous voyez tout le bien que je pense du tourisme. Sans être la panacée, il est un poste économique à ne pas négliger. Et cela m'amène tout naturellement à vous parler du département que j'ai l'honneur de représenter au Sénat de la République.

Les Antilles en général, qu'elles soient grandes ou petites, françaises ou étrangères, sont toutes situées dans une zone paradisiaque baignée par l'océan Atlantique et la mer des Antilles, ou plus simplement par l'un d'eux. Sous un ciel particulièrement bleu et lumineux, il y fait une température variable, mais comprise entre 20 et 30 degrés. Mélange harmonieux de montagnes, de collines et de plaines recouvertes d'une végétation particulièrement verdoyante, elles sont entourées de plages généralement accueillantes que caresse une mer hospitalière et exploitable toute l'année pour les baignades et les sports nautiques.

Vous avez compris, monsieur le ministre, à la lumière de cette description objective, que j'ai voulu tout simplement souligner que ce pays béni des dieux avait vraiment ce qu'il fallait pour promouvoir un tourisme de qualité. Mais, hélas, rien n'est facile ici bas, et en dépit de ces conditions favorables, le tourisme martiniquais cherche encore une dimension et une rentabilité dont les retombées contribueraient à la richesse autonome du département.

Quand on sait que la Martinique est encore en voie de développement, que la vie y est chère, que sa balance commerciale est déficitaire, que le chômage y est quatre fois plus important qu'en métropole, on peut raisonnablement penser que le tourisme rationnellement développé pourrait améliorer cette inquiétante situation.

Je connais d'ailleurs une ex-colonie anglaise, l'île de la Barbade, située non loin de la Martinique, dont les seules activités s'articulent autour d'un tourisme bien organisé qui fait vivre décemment ses habitants.

L'évolution du tourisme à la Martinique au cours du premier semestre 1981 par rapport au premier semestre 1980 montre que le nombre de touristes accueillis a baissé de 4 p. 100 et que le coefficient moyen d'occupation des lits est passé de 61,4 p. 100 à 49,8 p. 100.

S'agissant de la composition de cette clientèle, elle aussi évolue. Si nos meilleurs clients sont nos compatriotes de la métropole et des départements d'outre-mer, si ceux de la Belgique et de l'Italie se font plus nombreux, il faut déplorer une baisse sensible pour les Etats-Unis, le Canada et surtout l'Allemagne.

Dans l'ensemble, il convient de signaler un autre élément satisfaisant, relatif à la durée moyenne de séjour qui passe de 5,3 jours à 5,5 jours.

Alors, que faut-il faire, monsieur le secrétaire d'Etat, pour le tourisme aux Antilles qui, après une éclosion prometteuse, attend d'une politique mieux orientée l'heure de son plein épanouissement ? Telle est la question essentielle que je tenais à vous poser, en souhaitant trouver dans votre réponse des éléments d'apaisement, de confiance et d'espoir.

De même que l'on ne peut vendre des parapluies dans une zone désertique où il ne pleut jamais, de même serait-il impossible de développer le tourisme en des lieux qui ne s'y prêtent pas. A cet égard, nos régions — je vous l'ai déjà précisé, monsieur le secrétaire d'Etat — constituent, pour le tourisme, des sites incomparables.

Mais si les conditions géographiques sont satisfaisantes, il existe bien sûr des freins qu'il faut maîtriser. Réussir dans le domaine du tourisme, c'est, avant tout, trouver les solutions adéquates aux questions que se posent les touristes : où aller pour un prix abordable ? Où se sentir bien au point de souhaiter pouvoir y retourner ?

Rien ne sera possible sans vous, monsieur le secrétaire d'Etat, mais rien ne sera possible non plus sans une harmonieuse collaboration avec le ministère de l'intérieur, le secrétariat d'Etat aux D. O. M. - T. O. M. et le ministère des transports.

Tout d'abord, il faut que le tourisme soit un facteur de développement économique et social orienté vers l'agriculture et l'industrie pour que l'enrichissement autonome du département soit assuré. L'abaissement du coût de la vie est, en effet, un élément déterminant dans le développement du tourisme.

La Martinique est une île lointaine, dit-on. Je ne le crois pas : elle est à huit heures de Paris — c'est le temps nécessaire pour aller de Marseille à Paris par un « mauvais » train — et la distance de 7 000 kilomètres ne devrait pas constituer un frein.

Mais ce qui est plus important et plus grave, c'est que la Martinique est à 3 000 francs — quelquefois même plus — de la France. Après avoir analysé les prix pratiqués sur la ligne Paris-New York, j'estime que, si la compagnie Air France a sans doute beaucoup fait, déjà, pour la ligne de la Martinique, elle doit encore, au nom de la continuité territoriale, diminuer le prix du passage aller-retour. Cela constituerait peut-être un moyen de développer au maximum le tourisme vers les Antilles.

Peut-être faudrait-il revoir également l'application de la loi sur la protection du littoral, car diminuer le périmètre exploitable dans ces petites îles que sont les Antilles françaises, et singulièrement en Martinique, c'est restreindre les possibilités d'exploitation de ces départements.

Abaisser les frais de transport et le coût de la vie, développer la petite hôtellerie sans porter atteinte à la grande, faire appel aux grands investisseurs sans négliger les épargnants et les entrepreneurs, en leur offrant des avantages incitatifs, réduire les tracasseries administratives, avoir une grande ambition pour le tourisme intégré dans une harmonieuse politique économique, tels sont, me semble-t-il, monsieur le ministre, les axes de réflexion qui devraient être les vôtres.

Si votre budget est important, il n'est pas suffisant, mais, plus que son montant, c'est votre politique touristique que nous suivrons avec une bienveillante mais critique attention. Votre réponse nous éclairera et je souhaite que vos actions futures nous rassurent. *(Applaudissements sur les travées de l'U. C. D. P., du R. P. R. et de l'U. R. E. I.)*

M. le président. La parole est à M. Bœuf.

M. Marc Bœuf. Depuis votre arrivée au ministère, on parle beaucoup du temps libre, monsieur le ministre. Certains ont pu croire qu'il s'agirait d'un ministère gadget et d'aucuns ont souri. Vous venez de prouver, dans votre intervention, qu'il était celui de l'avenir. Qu'on le veuille ou non, l'homme de notre pays aura, dans les années à venir, davantage de temps libre, mais ce temps devra-t-il être du temps perdu, du temps contraignant ou, au contraire, un temps libérateur permettant à l'homme

d'épanouir pleinement ses qualités physiques, intellectuelles et morales, pour qu'il ait enfin le temps de vivre sa vie ?

Une longue et lourde tâche vous attend. Mais déjà, monsieur le ministre, vous avez pris certaines mesures concernant le droit aux loisirs. Ainsi est louable votre désir de revaloriser les associations d'éducation populaire.

Cependant, tout est loin d'être parfait et je me permets, monsieur le ministre, d'attirer votre attention sur un certain nombre de points.

Vous avez beaucoup parlé des chèques vacances. C'est une excellente innovation. Actuellement, un Français sur deux part en vacances, mais le paradoxe est que ce ne sont pas toujours ceux qui disposent des plus petits revenus qui ne partent pas. En effet, ils bénéficient bien souvent d'aides des caisses d'allocation familiales ou d'un comité d'entreprise qui leur permet de prendre des vacances, ce qui est heureux. En revanche, une catégorie de travailleurs aux salaires moins modestes, employés de l'Etat ou de petites et moyennes entreprises, et qui n'ont pas droit à une allocation, ne peuvent partir, faute de moyens. Ces situations méritent donc d'être examinées attentivement lors des études faites concernant le chèque vacances.

Mais l'aide à la personne ne devrait pas non plus masquer l'intérêt qui doit être porté à l'aide à la pierre. A cet égard, nous notons dans votre budget, monsieur le ministre, un réel effort en faveur de la création de villages de vacances.

Leur gestion pose, cependant, problème aux associations. Vous avez la volonté de former des animateurs, mais la formation de tout personnel de tourisme — qu'il soit associatif ou commercial — doit comporter un aspect gestionnaire.

On ne peut pas être animateur toute sa vie. La reconversion en gestionnaire de village de vacances ou de maisons familiales serait une bonne solution, à condition qu'une formation commune de base soit donnée à toutes les professions du loisir et du tourisme.

D'autre part, si de nombreuses associations se réjouissent des aspects positifs de votre budget, et si elles comprennent la rapidité avec laquelle le Gouvernement a dû le préparer, elles souhaiteraient cependant être tenues informées de son élaboration, afin d'émettre des avis ou des vœux. Elles désirent aussi une concertation sur la répartition des crédits de soutien à leurs actions entre le niveau national et les échelons régionaux.

Il est vrai que des améliorations sont encore souhaitables, ne serait-ce que pour le financement des postes Fonjep — on devrait revenir aux 50 p. 100, comme cela se faisait autrefois — et une priorité devrait être donnée à l'augmentation des crédits réservés aux centres de loisirs sans hébergement qui concernent les jeunes les moins favorisés. Cette intervention pourrait se faire à concurrence des financements de la C. N. A. F. — la caisse nationale des allocations familiales.

Serait également souhaitable une réforme des centres d'information-jeunesse : il faudrait connaître exactement leurs finalités et la composition de leurs conseils d'administration devrait être revue afin qu'y siègent les représentants des administrations, certes, mais aussi ceux des collectivités locales et des associations intéressées.

Enfin, dans le projet de réforme fiscale qui est annoncé par le Gouvernement, les taxes concernant les associations devraient être revues. Ainsi, la taxe sur les salaires frappe-t-elle indistinctement les professions lucratives et les associations à but non lucratif.

Et que dire de la taxe d'habitation ? A Bordeaux, le foyer de jeunes et d'éducation populaire de Dupaty, construit par ses adhérents, animé bénévolement par une équipe de militants qui a pris, en cette circonstance, le relais de l'Etat et des collectivités locales, se voit frappé d'une taxe d'habitation importante. Une réforme devrait donc être entreprise dans ce sens.

Vous avez eu raison d'insister, monsieur le ministre, sur l'aménagement du temps. Votre ministère, en effet, doit étudier les équipements nécessaires aux quatre temps libres de la vie : le temps quotidien, le temps de la fin de semaine, le temps du congé annuel, le temps du troisième âge. On a pensé aux deux derniers, mais peu aux deux premiers. Une politique d'équipement de bases de loisirs urbains et périurbains doit être menée, sans oublier pour autant la création de salles polyvalentes et d'aires de loisirs en milieu rural.

C'est à partir de cette idée que nous avons créé, en Gironde, la base départementale de sports et de loisirs de Bonbannes. Celle-ci est devenue, depuis, l'outil d'animation de la station de Carcans-Maubuisson et cela grâce à l'effort conjugué de la commune, du département et de l'Etat représenté par la mission interministérielle de l'aménagement de la côte Aquitaine.

Cette mission a été un précieux incitateur pour les élus locaux dans la réalisation des équipements touristiques, non seulement

de la côte Aquitaine, mais aussi de l'intérieur du pays. Tenant compte de la volonté des départements et des communes, elle a, dans un même temps, fait un énorme travail en matière d'assainissement et conservé au pays des secteurs d'équilibre naturel.

Dans un esprit de décentralisation, il serait bon que cette mission devienne régionale et puisse passer un contrat avec l'Etat et, en particulier, avec la Datar, pour bénéficier des subventions et des aides nationales. Ainsi, cette mesure serait-elle exemplaire et un outil indispensable à l'avenir du tourisme en Aquitaine serait-il conservé.

Enfin, monsieur le ministre, doit être menée en faveur des grandes associations de tourisme social une politique de promotion touristique en France et à l'étranger. Il ne faudrait pas, en effet, oublier le rôle économique du tourisme commercial.

C'est pourquoi, monsieur le secrétaire d'Etat, j'ai été heureux de voir que le budget de promotion a augmenté très sensiblement, que de nouvelles délégations sont installées en Scandinavie et en Amérique du Sud, et qu'une réforme de F. I. L. — France information loisirs — est en cours. Comme je vous l'ai déjà écrit, monsieur le secrétaire d'Etat, de nombreux professionnels de la promotion touristique regrettent, cependant, pour des raisons de dynamisme commercial, votre décision de transférer notre délégation en Suisse, de Zurich à Genève.

Ce qui est regrettable aussi, c'est que le projet de loi de finances du Gouvernement, dans un souci légitime d'égalisation des revenus, ait cru bon de taxer certains frais généraux et, en particulier, les opérations de congrès alors que Paris était redevenue l'une des premières villes du monde pour l'accueil des congrès et que la France avait retrouvé un rang appréciable.

Regrettable également, alors que 14 p. 100 des agriculteurs français partent en vacances, ce procès qu'intentent les agences de voyages à « Voyage conseil ». Cet organisme a amené de nombreux touristes à visiter l'intérieur de notre pays et à contribuer au développement du tourisme rural. Sa disparition entraînerait, demain, plus de cinq cents licenciements.

Cependant, nous avons été surpris par le communiqué du personnel de « Voyage conseil » paru dans le journal *Le Monde*. Ce communiqué malheureux dégrade encore davantage le climat de méfiance qui s'est instauré entre les parties concernées. Une concertation entre celles-ci, sous votre autorité, monsieur le ministre, me semble souhaitable.

La promotion, enfin, est faite grâce à l'intermédiaire des comités régionaux du tourisme. Vous m'avez confié, monsieur le secrétaire d'Etat, la délicate mission d'étudier la réforme de ces comités régionaux. Les travaux ne sont pas assez avancés pour dire quelles en seront les conclusions. Je voudrais cependant vous dire que cette réforme était absolument nécessaire, car, au moment où nous voulons une véritable décentralisation, nous ne pouvons plus vivre avec des comités créés par une ordonnance du gouvernement de Vichy, comités qui sont actuellement très souvent sclérosés, parce que trop fonctionnarisés et pas toujours animés par une volonté politique. Il faut démocratiser ces comités, qui doivent devenir les véritables outils touristiques définis par les conseils régionaux.

Enfin, monsieur le secrétaire d'Etat — et ce sera mon dernier mot — trop de personnes et d'administrations veulent s'occuper du tourisme. Combien de ministres ont, à leur budget, des crédits le concernant ? Ne serait-il pas plus simple que tous ces crédits soient concentrés au ministère compétent en ce domaine ? C'est un vœu que je formule ; cela simplifierait la vie des élus locaux qui, le plus souvent, ne savent pas à qui s'adresser lorsqu'ils veulent créer un équipement touristique.

En conclusion, je n'étonnerai personne en disant que le groupe socialiste votera votre budget, budget encourageant pour le développement des loisirs, du sport et du tourisme. (Applaudissements sur les travées socialistes, communistes et de la gauche démocratique.)

M. André Henry, ministre du temps libre. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. André Henry, ministre du temps libre. Monsieur le président, mesdames, messieurs, M. le sénateur Marc Bœuf vient de faire allusion à un placard publicitaire paru dans le journal *Le Monde*, dans lequel M. Abadie et moi-même sommes accusés d'avoir condamné publiquement le personnel de Voyage conseil. Comme cela n'est pas directement lié au budget, je préfère saisir l'opportunité qui m'est offerte pour apporter une mise au point que j'étais, de toute façon, décidé à faire publier.

Il s'agit d'une mauvaise querelle politique pour une affaire essentiellement juridique.

Dès maintenant, le personnel de Voyage conseil doit savoir que la situation actuelle est, une nouvelle fois, l'héritage d'une mesure prise imprudemment par le gouvernement précédent, malgré une mise en garde claire de la direction du tourisme, fondée notamment sur l'article 615 du code rural.

En effet, le 29 juin 1978, le ministre de la jeunesse, des sports et des loisirs approuvait, par arrêté, les conventions passées entre Voyage conseil et les caisses de crédit agricole.

Le 30 juillet 1979, soit plus d'un an après, et pour des raisons sur lesquelles je n'ai pas à porter de jugement, le syndicat national des agents de voyage — S. N. A. V. — après le rejet d'un recours gracieux du 27 mars 1979 auprès du ministre de la jeunesse, des sports et des loisirs, demandait au tribunal administratif de Paris l'annulation de l'arrêté d'approbation de la convention du 29 juin 1978.

Par jugement du 10 novembre 1981 — voilà donc quelques jours — le tribunal administratif de Paris faisait droit à cette demande pour ce qui concerne une convention passée entre Voyage conseil et la caisse régionale du crédit agricole mutuel de l'Île-de-France, approuvée le 10 juillet 1978 par l'ancien ministre de la jeunesse, des sports et des loisirs.

Pour des raisons de compétence territoriale, le dossier relatif au recours pour excès de pouvoir présenté par le syndicat national des agents de voyage contre les décisions d'approbation des conventions passées entre Voyage conseil et les autres caisses du crédit agricole mutuel a été transmis au président de la section du contentieux du Conseil d'Etat.

Le tribunal administratif de Paris a considéré que, « aux termes de l'article 615 du code rural, les caisses de crédit agricole mutuel ont exclusivement pour objet de faciliter et de garantir les opérations concernant la production agricole et l'équipement agricole et rural effectuées par leurs sociétaires... que, dès lors, celles-ci ne peuvent exercer, même en qualité de mandataire, et sous la responsabilité d'un agent de voyage, la profession de vendeur de voyage... que c'est ainsi en violation des dispositions de l'article 615 du code rural que le ministre de la jeunesse, des sports et des loisirs a approuvé le 10 juillet 1978 la convention passée entre Voyage conseil et la caisse régionale de crédit agricole mutuel de l'Île-de-France ».

Le ministre du temps libre, même s'il interjetait appel de cette décision se doit d'exécuter ce jugement. L'appel, en effet, n'est pas suspensif.

Alors, qui faut-il condamner ? Le ministre et le gouvernement du septennat, qui ont créé la situation en ignorant le code rural, ou le ministre du temps libre, qui respecte une décision de justice ?

Les personnels de Voyage conseil devront savoir que le ministre du temps libre n'a fait à aucun moment, ni par écrit, ni oralement, la moindre déclaration sur ce sujet, et qu'il n'a donc pu les condamner.

Mais, pour autant, je suis entièrement solidaire des appréciations portées par M. Abadie. Les personnels de Voyage conseil s'inquiètent légitimement pour leur avenir. Le ministre du temps libre recevra, dans les plus brefs délais, s'ils le souhaitent, les délégués de leurs syndicats.

M. Marc Bœuf. Je vous remercie, monsieur le ministre.

M. le président. La parole est à M. Francou.

M. Jean Francou. Monsieur le président, madame le ministre, monsieur le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, je pense qu'il est agréable pour le Sénat, qui travaille un dimanche pour traiter du sport, de saluer d'abord la qualification obtenue, hier soir, par l'équipe de France de football en vue du prochain championnat du monde qui doit avoir lieu en Espagne. Je suis sûr que nous serons unanimes au moins sur ce point pour féliciter notre équipe nationale, son entraîneur Michel Hidalgo et le président de la fédération M. Fernand Sastre, pour ce beau résultat.

L'examen des fascicules budgétaires consacrés au secrétariat d'Etat à la jeunesse et aux sports, s'il montre une progression satisfaisante pour les crédits de la jeunesse, n'est pas d'une nature complètement rassurante en ce qui concerne les crédits affectés au sport, en général, et au mouvement sportif, en particulier.

La formule d'autogestion mise au point au cours des précédents exercices budgétaires pour le fonds national de développement du sport, même si cette formule n'allait pas aussi loin que mes collègues du groupe centriste et moi-même l'avions souhaité, constituait néanmoins une initiative originale per-

mettant d'associer le mouvement sportif d'une manière démocratique à l'affectation de crédits d'origine publique. A ce propos, le rôle du comité national olympique sportif français et de ses comités régionaux, comme celui des grandes fédérations sportives et des clubs, justifie la confiance que vous devez avoir et que nous avons dans le mouvement sportif pour participer à la réalisation des infrastructures de base, mais aussi et surtout pour développer les moyens assurant le fonctionnement de ce secteur social que constitue le monde sportif.

De même, la politique conventionnelle engagée avec certaines fédérations sportives pour réaliser un programme d'équipement à la base par un financement tripartite : Etat, collectivités locales, fédérations et clubs, doit être poursuivie. Pouvez-vous nous donner l'assurance que cette politique, qui a concerné notamment le football et le tennis, pourra être étendue à d'autres sports de masse ?

Personne ne songe à remettre en cause les conclusions de la concertation qui avait réuni, voilà cinq ans, les grandes fédérations, les clubs, le Parlement et le Gouvernement d'alors, pour chiffrer les besoins et fixer les moyens minimaux que devrait recevoir le mouvement sportif.

L'évaluation de ces moyens réduits à ce moment-là à un strict minimum s'élevait à 400 millions de francs en 1975, ce qui, actualisé en francs de 1982, représenterait au moins 600 millions de francs. Or, ces moyens sont constitués essentiellement par le produit affecté au Loto et au P.M.U. par les crédits budgétaires, et ils ne dépasseront pas, en 1982, la moitié à peu près du maximum alors prévu, leur progression étant due aux parieurs plutôt qu'à un effort de l'Etat.

Comme au précédent gouvernement, nous disons fermement que l'octroi de crédits extrabudgétaires au mouvement sportif ne saurait, en aucun cas, dispenser l'Etat de son devoir de financement du sport, soit sous forme de crédits d'investissement, soit sous forme de crédits de fonctionnement. On ne peut, en effet, continuer à refuser, à la fois, une augmentation supplémentaire sur le prélevement du Loto et du P.M.U., qui ne générerait en rien — l'expérience l'a montré — le fonctionnement de ces deux organismes, mais qui serait de nature à produire 200 millions de francs supplémentaires au fonds, et une augmentation des crédits budgétaires dans ce même dessein.

M. le ministre du budget a bien, cette année, diminué de 2 p. 100 les frais de fonctionnement du Loto, mais ce n'était pas en faveur du sport. Affecté à ce dernier, ce prélèvement supplémentaire aurait assuré aux fédérations les 200 millions de francs qui leur manqueraient en 1982.

De même, si l'on distribuait aux gagnants du P.M.U. 66,50 francs par mise gagnante de 100 francs au lieu des 67,50 francs qu'on leur distribue actuellement, personne ne pense que cela diminuerait le nombre des parieurs, et vous auriez, là encore, la possibilité de trouver les 200 millions de francs qui manquent aux fédérations.

Quant à l'institution d'un concours de pronostics sous forme de Loto sportif, elle constituerait un autre moyen de collecter des fonds.

En outre, les crédits de subvention aux collectivités locales, lorsqu'elles construisent des équipements sportifs, ne progressent, dans le budget de cette année, que de 13,8 p. 100 en crédits de paiement alors que l'augmentation du budget général de l'Etat est de 28 p. 100. Une fois encore, les communes devront espérer du seul fonds national de développement les subventions nécessaires à leur équipement.

Dans le budget du temps libre, c'est le sport qui est le moins bien traité, mais ce n'est pas un reproche que je fais à Mme Avicé.

Enfin, sur ce chapitre des participations de l'Etat, les subventions destinées à couvrir les frais de déplacement des clubs sportifs n'augmentent que de 4,8 p. 100, vraisemblablement le tiers de l'augmentation des prix en 1981.

Quant à la médecine du sport, elle reste le parent pauvre de ce budget, ses crédits n'augmentant que de 7,3 p. 100.

Autre sujet d'inquiétude : si nous approuvons tout à fait le programme de construction et de rénovation des grands stades permettant l'organisation de la phase finale du championnat d'Europe de football en 1984, nous estimons que les crédits d'Etat nécessaires auraient dû être pris dans une enveloppe extérieure, madame le ministre, à votre budget. Pouvez-vous nous confirmer que c'est une bonne interprétation ?

Au cours d'une récente conférence de presse, vous avez annoncé que vos services devaient examiner un projet de réorganisation du football professionnel et que vous envisagiez d'ores et déjà un contrôle plus strict de la gestion des clubs. Nous

serions heureux que vous puissiez confirmer toutes les dispositions que vous serez appelée à prendre à ce sujet et, nous le pensons, en étroite liaison avec le président de la fédération française de football.

Conscients, comme vous l'êtes également, de la nécessité non seulement de soutenir le bénévolat sans lequel le mouvement sportif n'existerait pas, mais même de le développer en encourageant les entreprises comme les particuliers à faire un effort financier pour le développement du sport en déduisant de leur bénéfice imposable les versements effectués au profit des associations sportives de caractère amateur et créées par un arrêté préfectoral, nous avons, avec plusieurs de nos collègues, déposé un amendement dans ce sens qui aura, nous l'espérons, votre soutien.

Enfin, vous me permettrez de poser à nouveau une question, primordiale à nos yeux, celle du sport à l'école primaire. Ce devrait être la base même de toute politique sportive, mais elle est encore à inventer et à programmer.

Le transfert au ministère de l'éducation nationale des professeurs et moniteurs d'éducation physique dans les lycées et les collèges, l'augmentation du nombre des postes prévus et même un jour, si vous le pouvez, un recrutement suffisant de maîtres pour dispenser les trois vraies heures d'éducation physique et sportive dans les lycées et collèges, laissent cependant sans solution les problèmes posés par l'éducation physique à l'école primaire.

Or, c'est à l'école primaire que tout commence et que tout se passe. Médecins, éducateurs sportifs, parents, maîtres, psychologues ont beau, depuis des dizaines d'années, en convenir, tenir des colloques, des congrès sur ce sujet, rien de sérieux ne se fait et aucune politique n'a été définie.

Il faut d'abord choisir.

Ou bien l'on fait prévaloir les instituteurs à cause de l'unicité du maître et de l'importance de cette unicité dans le comportement des enfants.

Si vous répondez franchement oui à cette question, il faut prévoir une formation des instituteurs et des institutrices qui soit au niveau de ces ambitions. Et, en attendant que tous ou presque tous aient une qualification suffisante pour faire pratiquer le sport comme ils enseignent le français ou l'arithmétique — ils sont 300 000 à recycler — il faut prendre des mesures transitoires.

En effet, il faut un plan de vingt ou vingt-cinq ans pour atteindre l'objectif visé. Entre-temps il faut faire appel à des instituteurs spécialisés, itinérants, pouvant remplacer, aider, les collègues qui n'ont pas reçu la formation ou qui sont trop âgés pour la donner.

Ou bien l'on abandonne l'unicité du maître et l'on spécialise par école dans les grandes villes, par canton ou demi-canton en milieu rural, des instituteurs qualifiés en sport, qui dispenseront un enseignement de qualité. C'est une formation équivalente à celle que reçoivent des professeurs d'éducation physique qu'il faut alors leur donner.

Jusqu'à là, le sport à l'école continuera à ne pas être pris très au sérieux dans la plupart des cas, à reposer sur la bonne volonté de plusieurs instituteurs et institutrices plus passionnés que les autres et sur le concours de telle ou telle municipalité.

Avant de conclure, je voudrais vous demander, madame le ministre, quelles dispositions vous avez déjà prises et quelles initiatives vous comptez prendre en vue de l'application de la loi de décentralisation aux services d'Etat placés sous vos ordres.

Entendez-vous maintenir, notamment pour les directeurs régionaux de la jeunesse et des sports et pour les directeurs départementaux, un rôle moteur pour la mise en place de la politique sportive sous toutes ses formes ou définir d'une manière précise les domaines qui échappent à leur compétence pour être transférés soit aux régions, soit aux départements ?

Pour ce qui les concerne, les associations de jeunesse et d'éducation populaire auraient souhaité que puisse être intégrée dans le projet de loi de finances pour 1982 une mesure tendant à les exonérer de la taxe sur les salaires. Même si nous pouvons comprendre que les contraintes budgétaires n'aient pas permis d'insérer, cette année, une telle disposition, je vous demande de nous donner l'assurance que telle est bien l'intention du Gouvernement en la matière.

Je vous ai exposé, madame le ministre, au nom de mes collègues, nos préoccupations et démontré notre souci de voir le mouvement sportif mis en mesure d'assurer, avec le concours des pouvoirs publics et dans le respect de son autonomie, la mission qui est la sienne.

L'Etat doit, en ce domaine, définir, dans la concertation la plus large, la politique à suivre mais il ne saurait en aucun cas

se substituer à ceux qui, souvent, sont des bénévoles et dont la mission est d'assurer le développement du sport en France. (Applaudissements sur les travées de l'U. C. D. P. et du R. P. R.)

M. le président. La parole est à M. Authié.

M. Germain Authié. J'aurais voulu vous faire part de quelques remarques au sujet du loisir social et du tourisme social, mais je limiterai mon intervention à la mise en place d'un véritable tourisme en montagne, ce qui ne vous étonnera certainement pas, monsieur le secrétaire d'Etat.

Il m'apparaît essentiel de développer une action qui aurait pour thème : « La neige pour tous ». Le département que je représente, l'Ariège, au même titre que beaucoup d'autres, pourrait en être le bénéficiaire.

La particularité du tourisme en montagne, c'est qu'il répond à une demande de loisirs de la population tout en revitalisant la montagne, donc en évitant l'exode rural.

Il ne s'agit pas pour nous, évidemment, de remplacer une population locale qui a dû souvent, pour des raisons que je n'analyserai pas ici, quitter la montagne à laquelle elle était pourtant très attachée par des vacanciers qui s'y rendent quelques mois par an, ou de considérer que le tourisme serait le seul facteur de développement.

Au contraire, il faut considérer le tourisme en montagne sous son aspect économique et tout projet d'implantation touristique comme un projet économique et social complétant les autres projets locaux agricoles, artisanaux ou de petite industrie, ou complété par ceux-ci.

L'aménagement de la montagne doit intégrer harmonieusement les aspirations des populations locales et celles des touristes.

Les équipements sportifs ou de loisirs devront aussi et d'abord bénéficier à ceux qui vivent sur place toute l'année.

Les équipements d'infrastructures devront répondre aux besoins de l'habitat local ; les hébergements, surtout s'ils sont collectifs, devront être le plus possible à usages polyvalents. Jamais encore il n'en a été ainsi.

Il faut considérer que leur utilisation durant toute l'année doit tenir compte de certains cycles d'activité en liaison avec le climat.

Je pense, à ce propos, à certaines stations thermales de mon département très fréquentées dans le passé, qui ont vu leur activité périliter par suite de leur impossibilité d'adapter et de moderniser leurs installations.

A l'heure actuelle, la durée de l'utilisation des infrastructures d'accueil est trop faible au cours de l'année.

La reprise de l'activité de ces stations ne sera possible que si l'utilisation des hébergements s'étale sur l'année. Pourquoi ne pas envisager l'accueil, l'hiver, des activités de neige, tel le ski de fond, alors qu'au printemps et en automne elles pourraient recevoir des classes vertes, des classes rousses ainsi que des clubs du troisième âge ?

La mise en place d'une politique du temps libre participera aussi à la relance économique, à la protection du patrimoine de nos villages, à la réanimation de nos montagnes, mais cela, monsieur le secrétaire d'Etat, demande des moyens.

Il faut prévoir des prêts bonifiés et des aides substantielles, non pas toujours pour les marchands de loisirs, mais pour les petites communes ou les syndicats à vocation multiple qui doivent être les maîtres d'œuvre en matière d'équipement.

Il paraît indispensable aussi d'accorder un soutien sous forme de primes, de bonifications d'intérêts, de prêts à long terme, d'assistance architecturale à la réhabilitation de l'habitat qui peut accueillir les visiteurs éventuels.

Mais, pour réussir, cette politique doit, monsieur le secrétaire d'Etat — je sais que c'est pour vous une préoccupation essentielle — tenir compte de l'avis de ceux que l'on appelle « les gens du pays ». Il faudra non pas imposer un modèle de développement conçu dans des cabinets ministériels, mais réaliser une mise en valeur de la montagne établie en réelle concertation avec les élus, avec ceux qui y vivent, avec tous ceux qui sont réellement concernés.

Vous savez déjà que des projets nombreux existent.

Vous connaissant depuis longtemps, monsieur le secrétaire d'Etat, je puis témoigner que votre volonté de réussir est à la mesure de la politique sociale que vous préconisez.

Nous avons l'espoir que cette politique, reposant sur les mesures que nous venons d'indiquer, sera déterminante dans l'aménagement de la montagne et profitable à tous, montagnards,

ruraux et citadins. Il en va pour nous de l'avenir de la montagne. (Applaudissements sur les travées socialistes et communistes.)

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat.

M. François Abadie, secrétaire d'Etat. Monsieur le président, mesdames, messieurs les sénateurs, je vais essayer de répondre aux questions qui m'ont été particulièrement adressées, notamment par MM. les rapporteurs.

Les commissions interministérielles du littoral, de l'espace rural et de la montagne créées en 1964 et 1966, ne se sont pas réunies depuis 1970 et 1972.

En réalité, monsieur le rapporteur spécial, les préoccupations d'aménagement du territoire sont prises en compte dans le contexte interministériel qu'assurent les divers organes de nature interministérielle que sont notamment le C. I. A. T. — le comité interministériel pour l'aménagement du territoire — et le C. I. D. A. R. : le comité interministériel de développement et d'aménagement rural.

Les services d'étude et d'aménagement touristiques sont, dès lors, des structures de propositions. Leur contrôle et leur coordination sont assurés par la conférence permanente des directeurs, qui regroupe le directeur du tourisme, le directeur de l'urbanisme et des paysages et le directeur des aménagements ruraux. Il s'agit, par conséquent, d'une conférence de nature interministérielle.

Enfin, ces services agissent conformément aux directives interministérielles comme celles de l'aménagement de la montagne ou du littoral.

Je dirai un mot pour répondre à la question de M. le rapporteur spécial sur le service d'étude et d'aménagement de la montagne ; ce dernier n'est nullement menacé.

La définition d'une nouvelle politique de la montagne et son utilisation pour le tourisme et le loisir amèneront les ministères de tutelle à définir, dans une lettre de mission en cours de rédaction, le rôle de ce service, confirmé dès que ses moyens auront fait l'objet d'un renforcement déjà largement réalisé.

A ce sujet, je vais répondre à une question posée par M. Peyrafitte au sujet des U. T. N., les unités touristiques nouvelles.

Cette procédure est une réalisation excellente au départ ; mais il faut surtout la réformer, c'est-à-dire conférer aux élus l'importance qu'ils méritent et mettre un terme à la dictature de certains petits ritelets de l'administration que l'on rencontre souvent dans ces conférences sur la montagne.

On m'a posé une question sur le groupement d'intérêt économique « Bienvenue France ».

Le secrétariat d'Etat chargé du tourisme dispose de trois organismes pour assurer la collaboration et la coordination de ses divers partenaires dans l'action touristique. Deux d'entre eux sont à vocation de promotion touristique : le groupement d'intérêt économique « Bienvenue France » et l'A. F. A. T., l'association française d'action touristique. Le troisième est à vocation d'information de nos concitoyens sur les possibilités de vacances en France, c'était France information loisir.

Quelle est la place de ces trois organismes dans la politique de développement du ministère, que nous entendons conduire ?

France information loisir cessera son activité au profit d'une agence d'information qui sera un établissement public assurant la collaboration des élus locaux, des comités départementaux, des offices et syndicats d'initiative, des comités régionaux et des associations de tourisme. Dans ce domaine, il y avait un manque de concertation, ce qui n'a pas permis à F. I. L. de remplir la mission qui lui avait été assignée au départ.

L'Etat contribuera à l'action de cette agence ; mais celle-ci aura une personnalité juridique propre et se trouvera, par son activité, plus décentralisée que ne l'était France information loisir.

On peut penser que le G. I. E. « Bienvenue France » et l'A. F. A. T. poursuivent des objectifs identiques et que leurs activités se confondent. Il n'en est rien.

Le G. I. E., dont le fonctionnement est assuré par des crédits de l'Etat, collecte des crédits destinés à la promotion à l'étranger, en provenance des professionnels, pour des actions en priorité là où nous n'avons pas de représentants.

L'A. F. A. T., qui compte — c'est vrai — des professionnels regroupés par branches d'activité, collecte des fonds pour la promotion, soit en France, soit à l'étranger, en provenance non seulement des professionnels, mais aussi des collectivités locales et des régions qui ne peuvent adhérer à un groupement d'intérêt économique. Son secteur d'activité permet d'apporter aux repré-

sentations à l'étranger des crédits complémentaires de promotion. Enfin, elle permet l'accueil en France de journalistes, de tour-opérateurs étrangers et de personnalités également étrangères, et cela grâce à une convention qui la lie au secrétariat d'Etat chargé du tourisme.

Il est évident que le G. I. E. « Bienvenue France » et l'A. F. A. T. doivent collaborer étroitement entre eux et avec nous. Ce sera l'une de nos préoccupations dans les semaines à venir.

On a parlé des mesures fiscales qui frappent la profession hôtelière. J'ai eu l'occasion de m'exprimer sur ce sujet dans différentes réunions, notamment devant le congrès national de l'hôtellerie. En tant que maire d'une ville hôtelière, je suis bien placé pour connaître les difficultés que peuvent rencontrer les professionnels.

Evidemment, lorsqu'une mesure est prise, celui qui était sans tache et qui avait la conscience tranquille est frappé au même titre que celui qui a abusé. Mais, en accord avec les associations professionnelles, j'ai alerté les services de la Rue de Rivoli. M. le ministre de l'économie et des finances m'a écouté d'une oreille attentive et une réunion est prévue dans son bureau le 18 décembre prochain, en présence des représentants des professionnels, pour trouver une solution pour les contrats de modulation et le blocage des prix.

Je peux vous dire, sans trahir une confiance, que le souhait du ministre de l'économie et des finances est de mettre un terme le plus rapidement possible au blocage des prix.

On m'a également interrogé sur les conséquences de la taxation des hôtels quatre étoiles.

Je rappellerai d'abord qu'au départ était prévue une taxation de 33 p. 100, qui a été ramenée à 17,6 p. 100 ; de plus, et pour tenir compte du fait que les hôteliers avaient des contrats avec des agences de voyages, cette mesure n'a été appliquée qu'à partir du 1^{er} octobre.

Je ne peux pas répondre aujourd'hui à M. le rapporteur, qui me demandait ce matin quelles étaient les conséquences de cette taxation. En effet, cette mesure est appliquée depuis le 1^{er} octobre et je n'ai pas eu le temps de centraliser les chiffres. Cependant, soyez persuadé que, lorsque je serai en possession de ces indications, je ne manquerai pas de vous en donner connaissance.

L'organisation du tourisme français repose sur une richesse d'organismes locaux souvent appuyés par un bénévolat remarquable. Le Gouvernement n'a nullement l'intention de gêner leur activité, bien au contraire ! Il souhaiterait précisément que syndicats d'initiative et offices de tourisme, comités départementaux et comités régionaux puissent d'abord mieux représenter les forces vives du tourisme et, ensuite, collaborer.

Notre premier souci est de renforcer les comités régionaux de tourisme, de leur donner un statut juridique clair et des moyens financiers.

Le rôle de ces comités devra de toute façon être repensé dans le cadre des nouvelles répartitions de compétences entre l'Etat et la région.

J'ai la conviction qu'une politique de tourisme efficace ne peut que reposer sur une volonté d'accueil des populations locales ; elle doit donc se faire en collaboration avec leurs représentants élus, d'où le rôle des comités régionaux. Réformés comme nous l'avons annoncé, ceux-ci pourront mieux coordonner les activités des comités départementaux et des syndicats d'initiative.

Cette conception, vous le constatez, ne peut que renforcer l'esprit qui avait présidé à l'élaboration et à la signature des conventions entre l'Etat et les émanations des collectivités locales en matière de tourisme.

Cette conception du tourisme explique également les structures gouvernementales. Jamais un ministère ne pourra gérer seul tous les éléments d'une politique du tourisme. Ils sont trop divers. Le tourisme, c'est le temps libéré, c'est l'emploi, c'est l'aménagement du territoire, c'est aussi la balance des paiements. Mon rôle dans ce contexte interministériel est global ; c'est un rôle d'animation, de coordination et même de stimulation plus que de gestion.

Vous vous êtes inquiétés de ce que tous les crédits à vocation touristique n'étaient pas recensés de façon exhaustive dans la loi de finances. Je vous ai déjà répondu que le tourisme marque très fortement l'activité gouvernementale et nécessite une collaboration de nombreux ministères.

En matière de prix, par exemple, des dérapages avaient été constatés dans la plupart des services ; je viens de vous dire que M. Delors recevrait en ma présence tous les professionnels le 18 décembre prochain.

En matière d'information, la disparition de F.I.L. ne se fera pas au profit de la création d'un organisme gouvernemental monstrueux, mais d'une structure légère, qui coordonnera les efforts des organismes locaux.

Chacun sait ici que le tourisme en France repose sur une conception démocratique et décentralisée. Savez-vous que les efforts de promotion des communes, des départements et des professionnels dépassent les 500 millions de francs ? L'effort de l'Etat reste modeste peut-être, mais, encore une fois, le génie français repose sur la motivation locale, et il est normal que les crédits en provenance des structures locales soient plus élevés. A l'Etat la coordination, l'harmonisation, l'incitation, l'assistance technique. En outrepassant ce rôle, il risquerait de décourager un engagement local incontestable.

Je voudrais également d'un mot répondre à M. le sénateur Valcin.

Le Gouvernement actuel a engagé une large concertation avec le secrétariat d'Etat aux départements et territoires d'outre-mer, avec le ministère de l'intérieur et le ministère des transports. Une réunion a eu lieu la semaine dernière chez M. le ministre des transports, et M. le ministre du temps libre a posé les problèmes qui vous préoccupent et qui sont actuellement à l'étude.

Je voudrais dire à M. le sénateur Valcin que je constate qu'après vingt-trois ans de libéralisme avancé on cherche encore la voie du tourisme pour la Martinique !

Il m'a demandé ce qu'il fallait faire pour les départements d'outre-mer. Je lui réponds pour conclure : le contraire du Gouvernement précédent. (*Applaudissements sur les travées socialistes et communistes.*)

M. le président. La parole est à Mme le ministre.

Mme Edwige Avice, ministre délégué. Monsieur le président, mesdames, messieurs les sénateurs, de nombreuses questions m'ont été posées concernant mon département ministériel, preuve de l'intérêt que vous lui manifestez. Je vais essayer, pour y répondre, de les regrouper autour de quatre thèmes principaux : la nature de mes attributions, la répartition des crédits entre la jeunesse et les sports et l'avenir du F.N.D.S., la politique de la jeunesse et la politique du sport.

En ce qui concerne mes attributions, je rappellerai simplement qu'elles ont été fixées par le décret du 16 juillet 1981 et confirmées le 9 novembre. Elles précisent que le ministre a pour mission de promouvoir, avec les autres départements ministériels compétents, les actions en faveur de la jeunesse, ce qui élargit les attributions de ce ministère, qui, jusqu'à présent, comme je l'ai rappelé, avait un champ d'intervention relativement limité en direction de la jeunesse.

Il est indiqué dans l'article 3 qu'« en matière sportive le ministre exerce toutes les attributions habituellement dévolues au ministre chargé des sports ».

La spécialisation de ce ministère lui permet de mieux se consacrer à ses deux tâches principales, la jeunesse, d'un côté, le sport, de l'autre.

Comme je le signalais tout à l'heure, c'est dans le domaine de la jeunesse que les interventions nouvelles seront les plus nombreuses.

En effet, après avoir rappelé, le 12 septembre, à Lille, la nature de la politique sportive que devait mener mon ministère, le Premier ministre, à deux reprises, est revenu sur les problèmes de la jeunesse. Le 23 septembre 1981 notamment, il a clairement souligné la vocation interministérielle du ministère délégué, ce qui fait que nous avons maintenant en charge, et pour la première fois dans la vie de ce ministère, une partie de la réponse au problème du chômage des jeunes — ce qui est très important. Par ailleurs, une décision a récemment été prise en conseil des ministres, selon laquelle ce ministère participerait à la mise en œuvre de la politique définie dans le rapport Schwartz.

Voilà pour mes attributions.

Je me suis rendu compte, au fur et à mesure de vos interventions, qu'un problème de lecture s'était posé à vous.

La réorganisation du ministère de la jeunesse et des sports fait qu'il est assez difficile de comparer les documents budgétaires de 1981 et de 1982. Par ailleurs, certaines rubriques sont globalisées, de sorte qu'il n'est pas toujours aisé de faire ressortir ce qui est jeunesse, d'un côté, et sport, de l'autre.

Je voudrais quand même vous dire que le sport n'est nullement le parent pauvre et donc calmer vos inquiétudes.

Si l'on prend les chiffres en toute objectivité, on constate que les actions de jeunesse, toutes catégories confondues, repré-

sentent 18 p. 100 du budget, et ce pourcentage est encore plus faible si l'on considère qu'il existe, pour le sport, le F. N. D. S.

Reprenons les chiffres depuis 1980 : la progression, à rubriques comparables, était, en 1981 par rapport à 1980, de 7 p. 100 pour les crédits de fonctionnement, alors qu'elle est, en moyenne, de 17 p. 100 en 1982 par rapport à 1981.

Alors que les crédits d'équipement avaient connu une régression de 5 p. 100 en 1981 par rapport à 1980, ils progressent de 30 p. 100, aussi bien pour le budget que pour le F. N. D. S.

Les crédits alloués au sport ont donc connu une progression, il fallait le souligner. Tout est dans la manière de voir les choses.

En ce qui concerne les dotations aux fédérations, on a avancé le taux de progression de 13 p. 100. Ce chiffre n'est pas exact, et ce, pour deux raisons.

D'une part, l'année dernière, dans les subventions aux fédérations étaient incluses des indemnités qui sont maintenant budgétisées sur une ligne à part, à hauteur de 8 millions de francs.

D'autre part, à l'Assemblée nationale, et pour répondre au vœu des parlementaires, 10 millions de francs supplémentaires ont été attribués au ministère de la jeunesse et des sports, dont une bonne partie est destinée aux fédérations.

La progression ne sera donc pas de 13 p. 100, mais de plus de 20 p. 100. Je tenais à apporter ces précisions, qui corrigent quelque peu les données du problème.

Nombre d'entre vous, en particulier les deux rapporteurs MM. Ruet et Bonduel, sont intervenus sur le problème du F. N. D. S.

Ainsi, M. Bonduel déclarait : « Des menaces qui pèsent sur le F. N. D. S., il faut retenir que le ministre de la jeunesse et des sports a manifesté l'intention de budgétiser les ressources de ce fonds en 1983. »

Je voudrais rappeler les termes de la lettre que j'ai adressée aux présidents des deux assemblées, le 22 septembre 1981 : « Il m'apparaît dès à présent que le fonds national est une institution complexe et j'ai noté, au cours de mes entretiens, avec le mouvement sportif notamment, qu'il suscitait parfois des critiques. »

Quelles sont ces critiques ? Le mouvement sportif a souvent dénoncé le manque d'adéquation entre les décisions prises au plan national et les besoins locaux. De fait, il y a quelque chose à faire au niveau des procédures, dont vous avez dit qu'elles étaient parfois très lourdes.

Je poursuivais dans ma lettre : « Il me paraît encore prématuré de vous indiquer les solutions qui pourraient être envisagées pour y répondre, car cela réclame une étude approfondie et globale. »

Cette étude approfondie et globale, nous la mènerons, avec toutes les concertations nécessaires. Je souhaite réellement que nous examinions s'il n'est pas possible d'améliorer notablement les procédures du fonds national pour le développement du sport.

Je sais que ce fonds constitue une ressource régulière, en constante augmentation, et qu'il permet une concertation pour l'attribution des moyens aux mouvements sportifs.

J'ajouterai, sans préjuger les résultats d'une budgétisation éventuelle, que la concertation existe au niveau du budget de l'Etat, pour l'attribution des fonds budgétaires et que nous pouvons envisager, d'une façon dépassionnée, d'autres modalités de financement.

Mais la décision en ce qui concerne le F. N. D. S. n'est pas prise. Je puis vous assurer que j'examinerai avec toute la prudence nécessaire cette question, en tenant compte des moyens financiers supplémentaires que vous nous avez votés voilà quelques années.

Il a été dit, et cela figure dans les rapports, notamment dans celui de M. Ruet, que les ressources du F. N. D. S. devaient être réservées aux fédérations, alors que l'Etat se subventionne sur les ressources du fonds.

Je voudrais rappeler un point d'histoire.

En 1979, a été institué un prélèvement sur le produit du loto. Alors, le F. N. D. S. se limitait aux interventions concernant l'animation. Effectivement, les sommes étaient toutes versées aux mouvements sportifs.

Mais, en 1980, on a vu le rattachement du P. M. U. Cela a entraîné la prise en charge des opérations d'équipement. Or, il faut bien reconnaître que les clubs sont moins fréquemment maîtres d'ouvrage, et donc investisseurs, que les collectivités locales et l'Etat. Ceci explique cela !

Une autre question m'a été posée à propos du F. N. D. S. « Quel usage est-il prévu de faire de la somme de 61 millions de francs inscrite en charge nette ? »

Il s'agit, là encore, d'une question d'optique.

Je voudrais d'abord balayer une interprétation possible.

Il ne s'agit nullement, avec ces 61 millions de francs, de financer les grands stades.

Il faut dire que, contrairement à la présentation antérieure, une distinction est dorénavant faite, en ce qui concerne les dépenses d'équipement, entre les autorisations de programme, qui s'élevaient à 102 millions de francs, et les crédits de paiement, qui sont destinés à couvrir les dépenses antérieures et celles qui seront engagées en 1982. La différence qui est de 61 millions de francs est inscrite en prévision pour les dépenses qui seront honorées en 1983 et en 1984. C'est donc une différence d'écriture entre les autorisations de programmes et les crédits de paiement.

J'en viens maintenant à deux thèmes : la jeunesse et les sports.

M. Bonduel a parlé des centres d'information jeunesse. Je lui confirme qu'un effort de départementalisation sera entrepris. Mais, en ce qui concerne les bureaux départementaux et communaux, nous apporterons notre aide essentiellement à leur démarrage. L'initiative et le financement principal doivent venir des collectivités locales concernées, qui connaissent bien les besoins et qui sont en mesure de prendre en charge la suite de ces créations.

Pour ce qui est des actions nouvelles du type A. J. I. R. ou loisirs quotidiens, pourquoi n'apparaissent-elles pas au budget à la bonne ligne, m'a-t-on demandé ? Elles ne sont pas financées par la ligne qui porte cette appellation et qui n'est d'ailleurs dans le budget que pour mémoire — c'est une question de présentation — mais par le chapitre 43-20, qui s'intitule : « Promotion des activités de jeunesse. »

Il s'agit de crédits déconcentrés globalement au niveau des directions régionales, y compris l'aide aux associations. Ce n'est qu'*a posteriori* qu'on connaîtra les partages effectués par les services extérieurs au sein de leur enveloppe entre les différents types d'actions.

En ce qui concerne les centres de loisirs sans hébergement, ils reçoivent des crédits modestes il est vrai, mais ce sont des crédits déconcentrés auprès de nos services extérieurs pour soutenir les activités de certains centres.

Nous ne pouvons pas envisager un subventionnement systématique du fonctionnement. En revanche nous pouvons réfléchir à une programmation d'aide à la rénovation des équipements.

Une question très précise a été posée par M. Miroudot au sujet des objecteurs de conscience. Nous sommes en présence d'un problème que, la plupart du temps, la population ne connaît pas très bien, l'information ne circulant pas vite.

Depuis trois années, à l'initiative des ministres de la défense, une modification des affectations des objecteurs de conscience a eu lieu. Compte tenu de l'échec des placements à l'office national des forêts, les ministres de la défense ont estimé qu'il était nécessaire de mettre en place une autre formule consistant à placer, dès la deuxième année, puisqu'ils doivent faire vingt-quatre mois de service, les objecteurs de conscience dans des associations ou organismes d'intérêt général.

D'ores et déjà ce système fonctionne. Ainsi un certain nombre d'objecteurs sont placés dans des associations d'éducation populaire de jeunesse, des organismes d'intérêt public et des associations pour les handicapés. Il y a peu d'objecteurs de conscience. Ils sont moins de 2 000. Le ministère de la jeunesse et des sports en a la charge du tiers à peu près puisqu'il gère un bon nombre d'associations ou d'organismes dans lesquels les objecteurs font leur service.

On peut tout à fait envisager la généralisation progressive d'un tel système, étant donné que nos voisins européens, en particulier la Belgique, en appliquent un identique et étant donné que ce que l'on appelle « éducation populaire » est un terme assez large regroupant les loisirs du troisième âge, les loisirs des jeunes handicapés.

Les associations qui ont en charge les jeunes handicapés et qui ont l'habitude d'utiliser des objecteurs de conscience en sont contentes et ont demandé à renouveler l'expérience. Cette précision permet d'avoir un autre éclairage sur la question.

Un certain nombre d'observations ont été faites et des questions ont été posées sur la politique du sport de haut niveau comme sur la politique du sport de masse, notamment par MM. Schmaus et Bernard-Charles Hugo.

En ce qui concerne les jeux Olympiques — et là je réponds à M. Schmaus — nous ne sommes pas du tout défavorables à

l'idée de les organiser un jour en France. Mais nous préparons d'ores et déjà les prochains jeux Olympiques, et nous voudrions bien qu'ils soient un succès. Organiser une compétition de cet ordre dans notre pays nécessite des infrastructures importantes et coûteuses et une bonne représentation internationale de notre part. Je crois qu'il faut poser des jalons. C'est dans ce sens que nous nous orientons.

En ce qui concerne le sport de haut niveau, je dirai simplement à M. Bernard-Charles Hugo que, dans tous les pays du monde, une politique de sport de haut niveau demande la même démarche : le recensement des espoirs, leur formation, leur entraînement dans des lieux adaptés, la mise en place de garanties et de débouchés pour eux. Ces prévisions doivent être faites plusieurs années avant les grandes échéances, sinon les résultats sont discontinus, tout comme les médailles qui les symbolisent.

La situation que j'ai trouvée était faite d'initiatives dispersées dont quelques-unes étaient intéressantes et méritaient d'être développées. Mais elles n'apparaissaient pas appartenir à une quelconque idée de programmation ou de prévision.

Notre démarche est la suivante. Nous commençons à préparer les jeux Olympiques ; nous recensons les besoins des fédérations pour leurs espoirs. Nous mettons en place une carte du sport-études adaptée aux besoins, qui est élaborée chaque année avec la participation de l'éducation nationale.

Nous avons demandé à une mission d'inspection d'étudier le fonctionnement des sections sport-études afin de voir de quelle manière elles pourraient être améliorées.

Il faut aussi — c'est ce à quoi nous nous attachons — créer une véritable situation de l'athlète de haut niveau partout où il se trouve — à l'école, dans l'entreprise, à l'armée — ce qui exige la mise en place d'une politique interministérielle.

Pour prendre en compte ces problèmes de réinsertion professionnelle en dehors du temps de la compétition, nous avons décidé de créer des bourses pour les sportifs de haut niveau.

Un jeune nageur peut être à un peu plus de vingt ans à la retraite de la compétition. Dans d'autres disciplines sportives, cela arrive quelquefois encore plus tôt. En ce qui concerne les sports nécessitant un entraînement quotidien de six à sept heures, les problèmes de réinsertion scolaire ou professionnelle du jeune sportif sont très aigus et dissuadent très souvent les familles.

Tels sont les problèmes qui se posent s'agissant de la mise en place en France d'une politique sportive de haut niveau.

Je ne crois pas que les représentants du peuple seront déçus des résultats de cette politique à l'avenir, dans la mesure où elle est le fruit de la concertation. Nous avons pris en considération les demandes des fédérations sportives et nous avons eu de multiples rencontres avec tous les jeunes engagés dans la compétition, rencontres qui furent organisées par Jean-Michel Bellot, athlète de haut niveau.

En ce qui concerne les grands stades, des inquiétudes se sont manifestées. Je tiens sur ce point à vous rassurer. Nous avons demandé des crédits supplémentaires pour construire ces stades. Le ministère dont je suis responsable ainsi que d'autres ministères, en particulier celui de l'environnement, participeront à leur financement.

Dans la masse du budget d'équipements, qui est en hausse de 38 p. 100 pour 1981, les crédits attribués aux grands stades représentent 16 p. 100 du chapitre 66-50. Complémentairement, un programme de gymnases d'environ 25 millions de francs sera lancé, et là je réponds à M. Schmaus qui m'a posé une question sur les petits équipements.

Je souhaite maintenant répondre très brièvement à la question concernant le sport de masse. Je partage très largement les solutions évoquées par M. Schmaus pour le sport de masse et pour l'articulation du sport de masse et du sport de haut niveau. Vous savez que nous sommes engagés sur cette voie et que nous obtiendrons certainement des résultats positifs, mais cela nécessite un certain temps.

En ce qui concerne l'école primaire, je suis tout à fait d'accord avec le thème de l'unicité du maître et de sa formation. Mais, depuis plusieurs années, l'éducation nationale a fait des efforts. En particulier, s'agissant des classes à option, nous venons de faire un recensement et nous avons constaté qu'il y avait partout des initiatives.

Je souhaite maintenant répondre très brièvement sur la question du sport de masse. Je partage très largement les solutions évoquées par M. Schmaus pour le sport de masse et pour l'articulation du sport de masse et du sport de haut niveau. Vous savez que nous sommes engagés sur cette voie et que nous obtiendrons certainement des résultats positifs, mais cela nécessite un peu de temps.

Je refuse donc que l'on dise que l'éducation nationale, sur un thème comme celui-là, ne s'est pas engagée dans la voie des réformes. Elle l'a fait depuis plusieurs années.

J'ai même personnellement assisté à la mise en place, avec l'aide de conseillers pédagogiques de circonscriptions, de fédérations sportives, des services extérieurs du ministère de la jeunesse et des sports, tantôt à des opérations de mini-tennis, tantôt à des améliorations dans les horaires des enfants pour des sports plus nombreux.

Il y a des initiatives qui vont se développer à l'avenir grâce à la concertation qui existe entre le ministère de l'éducation nationale et le mien.

Pour ce qui est du sport dans l'entreprise, il est de fait que les équipements sportifs de voisinage et les équipements à l'intérieur de l'entreprise sont une nécessité. D'ailleurs, je vous signale que j'ai répondu favorablement à des demandes qui portaient, aux P. T. T. comme ailleurs, sur l'aide au sport corporatif et aux petits équipements dans l'entreprise.

D'autre part, il est nécessaire qu'une bonne concertation soit menée avec les syndicats. Nous avons ainsi rencontré les syndicats d'E. D. F. afin de développer les bourses pour l'emploi des sportifs de haut niveau. La concertation que nous avons eue à ce sujet a été fructueuse. Les syndicats sont partie prenante dans cette affaire et j'ai vraiment plaisir à le signaler.

Il faut que cet effort soit renforcé, parce que tout le monde n'a pas la chance de rester dans le cycle scolaire : beaucoup de jeunes entrent dans la vie professionnelle très tôt. Certains demandent à accéder à une pratique sportive.

Un certain nombre de problèmes ont été évoqués. Je ne reviens pas sur les gymnases, j'ai déjà donné quelques explications. Mais le chiffre du plan budgétaire n'est pas juste, car il faut remettre dans le circuit les 25 millions de francs qui seront destinés à la mise en place de gymnases et de salles couvertes et qui accompagneraient le programme des grands stades.

On a parlé du problème des piscines. L'opération « mille piscines » est arrivée à son terme, ce qui explique que les crédits prévus à ce titre dans le projet de budget soient beaucoup moins importants. Mais il n'est pas exclu que nous puissions étudier au cas par cas certains projets. J'attire votre attention sur le freinage des collectivités locales à l'égard de tels projets en raison des coûts de fonctionnement très élevés. C'est un problème que nous rencontrons partout.

S'agissant de la programmation pluriannuelle des équipements, nous nous sommes résolument engagés dans cette voie. Nos prévisions budgétaires elles-mêmes gagneraient, semble-t-il, à ce qu'une programmation pluriannuelle soit retenue.

On a également évoqué le problème de la création d'un organisme de concertation mieux adapté que ce qui existe actuellement. Compte tenu de la création prochaine d'un organisme qui aura plus particulièrement à charge l'éducation populaire et le loisir social, il sera recréé un nouveau haut comité à la jeunesse et aux sports dans lequel siègeront un certain nombre de partenaires qui, jusqu'à présent, en avaient été exclus. Nous engagerons toutes les concertations nécessaires au début de l'année prochaine. J'en annonce simplement le principe, mais, pour nous, cela était parfaitement clair.

Enfin, des questions ont été posées concernant le sport professionnel par M. Francou, concernant la décentralisation, certains modes de financement. Les questions relatives à des régions, des départements défavorisés et qui n'ont pas bénéficié jusqu'à présent d'une politique sportive très active me tiennent particulièrement à cœur.

Je tiens à dire au représentant de Wallis-et-Futuna que je suis tout à fait d'accord pour le recevoir et pour discuter avec lui des différents problèmes qu'il rencontre, et auxquels nous devons trouver des solutions.

S'agissant du sport professionnel — je ne ferai pas une réponse détaillée par type de sport — je dirai simplement qu'une réflexion est engagée au sein de la direction des sports du ministère, le président de la fédération française de football participe personnellement à ce travail.

Les propositions que j'ai eu l'occasion de communiquer aux journalistes — il s'agissait plutôt d'avant-projets — sont extrêmement sérieuses. J'en ai parlé avec le président Sastre. La fédération française de football tient, en concertation avec le ministère, à régler un certain nombre de difficultés, en particulier s'agissant de la gestion des clubs. C'est un problème ancien auquel il faut apporter une solution.

En ce qui concerne les concours de pronostics, j'ai le regret de dire à M. Francou que nous n'y sommes pas favorables. Il le sait, et nous n'avons pas changé d'avis. Je suis toutefois

sensible aux diverses propositions qu'il a pu faire pour essayer d'augmenter nos moyens. Simplement, je crois qu'il ne faut pas établir de ségrégation entre la jeunesse d'un côté et le sport de l'autre.

Même si, de temps à autre, on entend des propos selon lesquels le sport serait le parent pauvre, je puis vous assurer que, franchement, la jeunesse n'a pas été gâtée par les interventions antérieures au cours des dix dernières années. Il y a même eu une dégradation assez nette de la situation, que l'on considère le programme des équipements ou celui des dotations accordées aux associations. Il est donc très important de faire un gros effort pour la jeunesse.

J'en viens à ma conclusion. J'ai conscience, mesdames, messieurs les sénateurs, de ne pas avoir répondu à toutes les questions, mais je me réserve de donner directement, par ailleurs, une réponse à ceux des intervenants qui le souhaiteraient.

Je terminerai par une perspective d'avenir : la décentralisation. C'est une grande affaire. Chacun des ministères y contribue, mais cela ne signifie nullement que les services extérieurs de l'Etat seront déchargés de leurs responsabilités. Il devront simplement apprendre à travailler d'une façon plus présente avec toutes les administrations décentralisées et à coordonner davantage leur action avec les autres services extérieurs à l'occasion de programmes que le préfet mettra en œuvre ; ils devront également assurer une gestion plus importante de crédits davantage déconcentrés.

Ces services extérieurs seront, pour les administrations décentralisées, de bons interlocuteurs. Il importe qu'ils jouent pleinement leur rôle. Il ne s'agit pas de les dégarnir de leurs responsabilités, mais de donner de nouvelles responsabilités aux collectivités, ce qui n'est pas la même chose.

Je terminerai sur ce point en vous disant que notre budget n'est pas tellement de ceux qui peuvent très directement participer à des dotations globales de fonctionnement ou d'équipement, mais que, s'il est un effort nécessaire à faire, eh bien ! nous le ferons. (*Applaudissements sur les travées socialistes et communistes, ainsi que sur certaines travées de la gauche démocratique, du R. P. R. et de l'U. R. E. I.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre du temps libre.

M. André Henry, ministre du temps libre. Monsieur le président, mesdames, messieurs les sénateurs, je voudrais tout d'abord me réjouir très sincèrement de la qualité de notre débat et remercier plus particulièrement Mme et MM. les rapporteurs pour le travail qu'ils ont accompli. En effet, ce travail, ainsi que l'ensemble des interventions qui ont été faites à cette tribune, nous aideront très efficacement dans la mise en œuvre de la politique que nous avons présentée ce matin.

Avant d'apporter des réponses plus précises sur les grands sujets qui ont été évoqués dans cette enceinte, je voudrais replacer notre débat d'aujourd'hui au Sénat dans le cadre de l'action qui est la nôtre au sein de ce grand et nouveau ministère du temps libre.

Les sept premiers mois de notre action ont été naturellement consacrés à la maîtrise des dossiers. Il nous fallait définir une politique d'ensemble et préciser la globalité des grands axes de cette politique afin d'en dégager les priorités, dès lors que nous voulions que ce ministère du temps libre fût un ministère plein et non pas, comme certains le disaient quelquefois, une sorte de « ministère gadget ».

Ce fut la première étape de notre action. Pour ma part, j'ai reçu plus de quatre-vingts associations ; sans doute Mme Avice et M. Abadie en ont-ils reçu autant. Nous avons préparé un plan de deux ans, un budget, un collectif. Chacun en connaît les résultats. Bref, nous n'avons pas chômé. Dans le même temps, le temps libre est devenu une idée qui a fait un grand chemin.

La deuxième étape commencera au 1^{er} janvier. Ce sera une étape de trois ou quatre mois de concertations « tous azimuts », avec les élus, les associations, les collectivités de toutes natures et les syndicats, sur les grandes priorités que vous avez d'ailleurs déjà évoquées à cette tribune : problèmes de l'animation et de l'équipement social, chèques-vacances, loi sur les associations et aménagement du temps. Déjà, en maints endroits, cette concertation a commencé et elle est fructueuse.

La troisième phase commencera, je l'espère, au printemps. Ce sera la phase de réalisation et de concrétisation des priorités que nous avons dégagées. Vous savez que déjà au moins l'une d'entre elles, le chèque-vacances, prendra corps avec la procédure des ordonnances, mais j'y reviendrai tout à l'heure.

Je traiterai successivement, et de manière peut-être quelque peu schématique — car je souhaite limiter le temps de mon

intervention — les principales questions qui ont été évoquées ici, en vous demandant de m'excuser si j'en oublie quelques-unes. Comme Mme Edwige Avice, je suis tout à fait prêt à apporter par écrit les précisions qui pourraient manquer dans mes réponses.

Je commencerai par la question de la répartition des crédits d'équipement. Il est vrai que le budget du ministère du temps libre n'est pas toujours commode à lire ; c'est vrai non seulement pour les sénateurs, mais aussi pour les ministres. D'ailleurs, pour les titres IV et V, il manque des lignes. C'est, nous a-t-on dit, parce que l'ordinateur du ministère des finances n'était pas en mesure d'intégrer la nouvelle structure de ce ministère. Nous avons même dû rédiger nous-même une sorte de « bleu » plus précis.

Il faut prendre conscience du fait que les crédits d'équipement servent à financer des actions souvent polyvalentes et qu'il est très difficile de distinguer ce qui est spécifiquement sport de ce qui est spécifiquement jeunesse, loisirs ou éducation populaire.

A cet égard, un effort sera à faire, j'en conviens. Nous le ferons, mais il restera toujours, je crois, une sorte de ligne commune pour ces actions polyvalentes.

A propos des postes Fonjep — fonds de coopération de la jeunesse et de l'éducation populaire — je voudrais rappeler que nous en aurons créé 1 250 au 1^{er} janvier 1982. C'est un effort sans précédent, compte tenu du nombre de postes qui existaient jusque-là. Je tiens à dire que les postes Fonjep sont un moyen puissant au service non seulement des associations, mais aussi d'un certain nombre de collectivités.

Notre objectif est que la rémunération du demi-poste Fonjep, telle qu'elle était prévue au départ, redevienne une réalité dans les prochains budgets. Mon but est bien d'atteindre 50 p. 100 du traitement moyen alors que ce traitement avait dramatiquement chuté aux alentours de 22, 23 ou 25 p. 100.

A propos des crédits de fonctionnement des directions départementales et des directions régionales « temps libre, jeunesse et sports », plusieurs d'entre vous, dont MM. les rapporteurs, ont souligné les problèmes importants qui se posaient à cet échelon.

Nous en sommes parfaitement conscients, mais il est vrai que, pour la préparation du budget de 1982, nous nous sommes heurtés à un certain nombre de difficultés particulières. Les professeurs d'éducation physique rejoignant l'éducation nationale, le ministère des finances nous répondait en effet tout naturellement que nous aurions besoin de moins de personnels.

Tout cela a donné lieu à discussions. Toutes n'ont pas abouti comme nous l'aurions souhaité mais je crois que, maintenant, chacun a bien compris que le ministère du temps libre ce n'était pas ce qui restait quand on avait enlevé à l'ancien ministère de la jeunesse, des sports et des loisirs, les professeurs d'éducation physique et sportive.

La création de la nouvelle direction du loisir social, de l'éducation populaire et des activités de pleine nature représente, chacun le sait — et, d'ailleurs, tous l'ont évoqué ici — la colonne vertébrale de ce nouveau ministère. Il est donc clair que des efforts seront consentis pour l'équipement des directions départementales et régionales « temps libre, jeunesse et sports », d'autant que les visites que nous rendons à ces directions nous montrent que certaines d'entre elles sont dans un état de dénuement dramatique.

J'en viens au F. N. D. S. Je n'ai nul désir d'engager la moindre polémique à cette tribune — je crois que nous avons mieux à faire — mais, décidément, on me prête ces temps-ci beaucoup de déclarations ! Peut-être est-ce par période ?

J'aurais déclaré — M. Ruet l'a affirmé ce matin à cette tribune : « Le F. N. D. S. résulte d'un prélèvement capitaliste ». J'aimerais que l'on me dise — peut-être pas ici, dans cet hémicycle, mais je suis tout prêt à l'entendre ailleurs — où et quand le ministre du temps libre aurait tenu ce propos. Il est délicat de se fier à d'éventuels comptes rendus de presse. Pour ma part, je ne vois pas de quoi il s'agit. Quoi qu'il en soit, j'affirme hautement n'avoir jamais développé cette idée, à aucun moment, dans le cadre de mes responsabilités gouvernementales.

Ce qui est vrai, c'est que la politique du temps libéré menée par le ministère du temps libre a pour objet essentiel d'éviter que ce temps libéré ne soit récupéré d'une manière ou d'une autre. C'est là un grand débat, peut-être même un autre débat, mais en ce qui concerne le F. N. D. S., je rejoins tout à fait les propos qu'a tenus tout à l'heure Mme le ministre chargé de la jeunesse et des sports.

Pour ce qui est de la montagne, M. le secrétaire d'Etat a dit ce qu'il convenait de dire à propos des U.T.N. et je suis tout à fait d'accord, bien entendu, sur la rénovation de la procédure. Je voudrais dire toutefois à votre Assemblée combien je suis sensible aux propos qui ont été tenus par M. Authié, sénateur de l'Ariège. Mes collaborateurs et moi-même nous sommes déjà rendus dans un département. Trois autres réunions auront lieu sur le thème de la montagne. Nous voulons consacrer quatre journées d'études à la montagne et au problème de son équipement, avec la volonté d'être à l'écoute des collectivités.

Une grande politique d'équipement en matière de loisir social et, plus généralement, en matière de tourisme de montagne implique que l'on ne commette pas d'erreurs et que l'on soit véritablement à l'écoute des élus. C'est notre ambition.

Nous avons des idées que nous commencerons à mettre en œuvre, bien sûr, au titre du budget 1982, mais modestement. Ce sont les équipements polyvalents à usage permanent, de manière à en assurer la rentabilisation et à permettre la création d'emploi ; ce sont les villages dits de vacances qui peuvent aussi être des villages d'accueil aussi bien pour les vacances, pour les loisirs du troisième âge, pour les classes de mer, de neige ou de nature, que pour des séminaires de formation permanente, que sais-je encore !

Il importe de financer les établissements nouveaux ou la rénovation d'établissements anciens sur cette perspective de polyvalence, de banalisation des lits et de permanence des activités. Il nous faudra également aider, par des prêts bonifiés, les municipalités qui équiperont notamment les stations de basse et moyenne altitude ; mais c'est là l'un des moyens que nous pourrions utiliser avec le chèque-vacances ; j'y reviendrai dans un instant.

En réalité, la politique de développement du tourisme et du loisir dans la montagne doit être menée parce qu'elle répond à une urgence. En effet, contrairement aux idées reçues ces dernières années, le pourcentage de vacanciers qui se rendent à la montagne s'affaiblit. Il importe aussi de réaliser ce développement dans le respect premier des entités culturelles et des traditions des régions.

Ce n'est donc pas seulement de Paris que l'on peut définir une telle politique : il faut vraiment l'affiner, et c'est pourquoi ces quatre journées d'étude consacrées à la montagne seront programmées dans les deux ou trois mois qui viennent.

A propos des jeux d'échecs, et plus particulièrement de la confédération des loisirs de l'esprit, je confirme ce que j'ai déjà eu l'occasion de dire à votre commission, à savoir que le ministère du temps libre, parmi toutes les préoccupations qui sont les siennes, est très attentif à ce qui concerne les jeux d'échecs.

Je ne suis pas moi-même un joueur d'échecs — et je le regrette — mais j'ai reçu les responsables de cette confédération. Nous leur avons accordé une aide exceptionnelle qui n'était pas prévue pour 1981 et nous la renouvellerons pour 1982, d'autant que, l'année prochaine, je crois, auront lieu des championnats du monde en France.

Nous irons dans ce sens avec le ministère de l'éducation nationale, qui a, je crois, engagé en ce domaine des expériences intéressantes sur la capacité qu'auraient les jeux d'échecs — j'emploie le conditionnel, mais sans doute peut-on en parler au présent — d'aider des élèves légèrement en retard à réintégrer le circuit normal. Cette pratique est déjà expérimentée dans un certain nombre de classes de sixième avec l'accord des parents. C'est une expérience sur laquelle j'aurai, d'ici quelque temps, à m'exprimer, mais il me faut faire, là aussi, un certain nombre de déplacements pour voir les choses de plus près. De toute façon, nous sommes très intrigués par cette expérience.

Les chèques-vacances ont été souvent évoqués, mais une question très précise m'a été posée à ce sujet par votre rapporteur, qui souhaite une réponse non moins précise.

C'est à la fois un espoir, un engagement et un événement.

Un espoir, parce que le chèque-vacances a été imaginé voilà plus de dix ans maintenant avec la constitution de la société coopérative des chèques-vacances. Cette idée a été effectivement reprise par la suite, mais en vain, par M. Jacques Blanc dans le rapport qu'il a présenté en 1974.

C'est un engagement, puisque M. le Président de la République s'est engagé à instituer le chèque-vacances.

C'est aussi un événement national de grande portée sociale qui, compte tenu de l'urgence, sera pris par ordonnances.

Revenons brièvement sur quelques aspects, sans développer la totalité du dossier.

Le chèque-vacances, c'est un acte volontaire. Il ne pourra pas être imposé aux entreprises. Ce sont les comités d'entreprise qui devront, avec les directions d'entreprise, chercher le moyen de l'instaurer. Notre action consistera à inciter les plus petites des entreprises à aller dans ce sens. Je ne suis d'ailleurs pas sûr, pour ma part, que seules les grandes entreprises s'engageront immédiatement dans cette voie, parce que les petites et moyennes entreprises trouveront là un moyen pratique de mener des actions sociales, moyen dont elles ne disposent pas toujours commodément.

A côté du chèque-vacances pourra peut-être demeurer ce que l'on appelle aujourd'hui le « bon-vacances », car la préoccupation est grande pour les retraités, commerçants, artisans, agriculteurs, bref, tous ceux qui n'ont pas d'entreprise. C'est justement sur ces points que le débat continue, mais je puis vous dire que le texte sera prêt à temps.

La décision gouvernementale contribuera à la réduction des inégalités, puisque cette épargne populaire permettra aux travailleurs d'acheter des chèques-vacances à un coût inférieur à la valeur nominale du chèque : un chèque de 100 francs pourra être acheté 40, 50 ou 60 francs, selon le salaire. Il s'agira là de la constitution d'une épargne populaire et, en même temps, d'un pouvoir d'achat de vacances extrêmement important, qui entraînera toute une activité économique ; ce débat-là, nous le mènerons ultérieurement.

Le chèque-vacances est également un acte social des entreprises. On a parlé tout à l'heure des charges sociales. Bien entendu, si le chèque-vacances est institué, il faudra étudier la manière dont les entreprises seront exonérées des charges sociales sur la part qu'elles verseront, puisque la différence entre le prix payé par le travailleur et le prix auquel elles auront acheté le chèque-vacances viendra bien de l'entreprise. Il faut donc que cette dernière soit exemptée des charges sociales et de la cotisation de sécurité sociale.

C'est un gros débat : quel est le coût pour la sécurité sociale ? On estime que, la première année, il pourrait y avoir 250 000 bénéficiaires ; dans une dizaine d'années, il y en aura peut-être quatre à cinq millions. La première année et la deuxième année, le coût serait, par an, de 130 millions de francs de manque à gagner pour la sécurité sociale en fonction des bases que nous aurons retenues. Le chèque-vacances ne sera pas une prime aux vacances ; ce sera une aide aux familles les plus modestes, qui, jusqu'à présent, ne peuvent pas partir en vacances.

Il sera donc doublement plafonné : plafonné pour savoir qui ne pourra pas l'acheter, plafonné sur la quantité de chèques-vacances que chacun pourra se procurer dans une entreprise. Tout cela doit être précisé dans un projet qui sera prêt dans quelques semaines et, avant le 31 mars, le chèque-vacances sera institué.

Il s'agit en même temps d'un acte d'investissement social, car cette épargne populaire pourra être gérée et réinvestie. Je souhaite que ce réinvestissement soit effectué dans l'équipement en matière de tourisme social ou pour une politique sociale du loisir. Comme on l'a souligné à juste titre à cette tribune, toute une mécanique financière doit être mise en place. Nous aurons sans doute à en reparler.

Au total, le chèque-vacances doit être un acte clair, simple. Un chèque de 100 francs doit pouvoir être monnayé partout, dans le cadre d'une action de vacances, bien entendu : restauration, hôtel, village de vacances, transport, camping, caravanning, petite et moyenne hôtellerie. Ecartera-t-on les hôtels quatre étoiles ? Peut-être, mais ce chèque pourra être négocié partout. Un chèque de 100 francs devra être négocié comme un chèque de voyage. Si vous donnez 100 francs pour un repas de 80 francs, on vous rendra 20 francs en monnaie et les prestataires de services devront avoir l'assurance d'être remboursés dans un délai convenable.

Objectif : dans les sept ou huit ans qui viennent, quatre à cinq millions de Français partiront en vacances, alors qu'ils ne le peuvent pas aujourd'hui. Chacun mesure bien l'impact économique de cette affaire, sans compter que le chèque-vacances pourra constituer un remarquable outil de développement de toute nature.

Par exemple, il pourra être bonifié par les entreprises afin d'étaler les vacances dans le temps, ceux qui partiront l'hiver ayant un avantage supérieur, ou bonifié par les régions, par les départements ou par les collectivités pour que les touristes viennent chez eux. C'est l'affaire de la régionalisation, de la décentralisation. Je crois que le chèque-vacances représentera

vraiment un outil de développement économique dont la France a besoin.

J'en arrive à la promotion de la vie associative. La loi sur la promotion de la vie associative sera mise dans le circuit de la concertation, si j'ose dire, dès le début du mois de janvier. Depuis six mois, j'ai piloté un groupe représentant vingt-cinq ministères afin de définir les hypothèses de base à partir desquelles nous allons ouvrir la concertation avec le monde associatif, les élus, les collectivités et les syndicats sur un problème qui est complexe.

Je le dis très tranquillement au Sénat : je ne veux pas me presser sur un pareil sujet ! Je vous ai dit ce matin que je présenterais ce texte devant les assemblées à l'automne prochain. Je ne crois pas que l'on puisse aller vite ni que ce soit souhaitable. Nous avons besoin de quatre à cinq mois de concertation nationale et régionale. Nous allons régionaliser la concertation de telle sorte que cette loi, qui sera pour une part d'aménagement de la loi de 1901, sans toucher, bien sûr, au principe fondamental, constitue un événement pour la vie associative, dont chacun connaît l'importance, dans notre pays.

Ce projet comporte cinq grandes idées de base que je rappelle ici : la reconnaissance de l'utilité sociale, les garanties financières à travers l'économie sociale pour les associations, l'accès aux médias, le statut de l'élu social, enfin, les éternels et énormes problèmes financiers, à savoir la taxe sur les salaires, les charges sociales et la taxe sur la valeur ajoutée, qu'il nous faudra bien un jour, d'une manière ou d'une autre, réformer.

C'est dire que les débats sur ce point ne sont pas terminés, loin de là ! Nous avons devant nous de belles heures de temps libre à passer dans les confrontations que vous devinez.

M. Adolphe Chauvin. Pas le dimanche ! (*Sourires.*)

M. André Henry, ministre du temps libre. Si nous pouvons éviter le dimanche, j'en serai tout à fait partisan.

A partir de là, j'ouvre une parenthèse pour répondre à une question posée sur la politique des subventions menée par le ministère du temps libre.

Nous n'allons pas supprimer les subventions et, en accord avec les associations, nous préparons effectivement des modalités nouvelles de conventions-programmes, de conventions-projets qui répondent aux vœux que celles-ci ont à peu près toutes formulés. On a évoqué ici le C. N. A. J. E. P. Je serais étonné d'être en désaccord avec les grandes aspirations de cette organisation.

J'en viens aux métiers de l'animation, à la profession d'animateur. J'ai chargé un inspecteur principal d'une étude : nous en avons lancé deux et nous n'en ferons pas d'autres. Cette étude sera rendue publique en janvier. Là encore, des discussions vont commencer à partir de cette date afin de rechercher ce que j'appelle aujourd'hui, faute de mieux — mais ce terme ne sera peut-être pas retenu — un « statut-cadre » des métiers de l'animation relatif aux garanties à apporter aux animateurs.

Nous n'allons pas étatiser la fonction d'animateur. Ceux-ci doivent être au service des associations, des collectivités. Mais il faut définir les garanties de recrutement, de formation, de carrière. Deux voies sont possibles à cet égard : la retraite si l'on estime que le métier d'animateur doit conduire à la retraite, le reclassement social si l'on estime que le métier d'animateur prend douze ou quinze ans de la vie d'un homme ou d'une femme.

Cette recherche est essentielle pour nous, car nous pensons que, dans les dix ou quinze ans qui viennent, les métiers d'animation seront parmi ceux qui se développeront le plus. Je crois d'ailleurs que ce phénomène a déjà commencé.

Vous avez également évoqué l'aménagement du temps et l'étalement des vacances. M. Miroudot a prétendu que nous avions abandonné toute ambition, après avoir d'ailleurs souligné lui-même l'échec des politiques précédentes. Je voudrais le rassurer. Nous n'avons pas abandonné d'ambition et je suis très serein vis-à-vis de ce dossier. Comme vous l'avez dit, tout le monde ayant échoué avant, il m'est difficile de faire plus mal.

Je voudrais que nous essayions ensemble de faire ce qui est possible et crédible. Je ne peux pas vous dire aujourd'hui quel sera le contenu de la communication que je présenterai prochainement au conseil des ministres sur ce sujet. Je vous ferai simplement part de mon optimisme. En effet, nous avons depuis deux mois rencontré les organisations patronales et syndicales, la Cofit, c'est-à-dire la confédération française des industries du tourisme, les transporteurs, les professionnels de la restauration et de l'hôtellerie, les associations des familles, les parents d'élèves, toutes les centrales syndicales, y compris

les syndicats de personnels saisonniers. Je puis vous assurer que je suis presque décidé à parler de consensus sur un certain nombre d'idées. C'est un problème vaste et difficile qui comporte trois clés.

Première clé : les entreprises. Est-il fatal que les entreprises ferment pendant un mois ? La France est le seul pays au monde où les entreprises ferment, avec l'Italie, mais dans des conditions très différentes. Je crois que tout le monde est d'accord pour dire que c'est une absurdité. Il faut trouver des modalités. Il y faudra du temps, mais commençons et je vous assure que l'étalement des vacances se mettra en marche immédiatement.

Deuxième clé : l'école. Les négociations menées par M. Savary ont conduit à libérer deux mois entiers de vacances d'été pour favoriser l'organisation de ce que l'on appelle encore « la saison touristique » et pour faciliter l'organisation des centres de vacances d'enfants et d'adolescents en trois sessions, alors que les décisions précédentes avaient conduit non pas à étaler les vacances, mais à les concentrer sur le mois d'août. C'était évident. Vous savez que 33 ou 34 p. 100 des Français réservent leurs vacances six mois avant. Le fait de prévoir des zones d'été et de donner aux recteurs le droit de fixer comme ils le voulaient les dates des vacances conduisait ces Français à ne pas savoir si leurs enfants iraient à l'école en juillet. C'est ce que nous avons dit il y a trois ans et chacun a choisi le seul mois disponible : le mois d'août. Donc, au lieu d'étaler, on a concentré ; c'était évident !

Ne revenons pas sur ces erreurs. Je suis — je le répète — optimiste. Je pense qu'à partir de janvier nous allons pouvoir engager des concertations par grande branche économique parce que, dans ce domaine de l'étalement des vacances, de l'aménagement du temps, on ne peut pas imposer, légiférer, réglementer ; tout est fait de conventions, de discussions dans les entreprises.

Il me reste encore trois points avant de conclure : la concertation que j'ai engagée avec M. Charles Fiterman, ministre des transports, la campagne « Découverte de la France » et le problème des caravanes.

Oui, nous allons lancer, dans les prochaines semaines, une grande campagne sur le thème « Découverte de la France ». Nous l'appellerons peut-être « Retrouvons la France ». Si j'avais un sous-titre ou un grand titre à mettre, je dirais : « Mise en valeur de nos régions ».

Notre action nationale aura pour but de répondre aux aspirations des élus départementaux, régionaux, locaux. Qu'attendent-ils de nous pour les aider dans la promotion touristique de leurs régions ? Nous allons essayer de répondre à cela, non pas en faisant une campagne pour le plaisir. L'étalement des vacances dans l'espace géographique français est une nécessité économique.

Si nous nous battons tous — et je sais que nous nous battons tous — pour que des millions de Français et de Françaises partent demain en vacances, alors qu'ils n'y vont pas aujourd'hui, ce n'est pas pour que tout le monde se retrouve entassé sur les mêmes centaines de kilomètres de plages. Je n'ai rien contre les plages, mais il existe des quantités d'endroits merveilleux en France, qui sont méconnus. On a parlé de déserts touristiques. Je suis d'accord sur la formule et je crois qu'avec les collectivités locales nous pouvons mener des actions efficaces pour ce meilleur étalement des vacances dans l'espace.

Il faudra prendre un certain nombre de moyens. La réorganisation de France-informations-loisirs en est un ; la campagne « Découverte de la France » en est un autre.

Mais se posent aussi le problème des billets de congés payés, celui des tarifs aériens, car je pense aux départements et territoires d'outre-mer. Avec M. Fiterman, nous sommes décidés à mettre en place un groupe de travail avec Air France sur le problème des tarifs. Ce n'est pas un problème simple, mais ce groupe sera réuni à ma demande et, avec l'accord de M. Fiterman, nous examinerons là tous les éléments du dossier pour qu'on développe le tourisme, y compris dans ces départements lointains — sept heures d'avion — que sont la Martinique, la Guyane, la Guadeloupe et, un peu plus loin, la Réunion, sans oublier les territoires d'outre-mer.

L'aviation légère constitue un autre aspect de la question. Il y a les trains de la découverte, les canaux et rivières, Bison futé. Oui, Bison futé, de sorte qu'on n'aiguille pas les automobilistes sur des itinéraires verts pour qu'ils fassent concurrence à ceux qui sont sur les autoroutes en se disant : les autres sont pare-chocs contre pare-chocs ; moi, je roule. En réalité, plus ils sont nombreux sur les itinéraires verts, plus ils se retrouvent pare-chocs contre pare-chocs.

Ce que nous voudrions, c'est que ces itinéraires verts ou roses — pourquoi pas ? on pourrait en trouver d'autres ! — permettent

également aux régions, aux départements et aux communes de faire valoir leur patrimoine historique, culturel ou gastronomique ; après tout, la gastronomie est, elle aussi, un élément de l'éducation populaire et de la joie de vivre ! Ainsi, au lieu de foncer sur les routes vertes ou roses, les Français prendraient le temps de redécouvrir le temps, de redécouvrir leur pays, de s'arrêter.

Je ne dirai pas, bien sûr, qu'il faut faire la route des vins pour descendre en vacances ou en revenir (*Sourires*), mais il faut apprendre aux gens à redécouvrir le temps, à visiter des quantités de communes qui sont à quelques pas de ce grillage des autoroutes, car une autoroute, ce n'est jamais qu'une route grillagée.

Bison futé, oui, cela nous intéresse, mais, à partir de là, je dis : loisir social, tourisme associatif.

Quant au camping-caravaning, je dirai oui, c'est une grande ambition. Oui, nous voudrions aider par là le développement de la construction de caravanes. J'ai été effaré — je vous le dis comme je l'ai dit aux responsables — de découvrir au salon de la caravane que celles qui se vendaient le mieux et qui faisaient le chiffre d'affaires actuel des fabricants de caravanes, c'étaient les engins énormes qui coûtent des fortunes. Ainsi, comme on n'achète plus de petites caravanes, par voie de conséquence, on n'en fabrique presque plus.

Or, tout ce tourisme associatif qui va se développer, tout le loisir social que nous voulons mettre en œuvre, qui ne sont nullement concurrents du tourisme commercial et du tourisme professionnel, vont sans doute conduire à une demande en caravanes, légères ; le marché de la caravane devrait donc repartir fortement.

Je ne vais pas aller plus loin sur ce sujet, parce que je vais le prolonger — c'est mon avant-dernier point — par la politique du loisir social, de l'éducation populaire et des activités de pleine nature qu'a ce matin magistralement évoquée Mme Luc au nom de la commission des affaires culturelles, et je l'en remercie, dans un rapport qui sera tout à fait utile.

Vous avez même employé, madame, deux formules profondes que je me plais à rappeler et que je cite de mémoire. Vous avez dit d'abord : « Il convient de lutter contre l'inégalité devant les aspirations à l'égard du loisir. » Je crois que c'est là une idée nouvelle parmi toutes celles qui ont été exprimées récemment. Il y a, certes, une inégalité devant le loisir, mais l'idée de l'inégalité devant l'aspiration au loisir, c'est-à-dire le goût de partir, de découvrir, l'envie de passer des vacances, de créer sa vie, de la maîtriser, de la dominer et non plus de la subir est une idée neuve. C'est une affaire d'éducation, c'est une affaire de civilisation, c'est un fait de société, c'est quelque chose qui dépasse le budget. Cette idée implique autre chose que la notion de vacances parce qu'elle vise les conditions de travail, de transports, de logements, en un mot, les conditions de vie. C'est en quoi je vous félicite de l'avoir soulignée.

Le ministère du temps libre tel qu'il est constitué avec ses deux grandes composantes est un ministère à vocation sociale. Et au-delà je dirais qu'il y a tout un aspect d'éducation au temps libre que nous ne saurions négliger, car l'éducation au temps libre, c'est l'éducation à la responsabilité, à la lutte contre les mentalités d'assisté, contre les passivités.

Face au loisir, face au temps libéré, nous devons faire en sorte que plus personne ne prononce cette phrase dramatique que j'ai entendue récemment en réponse à la question : « Qu'est-ce pour vous que le temps libre ? » : « C'est un temps mort entre deux temps de travail. »

Il y a là une évolution des esprits par rapport à ce poids qu'est le travail dans notre société, non pas pour marginaliser le travail, mais pour équilibrer la vie plus harmonieusement entre les temps de travail, les temps de loisirs et les temps de repos.

Je cite votre deuxième phrase encore de mémoire, madame Luc — et je pense ne pas me tromper : « Nous devons consacrer d'importants efforts aux exclus du mieux-vivre. » C'est là une appréciation claire, que j'approuve tout à fait.

C'est l'objectif de la politique du chèque-vacances ; c'est l'objectif de la politique d'équipements en matière de tourisme avec un certain nombre de moyens et d'intentions plus précises.

S'agissant des loisirs de neige, M. Ruet a craint, à un certain moment, que l'on ne substitue la notion de « loisirs de neige » à celle de « sports d'hiver ». Mais qui s'en plaindrait vraiment ? Jouir de la neige, est-ce nécessairement faire du sport l'hiver ? La notion de sports d'hiver est éminemment restrictive. Le ski de fond, les randonnées pédestres, les activités de pleine nature, la découverte de la neige, la découverte de la montagne l'hiver,

les loisirs de neige, cela englobe les sports d'hiver, mais cette notion est beaucoup plus large. Il n'est pas question de substituer l'un à l'autre, mais d'enrichir l'ensemble de ce concept. Notre grande ambition est de démocratiser le loisir de neige et d'empêcher la privatisation du manteau de neige en France.

C'est pourquoi, monsieur Ruet, nous aiderons les stations de basse et de moyenne altitude à réaliser leurs équipements. C'est pourquoi, madame le rapporteur, nous consulterons les collectivités dans le cadre de la décentralisation pour accorder des moyens répondant à leurs objectifs essentiels de ce point de vue. C'est pourquoi nous avons mis l'accent sur le développement des bases de plein air et de loisirs, en liaison, bien sûr, avec les régions et je conviens tout à fait qu'il faudra revoir le rôle de ce que l'on appelle les missions régionales. Mais les bases de plein air et de loisirs sont aujourd'hui une réponse extrêmement importante qui intéresse pratiquement toutes les régions.

C'est aussi pourquoi, dans quelques jours maintenant, peut-être une semaine ou deux, sera publiée la composition du haut comité pour le loisir social, l'éducation populaire et les activités de pleine nature, qui est le fruit de toute une série de concertations, et je puis vous dire, madame le rapporteur, que ce haut comité, avec sa section permanente, son bureau permanent, sera un outil de discussion, permanent lui aussi, de telle sorte que la concertation soit une réalité. Nous n'avons pas transformé l'ancien haut comité de la jeunesse, des sports et des loisirs pour en faire un nouvel organisme dont nous ne nous servirions point. Là aussi, nous entendons être à l'écoute des élus et, à partir de là, mieux définir notre politique.

En vous priant de m'excuser d'aller trop vite et cependant de prendre encore un peu de temps, je voudrais, pour conclure, aborder un dernier point, avec le sourire, puisque M. le président a bien voulu reconnaître que chacun avait bien le droit de sourire.

J'ai cru comprendre, à travers certains propos, teintés d'un peu de malice, qu'on voulait opposer M. Henry à M. Abadie ou à Mme Avice, et insister sur ce secrétariat d'Etat au tourisme qui, dépouillé du tourisme associatif, serait une coquille vide. Je ne suis pas sûr que de tels propos soient très sains.

Je ne veux pas exagérer les choses, mais la construction de ce grand ministère du temps libre a mis fin — je le dis sans esprit de polémique aucun — à ce que je considère comme une sorte de nébuleuse qui existait auparavant. De fait, depuis quelques années, y avait-il un ministère, un secrétariat d'Etat au tourisme ? Il y avait un ministère ou un secrétariat de la jeunesse, des sports et des loisirs. Où était le tourisme dans tout cela ? Il était noyé ou dilué. Je ne dis pas qu'il n'existait pas. Je dis qu'il était plus noyé et dilué qu'il ne l'est aujourd'hui avec un titulaire pleinement responsable, M. Abadie, avec qui je travaille en parfaite coordination. C'est pourquoi je trouve curieux — et c'est pourquoi je dis qu'on m'a un peu taquiné — qu'on ait eu l'air de dire d'un côté que l'on donnait beaucoup d'importance au tourisme associatif — je dis tourisme « associatif » et non pas tourisme « social » — tout en déplorant que le « tourisme associatif » ait quitté les responsabilités de M. Abadie. Tout cela n'est pas cohérent.

Nous avons procédé ainsi pour que le secrétaire d'Etat soit pleinement maître — sans qu'il y ait de confusion avec le tourisme associatif justement que l'on veut valoriser — d'une grande politique du tourisme professionnel et du tourisme commercial.

Vous en avez souligné un certain nombre de difficultés : M. le secrétaire d'Etat vous a répondu. Je vous assure qu'il n'existe de ma part aucune opposition entre tourisme professionnel et tourisme associatif. Je voudrais bien que cette déclaration soit enregistrée une fois pour toutes. Les deux activités sont parfaitement complémentaires. Ne créons donc pas, ne créez donc pas de fausses oppositions là où il n'y en a pas. Nous avons entre nous suffisamment de points de discussions, de différences voire de divergences pour laisser de côté le point sur lequel il y a accord.

Tourisme commercial et professionnel, d'une part, tourisme associatif, d'autre part, doivent travailler ensemble et complémentarément. Je puis vous dire que les professionnels du tourisme que j'ai rencontrés, eux, ne s'y sont pas trompés.

On nous a dit : « Vous avez fait un gros effort pour le tourisme associatif ». Oui, les crédits sont augmentés de 153 p. 100, mais il n'y avait que 21 millions de francs l'année dernière. Alors, partant de presque rien, 153 p. 100, cela ne constitue pas une priorité, c'est une mesure significative. Ne parlez donc pas de priorité, de grâce ! Comparez les chiffres : 60 millions de francs pour le tourisme associatif.

Mme Hélène Luc, rapporteur pour avis. Très bien !

M. André Henry, ministre du temps libre. L'intérêt des professionnels du tourisme en France est que des millions de gens partent en vacances, découvrent leur pays, voyagent. Il faut en finir avec cette conception étriquée du tourisme qui veut qu'on ne parle de « saison » que pendant deux mois, et de hors saison pour le reste de l'année, alors que quantité de petits hôtels artisanaux, familiaux ferment pendant six mois, huit mois, dix mois, malgré des demandes potentielles.

Une grande politique du tourisme comprend ces deux aspects. Je vous assure que c'est en parfaite cohérence de vue avec M. Abadie que nous travaillerons dans ce sens.

En terminant je ferai allusion à une remarque qui a été faite par M. Miroudot, qui a exprimé la crainte que le temps libre collectif ne se substitue au temps libre personnel. Cette crainte est vaine. J'affirme ici que le domaine du loisir est, par essence, par nature, le domaine du libre choix personnel ; il relève de l'intimité de chacun, des réactions profondes des individus, et ce domaine, nous entendons le respecter.

Si le temps libre devait aller à l'encontre de la notion même de liberté, je ne resterais pas un seul instant de plus au poste de responsabilité qui est le mien. Je vous assure qu'il n'est pas question de collectiviser en quoi que ce soit le temps libre. D'ailleurs qui pourrait croire une pareille chose ? N'agitez pas cette sorte de spectre ! Ne faites pas de André Henry une sorte de loup-garou qui voudrait tout annexer.

Nous allons essayer simplement d'aider les Françaises et les Français à mieux s'épanouir dans leur vie, à mieux profiter de leur temps libre.

La liberté n'existe que par les moyens dont elle dispose pour s'exercer. Je voudrais rappeler deux chiffres qui ont déjà été cités à cette tribune : un Français sur deux part en vacances et donc un sur deux ne part pas en vacances ; un Français sur douze va en vacances de neige. Cela démontre d'une manière éclatante le champ de démocratisation qui s'ouvre devant nous pour permettre justement à ces millions de Françaises et de Français qui ne partent pas en vacances d'exercer leur liberté.

Je suis d'accord pour cette notion de liberté. Mais est-on libre quand on n'a pas les moyens de prendre seulement huit jours de vacances d'été ? C'est la grande question à laquelle il nous faut répondre. C'est donc bien, en conclusion, d'une politique sociale du tourisme dont nous parlons, dans tous ses aspects, pour que l'on démocratiser le loisir, pour que le droit au loisir soit pris en compte comme une dimension sociale de notre époque. Je dis bien le droit aux loisirs pour tous, ce qui implique des actes et des choix. C'est toute l'ambition de la politique du ministère du temps libre, une ambition qui sera encore renforcée, mesdames et messieurs les sénateurs, si vous adoptez ce projet de budget. *(Applaudissements sur les travées socialistes, communistes et sur certaines travées de la gauche démocratique.)*

M. le président. Personne ne demande plus la parole ?...

Nous allons examiner les crédits concernant le ministère du temps libre et figurant aux états B et C.

ETAT B

M. le président. « Titre III, plus 123 242 622 francs. »

La parole est à M. Virapoullé.

M. Louis Virapoullé. Madame, messieurs les ministres, le programme que vous présentez aux Français est ambitieux. J'ajouterai qu'il est légitime.

Vous nous proposez l'établissement d'un meilleur courant d'échanges entre tous les Français. Cette idée me paraît bonne. Il est, en effet, souhaitable que des moyens soient mis à la disposition notamment des plus défavorisés afin que les rencontres deviennent l'élément moteur de la promotion.

La deuxième idée n'est pas moins séduisante. Monsieur le ministre du temps libre, vous avez déclaré à l'Assemblée nationale : « La deuxième option est la promotion des enthousiasmes populaires ». C'est vrai, les rencontres entre les jeunes doivent être stimulées. Il convient de leur donner les moyens de mieux connaître le pays dans lequel ils vivent et, de façon plus large, ce monde en pleine gestation qui les entoure.

Développer le loisir social, encourager le sport de masse, donner au tourisme social la place qu'il mérite, personne ne peut vous reprocher de reprendre — je dis bien « de reprendre » — cette grande idée, qui n'est pas nouvelle.

Permettez-moi de vous remercier pour les paroles que vous avez prononcées tout à l'heure en ce qui concerne les départements d'outre-mer. Vous ne pouvez pas oublier ces terres

lointaines, où se posent de difficiles problèmes ; il faut à tout prix mettre en pratique ce que nous appelons là-bas le principe de la continuité territoriale.

Permettez-moi, cependant, de faire une critique : il vous faudra passer très rapidement de la théorie à la pratique. Le Gouvernement le sait parfaitement.

La politique fiscale qu'il entend conduire dans le domaine qui nous intéresse a été mal accueillie et a provoqué un grand malaise à travers tout le pays.

Notre industrie hôtelière et celle du voyage se sentent gravement menacées.

Alors que le chômage s'accroît, que les restaurants sont de plus en plus vides et que les salles de spectacles ferment leurs portes, notre industrie touristique, qui est l'une des premières du monde, subit une pression fiscale sans pareille.

La majoration de la T. V. A. sur les grands hôtels, la taxation de 30 p. 100 des frais généraux des sociétés, le blocage, depuis le 8 octobre, de l'ensemble des prestations de l'industrie hôtelière découragent les plus courageux.

Le résultat est que le prestige et la crédibilité de la France disparaissent, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur. N'est-on pas surpris, en se déplaçant dans Paris, de voir que les fonds de commerce jadis prospères, qui faisaient l'émerveillement du monde, ferment leurs portes ?

Il s'agit d'une véritable catastrophe qui trouve sa cause dans le fait que le tourisme commercial est sur le point de succomber.

Il faut, par conséquent, faire très attention : le tourisme commercial ainsi déshabillé risque d'entraîner la mort du loisir social.

Oui, mesdames, messieurs, le droit à la détente, à la liberté est l'une des plus grandes conquêtes sociales de cette terre de liberté qui est la nôtre.

C'est vrai, le Gouvernement est représenté aujourd'hui par trois personnes, dont M. Abadie, secrétaire d'Etat, qui est aussi maire de Lourdes. Pourtant, les Français ne demandent pas à ce dernier de faire des miracles ! Il vous appartient, mesdames, messieurs du Gouvernement, de jouer cartes sur table. Ne l'oubliez jamais : pour les Français, le temps libre, c'est avant tout la liberté. Et vous avez eu raison, monsieur André Henry, de le souligner à cette tribune.

Au nom de la République — car c'est cela, pour moi, l'essentiel — je vous demande de faire en sorte que l'Histoire vous félicite un jour d'avoir sauvegardé cette liberté à laquelle nous sommes tous attachés. *(Applaudissements sur les travées de l'U. C. D. P. et du R. P. R.)*

M. le président. Personne ne demande plus la parole ?...

Je mets aux voix les crédits du titre III.

(Ces crédits sont adoptés.)

M. le président. « Titre IV, 166 508 642 francs. »

La parole est à M. Chauvin.

M. Adolphe Chauvin. Monsieur le ministre du temps libre, vous vous êtes félicité de la qualité du débat. Mais c'est un débat dans le style du Sénat ! D'ailleurs, la qualité n'est pas à sens unique car, ce matin, nous avons les uns et les autres apprécié celle des exposés que vous nous avez présentés.

J'en suis d'autant plus à l'aise pour dire à M. le secrétaire d'Etat au tourisme que je n'ai pas du tout apprécié la réponse qu'il a faite à M. Valcin, en particulier sa dernière phrase où il a déclaré que sa politique serait exactement le contraire de celle des vingt dernières années.

Il est trop facile, monsieur le secrétaire d'Etat, de renier d'un coup vingt années de l'Histoire de la France. J'étais dans l'opposition du temps du général de Gaulle, mais je ne renie pas ce qui a été fait et ce qu'il a pu faire. C'est aller un peu vite, surtout quand on prend la responsabilité d'un ministère, que d'affirmer que ce que l'on va faire sera tellement différent et couronné de succès.

Ce matin même, vous exprimiez votre désir — et combien je le partage — de faire rentrer des devises en développant le tourisme auprès des étrangers.

Madame le ministre délégué, je ne crois pas non plus qu'il soit exact de dire que, durant ces dix dernières années, il n'a pas été fait grand-chose pour les installations sportives. Si, demain, vous pouvez développer un tourisme social dans l'ensemble de la France, c'est bien parce que les régions et les communes de France sont aujourd'hui équipées en installations

sportives, et cela grâce aux efforts considérables qui ont été accomplis.

Monsieur le ministre du temps libre, c'est à vous surtout que je voudrais poser une question qui me paraît importante et qui déterminera mon vote.

Votre ambition, avez-vous dit, est de faire de votre ministère le ministère du mieux-vivre, de proposer aux citoyens de créer leur temps et non de le subir. Belle et noble ambition à laquelle tous ici nous ne pouvons que souscrire ! Mais qu'y a-t-il au-delà des mots ? Comment allez-vous assurer ce mieux-vivre et qu'entendez-vous par « créer son temps et non le subir » ?

Le discours que vous venez de prononcer a répondu pour partie à mon attente et je voudrais vous en féliciter. Mais comme je ne savais pas ce que vous alliez nous répondre, j'ai consulté vos déclarations à l'Assemblée nationale. J'y ai trouvé que, pour réaliser vos objectifs, vous comptiez surtout sur la réhabilitation de l'éducation populaire qui permettra « à chaque citoyen une meilleure connaissance des mécanismes sociaux, économiques et politiques, d'exercer la plénitude de ses droits et de contribuer activement, dès lors qu'il en a la volonté et la capacité, à la gestion démocratique ». Qui, parmi nous, pourrait ne pas être d'accord avec vous sur ce point ? Mais encore conviendrait-il de définir la notion de démocratie, car je ne suis pas sûr qu'elle recouvre une même réalité pour nos collègues communistes — ils me permettront de le leur dire — qui parlent plus volontiers de démocratie populaire que de démocratie tout court, et pour moi-même, et sans doute pour vous aussi, monsieur le ministre.

Vous ajoutiez, dans votre intervention à l'Assemblée nationale : « Qu'on ne s'y trompe pas : la nouvelle direction du loisir social, de l'éducation populaire et des activités de pleine nature, créée au sein du ministère du temps libre, en représente l'épine dorsale et, à ce titre, marquera par son action l'avance de progrès que nous entendons accomplir. »

A l'instant même où nous devons nous prononcer sur les interventions de l'Etat, je souhaite vous interroger sur votre conception en la matière.

Vous allez créer des postes d'animateur. Avez-vous l'intention d'aider des associations d'inspiration idéologique différente, à condition, bien sûr, qu'elles se soumettent à un contrôle de l'Etat, afin que soient respectés un certain nombre de critères définis par votre ministère ?

En d'autres termes, monsieur le ministre, êtes-vous pour le pluralisme dans l'éducation populaire ou pour une éducation populaire, j'allais dire d'Etat, je dirai partisane parce que, aujourd'hui, c'est une majorité qui est au pouvoir et que, demain — dans sept ans — ce peut en être une autre. Il serait intéressant que nous soyons parfaitement informés sur votre conception en la matière.

J'ai trente-six ans de vie publique derrière moi. Je me suis battu toute ma vie pour le pluralisme sans lequel, à mon sens, il n'y a pas de démocratie. C'est dire combien je serai attentif à votre réponse.

Dans votre péroraison, ce matin, vous nous avez invités à approuver votre budget ; encore ne peut-on le faire que dans la clarté ! (Applaudissements sur les travées de l'U. C. D. P., du R. P. R. et de l'U. R. E. I.)

M. le président. La parole est à M. Miroudot.

M. Michel Miroudot, vice-président de la commission des affaires culturelles. Monsieur le ministre, en ma qualité de premier vice-président de la commission des affaires culturelles, et en l'absence de notre rapporteur, M. Roland Ruet, je vous demande de nous dire si vous n'avez jamais prononcé en un lieu quelconque la phrase suivante : « Je considère le fonds national pour le développement du sport comme une récupération capitaliste de l'argent des travailleurs. »

M. le président. La parole est à M. Valcin.

M. Edmond Valcin. Monsieur le secrétaire d'Etat, je vous ai écouté attentivement, car je voulais relever dans votre réponse les mots susceptibles d'apaiser mes craintes et de provoquer des raisons d'espérer dans un climat de confiance.

Tout au long de mon intervention, minutée, sur le temps libre, j'ai insisté sur l'importance du tourisme, tant en métropole que dans les départements d'outre-mer, et j'ai souhaité qu'il soit intensément développé pour qu'il devienne un poste économique encore plus important. A cela, vous m'avez répondu que vous ferez le contraire de ce qu'avait fait l'ancien gouvernement. Permettez-moi de vous dire que cette réponse n'est pas satisfaisante car, en ce qui me concerne, je préfère que vous ne

fassiez rien plutôt que le contraire de ce qui a été fait jusqu'à présent.

Je n'ignore pas, monsieur le secrétaire d'Etat, que vous avez trouvé un héritage qui, comme tous les héritages, comporte un actif et un passif, et que vous ne l'avez pas accepté sous bénéfice d'inventaire. En revanche, vous avez accepté globalement et de façon irréversible des félicitations pour le lancement de la fusée Ariane en Guyane ainsi que pour l'essai réussi du train à grande vitesse. C'est normal puisque vous représentez la France. Mais lorsque vous trouvez moins bien, acceptez-le sportivement, faites en sorte que tout aille mieux pour le futur et avez vos réflexions davantage sur l'avenir que sur le passé ! (Applaudissements sur les travées du R. P. R., de l'U. C. D. P. et de l'U. R. E. I.)

Mme Edwige Avice, ministre délégué. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à Mme le ministre délégué.

Mme Edwige Avice, ministre délégué. Monsieur le sénateur, vous avez fait référence à l'une de mes déclarations concernant la politique d'équipement sportif au cours des dix dernières années. Il semble y avoir un malentendu sur ce point car, en fait, j'ai parlé de la politique d'équipement en faveur de la jeunesse.

Nous héritons d'un patrimoine : les auberges de jeunesse et les centres de vacances, qui est très largement dégradé. Il fait d'ailleurs l'objet d'un plan progressif de rénovation. Mais ce problème est d'une ampleur telle qu'il bloque une partie de la réponse que nous pourrions apporter aux loisirs des enfants et des adolescents. L'état de délabrement de certains locaux joue un rôle dissuasif.

J'ai voulu attirer particulièrement l'attention de votre Assemblée sur ce problème parce qu'il m'a semblé que l'on opposait un peu trop la politique en matière d'équipements sportifs à celle menée à l'égard de la jeunesse et que l'on avait un peu trop la tentation de considérer qu'en matière de jeunesse l'effort était trop important. Tel n'est pas le cas.

En fait, j'ai voulu lancer un appel pour qu'à l'avenir, ensemble, nous ayons à cœur de dégager des crédits encore plus importants pour rénover ce patrimoine qui représente une richesse nationale et qui pose des problèmes non seulement d'entretien mais aussi d'importantes rénovations.

Dans le domaine des équipements sportifs, j'ai simplement fait référence aux chiffres de progression de 1980 à 1981 et de 1981 à 1982. L'effort en ce domaine est beaucoup plus important maintenant, non seulement en ce qui concerne le budget de l'Etat, mais aussi, ai-je souligné, s'agissant du F. N. D. S.

Au cours des dernières années, vous le savez, les collectivités locales se sont largement engagées dans une politique d'équipement et j'ai précisé que le ministère de la jeunesse et des sports essaierait de les aider davantage, non seulement pour la réalisation de grands équipements, du type grands stades, mais aussi pour les petits équipements, comme les gymnases et les salles couvertes.

M. François Abadie, secrétaire d'Etat. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat.

M. François Abadie, secrétaire d'Etat. Monsieur le président, je voudrais répondre très brièvement à MM. Valcin et Chauvin.

Ne voyez pas dans mon propos le moindre esprit de polémique, monsieur Valcin. Je voudrais simplement vous faire remarquer que, dans votre intervention, de par les questions que vous me posiez, je n'avais pas l'impression que vous apparteniez à l'ancienne majorité puisque vous avez déclaré que, depuis vingt ans, la politique du tourisme en Martinique n'était pas à citer en exemple.

Je vous ai déclaré qu'une concertation était engagée avec le ministère des transports, le ministère de l'intérieur et le secrétariat d'Etat chargé des départements et territoires d'outre-mer pour trouver une solution aux problèmes qui sont les vôtres et que nous connaissons bien. Cela signifie, en clair, que nous n'examinerons pas uniquement le tourisme en Martinique sous l'angle des hôtels quatre étoiles et que, bien sûr, nous prendrons en compte le tourisme social, surtout au niveau des transports.

Je voudrais maintenant m'adresser à M. Chauvin pour lui dire — et je vais le démontrer — qu'il n'y a toujours pas d'esprit de polémique de ma part.

En effet, toutes les opérations qui étaient considérées comme intéressantes avant que je ne prenne mes fonctions ont été maintenues. Je peux vous citer l'opération « Janvier-plein

ski », qui était une excellente initiative. Donc rendons à César ce qui appartient à César.

Je peux vous citer également le cas du conseil supérieur du tourisme, que j'ai réformé. J'ai pris soin d'y introduire une majorité de parlementaires. C'est ainsi que sur les douze membres que comporte ce conseil, sept sont des parlementaires, dont cinq sénateurs. Nous avons maintenu les sénateurs qui appartenaient déjà à ce conseil et simplement cherché à établir un certain équilibre en désignant des parlementaires de la nouvelle majorité.

J'ai tenu à apporter ces précisions pour montrer que le secrétaire d'Etat au tourisme ne faisait preuve d'aucun sectarisme. (*Applaudissements sur les travées socialistes.*)

M. André Henry, ministre du temps libre. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. André Henry, ministre du temps libre. Monsieur le président, mesdames, messieurs les sénateurs, je comprends mal le procès d'intention qui semble m'être fait à propos d'une déclaration que j'aurais faite sur le F. N. D. S.

Je confirme une nouvelle fois, monsieur Miroudot, que je n'ai jamais prononcé la phrase dont vous avez fait état.

Il m'est arrivé, et il m'arrivera encore — et je suis prêt à répondre sur ce sujet à une question orale avec débat — de m'interroger comme bien d'autres, sur la pratique du Loto et du P. M. U. dans le cadre de la réflexion sur la récupération du temps libéré. Il m'est sans doute arrivé, exerçant des responsabilités antérieures, d'évoquer à ce sujet, à partir des jeux de cette nature, la philosophie de la société capitaliste. Mais la phrase que vous avez citée deux fois, aujourd'hui, n'a pas été prononcée par moi.

D'ailleurs, ces problèmes du Loto et du P. M. U. sont complexes s'agissant du F. N. D. S., et, tout à l'heure, Mme le ministre chargé de la jeunesse et des sports a dit que rien n'était tranché et que la réflexion se poursuivrait à cet égard. Je rejoins donc tout à fait sa réponse.

Quant à la première question qui a été posée, il s'agit d'une pétition de principe qui rejoint l'essentiel de la réponse que j'ai apportée tout à l'heure. Oui, le ministère du temps libre doit être perçu comme le ministère du mieux-vivre. Ce n'est pas simple pour des millions de gens pour qui la vie n'est représentée que par le travail et qui n'imaginent même pas que le loisir puisse être pour eux. C'est un immense progrès qu'il faut faire. Moi, je veux bien que l'on s'attache aux principes — et l'on a raison de le faire — mais cela ne suffit pas ; il faut aussi s'occuper de ceux qui, jusqu'à présent, sont parmi les exclus du mieux-vivre, pour reprendre la formule de Mme le rapporteur.

Vous m'avez demandé comment nous entendions réhabiliter l'éducation populaire.

L'éducation populaire c'est, pour employer une formule, l'éducation au civisme, l'apprentissage de la responsabilité dans la collectivité. Oui, il s'agit de faire connaître toutes les grandes questions de l'animation, toutes les possibilités sportives, toutes les activités de jeunesse, tout ce que nous allons développer autour des échanges internationaux sur les arts et traditions populaires, sur les cultures, la connaissance des peuples, de telle sorte que chacun, rentrant chez soi après son travail, sache qu'il existe, à portée de sa main, des possibilités de mieux vivre, des possibilités d'aménager son temps libre, et de faire autre chose que de demeurer passif devant l'événement.

Je pourrais citer la télévision, mais c'est un cas banal. Ce peut être un merveilleux outil de culture, et elle l'est quelquefois.

Mais choisir son temps, c'est disposer des moyens du choix. Notre politique consiste d'abord à apporter à chacun ces moyens, vous le reconnaîtrez, par un changement radical d'un certain nombre de grandes orientations, mais d'une manière claire et nette. D'ailleurs, chacun des orateurs, depuis ce matin, a bien voulu le reconnaître, même en émettant parallèlement un certain nombre de critiques.

Vous avez enfin employé le mot « démocratie ». Entendons-nous sur ce terme. Il est vrai que, de nos jours, tout le monde est démocrate comme tout le monde est laïque et comme tout le monde fait du tourisme social.

Si le mot « démocratie » prête à discussion ou à ambiguïté, — ce que je ne crois pas — rapprochons-le du mot « culture ». Le même débat a lieu parfois lorsqu'il s'agit de la culture, surtout de la culture populaire. Mettre en place une action

politique de développement de culture populaire, c'est rendre populaire la culture tout simplement, c'est-à-dire rendre populaires les racines de la culture. Il en est de même pour la démocratie, qu'elle soit déjà populaire, la rendre populaire avant d'être une démocratie populaire, ce qui n'est pas du tout notre objectif, si tant est que l'image que vous évoquiez ici est celle qui résulte d'autres choix.

Non, moi je me fonde sur les grandes valeurs de la République, parce que je crois que ce sont les valeurs républicaines qui transcendent la démocratie, et je pense que l'on sera d'accord : justice, égalité — reconnaissons ensemble qu'il y a de quoi faire pour corriger la situation actuelle — fraternité — pensons au racisme — et surtout liberté.

Je répète que le domaine du temps libre, du loisir est éminemment le terrain de la liberté et du choix de convictions intimes.

Bien entendu, les moyens du Gouvernement seront répartis entre les associations, les collectivités, et j'ajoute qu'une grande partie de ces moyens — y compris les postes d'animateurs — seront répartis après préparation dans les départements et dans les régions, mieux même, sans que Paris intervienne, car il me semble que pour nommer un animateur ici ou là, il n'est pas nécessaire de faire remonter un dossier à Paris. Nous n'avons donné aucune indication de ségrégation ; peut-être est-ce, là aussi, un élément nouveau.

En tout cas, je crois, sur les points que vous avez évoqués, pouvoir vous rassurer totalement, monsieur le sénateur. (*Applaudissements sur les travées socialistes et de la gauche démocratique.*)

M. Michel Miroudot, vice-président de la commission des affaires culturelles. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. Miroudot.

M. Michel Miroudot, vice-président de la commission des affaires culturelles. Je voudrais dire à M. le ministre que je prends acte de sa nouvelle affirmation.

M. le président. Personne ne demande plus la parole ?...

Je mets aux voix les crédits du titre IV.

(*Ces crédits sont adoptés.*)

ETAT C

M. le président. « Titre V : autorisations de programme, 132 000 000 francs. » — (*Adopté.*)

« Crédits de paiement, 77 000 000 francs. » — (*Adopté.*)

« Titre VI : autorisations de programme, 455 500 000 francs. » — (*Adopté.*)

« Crédits de paiement, 164 100 000 francs. » — (*Adopté.*)

Article additionnel.

M. le président. Par amendement n° 527, M. Francou propose d'insérer, après l'article 90, un article additionnel ainsi rédigé :

« La limite de 1 p. 1 000 du chiffre d'affaires ou des recettes brutes dans laquelle les entreprises sont autorisées à déduire de leur bénéfice imposable les versements effectués au profit d'œuvres ou d'organismes d'intérêt général est portée à 3 p. 1000 lorsque les versements sont faits au profit d'associations pour le développement du sport amateur agréées par arrêté préfectoral.

« Pour les autres contribuables, la limite de 1 p. 100 dans laquelle les versements à des œuvres sont déductibles du revenu global est portée à 3 p. 100 lorsque le versement est effectué en faveur des mêmes associations sportives agréées.

« Pour compenser la perte de recettes éventuelle pouvant résulter des dispositions ci-dessus, le Gouvernement est autorisé à majorer à due concurrence le prélèvement effectué au profit de l'Etat sur les sommes mises aux tirages supplémentaires de la loterie nationale dénommés « tirages du loto national » ainsi que les prélèvements sur les sommes engagées au pari mutuel sur les hippodromes et hors les hippodromes en application des lois n° 47-520 du 21 mars 1947, n° 57-837 du 26 juillet 1957 et n° 66-935 du 21 décembre 1966 modifiées. »

La parole est à M. Francou.

M. Jean Francou. Monsieur le président, mes chers collègues, il s'agit d'« abonder » le fonds national de développement du sport.

Je voudrais vous rappeler que, le 24 novembre 1977, le Sénat, examinant les articles de la première partie de la loi de finances pour 1978, adoptait, au scrutin public, un amendement n° 9, rec-

tifié avec le concours de M. Bonnefous, président de la commission des finances, et que j'avais déposé avec mes collègues MM. Pams, Vigier et Habert, préparé avec mon collègue M. Schwint et approuvé par M. Méric.

Cet amendement, repoussé par le Gouvernement, fut adopté par le Sénat par 278 voix contre 2, même si, le lendemain, c'est-à-dire le 25 novembre, M. Schmaus faisait état, dans un rappel au règlement, de ce que le groupe communiste avait voulu émettre un vote défavorable.

Ces crédits extrabudgétaires provenant du Loto, confirmés par un vote de l'Assemblée nationale, constituaient alors l'essentiel des ressources du mouvement sportif. Il en sera malheureusement de même pour 1982 et ces crédits sont insuffisants.

Pour un budget général de l'Etat proposé au Parlement avec un déficit de 95 milliards de francs, on aurait pu espérer que les crédits au mouvement sportif seraient augmentés pour parvenir aux 600 millions de francs nécessaires.

Ce n'est pas encore le cas et le fonds devra se contenter d'un pourcentage inchangé de prélèvement sur le Loto et le P.M.U. Aussi avons-nous cherché à augmenter ces moyens, et c'est le but de mon amendement, qui propose, dans la limite de 1 p. 100 du chiffre d'affaires des entreprises, qui peuvent affecter cette somme aux œuvres d'intérêt général et de déduire de leurs bénéfices imposables, de porter ce taux à 3 p. 100 lorsqu'il s'agira d'aider des associations sportives, des clubs ou associations de jeunesse, lorsque ceux-ci auront, au préalable, été agréés par un arrêté préfectoral. Il en ira de même pour les autres contribuables, qui pourront déduire ce montant de leur revenu global.

Pour compenser le manque à percevoir et ne pas risquer de me voir opposer l'article 40, j'ai proposé *in fine* de compenser une perte de recettes éventuelle en autorisant le Gouvernement à majorer, à due concurrence, le prélèvement effectué au profit de l'Etat sur les sommes mises au loto.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Stéphane Bonduel, rapporteur spécial. Monsieur le président, la commission des finances n'a pas examiné cet amendement, mais il me paraît pouvoir appeler quelques observations.

La commission, traditionnellement soucieuse d'apporter aux associations — en particulier aux associations sportives — toute l'aide dont elles ont besoin, partagerait sûrement la préoccupation de notre collègue.

Certes, l'article 69 du projet de loi de finances pour 1982 ne prévoit de relever de 1 à 3 p. 100 la limite de déduction sur le revenu imposable des versements effectués que lorsque ces derniers intéressent des fondations ou des associations reconnues d'utilité publique.

La limitation du champ de cette exonération, qui ne modifie en rien le taux de déduction autorisé pour les entreprises — qui reste fixé à 1 p. 1 000 de leur chiffre d'affaires — est justifiée par l'élaboration d'un projet de loi définissant un statut de l'utilité sociale. Le Parlement aura donc prochainement à examiner ce projet de loi relatif au développement des associations. La proposition de M. Francou pourrait alors s'inscrire dans l'économie de ce texte.

Enfin, je ne suis pas certain que le caractère un peu aléatoire de la recette proposée soit tout à fait satisfaisant en ce qui concerne le gage.

Quoi qu'il en soit, la commission souhaiterait entendre l'avis du Gouvernement.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

Mme Edwige Avice, ministre délégué. Monsieur le sénateur, votre amendement est très tentant et j'aimerais bien pouvoir succomber à la tentation (*Sourires*), mais c'est impossible pour un certain nombre de raisons.

Tout d'abord, la mesure est partielle : on ne peut établir sans dommage une discrimination entre les associations selon leur vocation. Je repose, une fois de plus, le problème des associations de jeunesse à côté des associations sportives.

Par ailleurs, la mesure, qui prévoit une contrepartie, limiterait les prélèvements sur les ressources du F. N. D. S., dont l'une, le P. M. U., est déjà en stagnation. On peut donc craindre que les résultats ne soient contraires aux intentions de l'auteur de l'amendement.

Malgré ces réserves, il faut considérer que l'objectif proposé est louable et intéressant. Cependant, je vous signale qu'un projet de loi concernant la vie associative est actuellement à l'étude et que, dans le budget de 1982, outre des moyens accrus en personnels ainsi qu'en crédits de fonctionnement et d'équipement,

une disposition fiscale a été prévue portant de 1 à 3 p. 100 la déduction autorisée en faveur des fondations et des associations d'utilité publique.

Un autre problème relativement complexe a été posé. Il concerne le sport corporatif dans l'entreprise et son financement éventuel.

Pour toutes les raisons que je viens d'énumérer, et à cause de l'intérêt de l'amendement, je demanderai à M. le ministre du temps libre, dans le cadre de l'élaboration du projet de loi qu'il prépare sur les associations, d'en tenir compte.

En attendant, je demande à son auteur de bien vouloir le retirer.

M. Jean Peyrafitte. Je demande la parole, contre l'amendement.

M. le président. La parole est à M. Peyrafitte.

M. Jean Peyrafitte. Le groupe socialiste ne réprovoque pas l'objectif qui consiste à donner des moyens financiers supplémentaires pour obtenir plus de personnels et davantage d'équipements.

Il fait cependant remarquer que la mesure proposée dans l'amendement est partielle et qu'elle exclut les associations de jeunesse. En outre, elle paraît très dangereuse pour l'instant, car elle modifie le prélèvement sur les recettes du F. N. D. S., ce qui n'est pas une solution.

C'est pourquoi le groupe socialiste ne votera pas l'amendement, d'autant que le Gouvernement prépare un projet de loi sur les associations et que, à cette occasion, la question sera étudiée.

M. le président. Monsieur Francou, maintenez-vous cet amendement ?

M. Jean Francou. Je suis disposé à le retirer, puisque je viens d'obtenir de Mme le ministre des sports une explication sur un point qui me paraît important, à savoir que les associations sportives, dans l'esprit du Gouvernement, devraient pouvoir bénéficier du 1 p. 1 000, ou du 3 p. 1 000, dont il est question.

Quant à nos collègues du groupe socialiste, ils estiment qu'un éventuel prélèvement supplémentaire sur le loto pourrait venir en déduction des fonds qui abondent le F. N. D. S. Je leur ferai remarquer que, dans mon amendement, il est question d'un prélèvement supplémentaire sur le loto et non pas d'un aménagement du prélèvement actuel.

Cela dit, compte tenu des explications de Mme le ministre, de l'inquiétude manifestée par nos collègues socialistes — il faut reconnaître que, cette année, si les fonds du Loto ont augmenté, il n'en va pas de même du P. M. U. — et de l'engagement du Gouvernement, je retire mon amendement.

M. le président. L'amendement n° 527 est retiré et nous avons achevé l'examen des dispositions du projet de loi concernant le ministère du temps libre.

Mes chers collègues, nous avons pris du retard sur l'horaire à cause — je dis bien « à cause », et non pas « par la faute » — du Gouvernement. Je suis, en effet, trop vieux parlementaire pour reprocher aux ministres de répondre très complètement aux questions qui leur sont posées. Mais le résultat, c'est que nous ne pourrions aborder que ce soir l'examen des dispositions du projet de loi concernant le ministère de l'urbanisme et du logement.

Nous allons donc interrompre maintenant nos travaux pour les reprendre à vingt et une heures quarante-cinq.

La séance est suspendue.

(La séance, suspendue à dix-neuf heures trente-cinq, est reprise à vingt et une heures quarante-cinq.)

M. le président. La séance est reprise.

Urbanisme et logement.

M. le président. Le Sénat va examiner les dispositions du projet de loi concernant le ministère de l'urbanisme et du logement.

Le Sénat ayant pris du retard dans le cours de la journée, j'invite les orateurs à respecter rigoureusement le temps de parole qui leur est imparti.

La parole est à M. le ministre.

M. Roger Quilliot, ministre de l'urbanisme et du logement. Monsieur le président, mesdames, messieurs les sénateurs, le 27 octobre dernier, vous avez bien voulu me poser un certain

nombre de questions et à cette occasion nous avons eu déjà un débat de trois heures.

J'avais indiqué, alors, que ce débat constituait, en quelque sorte, une « avant-première à la discussion budgétaire ».

En un peu plus d'un mois, les choses ont sans doute évolué. Les analyses peuvent être affinées et les premiers résultats méritent qu'on s'y attarde un peu. La lecture même des excellents rapports de MM. Beaupetit, Ceccaldi-Pavard et Laucournet montre clairement que la politique annoncée par le Gouvernement et appliquée par lui prend forme.

Aussi, pour ne pas répéter ce que j'ai déjà pu vous dire, et par égard pour les interventions de MM. les rapporteurs et votre assemblée, je me contenterai de ces quelques mots, pour mieux vous écouter et répondre de façon précise aux réflexions, mais aussi aux préoccupations que vous aurez bien voulu porter à ma connaissance.

Etant donné l'heure tardive, ce sera la meilleure méthode. Nous parviendrons ainsi à un échange d'idées dont vous et moi, mais surtout moi, j'imagine, sortirons enrichis.

Permettez-moi donc de m'en tenir là et de me réserver l'heure qui m'est impartie pour répondre à toutes vos préoccupations.

M. le président. La parole est à M. le rapporteur spécial.

M. Charles Beaupetit, rapporteur spécial de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers et rares collègues, comme M. le ministre, je serai très bref, pour rattraper une partie du retard que nous avons pris dans la discussion du budget du ministère du temps libre. L'urbanisme et le logement constituent un dossier important, mais nous pouvons le résumer étant donné, comme M. le ministre l'a dit, tout ce qui a été évoqué au mois d'octobre dernier.

Le logement est toujours l'une des préoccupations essentielles des Français, des élus et, me semble-t-il, du Gouvernement, puisque vous êtes ministre à part entière de l'urbanisme et du logement. Mais nous n'avons plus le souci qu'exprimait l'an dernier M. Moinet sur ce sujet.

Il est bien certain que le besoin en logements neufs se maintiendra ou diminuera en fonction des logements anciens des centres-villes ou des parcs H. L. M. dont la restauration, la rénovation ou l'amélioration sont possibles. Cela implique une profonde mutation dans les interventions des constructeurs et, par voie de conséquence, dans l'industrie du bâtiment où règne actuellement un marasme inconnu depuis trente ans, trente ans pendant lesquels il a fallu faire face à la médiocrité de l'état du parc de logement en 1945, quantitativement et qualitativement, aux destructions dues à la guerre et à la poussée démographique.

Il a pratiquement été satisfait aux reconstructions compensant les destructions. Puis on a résorbé en partie le déficit quantitatif. Désormais, la poussée démographique semble décroître. Il reste donc à combler totalement le déficit et à améliorer considérablement la qualité, surtout dans le logement social.

Il serait donc utile et intéressant de connaître, surtout pour le parc des logements sociaux, le nombre de logements vides, de savoir où ils sont situés et pourquoi il sont inoccupés, et de comparer ces données avec les possibilités des bassins d'emplois, au moins au plan régional, afin d'orienter en 1982-1983 la politique du logement vers des objectifs certains.

Il faut, dans l'immédiat, faire travailler l'industrie du bâtiment, et vite. Il est nécessaire que ce soit utilement et le projet de budget semble globalement en avoir conforté les moyens.

Pour 1980-1981, la progression des crédits du ministère était de 19,7 p. 100 et déjà supérieure à celle de l'ensemble du budget. Pour 1982, les crédits s'élèvent à 32 925 millions de francs, alors qu'ils étaient de 24 128 millions de francs en 1981. Ils progressent donc de 36,5 p. 100 alors que l'ensemble du budget augmente de 27 p. 100. Même compte tenu de l'inflation, votre ministère est donc un des mieux logés. *(Sourires.)*

Pourtant, monsieur le ministre, comme M. Moinet, l'an dernier, lorsqu'il s'adressait au précédent Gouvernement, nous pouvons être inquiets de votre toute dernière instruction concernant la participation des collectivités locales dans le cadre de la décentralisation.

Si les collectivités locales s'efforcent de maintenir des loyers à un taux aussi modéré que possible, elles manquent de moyens, vous le savez bien. Elles ignorent encore si elles en auront par les transferts qui seront prévus dans les lois de décentralisation.

Monsieur le ministre, cette année de transition ne doit pas être une pause et des mesures postérieures, telles que la loi

sur la modération des loyers, ne doivent ni contredire ni retarder l'action. Les organismes constructeurs et le secteur du bâtiment déjà très lourdement en difficulté y succomberaient.

En ce qui concerne le logement, le rapport des comptes de la nation de 1980 indique clairement — je le rappelle dans le rapport écrit — l'importance de ce secteur dans l'économie de la nation, d'une part, l'évolution de la ventilation des investissements, d'autre part.

En 1972, 79 p. 100 de ces crédits allaient aux logements neufs et 21 p. 100 aux dépenses de gros entretien. En 1979, les chiffres sont respectivement de 74 p. 100 et de 26 p. 100. En 1981, ils sont de 71,4 p. 100 et de 28,6 p. 100.

Les réalisations du VII^e Plan sont nettement inférieures à l'objectif, contrairement à la réalisation du VI^e Plan, puisqu'il a été construit 544 000 logements par an de 1972 à 1975, 445 000 de 1976 à 1980, pour un objectif de 510 000 logements prévus par le Plan ; 400 000 logements ont été construits en 1981.

Cette baisse de 20 p. 100 environ sur cinq ans a tendance à s'accélérer et met, d'une façon générale, le secteur du bâtiment en état de crise, tant en ce qui concerne la disparition des entreprises que des effectifs employés.

Les grandes entreprises ayant participé aux marchés étrangers et l'artisanat ayant trouvé un débouché dans le marché de l'amélioration de l'habitat, ce sont les entreprises moyennes qui sont le plus touchées, c'est-à-dire les entreprises régionales ou départementales.

Le bâtiment ne va plus, monsieur le ministre, et nous savons que c'est votre souci. Si l'augmentation sensible des crédits mis en place répond à ce souci, d'autres mesures envisagées risquent de contrarier la relance prévue.

Le financement du logement se trouvera être paradoxalement le gros obstacle à la construction par la faiblesse du montant global des prêts mis à notre disposition. Quant aux taux, ils sont immédiatement dissuasifs. Le temps dont je dispose ne me permet de citer que deux exemples qui concernent nos organismes, monsieur le ministre.

Les prêts locatifs aidés ont subi une augmentation de l'annuité globale de 3,25 p. 100 l'an pendant trente-quatre ans. Cette progression sera de 4 p. 100 à partir de 1982. La dégradation est encore plus sensible en ce qui concerne le prêt accession à la propriété.

Les crédits affectés au logement tentent de parer à tous ces obstacles : ceux qui sont affectés à l'aide à la pierre et à l'aide à la personne bénéficient d'une très forte augmentation qui résulte de plusieurs phénomènes.

La revalorisation au 1^{er} juillet 1981 de l'allocation de logement et de l'aide personnalisée au logement, au-delà de la simple actualisation du barème, est prise en charge entièrement par l'Etat. Cela entraîne une progression de 51 p. 100 de ces crédits.

Une approche plus précise a été tentée dans l'élaboration du budget. Au cours des dernières années, il y avait un écart entre le coût unitaire budgétaire et les coûts effectifs. Ainsi, compte tenu des coûts réels, les crédits prévus pour le locatif en 1981 n'auraient permis de réaliser que 81 p. 100 des logements prévus. Les relèvements des prix unitaires pour 1982 paraissent suffisants, sauf dérapage des prix en cours d'année ou élévation du coût des ressources financières.

Le dernier phénomène est l'augmentation du nombre des logements aidés avec une réorientation en faveur du locatif. En locatif, le budget initial de 1981 prévoyait 77 000 logements. Le collectif budgétaire en a ajouté 10 000, mais, du fait de la sous-évaluation du prêt moyen, il ne pourra en réalité en être financé que 69 000. Pour 1982, il en est prévu 75 000, soit 8,7 p. 100 de plus.

En accession à la propriété, le budget initial de 1981 avait prévu 140 000 logements. Le collectif en a ajouté 40 000, mais il ne pourra en réalité en être financé que 171 500. Pour 1982, il en est prévu 170 000, soit 0,9 p. 100 en moins.

Pour l'amélioration des logements existants, le budget initial de 1981 prévoyait 102 000 logements. Le collectif en a ajouté 25 000, mais il n'aura été possible d'en financer qu'environ 121 500. Pour 1982, il est prévu 142 000 logements améliorés, soit une progression de 17 p. 100 concernant essentiellement les prêts constitués par les P. A. L. U. L. O. S. — primes à l'amélioration des logements à usage locatif et à occupation sociale.

La légère préférence apportée par ce budget au secteur locatif répond d'ailleurs aux vœux antérieurs de la commission. Ne serait-il pas possible d'aller plus loin en cherchant à lever les obstacles, qui ne sont d'ailleurs pas tous financiers, au déve-

loppement de ce secteur, qui concerne, en premier lieu, les catégories sociales les plus modestes ?

Le relèvement des barèmes de l'allocation de logement et de l'A. P. L. est satisfaisant pour les bénéficiaires actuels, mais ne résout pas les problèmes de ceux qui en sont exclus par des seuils qui restent malheureusement fixés trop bas.

Le parallèle existe entre le relèvement du Smic et celui des seuils.

Cette insuffisance de l'aide personnalisée au logement, complétée par l'étroitesse de la fourchette, les difficultés de constitution de l'apport personnel et l'élévation importante des taux d'intérêt, rend impossible l'accession à la propriété pour une proportion croissante des ménages, dont certains deviennent insolvables.

L'efficacité de la réforme semble mise en cause parallèlement à l'impossibilité de maîtriser les coûts et à l'inéductibilité des hausses des taux d'intérêt. Si ces constatations sont complétées par un blocage mal calculé des loyers pénalisant les bailleurs ou les organismes à caractère social, qui ont le mieux géré leur patrimoine aux taux de loyers les plus bas, il n'y aura pas de consommation des crédits possible, même avec péréquation.

Je sais que des dispositions prises par l'Assemblée nationale adoucissent la rigueur du texte, mais il subsiste des incertitudes. Je vous demande donc, monsieur le ministre, de nous donner des précisions en répondant aux cinq questions qui vous ont été posées par l'union des organismes H. L. M., questions que vous connaissez bien.

Comme les organismes constructeurs ont à survivre et à faire survivre leurs entreprises, je suis amené à vous poser une question très ponctuelle et accessoire. Les offices n'ayant plus accès aux prêts aidés pour les constructions de bâtiments publics, par exemple pour les gendarmeries, la différence entre le loyer consenti — 8 p. 100 — et le coût réel annuel du fait des taux d'intérêt de la caisse d'aide à l'équipement des collectivités locales est d'environ 12 p. 100. La différence est trop importante et les départements et autres collectivités locales ne peuvent plus la prendre en charge.

En commission, M. le ministre de la défense nationale m'a chargé de vous demander votre point de vue sur ce sujet (*M. le ministre sourit*) et ce problème a d'ailleurs été évoqué à l'Assemblée nationale. Je crois que vous aurez du mal à me répondre sur ce point.

J'en viens à la question de l'urbanisme et du paysage. Le cadre de vie est devenu, depuis quelques années, la grande préoccupation de tous et l'architecture, en raison d'une urbanisation rapide, doit s'y intégrer au mieux.

Les crédits affectés à l'urbanisme progressent de 20 p. 100 pour ce qui concerne votre ministère. En volume de réalisations, nous ne retrouvons pas, même ainsi, celui de 1979. Il est donc clair que les collectivités devront, de ce fait, prendre une part plus grande dans les financements.

Dans de nombreux cas, cependant, il ne s'agit pas de financements mais de volonté pour faire aboutir les documents d'urbanisme. Et je ne parle pas de la volonté des élus, mais du manque de ténacité des services intéressés qui ont souvent tendance — je ne dis pas toujours — à tout commencer et à ne rien terminer.

Le nombre des S. D. A. U. approuvés est passé de 161 à 169 en 1981 sur 406 délimités. Celui des P. O. S. est passé de 2 683 à 3 456 sur 10 140 prescrits, et certains depuis sept à huit ans. Pourquoi cette stagnation ? Y a-t-il trop de personnes intéressées dont les avis divergent, trop de services à consulter, trop de causes de désaccords ? Les départements n'ont pas lésiné, pourtant, pour apporter des concours financiers importants sur tous les plans.

Même imparfaits, il faut faire aboutir rapidement ces documents d'urbanisme, surtout en zone rurale où le mitage est préjudiciable à la fois aux collectivités, aux exploitants agricoles et aux paysages. Il faut aussi que ces documents puissent être évolutifs pour réparer — mais avec rigueur — les erreurs ou omissions.

D'autre part, les crédits prévus, en hausse très sensible, indiquent nettement que vous avez le souci d'aider les collectivités à se couvrir en réserves foncières de protection contre les enrichissements sans cause.

Il est vrai aussi que les intervenants responsables des estimations, surtout dans les petits centres urbains et les communes rurales, ont tendance à confondre terrain à bâtir et terrain destiné à être bâti, ce qui, souvent, va à l'encontre des objectifs des collectivités locales et annule les dispositions prises au titre des documents d'urbanisme, dont la vocation est exactement le contraire.

L'impôt foncier déclaratif sur le patrimoine aidera-t-il à résoudre ces problèmes fonciers ? Cette réforme étant pratiquement acquise, l'expérience nous le dira dans quelques années.

Les crédits consacrés aux espaces verts accusent encore une baisse de 32 p. 100 et ceux qui sont affectés aux sites, abords et paysages sont en stagnation en francs constants, comme au précédent budget. Le Gouvernement abandonne donc délibérément ce secteur aux actions volontaristes des villes, communes et villages aidés par les régions et les départements ; cela peut se concevoir.

Quant aux villes nouvelles, dont les crédits progressent de 23 p. 100, elles rassemblent 780 000 personnes, dont 538 000 en Ile-de-France, et disposent d'un patrimoine foncier important. Elles sont l'objet d'un mouvement foncier permanent.

Le gigantesque effort entrepris doit être poursuivi afin que ces villes nouvelles atteignent les objectifs qu'on leur a fixés, mais il faudra veiller avec la plus grande attention au maintien du tissu urbain avoisinant et à son renouveau.

A cette fin, les crédits d'études et de planification urbaine progressent de 22 p. 100.

L'architecture et l'urbanisme vécu, avec leurs règles et leurs applications pratiques, sont directement confrontées avec le public, et plus directement encore avec les usagers ; les maires se trouvent donc agressés par les administrés pour des raisons qui, d'ailleurs, peuvent être valables ou non. Un effort important a été réalisé pour rapprocher l'administration des usagers, et il est probable que les conséquences de la décentralisation changeront radicalement, mais progressivement, les données du problème.

La complexité des textes et le nombre des actes annuels — 600 000 permis de construire et 400 000 certificats d'urbanisme — laissent penser que la prise de responsabilité des municipalités ne pourra être que progressive et s'appuyer sur des documents et des textes clairs, adaptés à l'importance des collectivités et de leurs moyens.

Une action pédagogique importante — je le disais tout à l'heure — a été mise en œuvre depuis dix ans avec les conseils d'architecture décentralisés, puis avec les conseils d'architecture, d'urbanisme et d'environnement — les C. A. U. E. — qui ont quatre missions : premièrement, informer, sensibiliser et faire participer le public ; deuxièmement, former et perfectionner les intervenants dans le domaine de la construction ; troisièmement, conseiller les candidats constructeurs ; enfin, quatrièmement, conseiller les collectivités locales et les administrations sur tous les projets, qu'il s'agisse d'architecture, d'urbanisme ou d'environnement.

En août 1981, 96 C. A. U. E. étaient créés ; 87 étaient opérationnels, financés ou aidés par l'Etat et les départements. Cependant, des précautions précises sont à prendre pour éviter toute divergence entre les trop nombreux intervenants : maire, architectes concepteurs, architectes du conseil d'architecture, d'urbanisme et d'équipement, architectes et urbanistes des directions départementales de l'équipement, architectes des bâtiments de France.

La rapidité des mutations de ces divers fonctionnaires, en raison de la mobilité du personnel de l'Etat, ne laisse pas à la plupart d'entre eux le temps de l'adaptation, surtout dans l'espace rural, face aux hommes et aux missions. La décentralisation peut y apporter remède, mais ce n'est pas une certitude.

Enfin, un autre chapitre très important du budget de votre ministère concerne le fonctionnement des services : ceux de l'urbanisme et du logement, bien sûr, mais aussi la quasi-totalité de l'ancien ministère de l'équipement. Ce chapitre est affecté d'une augmentation de crédits de 20 p. 100, qui correspond, d'une part, à l'augmentation normale et, d'autre part, au financement de la création de 2 510 emplois : 1 302 au collectif de juillet, 1 208 dans le présent budget. S'agit-il, monsieur le ministre, de véritables créations ou de simples titularisations ?

Il faut bien reconnaître que, dans les D. D. E., les répartitions ne sont pas claires. Aux personnels directement rémunérés par l'Etat, en partie, d'ailleurs, par fonds de concours — titulaires, contractuels ouvriers, personnels sans statut spécifique, emplois non budgétaires — s'ajoutent contractuels, cadres départementaux, auxiliaires départementaux et ouvriers des parcs.

Avec M. le rapporteur général, la commission des finances s'est interrogée non pas sur l'opportunité des créations d'emplois dans la période actuelle de protection si nécessaire de l'emploi, mais sur le moment où il était préférable d'y procéder, alors que se pose le problème de l'existence même des services ou de leur collaboration avec les conseils généraux en raison du projet de décentralisation.

Sans doute pourrez-vous — du moins je le suppose — nous apporter des précisions sur les mesures envisagées par le Gouvernement quant aux transferts, aux relations contractuelles ou aux prestations de services concernant ces personnels ainsi que sur leurs missions et les financements prévus.

En conclusion, monsieur le ministre, la commission des finances propose au Sénat d'approuver le budget consacré au logement, à l'urbanisme et à l'architecture, souhaitant que la consommation des importants crédits qui lui sont affectés ne soit pas contrariée, comme nous l'avons dit, par des mesures ultérieures concernant, par exemple, le taux des emprunts.

Elle vous propose aussi d'approuver les budgets rattachés à votre ministère, notamment celui des moyens des services, et d'adopter les articles 62 et 92 du projet de loi de finances. Le premier concerne l'aide de l'Etat en vue de la construction, de l'acquisition et de l'amélioration de logements dans la limite de 64 800 millions de francs, soit plus 42 p. 100. Le second concerne l'accession des sociétés d'économie mixte de construction des départements d'outre-mer au financement du régime des organismes H. L. M. (*Applaudissements sur les travées de l'U. C. D. P., du R. P. R. et de l'U. R. E. I.*)

M. le président. La parole est à M. Laucournet, rapporteur pour avis.

M. Robert Laucournet, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques et du Plan (Logement). En développant devant le Sénat le rapport pour avis que je présente depuis un certain nombre d'années au nom de la commission des affaires économiques et du Plan, je me souviens, monsieur le ministre, de l'intervention que vous faisiez l'an dernier, au nom du groupe socialiste, à l'occasion du vote du budget du logement.

Fort de votre expérience de maire d'une grande ville, praticien du logement social au titre de responsabilités anciennes au sein du mouvement H. L. M., vous défendiez de façon ardente la nécessité d'une politique vigoureuse tournée vers la satisfaction prioritaire des besoins des couches sociales les plus défavorisées.

La confiance du Président de la République et du Premier ministre ont fait de vous, en mai dernier, le responsable de cet important secteur économique qu'est le logement. Nous nous en réjouissons, pour le Sénat dont vous étiez un membre éminent et apprécié de tous, mais aussi en raison de la matière même de ce budget dont vous êtes réellement un spécialiste. Voici enfin venu aux responsabilités un homme qui va pouvoir faire entrer dans les faits la politique qu'il a si longtemps et si brillamment défendue.

Dans le domaine du logement, le besoin de réformes est d'une urgente nécessité.

Indépendamment des conséquences résultant de l'inflation et du ralentissement des activités, les imperfections que l'on constate sont dues au fait que l'on n'est pas allé, au cours des dernières années, au terme des réformes décidées. Ainsi en a-t-il été du recours plus large au marché quant au financement et à la maîtrise d'ouvrages ou du souci, plus marqué, de l'amélioration du patrimoine bâti existant et du rééquilibrage des taux d'efforts au bénéfice des locataires et des accédants à la propriété les moins favorisés.

Le maintien d'exonérations fiscales qui avaient cessé d'être justifiées et l'abandon de la péréquation des loyers dans le parc de logements existants ont rendu imparfaite la justice distributive que l'on visait.

On a incité à l'endettement, plus qu'à l'épargne, les candidats à l'accession à la propriété.

On n'a pas assez simplifié les circuits de financement et on n'a pas développé un véritable marché hypothécaire.

On a mal maîtrisé, malgré la volonté déclarée, les facteurs déterminants des coûts fonciers, d'une part, et des prix du bâtiment, d'autre part.

On n'a pas donné aux maîtres d'ouvrage publics, au premier rang desquels les offices d'H. L. M., les moyens de s'adapter aux conditions nouvelles et de jouer pleinement leur rôle de pilotes dans le secteur, devenu moins prioritaire, du logement social.

Si, dans certaines agglomérations, le sort des catégories les plus modestes de la population s'est amélioré quant à la localisation de l'habitat, en revanche, dans la plupart des autres — particulièrement dans la région parisienne — ces catégories ont été de plus en plus rejetées loin des centres urbains et la ségrégation sociale s'est, de ce fait, accrue.

Enfin, on a mêlé assez maladroitement le dirigisme et le laisser-faire dans la pratique administrative quotidienne.

Quant aux équipements collectifs qui structurent les zones d'habitation et d'activité productive, ils ont souffert de la réduction des budgets d'investissement public et de la rigidité de leur conception normalisée à l'extrême.

Il reste de nombreuses et importantes améliorations à apporter au cadre de vie dans beaucoup d'agglomérations et de grands efforts s'imposent encore en vue de rendre la vie urbaine moins cruelle pour les personnes faibles et les chargés de famille.

Le budget que vous nous présentez aujourd'hui est la première étape d'une politique correspondant aux objectifs que vous avez toujours défendus.

S'intégrant dans l'action concertée du Gouvernement, il vise à répondre à trois impératifs.

D'abord, faire porter un effort prioritaire sur la création d'emplois et la relance de l'activité susceptible de développer l'emploi en satisfaisant les besoins essentiels des Français; je veux parler du secteur du bâtiment et des travaux publics. Puis, développer la solidarité dans les secteurs où l'aide de l'Etat peut permettre de réaliser un plus juste équilibre social. Enfin, amorcer un certain nombre de réformes qui permettront de développer l'initiative des citoyens en replaçant l'action de l'Etat dans la volonté affirmée de la décentralisation.

C'est un effort substantiel que recouvre le budget de 1982 puisque les autorisations de programme aboutiront à une progression de 34 p. 100 par rapport à la loi de finances initiale de 1981. Cette importante majoration de dotations va permettre de relancer la construction de logements, grâce à 170 000 logements en accession et 75 000 logements locatifs; d'intensifier l'amélioration du parc existant — 100 000 primes à l'amélioration des logements à usage locatif et à occupation sociale seront distribuées; de soutenir l'industrie du bâtiment — plus de 400 000 logements neufs devraient être construits; de revaloriser les aides à la personne qui concerneront 1 246 000 foyers.

Après l'excellent rapport de notre ami M. Charles Beaupetit, je me bornerai à faire quelques brefs commentaires sur chacune de ces orientations nouvelles.

Il faut maintenant, je le crois, réfléchir à la politique passée qui consistait à accorder une priorité à l'accession à la propriété « tous azimuts » sans avoir assuré les conditions de financement et d'endettement appropriées. Dans une période très évolutive, il n'est peut-être pas souhaitable d'inciter tous les ménages à acquérir leur logement, mais, en contrepartie, il faut leur offrir un logement locatif de qualité.

Peut-être pourrait-on encourager des formules comme « l'aide à la première accession » ne portant pas seulement sur le logement neuf, des formules intermédiaires de location-accession, de location-attribution, de location-coopérative, avec des bonifications adaptées à chaque formule. En fait, il faut rendre plus souple la transition entre le statut de la location et celui de la propriété afin de faciliter la gestion du parc de logements et de réduire les obstacles à la mobilité résidentielle, tout en atténuant les différences sociales issues de la possession ou de la location de son logement.

En second lieu, il est indispensable de faire un effort soutenu sur le parc existant, de modifier les conditions du conventionnement — je l'ai si souvent dit à cette tribune et j'aurais été suivi, si des éléments politiques ne nous avaient pas empêché l'année dernière d'aboutir — il est indispensable d'encourager les aides à l'amélioration de l'habitat, qui vont enregistrer en 1982 une progression de près de 41 p. 100.

Enfin, il faut développer une politique volontariste d'économies d'énergie — on sait la part qu'a le logement dans l'énergie globalement considérée — notamment par des incitations fiscales que comporte déjà la présente loi de finances.

En ce qui concerne le dossier sensible de l'industrie du bâtiment, votre commission se félicite que le Gouvernement ait décidé de mener une nouvelle politique à l'égard des entreprises du bâtiment en s'efforçant d'accroître le volume d'activité de cette industrie. Le redressement sera, bien sûr, progressif et continu afin d'éviter les à-coups conjoncturels très néfastes. C'est à cette condition que les entreprises créeront des emplois stables et s'organiseront au mieux en s'adaptant à des marchés moins fluctuants. Il faudra également donner aux artisans et aux petites et moyennes entreprises les moyens de développer leurs activités; une formation accélérée aux nouvelles techniques, une meilleure gestion de leurs commandes, un aménagement du code des marchés et une information mieux organisée devraient susciter une revitalisation de ces entreprises, qui sont des éléments essentiels du tissu industriel de beaucoup de nos régions.

Je terminerai ce survol de mon rapport écrit par quelques considérations sur les loyers, l'aide à la personne et les offices d'H. L. M.

Le Gouvernement a si bien senti la grande détresse de certains locataires sociaux et les difficultés corrélatives de l'institution H. L. M. — je veux parler des logements vacants, je veux parler des arriérés de loyers qui créent pour les présidents d'offices des préoccupations considérables à la veille de l'élaboration de leur projet de budget primitif pour 1982 — le Gouvernement, dis-je, l'avait si bien senti et vous aussi, monsieur le ministre, qui savez de quoi je parle, que, dès le mois de juillet, le Gouvernement actualisait de 25 p. 100 les aides accordées. De nouvelles majorations sont intervenues la semaine dernière.

Mais il faut aller plus loin dans le rapprochement des barèmes de l'A. P. L. et de l'allocation de logement, dans l'information et la protection des usagers, dans la prise de conscience d'une véritable politique des loyers, politique dont nous allons être saisis par le texte de loi que le Sénat examinera dans une dizaine de jours. Il faut enfin que soit voté par le Parlement, le plus rapidement possible — je crois que ce devrait être à la session extraordinaire de janvier — le projet de loi relatif aux droits et obligations des locataires et des bailleurs, qui reprend de nombreuses dispositions des accords Delmon et qui s'efforce d'établir des relations équilibrées entre les locataires et les propriétaires.

Tout cela représente une matière considérable. Le Gouvernement s'est attaché, depuis les quelques mois de son installation, à la prise en compte de tous ces problèmes aussi divers que complexes. Notre examen d'aujourd'hui démontre que les réformes si longtemps attendues sont en marche. Nous nous en félicitons.

J'ajoute que nous attendons avec impatience une véritable réforme foncière donnant aux collectivités locales la maîtrise des sols et le contrôle de leur urbanisation.

Monsieur le ministre, dans votre discours devant le Sénat le 27 octobre, que vous aviez appelé « l'avant-première de la discussion budgétaire », vous avez déjà défini les grandes lignes de la nouvelle politique de l'habitat que vous souhaitiez mettre en œuvre et qui visait à faire régner plus de solidarité et à satisfaire l'aspiration profonde des individus et des familles à un cadre de vie plus digne de notre époque. Ce budget en marque certainement une étape importante.

Votre commission des affaires économiques et du Plan s'en est félicitée au cours de l'examen auquel elle s'est livrée le 6 novembre dernier. Elle a donné un avis favorable aux dispositions relatives au logement que ce budget contient et je puis vous dire qu'au fil des semaines nous suivrons votre action. *(Applaudissements sur les travées socialistes et sur de nombreuses autres travées.)*

M. le président. La parole est à M. Ceccaldi-Pavard, rapporteur pour avis.

M. Pierre Ceccaldi-Pavard, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques et du Plan (Urbanisme). Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, depuis plusieurs années, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques, je m'efforce de contribuer à la définition d'une politique de l'urbanisme dynamique. Cette année, devant l'accroissement général des postes budgétaires, on pouvait légitimement espérer une forte augmentation du budget de l'urbanisme et des paysages. Force est de constater qu'il n'en est malheureusement rien.

Les crédits en faveur de l'urbanisme et des paysages sont, contrairement à la plupart des budgets des autres ministères, en régression en francs constants. Ils ne sont même pas équivalents en francs courants à ceux de 1980. Avec 137 millions de francs, les dépenses ordinaires régressent de 6,1 p. 100 par rapport à 1981. Les crédits de paiement atteignent 826 millions de francs — plus 11,8 p. 100 — et les autorisations de programme s'élèvent à 1 069 millions de francs, soit seulement plus 5,9 p. 100.

Pourtant, depuis son installation, le Gouvernement a plusieurs fois affirmé qu'il avait de grandes ambitions pour améliorer le cadre de vie de nos concitoyens. Il est regrettable qu'une politique claire en ce domaine n'ait pas encore été définie. C'est pourquoi votre rapporteur vous propose aujourd'hui d'axer son propos sur les grands traits de l'urbanisme en France.

Malgré le ralentissement de la croissance économique, la France continue à connaître des mouvements de population importants et le développement des agglomérations se poursuit. Il nous faut donc maintenir l'effort en faveur de la protection et de l'organisation de l'espace.

Chaque année, une trentaine de sites sont classés et une soixantaine sont inscrits en fonction des programmes régionaux

établissant les priorités. De plus, les abords des monuments historiques sont protégés grâce à une législation qui a remarquablement permis de préserver et de mettre en valeur notre patrimoine naturel ou historique.

Cependant, monsieur le ministre, il nous semble urgent de redéfinir le champ d'intervention des architectes des Bâtiments de France, tout en renforçant leurs moyens matériels. En effet, cette politique de protection est nécessaire, voire indispensable, mais elle est souvent mal supportée par les administrés.

Des directives d'aménagement se sont efforcées d'apporter une protection spécifique à des zones particulièrement sensibles, notamment sur l'aménagement de la montagne ou du littoral. D'autre part, la loi d'orientation agricole prévoit qu'un décret fixera les règles d'aménagement rural. Enfin, des périmètres sensibles sont délimités dans les départements qui nécessitent une protection spéciale. La protection de l'espace est devenue, au cours des dernières années, une règle juridique, mais elle ne sera pas, en 1982, une priorité budgétaire.

Quant à l'organisation de l'espace, celle-ci ne dépend pas uniquement des règles législatives ou réglementaires. Il faut organiser et planifier les mutations urbaines grâce à des documents d'urbanisme. Les schémas directeurs d'aménagement et d'urbanisme, les S.D.A.U., et les plans d'occupation des sols, les P.O.S., sont destinés à canaliser, dans de bonnes conditions, le développement des agglomérations.

Malgré de nombreuses déclarations ministérielles et en dépit de l'urgente nécessité, les dotations budgétaires destinées à l'élaboration des documents d'urbanisme sont insuffisantes ; avec 94 millions de francs, les autorisations de programme sont stables en francs constants ; les crédits de paiement connaissent une chute en francs constants. L'effort financier des collectivités locales demeure supérieur à celui de l'Etat d'environ 100 millions de francs.

Le S.D.A.U. est un document essentiel de la planification urbaine, car c'est le seul qui dépasse le cadre communal. Ainsi tous les éléments qui composent la vie d'une agglomération sont pris en considération. C'est pourquoi le S.D.A.U. doit être un ensemble d'options à moyen terme.

Mais il faut établir des schémas de développement révisibles afin de prendre en compte les évolutions qui n'avaient pas été prévues au départ. Cela pourrait être réalisé grâce aux commissions locales d'aménagement et d'urbanisme.

Enfin, la promotion des S.D.A.U. est souhaitable, car ce sont eux qui devront fixer les grandes lignes d'orientation des plans d'occupation des sols et en assurer la cohérence. Les P.O.S. sont l'instrument juridique privilégié pour réaliser un urbanisme de qualité, car eux sont opposables aux tiers. Ils sont la traduction concrète de la volonté des élus locaux en ce qui concerne l'aménagement de la cité. Ils sont essentiellement destinés aux communes importantes.

Il serait nécessaire de revoir les règles d'élaboration des P.O.S. afin que les souhaits des élus locaux soient davantage pris en compte. Par ailleurs, il faudrait simplifier le formalisme juridique de ce document ; en particulier, la méthode de révision du P.O.S. devrait être facilitée.

La pression d'urbanisation peut aussi bien s'exercer en zone rurale, et les petites communes ont besoin d'un instrument de planification de leur développement. C'est pourquoi en 1974 sont apparues les cartes communales.

Aujourd'hui, on estime à environ 3 000 le nombre de cartes communales dont le statut juridique n'est pas fixé.

Dans le projet de loi portant décentralisation en matière d'urbanisme, déposé sur le bureau du Sénat, il était prévu de donner une valeur législative à ces pratiques. Il serait nécessaire que le Gouvernement prenne une initiative en ce domaine afin que les cartes communales deviennent opposables aux tiers. Cela permettrait de sauvegarder l'intégrité du territoire rural et d'organiser dans de bonnes conditions le développement des petites communes.

Il est certain que des améliorations peuvent et doivent être apportées à la législation en vigueur. Les procédures d'urbanisme, notamment, devront être modifiées pour tenir compte de la décentralisation.

Comme vous le savez, monsieur le ministre, le Sénat a passé de nombreuses heures à étudier les problèmes liés à la décentralisation. Au moment où le Gouvernement s'apprete à présenter au Parlement de nouveaux textes sur ce sujet, il serait particulièrement intéressant que vous nous exposiez les propositions du ministère de l'urbanisme et du logement en ce qui concerne la décentralisation des compétences qui sont actuel-

lement celles de votre ministère, et je rejoins là la demande qui était faite tout à l'heure par notre rapporteur de la commission des finances, M. Beaupetit : envisagez-vous de transférer la délivrance du permis de construire aux maires ? les D.D.E. seront-elles transférées au conseil général ? les communes auront-elles la maîtrise de l'élaboration et de l'application de leurs documents d'urbanisme, etc. ?

Il nous faut reconnaître que lors des dernières décennies, un travail considérable a été effectué en ce qui concerne l'urbanisme réglementaire et opérationnel. C'est pourquoi toutes les réformes qui nous seront proposées devront tenir compte de l'acquis, qui est largement positif.

De nos jours, les collectivités locales veulent être parties prenantes dans l'aménagement et le développement urbain. C'est pourquoi des procédures d'intervention efficaces ont été mises en place par les précédents gouvernements.

S'il est difficile d'analyser et de juger tous les mécanismes qui concourent à l'urbanisme opérationnel, je voudrais toutefois aborder très brièvement la politique foncière. Ce n'est qu'au cours des dernières années que la législation a accordé aux collectivités locales des moyens juridiques spécifiques pour intervenir sur le marché foncier. L'Etat a également accordé des aides financières pour aider la constitution de réserves foncières.

Grâce aux zones d'aménagement différé — les Z. A. D. — qui sont destinées à préparer les opérations d'aménagement, les collectivités locales peuvent, dans une certaine mesure, freiner la hausse des prix fonciers. Grâce aux zones d'intervention foncière — les Z. I. F. — on peut améliorer les centres-villes et les quartiers existants et y mener une politique sociale de l'habitat.

Mais pour constituer des réserves foncières, il ne suffit pas d'instaurer des droits de préemption. Il faut mobiliser les ressources financières. D'importants efforts ont été faits dans le passé ; malheureusement, on a assisté depuis trois ans à un déclin des dotations budgétaires et nous le regrettons vivement.

Pour donner aux collectivités locales les moyens de réaliser les objectifs contenus dans les S. D. A. U. ou les P. O. S., des programmes d'action foncière — les P. A. F. — ont été élaborés à partir de 1974. Le point le moins négatif du budget de l'urbanisme est l'augmentation des dotations budgétaires en faveur des P. A. F.

De nombreuses déclarations gouvernementales ont précisé qu'un impôt foncier sur la valeur vénale déclarative était en voie d'élaboration. Aucune information précise n'a encore été donnée au Parlement à ce sujet.

Comme je l'ai montré dans mon rapport écrit, cet impôt soulève de nombreux problèmes et il serait souhaitable que vous puissiez nous donner, monsieur le ministre, des précisions quant à cette réforme, afin d'apaiser les légitimes craintes que bon nombre d'entre nous ressentent à cet égard.

En particulier, les terres agricoles seront-elles soumises à cet impôt ? Comment s'effectuera le contrôle de la déclaration des contribuables ? Quel sera l'effet juridique de ces déclarations ? Cet impôt portera-t-il uniquement sur les terrains ou s'appliquera-t-il également à l'immobilier ? Voilà des questions pour lesquelles nous souhaitons obtenir des réponses.

Comme je le disais en commençant, la pression démographique et l'exode rural ont fait que les villes ont souhaité réaliser elles-mêmes les opérations d'urbanisation. Pour ce faire, diverses mesures législatives ont été prises et des moyens financiers adéquats ont été mis en place.

En ce qui concerne la création de nouveaux quartiers, la procédure des zones d'aménagement concerté, les Z. A. C., est sans doute l'instrument essentiel de l'urbanisme opérationnel. Elle permet d'assurer, grâce au plan d'aménagement de zone, le P. A. Z., une cohérence urbaine et de faire participer les constructeurs au financement des équipements nécessaires. Les associations foncières urbaines sont aussi un excellent moyen de mettre en vigueur un projet de construction.

Mais il nous faut, cependant, constater que le problème de la participation des propriétaires au coût des équipements des opérations urbaines n'est pas encore résolu de façon satisfaisante.

Pour ce qui est de l'intervention en milieu urbain existant, le fonds d'aménagement urbain a été créé pour aider les communes à réaliser des actions d'aménagement. Au cours de sa première période d'existence, de 1976 à 1980, le fonds a subventionné les actions d'aménagement les plus diverses tendant

à améliorer le cadre de vie. Je tiens également à souligner qu'au cours de ces dernières années l'Etat a poursuivi une politique de création d'espaces verts. Il est regrettable que les dotations budgétaires de 1982 en faveur de cette action soient en nette diminution, comme le faisait remarquer M. Beaupetit tout à l'heure.

En conclusion, je soulignerai la nécessaire compréhension par le public de la législation. En effet, il ne suffit pas d'instaurer des règlements ou des procédures efficaces pour résoudre tous les problèmes d'urbanisme. Il faut également faire comprendre et accepter la nécessité de ces règles au public, en rapprochant l'administration de l'utilisateur et surtout en clarifiant l'urbanisme.

Enfin, je suis convaincu qu'il serait très souhaitable que l'urbanisme ne soit plus seulement destiné à encadrer la croissance économique et le développement urbain. L'urbanisme ne peut plus se contenter de ce rôle passif. Il doit devenir un moyen de mettre en valeur toutes les potentialités économiques, sociales et culturelles de toutes les agglomérations de France.

Monsieur le ministre, tout en regrettant la trop faible augmentation des crédits et l'incertitude de la politique qui va être menée en matière d'urbanisme, votre commission des affaires économiques et du plan — et votre personnalité, monsieur le ministre, puisque vous êtes ancien membre de cette commission, y a sans doute contribué — a décidé de donner un avis favorable, sous réserve des observations que je vous ai signalées, à l'adoption des dispositions concernant l'urbanisme et figurant dans le projet de loi de finances pour 1982. (*Applaudissements sur de nombreuses travées.*)

M. le président. J'indique au Sénat que, compte tenu de l'organisation du débat décidée le 18 novembre 1981 par la conférence des présidents, les temps de parole dont disposent les groupes pour cette discussion sont les suivants :

Groupe de l'union centriste des démocrates de progrès, 16 minutes ;

Groupe socialiste, 16 minutes ;

Groupe de l'union des républicains et des indépendants, 16 minutes ;

Groupe du rassemblement pour la République, 16 minutes ;

Groupe de la gauche démocratique, 16 minutes ;

Groupe communiste, 15 minutes.

La parole est à M. Lazuech.

M. Louis Lazuech. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, après les nombreuses déclarations qui ont été faites concernant, d'une part, l'importance de l'habitat pour le bien-être social de nos concitoyens, d'autre part, les investissements et les emplois que le Gouvernement entendait sérieusement développer, nous ne pouvons que marquer une certaine déception à l'égard de votre budget.

Certes, si l'on s'en tient strictement à l'évolution des crédits attribués à votre ministère, on constate assurément un effort accru de l'Etat. Il reste que compte tenu de la situation économique et financière générale et des nombreuses difficultés qui en résultent, on est en droit de penser que l'exécution de votre budget en sera compromise d'autant.

A cette situation difficile vont s'ajouter de nouvelles complications par l'ensemble des bouleversements législatifs que vous avez annoncés.

S'agissant de la progression des crédits, l'effort budgétaire est réel sur de nombreux points. C'est vrai pour le secteur des constructions neuves aidées et pour les aides personnalisées.

L'effort semble moindre, en revanche, en ce qui concerne les concours financiers de l'Etat ayant pour objet de soutenir la réadaptation du patrimoine existant.

Vous prévoyez, par ailleurs, de financer 75 000 logements en prêts locatifs aidés, mais les organismes financiers, notamment la caisse des dépôts, auront-ils les moyens de répondre à l'ensemble de ces demandes ? La situation, qui caractérise à l'heure actuelle l'épargne publique, permet d'en douter. Au surplus, les crédits budgétaires permettront-ils de prendre en charge la récente augmentation du taux d'intérêt des livrets A des caisses d'épargne à 8,50 p. 100 et les hausses qui s'ensuivront nécessairement pour le taux des prêts ?

En matière d'accession à la propriété, vous vous proposez de financer 170 000 prêts en accession pour 1982. Cette forte progression de l'aide personnalisée au logement, qui atteint 65 p. 100, traduit l'accentuation de la substitution de l'aide à la pierre au

profit de l'aide personnalisée. Une telle orientation permet donc de penser que vous considérez que la réforme, déjà entreprise en 1976, n'était pas aussi mauvaise que semble le prétendre le dernier rapport du Conseil économique et social relatif à l'accès à la propriété. Pour ma part, je vois là une intention heureuse, dont je vous donne bien volontiers acte, qui permettra de poursuivre l'effort déjà réalisé précédemment.

Mais les problèmes d'apport personnel et de solvabilité des ménages deviennent réellement préoccupants. Cette situation est liée en grande partie au niveau beaucoup trop élevé des taux d'intérêt aggravé par un renforcement de l'encadrement du crédit. A cela s'ajoute le champ par trop restreint des conditions d'accès à l'aide personnalisée au logement. La conséquence d'une telle situation risque bien de se traduire dans les faits de la façon suivante : faute de solutions réellement adaptées, vous allez mettre en place des crédits qui, je le crains, ne trouveront pas preneurs parce que les taux sont trop élevés.

Pour faire face à la « désolvabilisation » des ménages, le Conseil économique, dans son dernier avis, préconise une réduction des coûts : coûts fonciers, coûts de construction, coûts annexes. Il ajoute à cela une refonte des conditions financières faites aux ménages tant en ce qui concerne l'obtention des prêts, les aides à la personne, les règles de constitution de l'apport personnel.

Pour votre part, vous avez choisi de recourir aux compensations budgétaires sous forme de bonifications d'intérêt. Mais l'essentiel de celles-ci ira au secteur locatif au détriment des prêts d'accession. Pour le secteur locatif, en effet, le taux des prêts aux organismes d'H. L. M. est resté stable en dépit de l'augmentation générale des taux d'intérêt, alors que le taux actuariel des prêts d'accession est passé de 10,15 p. 100 à 11,96 p. 100 ; quant à celui des prêts conventionnés, il est passé de 15,30 p. 100 à près de 18 p. 100.

En ce qui concerne les prêts pour les H. L. M., vous aurez à faire face, ainsi que je l'indiquais tout à l'heure, à l'augmentation de la rémunération des dépôts à la caisse d'épargne. Si vous ne l'intégrez pas dans vos dépenses, il vous faudra néanmoins tenir compte de ce coût supplémentaire dans les prochains prêts qui seront accordés à la caisse des H. L. M.

Je voudrais, enfin, faire une remarque concernant l'amélioration de l'habitat. L'effort entrepris dans le secteur des H. L. M. est bien poursuivi dans votre budget, mais il s'effectue au détriment de l'amélioration de l'habitat privé. Une telle orientation n'est guère justifiée car d'énormes progrès demeurent à réaliser en ce domaine.

D'une façon générale, vous avez assigné à votre budget une priorité qui est celle du logement social — une telle orientation n'est pas condamnable — mais nous déplorons qu'elle doive se réaliser au détriment du logement dépendant de l'initiative privée.

En effet, par la conception que vous avez de l'impôt sur la fortune, par votre projet de loi entre propriétaires et locataires, par la réduction des déductions forfaitaires des frais d'entretien et de nombreuses autres mesures dissuasives, tout est fait pour décourager la propriété et l'investissement dans le logement.

Pour ma part, je considère qu'il s'agit là d'une orientation néfaste et injuste qui ne correspond pas à la politique globale qu'attendent les Français en ce domaine.

Comment ne pas s'inquiéter, par ailleurs, des charges salariales et fiscales nouvelles qui vont peser lourdement au cours des prochains mois sur les entreprises du bâtiment, contredisant ainsi vos déclarations et vos intentions de relance dans ce secteur ?

Je voudrais terminer mon propos en vous disant, monsieur le ministre, que je déplore, avec un certain nombre de mes collègues, la suppression de l'intervention du fonds d'aménagement urbain en milieu rural pour la réalisation des équipements publics accompagnant les opérations programmées d'amélioration de l'habitat.

Telles sont les raisons pour lesquelles je réserve ma décision en ce qui concerne le vote de votre budget. (Applaudissements sur les travées de l'U. R. E. I. et du R. P. R.)

M. le président. La parole est à M. Lefort.

M. Fernand Lefort. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, le budget de l'urbanisme et du logement doit être la traduction des éléments de vie de la population française. Le logement constitue, avec l'emploi, l'une des priorités pour notre pays. Nous avons déjà dit que, de par ses qualités et de par son emplacement, se situant près du lieu de travail, le logement est l'un des composants essentiels du

cadre de vie. Mais il y a dans ce domaine de nombreuses inégalités à faire disparaître.

Ce sont les familles de condition modeste qui souffrent de l'insuffisance du nombre des logements. C'est effrayant, pensons-nous, d'être contraint de fonder une famille, de l'élever — ou plutôt de la voir s'étioler — dans un taudis !

Chacun reconnaît que 20 p. 100 des familles vivent dans un logement surpeuplé ; plus de 40 p. 100 de l'habitat n'a pas de confort ; 50 p. 100 des logements datent du siècle dernier ou des premières décennies du xx^e siècle ; on compte plusieurs millions de taudis.

Permettre à chaque famille de se loger de façon normale, comme tel doit être le cas dans les années 1980, de bénéficier du confort à des taux de loyer abordables, c'est l'intérêt de la nation. Être dans un logement confortable, cela peut aider l'épanouissement d'intelligences ; c'est, pour certaines familles, la disparition des maladies. Un logement confortable, avec un loyer ne dépassant pas les possibilités financières des familles, ce sont des vies humaines sauvées ; la famille peut se développer harmonieusement, sans privations. C'est également une économie financière pour la société.

Le logement de caractère social est donc une nécessité. Dans ce domaine, monsieur le ministre, vous avez beaucoup à faire, vous ne l'ignorez pas. Il est vrai que, sur tous les points de l'action gouvernementale passée, on ne trouve rien de social : nos gouvernants pensaient avant tout aux possédants, aux grosses fortunes, aux multinationales.

C'est particulièrement vrai pour l'habitat et l'urbanisme. Il est un fait que la construction de logements n'a cessé de diminuer au cours des ans : de 515 000 logements de tous ordres en 1975, notre pays est descendu à 445 000 en 1978 et, continuant dans le mauvais sens, l'ancienne majorité arrivait au nombre de 380 000 en 1980, alors que les besoins minima étaient de l'ordre de 500 000 par an. Encore convient-il de dire que, dans le faible nombre de logements construits, la part réservée aux nantis était importante. La spéculation battait son plein et, naturellement, ce qui est appelé le logement social décroissait très rapidement. Par exemple, les constructions d'H. L. M. locatives, qui étaient de 115 000 en 1974, n'étaient plus que de 60 000 en 1981.

Il est vrai que, lors des discussions budgétaires passées, le ministère laissait accroître des chiffres plus importants de logements, car il trompait même sur le prix de revient desdits logements.

Heureusement, le 10 mai est intervenu et, monsieur le ministre, vous avez apporté du changement. Dès l'été, dans le premier collectif pour 1981, vous proposiez un certain nombre de mesures en faveur du logement de caractère social. Ces mesures comprenaient 50 000 logements supplémentaires — 10 000 destinés à la location avec les prêts locatifs aidés et 40 000 destinés à l'accession avec les prêts d'accession à la propriété.

Dans un autre chapitre, avec les prêts dits P. A. L. U. L. O. S., vous pouviez engager la réhabilitation de 25 000 logements supplémentaires. En même temps, vous aidiez les familles en prévoyant une revalorisation de l'allocation de logement de 25 p. 100 au 1^{er} juillet et de 25 p. 100 au 1^{er} décembre 1981. Avec 35 millions de francs, vous vous engagiez dans la revalorisation de l'aide personnalisée au logement.

Pour 1982, votre projet de budget confirme que le Gouvernement, conformément à ses engagements, a décidé, outre l'emploi, de faire du logement un des axes principaux de sa politique. Nous pensons que ce budget constitue une bonne transition, que l'effort, tant les besoins sont grands, sera poursuivi et que même, en cours d'année, si quelques disponibilités financières apparaissent, le logement social disposera d'une part importante.

Construire, c'est aller dans le sens voulu par le Gouvernement, c'est-à-dire la création d'emplois. Il ne faut pas oublier, ainsi que cela a été dit, qu'en quatre ans l'industrie du bâtiment a perdu quelque 200 000 emplois, ce qui représente, avec les industries qui s'y rattachent, la perte de l'ordre de 300 000 emplois.

Votre budget de 1982, budget de redressement, prévoit 75 000 logements P. L. A. — au lieu des 69 000 réellement prévus, tant les prix de revient étaient inexacts — y compris l'apport du collectif de 1981. Il y aura 170 000 prêts d'accession à la propriété au lieu de 171 500 réels, ce dernier chiffre comprenant également le supplément du collectif.

Quant aux prêts P. A. L. U. L. O. S., ils permettront l'amélioration de 142 000 logements au lieu des 121 000 compris dans le budget de 1981 et le supplément du collectif.

C'est la bonne voie. Encore convient-il, monsieur le ministre, que vous sachiez que nous aurions souhaité une part plus importante pour le logement locatif. Je sais que les anciens gouvernants ont fait jouer le miroir aux alouettes. « Vous n'avez pas de logement ? Devenez propriétaire ! Il suffit de peu de chose pour y arriver », entendait-on de la propagande ministérielle. Ainsi, même des familles de condition modeste se lançaient dans l'accession à la propriété. Elles voulaient le toit qui puisse les abriter mais, en même temps, elles s'endettaient et certaines, le chômage venant, connaissaient des difficultés sans nombre.

Pour de nombreux accédants à la propriété — vous l'avez dit, je crois — c'était vivre l'enfer pour un coin de paradis. Aussi pensons-nous, étant donné que nombre de P.L.A. ne peuvent être honorés financièrement, que vous auriez été bien inspiré en octroyant une part plus importante de votre budget à la construction locative aidée. Ce serait une nécessité, d'autant plus que la recherche d'un emploi peut, dans certains cas, être favorisée par la mobilité de l'habitat. Mais c'est un fait, ainsi que le reconnaît la commission et que vous l'avez vous-même reconnu tout à l'heure, monsieur le ministre, que l'insuffisance de l'A.P.L., les difficultés de constitution de l'apport personnel, l'élévation des taux d'intérêts rendent l'accession à la propriété impossible pour une proportion croissante de ménages.

Par conséquent, comme vous l'avez précisé à l'Assemblée nationale, il est nécessaire d'accentuer la reprise de la construction locative.

Nous pensons donc que l'aide au locatif devrait être plus importante. Vous avez pu dire, devant les députés, que vous envisagiez de renforcer considérablement l'aide à la pierre, qui joue un rôle régulateur dans l'activité économique. Nous enregistrons avec satisfaction cette déclaration. Elle tranche absolument avec la politique de l'ancienne majorité et, sans nul doute, le temps ne sera pas long pour qu'enfin soit mis par terre le texte de la réforme du logement, réforme contre laquelle nous nous sommes élevés.

Peut-être, sans attendre « la réforme de la réforme », afin de faciliter le logement des familles modestes, envisageriez-vous d'opérer une réduction de 1 p. 100 du taux des prêts locatifs aidés accordés aux organismes de construction sociale, et sans doute envisageriez-vous aussi le prolongement de quelques années du délai de remboursement de ces prêts.

Monsieur le ministre, nous notons avec satisfaction, car cela va dans le sens des promesses électorales, la prise en considération du prix de revient réel pour le financement du logement. Encore conviendrait-il de revoir ce prix rapidement, car peu de projets établis sans luxe passent actuellement dans les prix plafonds.

Nous sommes très satisfaits, d'autre part, du fait que la surcharge foncière soit prise en compte par l'Etat à raison de 70 p. 100 au lieu de 50 p. 100. Ne resteront donc à la charge des communes que 10 p. 100. Cela facilitera le réaménagement des centres-villes et évitera certaines ségrégations.

Il est satisfaisant aussi que soit envisagé un mode unique d'aides personnelles, que les titulaires de l'allocation de logement, aussi bien que ceux qui relèvent de l'A.P.L., voient le montant des charges inclus dans le calcul de leur indemnité.

L'A.P.L., quel que soit le nom qu'on lui donne — ce n'est pas l'appellation qui nous intéresse mais le principe — a été conçue de telle façon qu'en opérant un prélèvement sur les locataires, il y avait de quoi pourvoir les futurs propriétaires. Vous l'avez dit à l'Assemblée nationale. Il faut donc changer, et cela à la suite d'une véritable concertation à laquelle les locataires ne manqueront pas d'être partie prenante.

Nous avons apprécié que vous ayez signé un décret abrogeant une décision de décembre 1980 qui permettait aux organismes d'H.L.M. d'augmenter de façon importante les charges locatives. Il est vrai que l'ancien gouvernement, qui n'avait cessé d'augmenter les taux de remboursement des prêts pour les organismes sociaux, se moquait bien de la situation des locataires.

Vous faites effort, monsieur le ministre, pour permettre l'amélioration de l'habitat ancien. Je ne crois pas utile de rappeler les promesses de M. le Président de la République selon lesquelles, en dix ans, tout le parc H.L.M. devait être rénové.

La procédure dite du conventionnement, qui a retardé la réhabilitation, est supprimée momentanément. Des travaux pourront être réalisés. Vous avez, avec raison, décidé de suspendre la contribution au fonds national de l'habitat des bailleurs de logement pour certaines constructions de caractère social.

N'est-ce pas un projet de réforme d'ensemble du conventionnement qu'il convient de prévoir ? Je suis persuadé que vous voudrez bien nous donner des indications sur un échéancier possible en vue de la disparition de ce conventionnement. En tout cas, l'amélioration de l'habitat ancien, et cela sans conventionnement, permettra d'avoir des logements confortables à un taux de loyer normal et procurera une activité nouvelle aux petites et moyennes entreprises du bâtiment. En effet, ces travaux, qui nécessitent l'utilisation d'une main-d'œuvre importante sans grands moyens mécaniques, sont surtout effectués par des petites et moyennes entreprises.

D'autre part, les organismes de caractère social créés par les collectivités doivent voir, pensons-nous, les attributions de logements se faire sur proposition des élus locaux qui, d'ailleurs, connaissent bien les besoins de leur population. Ce serait une suite logique de la loi sur la décentralisation.

Prochainement, monsieur le ministre, nous aurons à discuter d'un projet de loi ayant trait à la modération des taux de loyers. Les locataires ne subiront plus la loi de certains spéculateurs, communément appelés « vautours ». Peut-être nous donnerez-vous en fin de discussion des indications sur le rôle que vous voulez faire jouer au fonds d'aménagement urbain — ce ne doit pas être un organisme d'aménagement de mares — car les actions foncières doivent être plus importantes si nous voulons construire.

Peut-être nous indiquerez-vous si des moratoires seront accordés aux organismes sociaux pour les remboursements qu'ils doivent effectuer, étant donné les difficultés que ces organismes rencontrent de plus en plus devant la situation difficile des familles.

Votre budget, monsieur le ministre, laisse présager des mesures d'avenir importantes pour le logement, en particulier le logement social. Il tend à créer un urbanisme à l'échelle humaine, à envisager des mesures répondant, à la suite de concertations, au désir de la profession des architectes. Il permet une relance de la construction.

Aussi est-ce un vote favorable que les sénateurs communistes émettront. (*Applaudissements sur les travées communistes.*)

M. le président. La parole est à M. Bouquerel.

M. Amédée Bouquerel. Monsieur le ministre, je voudrais saluer en vous l'homme de terrain, puisque vous présidez toujours un organisme d'H.L.M. et que vous connaissez bien les problèmes du logement, du logement social en particulier. Or, c'est précisément sur ce secteur du logement H.L.M. que je voudrais situer mon intervention.

Dans le rapport écrit de notre rapporteur, mon ami M. Laccournet, je lis en effet : « Le développement du parc H.L.M. a été rapide : 700 000 logements en 1963, 1 500 000 en 1969, 2 000 000 en 1974 et près de 2 500 000 en 1978. »

Je lis plus loin : « La situation financière des H.L.M., en particulier celle des offices, s'est rapidement détériorée au cours des dernières années. »

Notre rapporteur, monsieur le ministre, ne cache donc pas ses inquiétudes au sujet du secteur H.L.M. et, pour ma part, je ne voudrais évoquer que celles qui me paraissent aujourd'hui les plus graves.

Depuis plusieurs années, on assiste à une détérioration de la situation des organismes d'H.L.M., et cela pour plusieurs raisons.

C'est, d'abord, le vieillissement du parc locatif, qui entraîne des charges d'entretien de plus en plus lourdes. C'est, ensuite, l'important effort de construction entre 1960 et 1975 qui a obligé à un gros effort d'entretien pour éviter la dégradation de ce patrimoine immobilier.

Dans le même temps, on assistait à une forte croissance des dépenses de gestion.

Elle était provoquée, d'abord, par une hausse importante des salaires les plus faibles — ce que je me garderai bien de contester — par l'obligation qui nous a été imposée par l'administration de fournir de plus en plus de déclarations, d'états statistiques et autres documents qui ne ressortissaient pas, antérieurement, à l'activité de l'organisme et, enfin, par la mise en place d'une politique d'information et de concertation avec l'usager — que j'approuve, bien entendu — mais qui a nécessité le recours à de nouveaux moyens et a donc abouti à l'accroissement des frais de gestion.

Elle était provoquée, d'autre part, par la hausse des taux d'intérêt des prêts ainsi que par le raccourcissement de leur durée d'amortissement, ce qui a contribué à accroître les charges financières qui pèsent sur les offices.

Ajoutons à cela la réforme de l'instruction comptable pour les offices et les O.P.A.C. — office public d'aménagement et de construction. Ceux-ci ont été obligés de constituer des provisions pour réparations beaucoup plus importantes que ce qui était prévu précédemment, d'où un doublement de leurs charges financières.

Or, ces augmentations de charges n'ont pas été compensées par une aide de l'Etat qui, bien au contraire, a pratiqué une politique de blocage des loyers sans apporter de compensation.

Vous savez, comme moi, monsieur le ministre, que les loyers représentent plus de 80 p. 100 des ressources des offices, qui doivent couvrir la totalité des charges financières, sans oublier les charges de gestion et de personnel, qui sont en constante augmentation et qui pèsent très lourd dans leur budget.

Je ne voudrais pas oublier de signaler les difficultés provoquées par les chocs pétroliers. Telle chaufferie alimentée par le fuel léger a dû brutalement l'être en fuel domestique, d'où une augmentation du coût du chauffage de plus de 60 p. 100. Or, cette majoration n'a donné lieu à aucune compensation du Gouvernement qui avait pris la décision de supprimer purement et simplement la production de fuel léger.

Si vous ajoutez à cela la situation de plus en plus difficile de ceux qui sont frappés par le chômage et qui ne peuvent plus payer leur loyer, il ne faut pas s'étonner que la situation financière des organismes d'H.L.M. soit devenue de plus en plus préoccupante.

Je n'ignore pas que des mesures prises récemment sont de nature à aider la trésorerie des organismes d'H.L.M.

Il s'agit, en particulier, de la révision substantielle des taux de l'allocation de logement et de l'A.P.L. au profit des locataires et de la suppression de la contribution au profit du F.N.H. sur les loyers conventionnés pour les travaux subventionnés entre le 1^{er} juin et le 31 décembre ou pour toute convention signée entre le 1^{er} juillet et le 31 décembre de cette année. Je sais, d'ailleurs, que vous avez décidé de proroger cette décision pour l'année 1982.

Encore convient-il de noter, à cet effet, que l'importance des logements conventionnés par rapport au parc H.L.M. est, pour l'instant, relativement faible puisqu'ils ne représentent pas 10 p. 100 de l'ensemble.

Ce conventionnement, dont je viens de parler, ne me paraît pas assurer la juste contribution du locataire à la mise à sa disposition d'un logement. Je me contenterai de vous indiquer qu'il m'apparaît nécessaire de revoir les règles de son application afin de resserrer les limites de la fourchette actuellement imposée, le maintien au taux actuel de ce plafond provoquant le risque de voir s'éloigner des logements H.L.M. une certaine catégorie de locataires. Il est nécessaire de réaliser une adaptation.

J'ajoute qu'une mesure récente que vous venez de prendre me paraît aller dans le bon sens : il s'agit de subventionner les travaux d'économie d'énergie au taux de 40 p. 100 sans faire obligation aux organismes d'investir des fonds propres.

Mais ces mesures, monsieur le ministre, sont actuellement insuffisantes, et l'inquiétude persiste au sein des conseils d'administration des organismes d'H.L.M., dont la gestion, je le répète, devient de plus en plus préoccupante.

Il est temps que le Gouvernement prenne conscience de cette situation et, s'il refuse de laisser l'initiative à chaque conseil d'administration, par la prise de décisions autoritaires dans le domaine des ressources, il devient alors indispensable de dégager, au niveau national, des moyens financiers à moyen ou à court terme afin d'aider la trésorerie des offices.

J'ajoute que les deux projets de loi, l'un sur la limitation des loyers, l'autre sur les droits respectifs des locataires et des propriétaires, dont nous ignorons, pour le moment, les détails, ne sont pas de nature à nous rassurer.

A ce sujet, je partage tout à fait l'analyse que le président Denvers, de l'Union nationale des fédérations d'H.L.M., vous a exposée dans sa lettre du 28 novembre dernier et je souhaite que la concertation qu'il a lui-même demandée puisse s'instaurer très prochainement avec les principaux intéressés pour trouver des solutions équitables.

L'inquiétude des organismes devient d'ailleurs très vive à la suite de votre lettre circulaire du 29 octobre dernier relative à la hausse des loyers.

Je tiens à vous affirmer que je suis, pour ma part, un fervent partisan de la limitation de la hausse des loyers et que je la pratique depuis de très nombreuses années, car je sais que l'organisme H.L.M. est surtout un organisme qui a été mis

en place pour mettre à la disposition des familles aux ressources les plus modestes un logement convenable.

Mais les gestionnaires d'organismes d'H.L.M. doivent faire face à des dépenses obligatoires : remboursement des emprunts, frais de personnel, dépenses d'entretien du patrimoine, qui, ces dernières années, ont été déjà considérablement diminuées du fait de l'insuffisance des ressources. Elles sont devenues incompressibles.

Alors, fixer autoritairement la hausse des loyers à 7 p. 100 au 1^{er} janvier 1982, hausse d'ailleurs applicable jusqu'au 6 avril 1982 seulement, empêche les établissements d'établir un budget en équilibre. Alors, monsieur le ministre, êtes-vous disposé à mettre, à notre disposition les subventions d'équilibre nécessaires à l'établissement de nos budgets ?

Je n'ai malheureusement pas trouvé, dans votre budget, un article qui puisse permettre cet espoir. Je souhaite que vous puissiez me rassurer et m'indiquer comment seront accordées ces subventions.

En fin de compte, je crois qu'il est nécessaire de limiter la hausse qui devra intervenir au mois de juillet, quoi que l'on fasse et quoi que vous vouliez, à un taux raisonnable de façon à pouvoir établir cet équilibre budgétaire.

Pourtant, malgré ces difficultés, il nous faut poursuivre pour ne pas débaucher et, si possible, accroître les emplois pour lutter contre le chômage. Il faut entretenir pour préserver le patrimoine immobilier, qui risque de se dégrader rapidement et qui exigerait des sommes bien plus considérables pour sa remise en état. Il faut faire les équipements nécessaires pour économiser l'énergie. Il faut aussi moderniser les logements anciens ou les réhabiliter.

Alors, la question pour les organismes d'H.L.M. se pose de savoir comment financer toutes ces priorités.

Il est donc impossible, à l'heure actuelle, pour ces organismes, d'établir leurs budgets pour 1982 et, à ce sujet, je serai très heureux d'entendre vos conseils et votre avis.

Si je suis intervenu ce soir à cette tribune, c'est que je sens la menace qui pèse sur la noble mission à laquelle se sont consacrés tant d'hommes et de femmes pour servir la cause du logement social. Membres des conseils d'administration qui tiennent au bénévolat de leur tâche — ce qui n'est plus, de nos jours, si courant — personnel des O.P.A.C. et des offices d'H.L.M., qui sont passionnément attachés à cette œuvre qui a permis, au cours des trente dernières années, un effort sans précédent dans le domaine de la construction des logements sociaux.

A tous ceux qui ont contribué à la réalisation de cette œuvre magnifique et dont vous faites partie, monsieur le ministre, je tiens à dire ma gratitude et également ma fierté de me compter parmi eux.

Mais de grâce, monsieur le ministre, ne les découragez pas !

Prenez très vite les décisions qui seront de nature à les libérer de l'inquiétude et du doute qui se sont emparés d'eux. Il faut concevoir très vite une nouvelle politique sociale du logement.

Or le budget que vous nous présentez ne me semble pas contenir les dispositions nécessaires pour engager cette nouvelle politique. C'est pourquoi nous accueillerons avec réserve, mais aussi avec espoir, toutes les indications que vous nous donnerez dans votre réponse, de façon à pouvoir simplement espérer continuer notre tâche. (Applaudissements.)

M. Robert Laucournet, rapporteur pour avis. Très bien !

M. le président. La parole est à M. Vidal.

M. Marcel Vidal. Monsieur le président, messieurs le ministre, mes chers collègues, le budget du ministre de l'urbanisme et du logement que le Sénat discute ce soir présente des caractères indiscutables qui s'inspirent de la politique volontariste du Gouvernement en matière de relance et visant plus particulièrement à améliorer sensiblement la situation de l'emploi.

Je ne reviendrai pas sur ses aspects généraux. Je préférerais, monsieur le ministre, que nous réfléchissions tous ensemble sur un domaine particulier de votre mission, qui concerne l'habitat dans les zones rurales.

Facteur de grande importance de la vie de nos campagnes, l'amélioration de l'habitat rural présente un double caractère attractif : d'une part, cette revitalisation des conditions d'existence offre des conséquences économiques non négligeables ; d'autre part, promouvoir une politique de l'habitat rural hardie, n'est-ce pas participer pleinement à la sauvegarde de la vie de nos villages et de nos bourgs ?

Pour réaliser cette double mission, le F. A. U. — le fonds d'aménagement urbain — a permis, depuis sa création, d'assister 1 700 communes et groupements, l'année 1980 ayant enregistré 850 opérations. Il n'est pas discutable qu'il constitue un excellent instrument, mais son utilisation laisse percevoir des défauts importants, dont le plus grave paraît être ce caractère de saupoudrage financier qu'ont revêtu de nombreuses opérations. Aussi vaut-il mieux le réformer pour le transformer en un outil efficace, destiné à la réhabilitation de l'habitat et à la lutte contre la ségrégation sociale.

Cependant, quelques nouvelles ont alarmé profondément le monde rural. N'affirmait-on pas que ce fonds n'interviendrait plus pour toutes les opérations qui visent l'amélioration de l'habitat rural? L'émoi était grand, car importants étaient les projets pour revitaliser ce secteur économique. Or, sans l'aide effective du F. A. U., ces projets ne deviendraient que rêveries sans lendemain.

Pour mettre fin à toutes ces rumeurs, vous avez indiqué clairement, monsieur le ministre, que les mesures projetées pour le monde rural ne devraient être, en aucun cas, affectées par la remise en cause de cet outil qu'est le F. A. U. Bien au contraire, vous nous informiez que les opérations programmées d'amélioration de l'habitat constitueraient une priorité dans les zones rurales, et ce, à deux conditions: d'abord, ces actions devront être liées, comme en milieu urbain, à l'implantation de logements sociaux; ensuite, elles devront présenter la particularité d'associer habitat et aménagement.

Il n'en demeure pas moins, monsieur le ministre, qu'il est des cas où le fonds d'aménagement urbain, à la faveur de la réforme que vous projetez, n'interviendra plus en appui de l'action décidée par les communes. Alors, indiquez-vous, ces aides « devront être dorénavant recherchées au niveau du département ou de la région ». Vous donnez là, incontestablement, une dimension supplémentaire au grand mouvement de décentralisation qui va transformer la circulation du pouvoir administratif dans notre pays.

Cependant, une question demeure: quelles seront les possibilités réelles d'intervention de ces deux échelons territoriaux, puisque la région va être incessamment érigée en collectivité territoriale?

De nombreux particuliers qui ont décidé de participer au lancement d'une opération d'amélioration de l'habitat et les communes soucieuses de ne point laisser s'évanouir, au gré des années, l'activité économique de leurs bourgs, sont dans l'expectative. Peut-être, monsieur le ministre, pourriez-vous apporter une réponse qui ne décourage pas toutes les volontés qui veulent œuvrer à la conclusion d'actions économiques satisfaisantes pour tous les partenaires sociaux.

La rénovation de l'habitat rural, la certitude qu'il faut lier aménagement et habitat dans une seule opération, ainsi que la décision de renverser le cours de l'anémie économique sont autant de démarches dont les communes, les départements, les régions et l'Etat doivent être pénétrés.

C'est grâce à cette triple mission que le secteur de l'urbanisme et du logement concourra, à sa mesure et fidèlement, à l'œuvre gigantesque entreprise par le Gouvernement: vaincre ce cours de la fatalité qui priverait le citoyen de la sécurité économique.

L'emploi est au premier plan, et c'est parce que nous en sommes convaincus que nous désirons, dans chaque moment de la vie économique, préserver, aider et suggérer tout ce qui peut l'être.

Renouveler l'habitat rural, le protéger contre la désintégration et lui offrir les chances d'une véritable activité économique, tel est le but poursuivi par tous ceux qui s'acharnent à le défendre.

Monsieur le ministre, nous sommes à vos côtés afin d'atteindre ces objectifs dans les délais les meilleurs. (*Applaudissements sur les travées socialistes et communistes.*)

M. le président. La parole est à M. Ceccaldi-Pavard.

M. Pierre Ceccaldi-Pavard. Le budget du logement, qui est en augmentation relative par rapport au précédent, doit vous permettre, monsieur le ministre, d'engager un certain nombre d'actions dans ce domaine qui préoccupe et intéresse tous les Français.

Au cours d'un récent débat, qui s'est déroulé dans cette enceinte, je vous avais fait part d'un grand nombre de mes préoccupations. Vous aviez, à cette occasion, apporté au Sénat des précisions et défini de façon concrète les grandes lignes de votre politique.

Vous avez exprimé l'ambition de relancer la construction afin d'atteindre le chiffre de 410 000 logements pour 1982. L'essentiel de votre budget est consacré à la construction neuve, qui devrait notamment permettre une relance de l'industrie du bâtiment.

Ces mesures suffiront-elles à enrayer l'hémorragie d'emplois et les difficultés considérables que rencontrent les entreprises du bâtiment depuis plusieurs années? Si cette relance ne se produisait pas, 20 000 emplois pourraient être supprimés.

Je ne vous cache pas que je nourris quelque inquiétude car, entre la volonté affirmée et la réalité, il existe un décalage qui risque d'être fatal à votre plan. Plusieurs mois s'écoulent, effectivement, entre les décisions et leurs effets sur les chantiers, si bien que, dans une hypothèse optimiste, on ne peut envisager le redémarrage de l'industrie du bâtiment avant le printemps prochain. En attendant, les faillites se multiplient.

Mais mon inquiétude tient au fait que les 410 000 logements neufs que vous envisagez se situent dans les secteurs suivants: l'accession à la propriété, l'investissement et, enfin, le logement social. Je voudrais, sur chacun de ces points, vous faire part de mes préoccupations.

Tout d'abord, j'évoquerai les difficultés que rencontrent nos concitoyens pour accéder à la propriété.

Le but d'une politique du logement social est de permettre aux ménages disposant de revenus modestes d'accéder à la propriété en tenant compte de leur situation financière. Je considère, pour ma part, que tout Français devrait avoir cette possibilité. J'estime que le logement H. L. M., par exemple, ne devrait être considéré que comme un logement de transit — c'est ce que j'ai essayé de faire « sur le tas » — et non comme un logement définitif.

Il est à l'honneur du gouvernement précédent d'avoir engagé une politique de réduction progressive des inégalités en substituant, notamment, l'aide personnalisée au logement aux multiples aides qui préexistaient. Mais la situation s'est sensiblement détériorée: la hausse du coût de la construction et celle des taux d'intérêt, la quasi-disparition du financement acquéreur, tant au niveau des prêts aidés qu'en ce qui concerne les prêts conventionnés, placent les ménages devant une situation périlleuse lorsqu'ils désirent se rendre acquéreurs d'un logement.

Sont quasiment exclues de l'accession à la propriété les familles disposant de revenus inférieurs à 9 000 francs par mois, ce qui conduit bon nombre de nos concitoyens à renoncer à cette espérance légitime que j'évoquais tout à l'heure.

Le système actuel accroît les difficultés en instituant une aide au logement neuf, qui est, par nature, le moins accessible aux jeunes ménages.

Pour faire face à cette situation, un certain nombre de propositions ont été faites, concernant notamment l'utilisation des fonds provenant de la participation des employeurs à l'effort de construction, en vue de continuer à accroître le nombre d'aides à la constitution de l'apport personnel — A. C. A. P. — sous forme de prêts compensateurs.

Au cours de notre débat sur le logement du 27 octobre dernier, vous avez vous-même évoqué, en répondant à l'un de mes collègues, la question du 1 p. 100, et reconnu qu'il existait des inégalités regrettables qui ne permettaient pas aux différents prêteurs et constructeurs de s'engager comme ils le désiraient.

D'autres suggestions ont été formulées, telles que l'adaptation de la réglementation des prêts conventionnés, que leur taux d'intérêt rend de moins en moins supportables, ou encore l'augmentation de la progressivité autorisée de la mensualité des prêts, actuellement limitée à 3,5 p. 100 par an, alors que les revenus nominaux évoluent beaucoup plus vite.

La question de la solvabilité des ménages est un de nos soucis les plus actuels. Aussi souhaiterais-je que vous précisiez ou rappeliez au Sénat vos orientations dans ce domaine.

Une synthèse a été élaborée récemment par le Conseil économique et social, proposant des formules intermédiaires entre la location et l'accession à la propriété.

Je pense que c'est à ce rapport qu'a fait allusion tout à l'heure notre collègue M. Laucournet qui rapportait, au nom de la commission des affaires économiques, le budget du logement et, comme vous allez le constater, monsieur le ministre, je partage bien des points de vue qui ont été exprimés à cette tribune.

Quatre orientations ont été proposées dans ce document sur lequel je souhaiterais connaître votre opinion.

Il s'agit de donner aux familles de réels moyens d'exercer un choix entre le secteur locatif et l'accession à la propriété en les informant sur les caractéristiques juridiques et financières de l'un et de l'autre, ainsi que sur les coûts globaux comparés d'une habitation locative et d'un logement en propriété.

Il est proposé, par ailleurs, de sortir du système actuel d'aide à la construction neuve pour créer une aide à la première accession destinée à tous, ce qui permettrait de résoudre le problème de la solvabilité des ménages, d'aménager des formules de location-accession, location-vente, location-attribution et location-coopérative et, enfin, d'unifier les procédures financières et de remplacer le P. L. A. pour le locatif et le P. A. P. pour l'accession par un prêt unique appelé le « prêt aidé au logement », qui serait assorti de bonifications de l'Etat plus ou moins élevées selon la nature juridique de la construction.

Ces suggestions me paraissent à tous égards excellentes et je souhaiterais, monsieur le ministre, connaître sur chacune d'elles vos observations et votre point de vue, et surtout les suites que vous comptez leur réserver.

Parlons maintenant de l'investissement, que vous prônez, monsieur le ministre, alors que, dans le même temps, certaines dispositions découragent les investisseurs privés. Il y a là une contradiction qui me paraît évidente et sur laquelle je souhaiterais attirer votre attention.

La loi sur les nouveaux rapports entre propriétaires et locataires, les dispositions de l'impôt sur le patrimoine, le texte sur la modération des loyers, certes transitoire, mais qui est perçu par beaucoup de nos concitoyens comme l'amorce d'un blocage des loyers, semblent avoir été mis au point de façon consciente pour décourager les investisseurs éventuels.

L'extension systématique du droit au maintien dans les lieux, que vous prévoyez d'instaurer, parce qu'elle risque de les décourager, portera sans nul doute un coup à l'industrie du bâtiment.

Dans le domaine du logement, comme dans tous les autres secteurs de l'activité économique, ne portez pas atteinte à la confiance; cela risquerait de vous faire perdre votre pari portant sur les 410 000 logements.

J'en viens à la troisième source de constructions neuves constituée par le secteur locatif social: 70 000 P. L. A. sont prévus. Peut-être seront-ils réalisés, mais je crains que leur taux d'intérêt n'augmente en fonction de la hausse de rémunération de l'épargne.

Notre rapporteur M. Laucournet le rappelait dans son rapport écrit, le relèvement d'un point du taux de rémunération des dépôts effectués à la caisse d'épargne sur le livret A provoque une majoration de 1,7 point du taux des P. L. A., ce qui entraîne une hausse des loyers de 15 p. 100 à 18 p. 100.

M. Laucournet ajoutait: « Il est nécessaire que le ministre précise le plus rapidement possible la manière dont il entend réduire, ou même annuler, comme lors des précédentes hausses de la rémunération du livret A, les conséquences du renchérissement des ressources affectées au financement des P. L. A. »

Je voudrais rappeler à notre collègue M. Lefort qui, tout à l'heure, indiquait que les précédents gouvernements n'avaient rien fait dans le secteur locatif que, lorsque le taux d'intérêt servi par les caisses d'épargne a augmenté, celui des P. L. A. n'a pas suivi.

Je souhaite, monsieur le ministre, que vous puissiez nous rassurer sur ce point et obtenir, comme votre prédécesseur, qu'il n'y ait pas de majoration du taux des P. L. A., car même si celle-ci était inférieure au taux de 1,7 p. 100 indiqué dans le rapport de M. Laucournet, je doute fort que les organismes H. L. M. mettent en œuvre la totalité de leur programme, de crainte de devoir porter leurs loyers à un niveau difficilement soutenable pour les ménages. Les offices publics d'H. L. M. pourront difficilement supporter cette hausse.

Enfin, et pour conclure, je voudrais avoir votre opinion sur les modifications à apporter à l'aide fiscale au logement. Le système actuel de déduction fiscale ne favorise pas les familles nombreuses. Aussi peut-on envisager de le remplacer par celui de la réduction d'impôt, un système de crédit d'impôt pouvant par ailleurs être instauré pour les contribuables qui ne pourraient utiliser l'intégralité de la réduction à laquelle ils auraient droit.

Je crois savoir qu'une étude est en cours pour examiner cette proposition. Je souhaiterais en avoir la confirmation.

Au terme de cette intervention, mon impression est donc marquée par l'inquiétude. La hausse des taux d'intérêt, les problèmes que pose la solvabilité des ménages, le décalage qui existe entre vos intentions et les réalités me font craindre que vous ne perdiez votre pari sur les 410 000 logements, c'est-à-dire le pari sur l'emploi, qui est l'un des enjeux majeurs de votre budget.

Mais croyez bien, monsieur le ministre, que je souhaite de tout cœur que le militant du logement que vous êtes réussisse son pari. Je n'ai tenu, ce soir, qu'à exprimer des craintes. (*Applaudissements sur les travées de l'U. C. D. P. et de l'U. R. E. I.*)

M. le président. La parole est à M. Bécam.

M. Marc Bécam. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, je souhaite intervenir sur deux points: le problème du fonds d'aménagement urbain et celui de l'accession à la propriété.

Voilà quelques semaines, monsieur le ministre, j'ai porté à votre connaissance la fondation de la charte des villes moyennes historiques, que j'ai l'honneur de présider. Annoncée en avril, elle a été officiellement créée au début de l'automne. Ces villes moyennes historiques représentent une richesse importante tant par leur patrimoine, leur histoire, que par leur fonction culturelle, leur rôle économique. Qu'il s'agisse de Sens, ville à laquelle revient l'initiative, d'Albi, de Saumur, de Montélimar ou d'autres villes encore, toutes ont un potentiel de dynamisme qui peut largement concourir à une nouvelle expansion de notre pays.

La politique des contrats de pays, des aides du fonds d'aménagement urbain les concerne directement pour les développer, pour réhabiliter les centres anciens et pour accroître leur capacité d'accueil sur le plan du commerce, de l'artisanat, du tourisme, etc.

Vous avez déclaré, monsieur le ministre, qu'il fallait faire redécouvrir la ville aux gens. Comme je partage votre point de vue! Mais je m'interroge sur l'adéquation éventuelle entre la parole et les faits, c'est-à-dire entre le désir de réhabilitation, de reconquête du cœur des villes et les modifications que vous entendez apporter puisqu'il faut faire des choix en ce qui concerne le fonds d'aménagement urbain.

Le fonds d'aménagement urbain avait pour objet l'aménagement des centres et quartiers existants. Dès 1976, date de sa création, à 1980, les actions ont été engagées dans les domaines les plus divers. Puis, en 1980, l'Etat est revenu à un mode d'intervention plus traditionnel avec quatre orientations prioritaires: la qualité des espaces publics, la qualité du patrimoine, la lutte contre la ségrégation sociale et les opérations d'intérêt national.

Depuis l'été de 1981, le fonds d'aménagement urbain prend de nouvelles orientations. Il semblerait qu'à l'avenir son action soit fortement recentrée sur des opérations d'habitat social dans les centres villes, uniquement pour les villes de plus de 200 000 habitants, dit-on. Telle est la question. Je vois le doute sur votre visage, monsieur le ministre, et cela me rassure quelque peu. Je vous remercie d'avance de votre réponse.

Il est important de connaître les nouvelles dispositions qui seront mises en place et la définition qui sera donnée à l'habitat social afin de ne pas bloquer les opérations en projet.

Il ne faut pas non plus oublier les actions qui ont été lancées selon les anciennes procédures et qui sont actuellement en cours d'instruction ou de réalisation. Les collectivités locales concernées ont passé un contrat avec l'Etat, et ont fait confiance au dispositif proposé. Il serait grave que celui-ci soit remis en cause. Il semble donc nécessaire de mettre en place, au minimum, une phase de transition pour ces opérations, puisqu'il importe de ne pas « laisser tomber » les partenaires ainsi engagés — municipalités, équipes opérationnelles ou autres intervenants.

J'en viens au problème du logement. L'accession à la propriété, face à la conjoncture actuelle, est un très grave souci. Le Gouvernement a manifesté son désir de donner la priorité au secteur locatif; mais, d'autre part, vous déclarez que vous ne méconnaissez pas l'aspiration profonde des Français pour l'accession à la propriété. Comment allez-vous concilier ces exigences?

Sur le plan social, il est important d'offrir aux ménages qui disposent de revenus relativement modestes la possibilité de devenir propriétaires de leur logement. Or nous enregistrons une très forte augmentation des taux d'intérêt — cela a été dit — et une croissance des mensualités de remboursement pendant les douze derniers mois trois fois plus rapide que celle des revenus — cela n'a pas été dit. De plus, les coûts ont fortement augmenté. *A contrario*, le secteur du bâtiment est important pour l'emploi parce qu'il réagit très rapidement aux évolutions de la conjoncture et parce qu'il est plus dispensateur d'emplois que d'autres.

Je formulerai, à cet égard, deux suggestions. Je souhaite que, conjointement ou non, vous puissiez examiner les mesures susceptibles d'atténuer les effets néfastes de la conjoncture actuelle sur les candidats à l'accession à la propriété. Il s'agit de l'aménagement des caractéristiques financières actuelles des prêts aidés c'est-à-dire de réduire la charge que représente la ou les premières annuités en aggravant quelque peu le poids des années suivantes de façon que l'ensemble du remboursement soit le même. En effet, dans la pratique, ce sont bien les premières années qui sont de loin les plus difficiles à rembourser. Abaisser l'annuité initiale est donc — je le crois — une première suggestion.

Je suggère, en second lieu, une utilisation différente des masses financières existantes, c'est-à-dire le prêt de 1 p. 100

les prêts des collectivités locales à leurs agents, les prêts des masses financières importantes de plusieurs milliards de francs chaque année. Elles existent. Il n'est donc pas nécessaire de créer un nouveau système. Elles n'entraînent aucune augmentation budgétaire de l'Etat. Elles sont de nature à produire un impact immédiat et considérable sur la solvabilité des ménages, donc sur l'emploi; enfin, elles relèvent du domaine réglementaire. Le Parlement n'a donc pas à intervenir et vous pouvez ainsi prendre ces mesures rapidement.

Aussi conviendrait-il, pour surmonter les difficultés qu'engendre la conjoncture, de permettre à tout emprunteur de demander que tout ou partie du prêt de 0,9 p. 100 — c'est-à-dire de ce qu'on appelle toujours le 1 p. 100 — lui étant attribué puisse servir à réduire le montant des premiers remboursements.

Ces propositions ont plusieurs avantages. Elles portent sur des masses financières importantes de plusieurs milliards de francs chaque année. Elles existent. Il n'est donc pas nécessaire de créer un nouveau système. Elles n'entraînent aucune augmentation budgétaire de l'Etat. Elles sont de nature à produire un impact immédiat et considérable sur la solvabilité des ménages, donc sur l'emploi; enfin, elles relèvent du domaine réglementaire. Le Parlement n'a donc pas à intervenir et vous pouvez ainsi prendre ces mesures rapidement.

Pour dégager de nouvelles sources de financement, on pourrait aussi — peut-être avec profit — permettre aux accédants à la propriété qui le souhaitent de se libérer par anticipation des dernières années de remboursement.

Monsieur le ministre, je souhaite que la politique du logement puisse être efficace. J'ai voulu souligner deux domaines qui m'étaient particulièrement chers. Depuis quelques années, les Français manifestent un intérêt croissant pour l'histoire, pour le passé, qui est synonyme, à tort ou à raison, d'une certaine qualité de vie. Le doute qui s'instaure dans nos esprits, après une certaine euphorie économique dans les années 1960-1973, est l'une des causes de l'évolution de ces mentalités. Je suggère que l'on fasse évoluer aussi les mécanismes pour répondre à ces besoins. (*Applaudissements sur les travées du R.P.R., de l'U.R.E.I., de l'U.C.D.P. et sur certaines travées de la gauche démocratique.*)

M. le président. La parole est à M. Rabineau.

M. André Rabineau. Comme vous l'avez souligné au début de vos propos à l'ouverture de ce débat, monsieur le ministre, l'examen de ce projet de loi de finances pour 1982 a été précédé d'un large débat au cours d'une récente séance de questions orales, notamment lors de la discussion d'une question posée par mon collègue M. Jean Cluzel. Un grand nombre d'aspects de la politique conduite par l'actuel Gouvernement ont alors été évoqués. Ce sont donc les réflexions des sénateurs de l'Allier que je vais maintenant très rapidement développer.

Malgré la clarté de vos exposés, monsieur le ministre, il demeure un certain nombre de problèmes qui font l'objet de nos préoccupations.

Votre budget pour 1982 augmente de 36,5 p. 100 par rapport au précédent. Ce chiffre est « théorique » car il faut plutôt considérer le budget 1981 réalisé, c'est-à-dire y compris le collectif et le fonds d'action conjoncturel. En considérant les sommes dépensées en 1981 et les sommes prévues en 1982, la hausse reste importante mais beaucoup plus modeste : 16 p. 100 en terme monétaire et 2 à 3 p. 100 en volume.

Votre budget traduit un abandon de la maîtrise des financements. Alors que le nombre des logements aidés progresse faiblement, les crédits font un bond, passant de 15,4 milliards de francs à 20,3 milliards de francs. Cet écart me semble être la conséquence de l'élévation considérable des taux d'intérêt depuis mai 1981. Faute de pouvoir répercuter intégralement la hausse du coût sur la ressource du logement social, les contribuables supportent la différence accrue entre le taux des ressources empruntées sur le marché financier et celui des prêts aidés.

En outre, votre estimation me semble sous-évaluée, puisqu'elle intègre une prévision de hausse des prix de 11,9 p. 100 et une stabilisation, voire une diminution des taux d'intérêt.

Malgré les précisions que vous avez apportées à la Haute Assemblée sur le taux des prêts, mon inquiétude demeure de voir les prévisions remettre en cause votre politique. Avez-vous le sentiment, monsieur le ministre, de pouvoir financer 75 000 logements en prêts locatifs aidés, étant donné la situation difficile que connaît actuellement l'épargne publique ?

Vous prévoyez de programmer le financement de 170 000 prêts pour l'accès à la propriété. Nous ne pouvons que nous réjouir de cette orientation, car nous pensons qu'un bon nombre de ménages disposant de revenus modestes et moyens doivent devenir propriétaires de leur logement, en dépit du cadre

limité de leurs ressources et de leur apport personnel. Mais la hausse des taux d'intérêt, le montant très élevé des mensualités de remboursement des prêts et, de façon plus générale, l'évolution du pouvoir d'achat des ménages sont des obstacles au développement de votre politique.

Le passage de 140 000 à 170 000 prêts pour l'accès à la propriété me paraît être la conséquence même de l'impossibilité de financer l'accès à la propriété avec les taux d'intérêt actuels. Conscient de cette contradiction avec son intention de relancer le bâtiment et les travaux publics, le Gouvernement paraît remplacer les logements qui se seraient construits sans aide budgétaire directe par des logements aidés.

A de nombreuses reprises, M. Jean Cluzel et moi-même sommes intervenus pour insister sur la nécessité d'aider le secteur de la construction, qui est vital pour l'économie française. Par ses effets directs sur le marché du bâtiment et par son incidence indirecte sur de nombreuses branches industrielles, il est un des éléments de la croissance et contribue fortement à la vitalité économique des régions. Mais, depuis plusieurs années, ce secteur est frappé par la récession.

Je souhaite que l'objectif affirmé de 410 000 logements permette d'enrayer cette évolution dramatique.

Il convient que le logement soit considéré par les pouvoirs publics comme une industrie à part entière et bénéficie de toutes les aides publiques accordées à l'industrie. Il est nécessaire d'alléger les multiples réglementations qui encadrent l'activité des entreprises d'une manière qui n'a pas d'équivalent dans les autres secteurs industriels.

Nous avons voté, au mois de juillet dernier, un collectif dont l'un des objectifs était de contribuer à la relance de l'activité dans le secteur du bâtiment. Or force est de constater, près de six mois après, que le processus de dégradation de l'activité de l'emploi se poursuit à un rythme soutenu.

En conclusion, mon inquiétude est vive, monsieur le ministre, devant cette situation et j'appréhende que les initiatives raisonnables dans les intentions, qui caractérisent votre politique, ne puissent se traduire de façon concrète dans des délais suffisants pour éviter une accentuation de cette tendance désastreuse. L'industrie du bâtiment est, plus que d'autres, sensible aux fluctuations économiques et politiques.

Je souhaite, monsieur le ministre, que vous puissiez réussir la politique que vous avez engagée et que vous preniez les mesures nécessaires pour en assurer la concrétisation. (*Applaudissements sur les travées de l'U.R.E.I.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. Roger Quilliot, ministre de l'urbanisme et du logement. Monsieur le président, mesdames, messieurs les sénateurs, à cette heure avancée de la soirée, comme le faisait remarquer un orateur, nous sommes assez rares dans cette Haute Assemblée; mais, si nous sommes rares, la qualité compense la quantité et j'ai pu apprécier la richesse et la compétence des propos qui ont été tenus ici. Je dois dire que, jusque dans les inquiétudes qui ont été exprimées ici ou là, j'ai retrouvé le sérieux qui caractérise traditionnellement cette Assemblée. Je m'efforcerai donc de répondre avec le même sérieux et avec autant de précision que vous en avez mis dans vos interventions et vos interrogations.

Je ne retracerai pas l'évolution de la situation, car vous l'avez généralement évoquée. Les rapporteurs l'ont d'ailleurs fait excellemment et je les en remercie à nouveau.

Ils ont, en particulier, rappelé ce que M. le rapporteur Beupetit a appelé le « marasme » que nous connaissons depuis quelques années, tandis que M. Rabineau parlait de l'évolution dramatique de ce secteur. Je reprends volontiers le mot à mon compte. Il y a bien, en effet, une évolution dramatique puisque, en 1974, nous avions 549 000 logements en chantier, dont 135 000 logements sociaux, alors qu'en 1981 nous comptons 399 000 logements commencés, dont seulement 56 000 logements sociaux. Il y a donc eu moins de logements offerts, en général, et moins de logements sociaux, en particulier. Cela, personne ne le conteste.

Les pertes d'emplois ont été considérables, vous l'avez vous-même relevé, je ne m'y attarderai donc pas. Elles représentent près de 30 000 emplois perdus chaque année, soit, entre 1975 et 1980, 175 000 salariés directs et 300 000 si l'on prend en considération les salariés « induits ».

C'est évidemment sur ce point que nous sommes intervenus, par les moyens suivants : déblocage du fonds d'action conjoncturelle qui existait mais que j'ai utilisé au plus vite; vote du collectif budgétaire; mise en chantier de 50 000 logements supplémentaires sans lesquels, vraisemblablement, la perte d'emplois se fût élevée à 50 000 pour la seule année 1981; enfin, déblocage d'une dotation complémentaire en vue de réhabiliter 25 000 logements dans le parc social en P. A. L. U. L. O. S.

Tous ces éléments ont permis le maintien d'un certain nombre d'emplois, notamment dans le secteur artisanal. Peut-être pourrions-nous regretter que la consommation n'ait pas toujours été aussi rapide que nous le souhaitons et que, par ailleurs, la mise en place ait parfois un peu tardé, mais certaines procédures administratives sont parfois effectivement un peu lentes et il conviendrait de les accélérer. Voilà pour les mesures économiques.

Quant aux mesures sociales, M. Lefort en a fait un rappel complet ; je ne les reprendrai donc pas en détail. Je citerai seulement le relèvement de 50 p. 100, en deux étapes, de l'allocation logement ; le relèvement parallèle de l'aide personnalisée au logement, plus 57 p. 100 en accession à la propriété ; ne l'oublions pas car cela atténue les conséquences des hausses inévitables du taux des prêts, j'en parlerai tout à l'heure ; enfin, plus 25 p. 100 en locatif.

En outre, j'ai demandé aux partenaires locaux de généraliser progressivement un dispositif d'aide aux familles temporairement en difficulté. J'en parlerai à la fin de mon propos puisque je traiterai successivement, si vous le voulez bien, du logement, de l'urbanisme et enfin de l'architecture. Presque personne n'en a parlé. Je serai très bref, mais quelques indications me paraissent nécessaires sur ce dernier point.

En ce qui concerne le logement — sujet sur lequel je m'attarderai davantage pour des raisons que vous comprenez et parce que je sais que cela constitue votre premier souci — le projet de budget qui vous est soumis est la garantie que, dans ce secteur, nous faisons porter un effort prioritaire sur la stabilisation des effectifs, sur la stabilisation des activités et bien entendu sur la création d'emplois dans le cours de l'année, tout au moins nous l'espérons.

Avec une augmentation globale de 34 p. 100, le financement de 245 000 logements sociaux aidés qui seront réellement construits — c'est-à-dire qui correspondent à un financement réel — avec un programme de réhabilitation de l'habitat entre 180 000 et 200 000 opérations dont plus de la moitié pour le parc social — ce qui signifie, bien évidemment, que près de la moitié n'est pas dans le parc social, et répond à la préoccupation de ceux qui se soucient légitimement de l'aide que nous avons apportée dans le secteur privé — bref, avec un tel effort, le Gouvernement montre bien que le logement représente, pour lui, une priorité nationale.

D'ailleurs, ici comme à l'Assemblée nationale, tout le monde a retenu que ce budget était bien doté, et si vous vous interrogez, ici ou là, c'est uniquement sur la possibilité de le réaliser et sur les difficultés que peuvent poser l'environnement économique ou l'environnement psychologique.

Pour ce qui concerne l'activité du bâtiment, la première condition — c'est ce que me répète régulièrement la fédération du bâtiment — réside dans le caractère durable de l'effort entrepris. C'est ce soutien durable de l'activité que nous marquons, puisque le plan intérimaire prévoit le maintien, au cours des deux années qui viennent, du même rythme d'interventions, tant pour la construction que pour la réhabilitation.

Je réponds du même coup aux craintes qui ont été émises sur la relance du bâtiment et des travaux publics, notamment par MM. Ceccaldi-Pavard, Lazuech et Rabineau.

Pour l'avenir des petites et moyennes entreprises, notre budget doit permettre de « tenir la route », si je puis dire. Nous envisageons en effet la réalisation de 410 000 à 430 000 logements. Ce ne sont pas, bien entendu, les 500 000 que nous voudrions atteindre à terme, mais pour l'année qui vient, ce serait déjà un très grand succès.

Et les financements, me direz-vous ? M. Ceccaldi-Pavard m'interroge sur ce point, non sans raison. « Aurez-vous les financements nécessaires et les aurez-vous dans de bonnes conditions ? » me demande-t-il. Cela constitue la question première. M. Laucournet a également évoqué ce problème. Je voudrais répondre aussi franchement que possible sur ces différents points.

Voyons d'abord les prêts locatifs aidés, les P. L. A.

Depuis 1977, c'est vrai, le taux des prêts locatifs aidés n'a pas été majoré. Même en 1980, le relèvement du taux de rémunération du livret A des caisses d'épargne — ressource sur laquelle est assise la totalité du financement des P. L. A. — n'a pas entraîné une majoration du taux des prêts. Pourquoi cette stabilisation l'an dernier ?

La première raison est que l'on se trouvait devant une situation de gestion des caisses d'épargne et de la caisse des dépôts et consignations bien moins tendue qu'elle ne l'est actuellement. Je vous rappelle que le taux d'intérêt du livret A avait été abaissé en 1976 de 7,5 à 6,5 p. 100 sans que les opérations de la caisse des dépôts en aient été affectées. Le précédent gouvernement avait pu utiliser les réserves disponibles.

La deuxième raison, c'est que le relèvement du taux décidé l'an dernier par le gouvernement revêtait un caractère de prime exceptionnelle et provisoire, pour la période de mai à décembre 1980.

En fait, contrairement aux textes législatifs et réglementaires qui prévoient que tout relèvement du taux de rémunération du livret A entraîne, *ipso facto*, le relèvement du taux des prêts locatifs aidés — selon les termes de l'article 22 du décret du 27 juillet 1977 — mon prédécesseur avait maintenu à 6,18 p. 100 le taux des P. L. A. et avait, il faut bien le dire, prélevé sur les prêts d'accession à la propriété les dotations budgétaires nécessaires pour assurer ce maintien. Dès lors, on peut dire que les accédants à la propriété ont payé, en quelque sorte, la note du maintien du taux des P. L. A.

C'est une conception. Je ne la critique pas, je la constate. Nous aurions pu faire à nouveau ce choix, mais alors vous m'auriez dit que je faisais payer précisément aux accédants à la propriété une deuxième fois le maintien du taux des P. L. A.

Il est difficile, maintenant, de s'en tenir à une telle attitude. C'est pourquoi, devant les contraintes d'équilibre de la caisse des dépôts et consignations, je suis tenu de procéder au relèvement du taux des P. L. A. Bien entendu, nous nous sommes efforcés de le maintenir au niveau le plus bas possible et je rassure M. Ceccaldi-Pavard en lui disant que nous sommes loin de 15 p. 100 de majoration de loyers. La première annuité du P. L. A. sera majorée en effet de 0,32 p. 100 uniquement.

Certes, nous aurions préféré n'avoir pas à le faire, mais, en la circonstance, nous étions obligés d'appliquer la loi et, je le répète, de faire les choix que j'ai indiqués.

J'en viens à la question des prêts d'accession à la propriété. Je tiens à affirmer d'emblée notre souci d'équilibre entre le locatif et l'accession à la propriété. Je le dis à M. Lefort, si nous avons fait un effort sérieux en matière de locatif pour amorcer un rééquilibrage, les dossiers de préparation en ce qui concerne le locatif sont plus longs à réaliser que ceux qui concernent l'accession à la propriété.

C'est pourquoi le rééquilibrage ne peut être que progressif car, sinon, nous ne consommerions probablement pas la totalité des crédits. La preuve en est que la consommation sur l'année 1981, qui est considérable — je le montrerai tout à l'heure — est tout de même sensiblement inférieure en locatif qu'en accession à la propriété.

Pour soutenir l'emploi, il nous fallait maintenir à l'accession à la propriété une part très importante, et aussi pour répondre à certain désir de beaucoup de Français. Quoi qu'il en soit, notre souci de faciliter l'accès au locatif a été sensible et vous l'avez vous-même relevé.

En sens inverse — et je m'adresse là à M. Bécam — nous n'oublions pas l'accession à la propriété. Elle a la même place en volume global, et même davantage que par le passé. Là encore, en ce qui concerne les prêts d'accession à la propriété, il est logique d'envisager une majoration des taux au 1^{er} janvier prochain, mais elle sera très faible. Dans une conjoncture qui se dessine à la baisse, peut-être aurait-il été souhaitable d'éviter tout relèvement, mais dans ce secteur, nous héritons d'une situation qui n'a pas toujours été très claire.

Sans vouloir polémique, je dirai à M. Lazuech, qui s'intéressait à ce problème, que le relèvement du taux des P. A. P. avait été prévu par le gouvernement précédent. Il existe un texte tout à fait clair en la matière : le compte rendu du conseil central de planification du 27 novembre 1980, document que je tiens à votre disposition. Nous pouvons y lire : « Le Président de la République a retenu les conclusions suivantes : sixième point, le taux du P. A. P. sera augmenté en deux étapes. Au 1^{er} janvier aura lieu une première hausse de niveau modéré ; la seconde hausse aura lieu au 1^{er} juillet. » Donc, la hausse était bel et bien prévue.

Il faut aujourd'hui en tirer les conclusions. Il était nécessaire, constatait-on à l'époque, de majorer le taux des P. A. P. de plus de 2 p. 100, à raison de 0,30 p. 100 en janvier et de 1,7 ou de 1,8 p. 100 en juillet. Voilà ce qui figurait dans le document que je livre à votre curiosité. Bien entendu, notre marge de manœuvre s'en est trouvée limitée d'autant.

Dans ces conditions, afin d'assurer la meilleure solvabilisation des accédants à la propriété aux revenus modestes, vous comprendrez que je fasse tout mon possible, en accord avec M. le Premier ministre et avec le ministre de l'économie et des finances, pour limiter cette hausse, voire pour l'éviter, mais sans manipulation budgétaire anormale, compte tenu du budget que, je le souhaite, vous aurez voté.

Je ne puis encore vous donner le niveau de cette augmentation, mais soyez assuré qu'elle sera extrêmement modeste, du même ordre que celle que j'ai évoquée tout à l'heure.

Sur ce point, M. Bécam a évoqué plusieurs solutions qui me paraissent effectivement mériter l'attention. Vous avez dit, monsieur Bécam, que vous souhaitiez voir alléger les annuités des premières années. Nous nous interrogeons sur ce point, tout en reconnaissant — et vous l'admettez avec nous — que cela peut poser quelques problèmes en ce sens que les intéressés auraient ensuite la mauvaise surprise d'un saut, si je puis dire, dans l'inconnu. Quoi qu'il en soit, cette suggestion mérite d'être examinée de près.

Vous avez également envisagé l'utilisation possible du 1 p. 100 pour le remboursement des intérêts des premières années. C'est aussi un point sur lequel nous réfléchissons et les services de mon ministère me préparent un dossier sur ce sujet. Vous voyez donc que nos préoccupations se rejoignent.

Quant aux remboursements anticipés, je vous signale qu'ils ne sont pas interdits, que d'ores et déjà on peut y procéder et que nous ne chercherons pas du tout à nous y opposer dans la mesure où ils peuvent faciliter un recyclage rapide des crédits.

Je dirai maintenant quelques mots des prêts conventionnés. Effectivement, ils méritent qu'on les évoque : il y a eu beaucoup de malentendus à ce sujet. Il a été dit que je souhaitais les faire disparaître ; eh bien non ! J'avais simplement déclaré qu'il fallait réfléchir à leur avenir et aux modalités selon lesquelles ces prêts pouvaient être consentis. Durant l'été, je vous signale que les prix plafonds des constructions ont été fortement revalorisés. Je souligne que ces normes n'avaient pas été modifiées en 1980, pas plus qu'en 1981. Il s'agissait pour moi de supprimer ainsi le principal blocage dont se plaignaient les constructeurs.

Pour 1982, si j'ai prévu 130 000 ou 140 000 prêts conventionnés, je vous signale que je ne les fais pas figurer dans les documents budgétaires comme prêts aidés par l'Etat. Ils n'ont pas à y figurer en tant que tels. Ce ne sont pas des prêts aidés au sens où nous entendons l'aide de l'Etat. Ce sont des prêts réglementés qui peuvent, le cas échéant, donner vocation à l'aide personnalisée au logement.

J'en arrive, sur ce point, à l'essentiel. Je comptabilise ces prêts dans le secteur libre du logement et je cherche à obtenir les moyens de ma politique, c'est-à-dire que, pour dépasser les 400 000 logements, je compte fermement obtenir du ministre de l'économie et des finances — les discussions engagées me permettent de l'espérer — que les taux connaissent une certaine diminution. Je ne peux pas vous en dire davantage là non plus ; mais les négociations actuellement menées avec les organismes bancaires et mutualistes me permettent de vous dire que vraisemblablement des résultats intéressants pourront être obtenus.

Je suis même en mesure d'aller plus loin et de vous dire que ces taux devraient être inférieurs au niveau qu'ils auraient dû atteindre, ce qui veut dire qu'ils bénéficieront d'une certaine attention des banques — je ne dis pas du budget — puisque M. le ministre de l'économie et des finances a reconnu l'intérêt qu'il pourrait y avoir à ce qu'un nombre de prêts conventionnés important soient délivrés pour 1982.

Je voudrais maintenant répondre à une inquiétude qui a été à peine exprimée ici, mais qui s'est manifestée en dehors de cette assemblée, notamment dans les organismes d'H.L.M. C'est pourquoi — je le dis en pensant à M. Bouquerel, qui a plaidé avec chaleur en faveur des P.A.P. et je ne pouvais qu'être sensible à ses propos — il n'a pas été question que la Caisse des dépôts soit exclue du financement des P.A.P. Il s'agit simplement pour 1982 de mettre en commun un certain nombre de ressources — 46 milliards de francs exactement — pour financer le programme du P. A. P. dans ce que l'on peut appeler « un pool de financement ».

Bien entendu, il y aura, comme par le passé, des ressources qui proviendront de la Caisse des dépôts, du Crédit foncier, des concours bancaires à taux relativement bas. Nous aurons à négocier, bien évidemment, ces différents concours bancaires.

Cependant, contrairement à ce que l'on avait pu redouter et écrire dans une interprétation qui pouvait être première et légitime, nous n'accordons pas de privilège à la majorité des banques, nous ne dispersons pas et nous ne banalisons pas les prêts. Quand les modalités pratiques seront clairement établies, vous verrez que nous recherchons une maîtrise de l'ensemble de ces prêts et que les directeurs départementaux de l'équipement auront toujours vocation à prendre les décisions. Mais je précise qu'ils auront à les prendre après concertation à l'échelon local avec tous les constructeurs dans une commission départementale, que je souhaite voir présidée à titre expérimental par le président du conseil général.

Vous savez peut-être que j'ai donné des instructions pour que les directeurs de l'équipement tentent cette expérience de répartition et de maîtrise de ces fonds en collaboration avec

les collectivités locales et, je dirai même, en préparation à la décentralisation que vous aurez à mettre en place.

Je tiens encore à dire à l'ensemble des organismes d'H.L.M. qu'ils n'ont à craindre, de ce point de vue, aucune limitation de leur activité : qu'il s'agisse des offices, des sociétés anonymes, des sociétés coopératives, des crédits immobiliers, cette activité sera maintenue dans le secteur du logement social et — pourquoi pas ? — développée. Je pense, monsieur Vidal, aux crédits immobiliers qui vous sont chers, comme je pense aux sociétés anonymes qui sont chères à d'autres dans cette assemblée.

Je vais maintenant vous donner quelques indications concernant les prêts aidés, notamment au sujet de la consommation des crédits. En effet, M. Lazuech s'est interrogé sur cette consommation et M. Cluzel avait fait de même en commission. Je tiens à vous rassurer : à l'heure qu'il est, la consommation de ces crédits est très rapide, beaucoup plus rapide, en tout cas, que l'année dernière. Fin novembre, tous crédits confondus, c'est-à-dire budget initial de 1981 plus fonds d'action conjoncturelle plus collectif budgétaire, 90 p. 100 des fonds étaient utilisés en accession à la propriété — on ne constate donc aucun ralentissement de ce côté-là — et 81 p. 100 l'étaient dans le locatif. Dans les deux cas, nous avons largement dépassé les résultats de l'année précédente, où ces taux étaient respectivement de 85 et de 71 p. 100. En matière de consommation de crédits, on ne constate donc aucun retard.

La relative baisse d'activité qui existe encore est surtout due — vous le savez — à la construction de locaux industriels. C'est d'ailleurs ce qui ressort de l'entretien que j'ai eu avec le président de la Fédération nationale du bâtiment, qui m'a déclaré que c'était là actuellement le point faible, que ce n'était pas le secteur social, mais qu'il y avait aussi les prêts conventionnés ; c'est pourquoi j'en ai si longuement parlé.

Quelles peuvent être les prévisions d'activités du bâtiment pour 1982 ? La croissance devrait être sensible dans le domaine du logement et de l'amélioration de l'habitat. En effet, à partir des crédits mis en place pour l'amélioration de l'habitat, une hausse de 5 p. 100 en volume est prévue et, en matière de logements neufs, je ne reviens pas sur les chiffres que nous envisageons, mais je suis certain que, de ce côté, nous consommerons, à peu de chose près, ce qui est envisagé.

Néanmoins, je reconnais que l'inertie est très grande dans le secteur du logement. C'est une espèce de gigantesque pétrolier, si je puis dire, qui a besoin, effectivement, d'être lancé, de continuer toujours au même rythme. Ce qui l'a sérieusement ébranlé ces dernières années, ce sont précisément les à-coups qu'il a connus.

C'est la raison pour laquelle j'ai insisté sur la continuité qu'il était nécessaire de lui fournir. C'est pourquoi je tente de démontrer qu'il a l'assurance, au cours des années à venir, de conserver un même volume d'activités. C'est pourquoi, également, nous avons obtenu auprès des banques que le régime d'encadrement soit amélioré et que les engagements des commandes publiques puissent être accélérés.

En effet, je crois que nous avons un petit problème : c'est celui du premier mois de l'année 1982. Un grand nombre d'entreprises sont en attente de prix de référence. Elles ont donc tendance à lever momentanément le pied. Nous espérons que la commande publique permettra de passer ce mauvais mois et de ne pas attendre le mois d'avril pour que la relance se manifeste sensiblement.

D'ailleurs, je voudrais rappeler ici, pour le mettre au compte du dynamisme de l'industrie française du bâtiment et des travaux publics, l'excellent résultat à l'exportation. Vous me direz que cela touche essentiellement les grandes entreprises et j'en conviens. Mais je tiens à préciser que les contrats passés avec un certain nombre de pays — l'Arabie Saoudite, pays avec lequel nous avons des relations très importantes, ou le Nigeria — ont permis de situer la France au deuxième rang des exportateurs mondiaux du bâtiment, après les Etats-Unis.

Nous savons d'ailleurs que les résultats du troisième trimestre de l'année 1981 ont connu un doublement par rapport à ceux du trimestre précédent, ce qui marque un effort continu dans ce domaine.

J'ajouterai maintenant un mot sur la politique de l'énergie dans l'habitat. Nous avons voulu lui donner une dimension locale, une dimension sociale, une dimension économique. Je ne vous rappellerai pas le détail de la nouvelle réglementation de la construction neuve. Cela explique en partie, monsieur Rabineau, les 17 p. 100 auxquels vous avez fait allusion. En réalité, 5 p. 100 sont à mettre au compte de la nouvelle réglementation thermique. En ce qui concerne le développement des énergies nouvelles, en matière d'habitat existant, monsieur Lazuech, nous avons fait un effort très sensible. Le Gouvernement a réorienté l'essentiel

des interventions de l'A. N. A. H. — cela doit répondre à vos préoccupations — dont les subventions ont été majorées de 40 p. 100 pour ce type de travaux.

Je répondrai maintenant à des préoccupations très normales exprimées par MM. Lefort et Bouquerel relatives aux problèmes du conventionnement. C'est là un véritable problème, un problème législatif, mais aussi un problème psychologique. Vous le savez, car nous en avons souvent débattu dans cette assemblée pendant ces dernières années.

Je rappellerai de ce point de vue les décisions qui ont été prises.

En premier lieu, les opérations de réhabilitation des H. L. M. sans conventionnement sont à nouveau possibles. C'est ce que j'appelle le système de l'allocation de logement. Les aides provenant du 1 p. 100 — plus exactement 0,9 p. 100 — des établissements publics régionaux, des collectivités locales, des caisses publiques comme les caisses d'épargne sont à nouveau ouvertes aux organismes sans l'obligation d'entrer dans le système du conventionnement. Cela n'a pas été facile avec certains organismes bancaires, je vous prie de le croire. Tel a été l'objet de l'abrogation immédiate du décret du 19 février 1981, qui soumettait les interventions des régions aux mêmes règles que celles de l'Etat. Nous avons levé cette contrainte.

En second lieu — on l'a rappelé — le Gouvernement a supprimé la cotisation au fonds national de l'habitat, principal élément de blocage de ces opérations. Grâce à cette décision, près des deux tiers des locataires d'H. L. M. constateront une diminution de leurs dépenses de logement à l'occasion du passage à l'A. P. L. et les autres ne connaîtront plus les hausses brutales auxquelles conduisait cette contribution. Cette suppression, qui a pris la forme réglementaire, sera reconduite autant qu'il le faudra.

Je compte signer dans les prochains jours l'arrêté qui la renouvellera pour 1982 et, s'il le paraît possible aux juristes qui nous assistent les uns et les autres, je serai favorable à une modification immédiate sur ce point de la loi de 1977 pour lever toute ambiguïté en la matière.

Cependant, il n'est pas question de s'en tenir là, ainsi que l'a rappelé le Premier ministre récemment aux assises pour l'avenir des quartiers d'habitat social. La procédure de conventionnement, en ce qu'elle a de ségrégatif en particulier, doit être remplacée par un contrat souple, liant la puissance publique aux gestionnaires de logements.

Après consultation de l'union des H. L. M., j'adresserai prochainement aux directeurs de l'équipement des instructions précises pour que les modalités de discussion des conventions qui permettent de passer dans le système de l'A. P. L. justifient désormais l'emploi du terme. Vous vous en souvenez : l'an dernier, nous en avons discuté avec mon prédécesseur. Je lui avais dit, formule imagée, qu'il ne fallait pas que les organismes d'H. L. M. aient le sentiment de négocier avec un revolver sur le ventre.

C'est cela qu'il faut lever. Il faut lever, du même coup, tout le fétichisme du mot que cette attitude avait légitimement fait naître chez certains.

Les conventions seront donc désormais négociables, même sur les points les plus sensibles, comme l'attribution des logements qui préoccupe certains et la fixation des loyers. Elles devront s'adapter aux politiques locales de l'habitat, tout particulièrement dans les quartiers dégradés, dont elles favoriseront le développement social au lieu de l'entraver, de l'aggraver, comme elles peuvent le faire aujourd'hui. Cela me paraît extrêmement important. Les organismes d'H. L. M. devront trouver là les conditions d'un nouveau départ.

Il reste — vous en tomberez d'accord — que le dispositif à deux vitesses dans lequel nous vivons n'est pas satisfaisant. Il nous faut tendre vers l'unification des aides personnelles et, pour cela, il nous faudra réformer la loi de 1977. Mais vos activités législatives sont déjà suffisamment embouteillées; vous me permettrez donc de ne pas encore en ajouter immédiatement et de prendre les mesures transitoires que je viens de vous proposer.

Je constate d'ailleurs que, sur ces problèmes, un consensus — pardonnez-moi ce mot que je n'aime pas beaucoup — est en train de s'établir progressivement, puisque, si j'ai bien compris les déclarations de M. Chirac s'adressant en tant que maire de Paris à la fédération des offices qu'il recevait, son point de vue rejoint très sensiblement celui que j'ai exprimé à plusieurs reprises. Et ainsi, peu à peu, est en train de s'éteindre ce que j'ai appelé une guerre de religion que nous avons vécue les uns et les autres. Nous sommes en train de retrouver le sol, de nous établir sur un terrain parfaitement solide. Je suis convaincu que nous parviendrons à une solution.

Je vous signale d'ailleurs que le Parlement sera saisi en son temps de cette réforme. Nous prendrons le temps qu'il faudra pour surmonter l'embouteillage actuel. Pour y parvenir, je mets en place un groupe de travail qui comprendra des membres de la majorité et des membres de l'opposition, et par conséquent, des sénateurs intéressés par le secteur des H. L. M. Ils nous apporteront toute leur compétence pour trouver les solutions les plus pratiques.

J'en viens maintenant au problème des H. L. M. en difficulté qu'a évoqué M. Bouquerel, ainsi que M. Lefort. J'ai été sensible, monsieur Bouquerel, à la chaleur de votre ton et à vos propos qui étaient ceux d'un homme qui, effectivement, depuis de longues années, se bat pour ces organismes d'H. L. M. qui lui sont si chers. Nous savons bien que sur les travées des Assemblées siègent des hommes de toutes convictions qui ont toujours combattu pour le logement social.

Vous soulignez, et c'est vrai, l'existence de difficultés financières et sociales. J'en suis pleinement conscient. Croyez-moi, je connais l'augmentation progressive et sensible du nombre des impayés. A ce propos, je regrette souvent que le fonds d'aide aux locataires en difficulté, par manque de motivation des organismes sociaux, ne soit pas encore mis en place dans de nombreux départements, dans de nombreuses villes.

Les difficultés proviennent généralement, vous le savez, tantôt d'une caisse d'allocations familiales, tantôt d'une caisse primaire d'assurance maladie, tantôt des Assedic; pas toujours les mêmes.

Nous allons nous efforcer d'obtenir des caisses nationales qu'elles invitent leurs caisses départementales à se rendre compte qu'elles peuvent en retirer un avantage financier et non une contrainte supplémentaire. Elles doivent admettre qu'elles peuvent anticiper certains éléments de leur budget.

Après tout, que fait le maire président du bureau d'aide sociale lorsqu'il dit : « Je suis prêt à inscrire telle somme » ? Il anticipe, bien entendu, sur ce que sera son budget du bureau d'aide sociale. Je crois que ce n'est pas là une mauvaise méthode. Il ne s'agit pas de s'engager au-delà de ses moyens. On peut s'appuyer, par exemple, sur ce que l'on a versé l'année précédente. Malheureusement, nous avons tous versé déjà, par ces différents canaux, des sommes importantes.

Je crois qu'à partir d'une référence de ce genre, on devrait obtenir un soulagement certain pour les organismes d'H. L. M. qui se verraient compenser un certain nombre de défaillances de locataires, défaillances qui sont en quelque sorte excusables par la situation sociale.

Nous connaissons les uns et les autres — je dis « nous », parce que je m'associe à vous en la circonstance — des processus de dégradation et de ségrégation plus sensibles dans un certain nombre de grands ensembles. M. le Premier ministre a d'ailleurs confié à M. Dubedout une mission sur ce problème, qui entendra les différents partenaires sociaux.

Il faudra probablement en arriver à certaines extrémités, à la destruction vraisemblablement çà et là de quelques tours qui sont des éléments de surcharge ou qui entraînent une densification excessive de catégories sociales en difficulté.

Nous serons amenés à prendre des mesures draconiennes et il nous faudra prévoir, à ce moment-là, les crédits nécessaires; cela rejoint les activités du fonds d'aménagement urbain.

Là, peut se poser le problème d'une réhabilitation globale. Nous allons proposer dans les prochains jours des mesures transitoires pour la formule H. V. S., c'est-à-dire habitat et vie sociale. Mais à terme, c'est au niveau des régions, par des accords avec celles-ci — beaucoup l'ont compris — que pourront être traités ces problèmes en fonction des besoins qui se manifesteront.

Nous essayons également de lever les obstacles du conventionnement. L'effort de l'Etat est considérable, vous le savez. Les organismes d'H. L. M. doivent s'engager sans réticence dans cette politique et je le leur demande.

Enfin, pour les organismes qui connaissent de très grandes difficultés financières, il existe des prêts, ceux du fonds de garantie de la caisse des prêts H. L. M. Mais ces prêts ne sont pas inépuisables et les demandes sont nombreuses; et les difficultés n'étant pas les mêmes d'un organisme à l'autre, nous ne pouvons pas tous les traiter, bien sûr, de la même manière.

Je réponds cependant à M. Bouquerel qui a évoqué les propos du président Denvers, que j'ai rencontré la veille de la réunion de la fédération des offices. Nous avons décidé la mise en place d'un groupe de travail pour voir ce qu'il en est réellement.

En effet, je suis obligé de m'interroger. La moyenne de hausse des loyers d'H. L. M., en 1981, aura été de 16,5 p. 100. Quand mon ami Albert Denvers me dit dans le même temps qu'il y a dégradation de la situation, je le crois. On ne peut être une

question de loyers pour 1981. Alors, où se situe le problème ? Est-ce parce que les logements sont vides ? Est-ce parce que certains organismes se font, parfois, concurrence ? Vous le savez — et je l'ai moi-même constaté dans mon propre département — certains organismes viennent de l'extérieur pour construire là où les offices locaux n'ont pas voulu le faire, estimant qu'il y avait suffisamment de logements.

Je crois donc qu'il y a une action à engager de ce point de vue, et je voudrais placer ces comités départementaux sous la présidence du président du conseil général qui sera un homme se situant au-dessus de la mêlée en la circonstance et susceptible d'arbitrer dans le sens de l'intérêt général.

Enfin, vous avez évoqué les uns et les autres, notamment MM. Beaupetit et Bouquerel, le problème des loyers. Il est vrai que vous allez avoir à discuter, dans les prochains jours — dans dix jours, je serai à nouveau parmi vous — d'un texte provisoire qui doit s'intégrer dans un ensemble et qui permettra au Gouvernement de limiter l'augmentation des loyers à 80 p. 100 — notre projet interdit de descendre en dessous — de l'indice de la construction.

Il est vrai que cet indice est discutable et qu'il ne reflète peut-être pas exactement, dans les conditions actuelles, la réalité du coût de la construction.

Nous aurons donc à nous interroger à terme sur la validité de cet indice. Mais il reste que les 80 p. 100 représentent, en principe, un minimum garanti par notre projet de loi, ne l'oublions pas.

En la circonstance, vous me demandez, monsieur Bouquerel, ce que nous allons faire dans ce budget. Je me suis posé la question, comme vous-même. Vous aviez vous-même apporté une réponse : serait-ce une subvention d'équilibre ? Non, bien sûr, car nous n'avons pas de crédits pour cela.

Je sais qu'il existe un texte de loi qui la prévoit si nous maintenions trop bas le relèvement des loyers au cours de l'année. Mais, vous l'avez dit vous-même, notre projet ne vaut que jusqu'au mois d'avril. Il existera ensuite des possibilités d'adaptation.

Les organismes d'H. L. M. devront sans doute envisager dans leur budget plusieurs hypothèses compte tenu de la hausse de 7 p. 100 qui leur a été permise et de celle qui leur sera permise ultérieurement et qui sera peut-être la hausse maximum. Je n'en sais rien. A ce moment-là, plusieurs solutions pourraient être envisagées. Mais soyez sûr qu'alors je me battrais pour que les H. L. M. puissent continuer les opérations de réhabilitation, car il ne sert à rien de prévoir des crédits à cet effet si, ensuite, la réalisation en est rendue impossible.

Je serai sensible à cette contradiction et je ne manquerai pas de la faire valoir auprès de mes collègues du Gouvernement si, d'aventure, certains — ce que je ne veux pas supposer — avaient tendance à croire qu'il est préférable de limiter les loyers par commodité d'indice. Certes, les indices comptent, mais il faut aussi, ensuite, pouvoir gérer les organismes.

Voilà ce que je tenais à vous dire sur ces problèmes. J'espère vous avoir rassurés car, étant à ce point des vôtres, vous imaginez que je ne pouvais pas être étranger à vos préoccupations.

Enfin, toujours sur le problème du logement, MM. Laucournet et Ceccaldi-Pavard ont évoqué de manière fort intéressante le passage de la location à l'accession à la propriété. C'est un sujet qui nous préoccupe.

Je suis allé personnellement entendre le rapport de M. Darnault au Conseil économique et social, rapport qui comporte, de ce point de vue, un certain nombre de propositions intéressantes. Il lui a été demandé, avec l'aide d'un groupe de travail, de les formuler de manière législative ou tout au moins de manière réglementaire. Vous avez pu constater que le Premier ministre, Pierre Mauroy, a lui-même, dans une déclaration faite à Clermont-Ferrand, manifesté son souhait, s'adressant à moi-même, de voir autoriser la vente de logement d'H. L. M. à des personnes qui les habiteraient depuis longtemps. Il a donné l'exemple d'un couple qui habite une H. L. M. depuis vingt ans. Pourquoi n'aurait-il pas le droit d'acheter son appartement s'il le souhaite et si l'organisme gestionnaire l'accepte ? Nous savons les problèmes législatifs et les problèmes de gestion que cette mesure peut soulever. Il faudra les examiner au cours de nos réflexions et je vous remercie, messieurs les rapporteurs, d'y avoir utilement contribué.

J'en viens maintenant aux problèmes de l'urbanisme. Vous avez dit, monsieur Ceccaldi-Pavard, en tant que rapporteur, qu'il s'agissait là d'un budget qui ne connaissait pas le même bonheur que le budget du logement. Je vous l'accorde. C'est un budget de transition. Je dois présenter la nouvelle politique de l'urbanisme dans une communication que je dois faire le 23 décembre devant le conseil des ministres.

Sans évidemment préjuger les déclarations de fond que je ferai, sauf à manquer à la solidarité ministérielle, ce qui ne serait pas concevable, je voudrais donner ici quelques indications sur les choix d'urbanisme. Vous avez dit vous-même, monsieur Ceccaldi-Pavard, que les choix d'urbanisme doivent être replacés dans une politique générale d'aménagement de l'espace, assurant un meilleur équilibre ville-campagne — grande ville, petite ville, ville moyenne, j'y reviendrai tout à l'heure, monsieur Bécam — protégeant les sites et les espaces qui, par leur qualité, appartiennent au patrimoine de la collectivité française.

Il s'agit de reconquérir la ville : ce fut le thème des réflexions des maires des grandes villes dont je présidais la réunion. Il faut redécouvrir la ville : il faut, en effet, reconquérir les grandes villes mais aussi les villes de taille moindre qui ont les mêmes problèmes. Il faut en faire à nouveau un des lieux privilégiés de progrès, sociaux et culturels. Il est trop tard pour m'étendre sur ces sujets. Des courants contradictoires ont parfois rompu l'homogénéité des villes. Nous avons des villes éclatées, émiettées, qu'il n'est pas question de recomposer de force, bien entendu, mais auxquelles il faut rendre une plus grande unité.

Se pose aussi le problème évoqué par M. Ceccaldi-Pavard du champ d'action des architectes des bâtiments de France. Vous avez raison de dire qu'il faudra le limiter, en matière de protection des abords ; ils en sont bien d'accord. Il faut à la fois leur donner plus de moyens pour exercer leur fonction et limiter leur intervention puisque, au total, de leur propre aveu, ils ne peuvent étudier que seulement 1 p. 100 des dossiers qu'ils devraient examiner, faute de moyens et parce que leur aire d'intervention est trop importante.

Il faut rendre les élus totalement responsables de la politique d'urbanisme et nous arrivons là à la volonté de décentralisation que vous avez évoquée les uns et les autres.

Le Gouvernement vous proposera — vous l'avez d'ailleurs vous-même déjà proposé — un certain nombre de lignes de force. Il proposera que les communes soient dotées des moyens qui leur permettront d'établir leur plan d'occupation des sols, et de décider de leur urbanisme opérationnel et de toutes les grandes décisions d'urbanisme : permis de construire, lotissements, zones d'aménagement concerté. Il est vrai qu'il s'agit de problèmes qui méritent un ample débat, et je ne voudrais pas escamoter les difficultés qui peuvent apparaître. Mais qui sera le garant de la validité des plans d'occupation des sols ? Je crois que l'Etat sera obligé, à un moment donné, d'en rester le garant, l'exécutant — si je puis dire — étant les services locaux. Ces services locaux seront mis à la disposition des communes un peu comme les forces de police urbaine sont à la disposition du maire pour appliquer les arrêtés municipaux.

De la même manière, il faudra que les communes se dotent des moyens pour accorder les permis de construire. Il faudra distinguer ce qui est purement urbanisme de ce qui est architecture. J'y viendrai tout à l'heure.

Il faut — vous l'avez dit — relancer la planification urbaine au niveau intercommunal. Là se pose un problème délicat que nous avons rencontré chaque fois que nous avons parlé de décentralisation. En effet, en ayant le réel souci de respecter les communes et leur intégrité, nous sommes les uns et les autres conscients de limiter le plan d'occupation des sols à une commune, alors que, cinquante mètres plus loin, commence une autre commune, que, d'une rue à l'autre, on change de commune. Les plans d'occupation des sols peuvent être incohérents. Il nous faudra surmonter cette contradiction.

Vous avez évoqué les schémas directeurs d'aménagement et d'urbanisme. En soi, la formule n'était pas mauvaise. Ce qui l'a altérée, c'est l'utilisation qui en a été faite. En règle générale, les services se sont trop souvent substitués aux élus locaux. Je donne souvent un exemple que j'ai personnellement vécu dans ma commune. Alors que j'avais été à l'origine du schéma directeur, j'ai constaté, trois ans après, que le document était exactement celui qui nous avait été présenté au premier jour et que nous avions très vivement critiqué. On n'y avait pas changé un mot, pas une virgule, pas un chiffre. Je vous le donne en mille : si vous lisez ce document, vous constaterez que le Grand Clermont-Ferrand devait compter 500 000 habitants ! J'ai alors refusé la diffusion de ce document qui me paraissait absolument absurde et dans lequel on n'avait pas voulu prendre en considération les remarques des élus.

Il faut une véritable collaboration entre les élus et les services, il faut une véritable décentralisation de la décision. Les fonctionnaires ne doivent pas prendre seuls les décisions ; ils sont là pour conseiller et non pour trancher en notre lieu et place.

Je dirai la même chose pour les « pays ». Il ne faut pas substituer au « pays » le simple canton éclaté, comme les maires

auraient quelquefois tendance à le faire. Il y a un équilibre à trouver de ce point de vue.

Les régions et les départements pourront aussi, me semble-t-il, exprimer leurs sentiments sur des problèmes de cet ordre.

J'évoquerai brièvement la planification rurale au travers des cartes communales dont vous avez parlé. Là aussi, un problème se posera de commune à commune. Il faudra dépasser les frontières, faute de quoi il n'y aura pas de planification rurale, pas de protection de l'agriculture, pas de protection de la nature. J'évoque ici indirectement les problèmes de la montagne dont personne n'a parlé, mais soyez assurés que nous y pensons et que, dans ce domaine également, je souhaite parvenir à une concertation avec les élus. Il n'est pas normal en effet — comme je l'ai constaté — que l'on mette six mois pour notifier une décision du comité U. T. N. Il n'est pas normal non plus que certaines décisions aient été prises sans que personne ne se soit rendu sur place, sans que personne, dans certains cas, n'ait rencontré les élus. Dans ce domaine, il y a matière à réfléchir et à rectifier.

J'évoquerai brièvement aussi la réforme de la fiscalité des sols bâtis ou non. Cette fiscalité figure parmi nos « quatre vieilles ». C'est cela que nous entendons réformer pour donner sa cohérence au dispositif.

Cette réforme reposera sur la modernisation de la taxation du foncier en prenant mieux en compte la valeur réelle de façon à inciter souvent à vendre ou, pour celui qui ne veut pas vendre, à tirer les conséquences financières qui en résulteront.

Cette réforme devrait assouplir le marché foncier. Les professions immobilières sont favorables à une transformation qui doit pouvoir donner une certaine souplesse, une certaine fluidité à un marché qui a eu tendance à se figer et qui présente, du point de vue de la fiscalité, des aberrations. Je pourrais citer des exemples, mais les maires que vous êtes, pour la plupart d'entre vous, connaissent la question aussi bien que moi.

M. Ceccaldi-Pavard a parlé des espaces verts. C'est vrai que les crédits qui leur sont consacrés ont été réduits. Pourquoi ? Parce que j'ai constaté, en les examinant soigneusement, que ces crédits ne satisfaisaient en fait que deux opérations nationales, que je ne citerai pas pour ne gêner personne, et quelques opérations de saupoudrage qui étaient moins importantes que les deux susdites opérations à elles seules.

J'en ai conclu que ou bien on faisait une politique des espaces verts pour l'ensemble de la France et pas uniquement pour deux secteurs particuliers, et il fallait des crédits très importants qu'on n'était pas en mesure de m'accorder dans l'immédiat, ou il valait mieux redéployer ces crédits, et c'est ce que nous avons fait : en direction de l'action foncière, plus 17 p. 100, des études d'urbanisme, plus 12 p. 100, de la protection des espaces et des sites, plus 18 p. 100, de l'urbanisme opérationnel, plus 40 p. 100.

Voilà les raisons d'un choix que vous avez noté. Mais devant cette espèce de saupoudrage qui avait été la règle ces dernières années, il m'est apparu que concentrer les crédits de cette façon était la meilleure solution.

J'en viens maintenant au fonds d'aménagement urbain qui vous préoccupe les uns et les autres, notamment MM. Lazuech, Vidal, Bécam et Lefort. Depuis sa création, il est vrai que le fonds d'aménagement urbain a accru le mouvement de prise de responsabilités par les collectivités locales. Il est vrai aussi qu'il a sensibilisé les élus aux opérations d'urbanisme dans le centre des villes. J'ai dit souvent que c'était un bon instrument. Tout ces points sont positifs.

Cependant, dès 1979 il a suscité deux types de critiques valables : d'abord, une centralisation excessive de la procédure — il n'est pas nécessaire, à mon avis, que tout remonte à Paris — ensuite, une dispersion des subventions au-delà des possibilités budgétaires. Je ne m'y attarderai pas, car j'ai déjà donné des exemples dont certains sont, à la limite, caricaturaux. Cependant, l'éventail des aides était tel que nous sommes arrivés à une sorte d'explosion budgétaire. J'ai eu à ce sujet avec M. d'Ornano un échange très court et très précis. J'avais dit qu'une bonne partie des crédits était utilisée. Si vous le voulez, je peux refaire le décompte, mais je ne crois pas que cela nous apprenne grand-chose. En bref, les deux tiers des crédits ont été utilisés dans le premier tiers de l'année. Ce n'est pas un crime, je l'ai constaté, je l'ai dit, ce sont des comportements de bonne guerre dans les périodes pré-électorales. N'en parlons plus ! Mais il est vrai que je n'avais plus qu'un tiers des crédits, compte tenu des réserves du fonds d'action conjoncturelle ; et si je prenais les crédits globaux dont je disposais, il ne restait que 10 p. 100 des crédits. Aussi, avec les 50 et quelques millions du fonds d'action conjoncturelle, je disposais de 70 millions de francs alors que j'avais 180 millions de demandes.

Il y avait une disparité entre la demande suscitée et les moyens existants. Il a bien fallu que je répartisse, comme l'on dit, la pénurie. Nous avons encore dégagé quelques crédits complémentaires pour abonder les dotations existantes. Pardonnez-moi d'employer ce verbe que je n'aime pas beaucoup ; je sais qu'il est mal utilisé, monsieur le président ; c'est un barbarisme ou un solécisme qui me choque régulièrement, mais il est devenu tellement à la mode que je finis par l'employer moi-même ; voyez à quel point la langue se dégrade ! Voilà très exactement comment les choses se sont produites.

A partir de ce moment-là, il fallait considérer ce qu'avait été l'esprit de départ du fonds d'aménagement urbain : s'attaquer aux zones dégradées des centres-villes. Vous y avez fait allusion, monsieur Bécam. L'esprit premier, c'était l'intervention rapide, j'allais dire unitaire, des différents ministères, des différents organismes.

J'ai donc essayé de recentrer le fonds d'aménagement urbain. De ce point de vue, voici les dispositions que j'envisage pour 1982 afin d'éviter une discontinuité traumatisante.

C'est d'abord la mise en place d'une commission nationale réunissant l'ensemble des partenaires : élus, administration, organismes gestionnaires, associations d'habitants et d'usagers, pour traiter des cas prioritaires.

Ensuite, interviendra la régionalisation des aides sur la base de contrats qui associeront l'Etat et la région, puisque la région intervient de plus en plus en la matière, contrats qui seront préparés à partir de 1982 en concertation, bien sûr, avec la région.

Dès 1983, une commission régionale instruira directement les dossiers proposés par les commissions locales. Aucun dossier ne devrait plus alors remonter à Paris, sauf pour des cas qui seraient considérés comme prioritaires par leur gravité.

Enfin, je voudrais recentrer par nécessité le fonds d'aménagement urbain sur l'habitat de manière transitoire pour 1982. Je réponds à M. Vidal : l'habitat rural ne sera pas oublié, il fait partie de l'habitat urbain au sens où l'on parle d'urbanisme.

Toutes les opérations d'amélioration de l'habitat seront prises en compte, vous l'avez fort bien compris, dès l'instant qu'elles auront cette caractéristique. C'est donc là-dessus que, par la force des choses, nous mettrons l'accent. Tout ce qui correspondra à ce critère fondamental pourra, je l'espère, être pris en compte. Plus aucune mare ne pourra être traitée dans ce cadre. J'en avais trouvé une cinquantaine ; il ne me semblait pas très normal de continuer dans cette voie. Vous me direz que les sommes en cause n'étaient pas exorbitantes. J'en conviens, mais cette dispersion des crédits ne correspondait ni au souci premier du législateur, ni à celui des gouvernements qui avaient mis en place le fonds d'aménagement urbain.

Nous avons là un bon outil et nous essaierons de l'adapter aux moyens dont nous disposons et aux besoins qui sont ceux de la nation en la matière.

Je ne voudrais pas terminer sans évoquer d'un mot les problèmes de l'architecture. J'ai donné une conférence de presse sur ce point. J'ai décidé en quelque sorte de libérer l'architecture, et je m'en suis expliqué dans une lettre au directeur de l'équipement dont vous avez tous eu connaissance. Le système du contrôle architectural me paraît un peu dévoyé, dans le sens de la censure architecturale. Le Gouvernement estime avec moi qu'il faudrait revenir de la censure au conseil, j'allais dire au concert architectural. Là non plus, il n'appartient pas à des fonctionnaires, aussi doués soient-ils, de décider seuls et de se substituer aux élus. Ils sont là pour représenter l'Etat, pour représenter l'intérêt de la nation, mais ils ne sont pas les seuls à en juger. C'est donc une collaboration, un concert entre eux et vous qui doit s'instaurer. C'est dans ce sens que je vous ai communiqué ce texte, qui était un texte de direction en même temps qu'un texte de réflexion.

Les services de l'équipement comprennent peu à peu cette préoccupation, mais le tournant qu'il leur est demandé de prendre n'est pas négligeable. Chacun comprendra que passer d'une attitude purement directive à une attitude délibérative n'est pas aisé.

Cette orientation première me paraît indispensable pour rendre à l'architecture et aux architectes le rôle qui est le leur. En la matière, le Gouvernement a estimé que plutôt que de protéger la profession d'architecte, il valait mieux la valoriser. Protéger la profession d'architecte, c'est un peu la conception de l'ordre tel qu'il existe aujourd'hui. Valoriser la profession, c'est autre chose.

Le Gouvernement a envisagé de supprimer l'ordre dans sa forme actuelle. Mais certaines de ses fonctions doivent être maintenues entre les mains des architectes. Nous verrons, lors de la discussion qui s'instaurera, quel sera le meilleur moyen

pour eux d'être représentés, d'établir leur tableau, et quels seront les procédures de promotion qu'ils souhaiteront. Plusieurs voies sont possibles et, par avance, je n'en exclus aucune, sinon, il n'y aurait plus matière à concertation, bien entendu.

Je me suis trouvé devant un problème aigu, sur lequel vous m'avez, les uns ou les autres, souvent interrogé — et c'est pourquoi j'en dirai un mot — c'est celui des agrées en architecture.

C'est une grenade explosive qui m'a été laissée entre les mains. En effet, ce problème des agrées en architecture, vous le savez, concerne plusieurs milliers de maîtres d'œuvre ; quelque 2 000 ont obtenu l'agrément et plus de 3 000 se le sont vu refuser. J'ai pris des mesures conservatoires, en raison de la manière différente selon laquelle cela s'est passé suivant les régions, pour éviter que certains ne soient lésés. Ainsi les intéressés pourront recevoir un récépissé provisoire qui leur permettra de poursuivre leur activité.

Il va nous falloir chercher des solutions et — je l'ai d'ailleurs déjà dit — je serai très heureux de ce point de vue d'être entendu par la commission compétente du Sénat pour pouvoir trouver ensemble les solutions les plus adéquates, car il y en a plusieurs, et j'avoue en la matière ne pas m'être fait une religion très claire pour l'instant.

J'ai pris ces mesures conservatoires, car il me semblait indispensable de le faire sauf à maintenir des injustices graves et à créer des conditions explosives, notamment dans le secteur rural. En effet, n'oublions pas que n'y exercent pratiquement que des maîtres d'œuvre qui ne sont pas agrées. Dès lors, si nous leur interdisions, comme cela avait été prévu, d'intervenir en secteur rural, l'activité de bon nombre d'entre eux serait pratiquement supprimée et cela ne manquerait pas d'avoir des conséquences.

Telles sont les différentes observations que je voulais présenter.

Sans doute ai-je négligé quelques problèmes, mais, étant donné l'heure avancée, si vous le permettez, je vais conclure. Je serai à votre disposition pour en traiter à l'occasion des questions que vous voudrez bien me poser ultérieurement.

J'espère avoir répondu en gros à vos préoccupations, à vos interrogations et à vos objections.

Le budget que je vous ai présenté n'a pas la prétention d'être révolutionnaire. Il continue sur certains points les actions entreprises ; il en recentre d'autres là où elles avaient dévié, il les corrige et il les élague, mais en ce qui concerne notamment l'emploi et le logement social, nous changeons incontestablement de vitesse pour inverser la courbe descendante.

Certes, je n'ignore pas les problèmes que posent l'environnement économique et les réactions psychologiques des entreprises et des investisseurs. J'aurai l'occasion de m'en expliquer lorsque nous traiterons de la loi sur les rapports entre locataires et propriétaires, dont j'espère vous convaincre, monsieur Ceccaldi-Pavard, qu'elle ne préconise pas le maintien dans les lieux. Vous en serez assurés après m'avoir entendu.

Mais, je ne voudrais pas déflorer aujourd'hui un sujet d'une telle envergure à propos duquel vous ne manquerez pas d'apporter de très larges contributions, car je connais à la fois l'intérêt que vous portez à ce problème et votre sens des textes législatifs bien pesés.

Tout mon effort tend à montrer aux unes — je pense aux entreprises — que nous leur assurerons la continuité pour les années à venir et des possibilités d'emplois, et aux autres — je pense aux investisseurs — que la pierre reste, en définitive, l'un des placements les plus sûrs. J'ai lu d'ailleurs une déclaration d'un des plus importants investisseurs français — vous m'excuserez de ne pas lui faire de réclame dans cette assemblée — qui déclarait, voici quelques jours, qu'en définitive la pierre était encore l'un des moyens les plus sûrs de placer son argent, malgré toutes les craintes que l'on voulait éveiller ici ou là. Mais nous ne voulons plus qu'elle soit le haut lieu de la spéculation et nous pensons que vous en serez d'accord.

Au total, notre politique se veut d'équilibre : équilibre entre les entreprises, qui seront assurées de leur avenir ; équilibre entre le locatif et l'accession à la propriété — nous rééquilibrons, monsieur Lefort ; nous maintenons l'effort en faveur de l'accession à la propriété, monsieur Bécam — ; équilibre entre la ville et les campagnes, la ville et sa banlieue, la grande ville, la petite et la ville moyenne ; équilibre entre propriétaires et locataires ; équilibre, enfin, dans l'architecture entre le maître d'ouvrage, le maître d'œuvre, l'architecte, trop souvent évacué de l'architecture ; équilibre entre la censure, comme

je l'ai dit, et le laisser-aller architectural auquel nous ne saurions consentir, bien entendu.

C'est cet équilibre que vos commissions semblent avoir perçu dans le budget que je vous ai présenté. C'est cet équilibre que, je l'espère, vous voudrez bien approuver ce soir. (*Applaudissements sur les travées socialistes et de la gauche démocratique, ainsi que sur diverses travées.*)

M. le président. Personne ne demande plus la parole ?...

Nous allons examiner les crédits concernant le ministère de l'urbanisme et du logement et figurant aux états B et C ainsi que les articles 62 et 92.

ETAT B

M. le président. « Titre III plus 731 875 049 francs. »

Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix les crédits du titre III.

(*Ces crédits sont adoptés.*)

M. le président. « Titre IV, plus 3 001 606 956 francs. » — (*Adopté.*)

ETAT C

M. le président. « Titre V : Autorisations de programme, 457 650 000 francs. » (*Adopté.*)

« Crédits de paiement, 157 780 000 francs. » — (*Adopté.*)

« Titre VI : Autorisations de programme, 23 097 010 000 francs. »

« Crédits de paiement, 2 372 192 000 francs. »

Par amendement n° 526, présenté par M. Lefort et les membres du groupe communiste et apparenté proposent de réduire ces autorisations de programme de un milliard de francs.

La parole est à M. Lefort.

M. Fernand Lefort. Par notre amendement, nous demandons le report d'autorisations de programme des P.A.P. — prêts destinés à l'accession à la propriété — sur les prêts locatifs aidés — P.L.A. Il ne s'agit pas de mettre en cause l'accession à la propriété, mais de faire plus pour le locatif, de réhabiliter son rôle, de faciliter la mobilité du logement. Monsieur le ministre, vous avez donné quelques indications concernant les P.L.A. et les P.A.P. Elles ne me satisfont pas entièrement, je dois vous le dire étant donné que des dossiers de financement de P.L.A. ont été refusés parce qu'il n'y avait plus de crédits.

Néanmoins, tenant compte de toute votre action, des précisions que vous avez apportées sur un certain nombre de sujets et des engagements que vous avez pris, je retire purement et simplement l'amendement.

M. le président. L'amendement n° 526 est retiré.

Personne ne demande plus la parole ?...

Je mets aux voix les crédits du titre VI.

(*Ces crédits sont adoptés.*)

M. le président. « Titre VII : Autorisations de programme, 8 900 000 francs. » (*Adopté.*)

« Crédits de paiement, 7 500 000 francs. » (*Adopté.*)

Article 62

M. le président. « Art. 62. — Pour l'année 1982, l'aide de l'Etat est accordée pour les emprunts contractés en vue de la construction, l'acquisition et l'amélioration de logements dans la limite de 64 800 millions de francs. » — (*Adopté.*)

Article 92

M. le président. « Art. 92. — I. — L'article L. 432-5 du Code de la construction et de l'habitation est abrogé.

« II. — Il est inséré dans le code de la construction et de l'habitation un article L. 472-1.1 ainsi rédigé :

« Art. L. 472-1.1. — Les sociétés d'économie mixte de construction constituées dans les départements d'Outre-Mer en application de la loi n° 46-360 du 30 avril 1946 tendant à l'établissement et à l'exécution de plans d'équipement et de développement économique et social des territoires et départements d'outre-mer et agrées par décision administrative peuvent bénéficier, dans les mêmes conditions que les sociétés d'habitations à loyer modéré, des prêts de la caisse de prêts aux organismes d'habitations à loyer modéré. »

« Les modalités d'application du présent article sont fixées dans les mêmes conditions que celles prévues à la première phrase de l'article précédent. »

« III. — L'article L. 472-2 du code de la construction et de l'habitation est remplacé par les dispositions suivantes :

« Art. L. 472-2. — Les dispositions du présent livre, à l'exception de l'article L. 472-1.1, ne sont pas applicables au département de Saint-Pierre-et-Miquelon. »

« IV. — L'article L. 481-1 du code de la construction et de l'habitation est complété par les dispositions suivantes :

« Cette redevance est due également par les sociétés d'économie mixte de construction agréées en application des dispositions de l'article L. 472-1 du code de la construction et de l'habitation pour les emprunts qu'elles contractent en application du livre IV du présent code. » — (Adopté.)

Article additionnel.

M. le président. Par amendement n° 524, MM. Pouille, Hubert Martin, Robert Schmitt, Boileau et les membres du groupe de l'U. R. E. I. proposent d'insérer, après l'article 92, un article additionnel ainsi rédigé :

« Pour l'application de l'article 19 du code des caisses d'épargne, l'établissement public foncier de la métropole Lorraine est assimilé aux collectivités locales visées au deuxième paragraphe dudit article. »

La parole est à M. de Bourgoing.

M. Philippe de Bourgoing. L'article 19 du code des caisses d'épargne autorise la caisse des dépôts et consignations à employer les fonds qui lui sont remis par les caisses d'épargne « en prêts aux communes, syndicats de communes, communautés urbaines, districts urbains, départements, territoires d'outre-mer, régions, chambres de commerce et d'industrie, chambres de métiers et leurs assemblées permanentes ainsi qu'en prêts ou valeurs bénéficiant de la garantie de ces collectivités ou établissements ».

L'établissement public de la Basse-Seine, établissement public à caractère industriel et commercial, doté de la personnalité morale et de l'autonomie financière, créé en vue notamment de procéder à toutes opérations immobilières et foncières de nature à faciliter la mise en œuvre des directives d'aménagement et d'urbanisme concernant la Basse-Seine a été exempté de l'obligation d'obtenir la garantie visée à l'article 19 précité.

L'établissement public foncier de la métropole Lorraine établissement de même nature que l'établissement public de la Basse-Seine jusqu'à présent, ne bénéficiait d'aucune disposition le dispensant de cette même garantie pour recourir à l'emprunt.

Cependant, les deux organismes disposent pareillement d'une ressource fiscale directe, la taxe spéciale d'équipement prélevée en métropole Lorraine.

La disposition proposée a donc pour but d'harmoniser les règles s'appliquant à ces deux établissements en dispensant l'établissement public foncier de la métropole Lorraine de la garantie d'une collectivité locale.

M. le président. La commission des finances m'a fait savoir qu'elle n'avait pas eu à connaître de cet amendement et qu'en conséquence elle s'en remettait à la sagesse du Sénat.

Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Roger Quilliot, ministre de l'urbanisme et du logement. Monsieur le président, cette disposition avait été présentée par mes services au cours de l'été.

Au nom du Gouvernement, j'accepte donc la proposition qui est faite, car il n'y a pas de raison d'établir une discrimination entre la Lorraine et la Basse-Seine.

M. le président. Personne ne demande plus la parole ?...

Je mets aux voix l'amendement n° 524, accepté par le Gouvernement et pour lequel la commission s'en remet à la sagesse du Sénat.

(L'amendement est adopté.)

M. le président. Un article additionnel ainsi rédigé est donc inséré dans le projet de loi, après l'article 92.

Nous avons terminé l'examen des dispositions concernant le ministère de l'urbanisme et du logement.

— 3 —

ORDRE DU JOUR

M. le président. Voici quel sera l'ordre du jour de la prochaine séance publique, précédemment fixée au lundi 7 décembre 1981, à dix heures quinze, quinze heures et le soir :

Suite de la discussion du projet de loi de finances pour 1982, adopté par l'Assemblée nationale [n°s 57 et 58 (1981-1982)].

M. Maurice Blin, rapporteur général de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation.

Deuxième partie (suite). — Moyens des services et dispositions spéciales :

— Consommation :

(Crédits figurant à la ligne « Agriculture » et à la ligne « Economie et Finances. II. — Services économiques et financiers. »)

M. Michel Manet, rapporteur spécial (rapport n° 58, annexe 6.)

M. Gérard Ehlers, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques et du Plan (avis n° 60, tome VIII).

— Budget annexe des prestations sociales agricoles :

M. Henri Torre, rapporteur spécial (rapport n° 58, annexe n° 41).

M. Jean Gravier, rapporteur pour avis de la commission des affaires sociales (avis n° 62, tome V).

— Agriculture :

I. — Agriculture :

II. — Industries agricoles et alimentaires.

M. Jean Chamant, rapporteur spécial (rapport n° 58, annexe n° 1).

M. Henri Goetschy, rapporteur spécial (industries agricoles et alimentaires, rapport n° 58, annexe n° 2).

M. Michel Sordel, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques et du Plan (avis n° 60, tome I).

M. Jules Roujon, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques et du Plan (aménagement rural) (avis n° 60, tome II).

M. Pierre Jeambrun, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques et du Plan (industries agricoles et alimentaires) (avis n° 60, tome III).

M. René Tinant, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles (enseignements et formation agricoles) (avis n° 59, tome V).

Délai limite pour le dépôt des amendements aux articles de la deuxième partie, non joints à l'examen des crédits, du projet de loi de finances pour 1982.

Conformément à la décision prise par la conférence des présidents, le mercredi 18 novembre 1981, en application de l'article 50 du règlement, le délai limite pour le dépôt des amendements aux articles de la deuxième partie, non joints à l'examen des crédits, du projet de loi de finances pour 1982 est fixé au mercredi 9 décembre 1981, à dix-sept heures.

Personne ne demande la parole ?...

La séance est levée.

(La séance est levée le lundi 7 décembre 1981, à une heure.)

Le Directeur
du service du compte rendu sténographique,
ANDRÉ BOURGEOT.